

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHASTRE
Avenue de Castillon, 71
1450 Chastre



Programme Communal de Développement Rural

Partie A : Analyse socio-économique du territoire

Juillet 2021



urbanisme - environnement – planification
mobilité - espaces publics et paysagers

Avenue Van Volxem, 79 – 1190 Forest
Tél : 32 2 779 13 55
agora@agora-urba.be – www.agora-urba.eu

Table des matières

Table des matières

1	Préambule	9
2	Carte d'identité de Chastre	10
3	Dimension physique.....	15
3.1	Occupation et affectation du sol	15
3.1.1	Occupation du sol	15
3.1.2	Affectation du sol	18
3.1.3	Synthèse AFOM	25
3.1.4	Constats et pistes de l'Auteur	27
3.2	Milieu physique et ressources	29
3.2.1	Relief et pentes.....	29
3.2.2	Sous-sol et ressources	30
3.2.3	Les sols.....	32
3.2.4	Hydrographie et hydrologie.....	35
3.2.5	PlateauSynthèse AFOM	53
3.2.6	Constats et pistes de l'Auteur	55
3.3	Milieu naturel.....	57
3.3.1	Statuts de protection	57
3.3.2	Bords de route et fauchage tardif.....	60
3.3.3	Caractéristiques de la structure écologique	60
3.3.4	Bilan du réseau écologique.....	61
3.3.5	Sensibilités du milieu naturel	62
3.3.6	Synthèse AFOM	67
3.3.7	Constats et pistes de l'Auteur	69
3.4	Paysage et cadre de vie.....	71
3.4.1	Caractéristiques du paysage	71
3.4.2	Qualité du cadre de vie	75
3.4.3	Synthèse AFOM	77
3.4.4	Constats et pistes d'enjeux	79
3.5	Structure bâtie et patrimoine	81
3.5.1	Évolution historique de la structure du bâti	81
3.5.2	Typologie du bâti	82
3.5.3	Espaces structurants et cœurs de village	87
3.5.4	Patrimoine.....	99
3.5.5	Synthèse AFOM	101
3.5.6	Constats et pistes de l'Auteur	103
4	Dimension humaine.....	105

4.1	Démographie.....	105
4.1.1	Évolutions et dynamiques.....	105
4.1.2	Répartition de la population par village.....	111
4.1.3	Projections de population.....	112
4.1.4	Synthèse AFOM	113
4.1.5	Constats et pistes de l'Auteur	115
4.2	Ménages et logements.....	117
4.2.1	Caractéristiques des ménages	117
4.2.2	Le parc de logements	119
4.2.3	La politique publique en matière de logement	127
4.2.4	Synthèse AFOM	129
4.2.5	Constats et pistes de l'Auteur	131
4.3	Services et équipements.....	133
4.3.1	Services administratifs.....	133
4.3.2	Enseignement et formation	133
4.3.3	Petite enfance et jeunesse.....	134
4.3.4	Troisième âge	135
4.3.5	Assistance et accueil social	137
4.3.6	Soins de santé	138
4.3.7	Associations et équipements culturels, vie culturelle	140
4.3.8	Les infrastructures sportives	144
4.3.9	Synthèse AFOM	145
4.3.10	Constats et pistes de l'Auteur.....	147
5	Dimension sociale	149
5.1	Indice des conditions du bien-être (ICBE).....	149
5.1.1	Moyens de vie.....	149
5.1.2	Relations avec les institutions.....	150
5.1.3	Cadre de vie	151
5.2	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).....	152
5.3	Niveaux de qualification	152
5.4	Revenus des ménages	153
5.5	Aides sociales	154
5.6	Synthèse AFOM.....	155
5.7	Constats et pistes de l'Auteur	157
6	Dimension économique	159
6.1	Population active et emploi	159
6.1.1	Population active	159
6.1.2	Demandeurs d'emplois	159
6.1.3	Ratio d'emploi intérieur	160
6.1.4	Lieu de résidence et de travail	161
6.2	Activités économiques	162

6.2.1	La structure et les types d'emplois dans la commune	162
6.2.2	Les activités et zones économiques	164
6.3	Agriculture.....	166
6.4	Tourisme	168
6.5	Synthèse AFOM.....	171
6.6	Constats et pistes de l'Auteur	173
6.6.1	Principaux constats.....	173
6.6.2	Pistes d'enjeux.....	173
7	Dimension mobilité.....	175
7.1	Origine et destination des déplacements	176
7.1.1	A l'échelle de la commune de Chastre	176
7.1.2	À l'échelle de la province du Brabant wallon.....	179
7.2	Transports en commun	180
7.2.1	Réseau TEC	180
7.2.2	Accessibilité transport en commun routier	184
7.2.3	Réseau SNCB	185
7.3	Réseau de modes doux	187
7.3.1	Réseau de chemins et sentiers.....	187
7.3.2	Venelles, ruelles et sentier au cœur des villages.....	190
7.4	Réseau routier.....	196
7.4.1	Accessibilité globale	196
7.4.2	Hiérarchie des voiries de la commune.....	196
7.4.3	Aménagement des zones 30	198
7.4.4	Demande de déplacements	198
7.5	Services de mobilité	199
7.5.1	Covoiturage	199
7.5.2	Autopartage	200
7.6	Synthèse AFOM.....	203
7.7	Constats et pistes d'enjeux	205
7.7.1	Principaux constats.....	205
7.7.2	Pistes d'enjeux.....	205
8	Gestion publique du territoire communal	207
8.1	Organisation politique et moyens humains de la commune	207
8.1.1	Collège communal	207
8.1.2	Conseil communal	207
8.2	Les moyens financiers de la Commune	208
8.2.1	Le service ordinaire	208
8.2.2	Le Service extraordinaire.....	209
8.2.3	Le ratio d'endettement	210
8.3	Les outils de planification, de développement et de gestion	211
8.3.1	Le Schéma de Structure	211

8.3.2	Le Plan Intercommunal de Mobilité.....	211
8.4	Les démarches de coopération supra-communale	212
8.4.1	Candidature en vue de devenir un Groupe d'Action Locale.....	212
8.4.2	Contrat de Développement Territorial.....	212
8.4.3	Plan Provincial de mobilité du Brabant wallon	213
8.4.4	Contrat de rivière de la Dyle-Gette	213
8.4.5	Zone de Police Orne - Thyle.....	214
8.5	Gouvernance et participation citoyenne	214
8.5.1	Des moyens d'information	214
8.5.2	L'offre institutionnelle participative	214
8.6	Gestion communale durable	215
8.7	Synthèse AFOM.....	217
8.8	Constats et pistes de l'Auteur	219
8.8.1	Principaux constats.....	219
8.8.2	Pistes d'enjeux.....	219
9	Equipements techniques	221
9.1	L'égouttage et l'assainissement des eaux usées	221
9.1	Le réseau d'eau potable.....	221
9.2	Les équipements liés aux technologies de l'information et de la communication.....	221
9.2.1	La couverture de la commune en réseaux fixes	222
9.2.2	La couverture de la commune en réseaux mobiles	223
9.2.3	Le déploiement de la fibre optique.....	224
9.3	Le domaine énergétique	225
9.3.1	Réseaux d'énergie.....	225
9.3.2	Consommations énergétiques	226
9.3.3	Evolution des consommations énergétiques par vecteurs énergétiques (2006 – 2016).....	227
9.3.4	Bilan CO ₂	228
9.3.5	Évolution des émissions (2006-2014).....	229
9.3.6	Potentiels théoriques d'économie d'énergie et de développement d'énergies renouvelables à l'horizon 2030	229
9.3.7	Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat	231
9.4	La gestion des déchets	232
9.5	Synthèse AFOM.....	233
9.6	Constats et pistes de l'Auteur	235
9.6.1	Principaux constats.....	235
9.6.2	Pistes d'enjeux.....	235
10	Évaluation du respect des principes directeurs du développement durable.....	237
11	Annexes.....	240
11.1	Liste des arbres remarquables recensés sur la commune.....	240

1 Préambule

Ce document constitue la **Partie A** (*Analyse socio-économique du territoire*) du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Chastre, composé au total de six parties (A à F).

Les informations reprises dans le présent document sont arrêtées au mois de **novembre 2019**. En effet, le territoire communal et ses caractéristiques sont en perpétuelle évolution, il s'agit donc de donner une limite dans la récolte des informations et leur interprétation.

Cette étude se base sur l'ensemble des données suivantes :

- Données récoltées auprès de l'administration communale ;
- Site internet de la Commune de Chastre ;
- Données issues du portail de la Région wallonne ;
- Données cartographiques de la Région wallonne ;
- Fiche environnementale de la Commune (DGRNE) ;
- Données statistiques ;
- Base de données CAP Ruralité (Université de Liège) ;
- Données issues de différentes études déjà réalisées sur le territoire communal : Schéma de Structure Communal, Plan Communal de Développement de la Nature, Plan Intercommunal de Mobilité, etc. ;
- Différents témoignages ;
- Etc.

En plus de l'ensemble des données récoltées, le document se base sur des visites de terrain. Ces visites ont pour objectif d'appréhender au mieux le territoire communal et d'illustrer les différents propos repris dans le programme.

L'auteur de projet chargé d'élaborer et de mettre en forme le projet de Programme Communal de Développement Rural est le bureau d'études AGORA. Créé en 1992, le bureau d'études en urbanisme AGORA est fort de son expérience. Il exerce ses activités principalement en Wallonie et à Bruxelles, en réponse à des besoins d'expertise en matière de gestion du territoire et de l'espace.

Son équipe pluridisciplinaire regroupe une trentaine de spécialistes de divers horizons : urbanistes, bio-ingénieurs, géographes, historiens, économistes, architectes, architectes-paysagistes, ainsi que des techniciens et dessinateurs infographistes. Tous ont en commun un intérêt évident pour l'aménagement de notre cadre de vie.

Son expérience couvre tout particulièrement les matières suivantes :

- La planification ;
- L'environnement ;
- La mobilité ;
- L'espace public et l'aménagement paysager.

AGORA assure également des missions de conseil et d'assistance dans ses différents domaines de compétences. Le domaine de compétence des « développeurs territoriaux » d'AGORA s'étend sur les actions suivantes :

- Dresser des diagnostics de territoire ;
- Mobiliser les acteurs locaux et les organiser en réseaux ;
- Promouvoir les dimensions sociale et culturelle du développement ;
- Définir des axes et stratégies de développement ;
- Formuler des plans d'actions et des stratégies de mise en œuvre ;
- Accompagner et évaluer les projets de développement ;
- Apporter des contributions significatives à l'évolution de ce champ d'intervention professionnelle (créativité et innovation).

2 Carte d'identité de Chastre

Localisation générale et données administratives	
Nom de la Commune	Chastre
Province	Province du Brabant wallon.
Arrondissement administratif	Nivelles
Arrondissement judiciaire	Wavre Zone 2
Communes limitrophes wallonnes	Walhain-Saint-Paul, Gembloux, Mont-Saint-Guibert, Sombreffe et Villers-la-Ville.
Superficie totale	3132 Ha
Nombre de villages	6 villages : Chastre, Villeroux, Blanmont, Cortil-Noirmont, Gentinnes et Saint-Géry.
Milieu physique, naturel et humain	
Région agro-géographique	Hesbaye
Relief	Le relief est peu accusé. Le territoire est composé de deux vallées ¹ parallèles orientées Nord/Sud qui s'inscrivent dans le réseau hydrographique de la Dyle. Le plateau séparant les deux vallées est étroit.
Sous-sol	Le sous-sol de Chastre est composé de sables bruxelliens, ce qui explique la présence d'anciennes carrières sur le territoire. Ils sont surmontés par des loëss, offrant une fertilité appréciable pour les activités agricoles. Concernant le risque sismique, la commune de Chastre est reprise en zone 3 (sur 4). Le risque n'est donc pas négligeable.
Sol	Les types de sols que l'on retrouve à Chastre offrent à la commune une richesse agricole appréciable. Il faut toutefois noter la présence d'une quinzaine de parcelles potentiellement polluées et qui sont affectées à des activités agricoles.
Occupation du sol (2019)	83,4% de terres non-artificialisées, dont 80,2% sont des surfaces agricoles. Les superficies bâties occupent 13% du territoire ; 10% sont des terrains résidentiels.
Bassin hydrographique	Bassin hydrographique de l'Escaut et dans le sous-bassin hydrographique de la Dyle
Cours d'eau principaux	La commune est traversée par deux rivières, l'Orne et la Houssière
Qualité de l'eau	La qualité de l'eau de surface est moyenne à médiocre, notamment à cause des concentrations de nitrates (sables bruxelliens et activités agricoles). Selon les informations disponibles, la qualité des eaux souterraines est également mauvaise. On dénombre 25 captages d'eau souterraine sur le territoire mais aucun d'eux n'est protégé.
Coulées de boues - ruissellement	Le risque de ruissellement pouvant entraîner des coulées de boue est relativement élevé sur la commune, et particulièrement entre Saint-Géry et Gentinnes, à Villeroux et au centre du village de Chastre.
Inondations	Les habitations susceptibles d'être impactées de manière plus ou moins importante à la suite de possibles inondations sont situées à proximité de l'Orne (au centre de Chastre) et de la Houssière (entre Gentinnes et Saint-Géry ainsi qu'à l'Ouest et au Sud Villeroux). Aucun bassin d'orage. Toutefois, une Zone d'Expansion de Crue (ZEC) a été réalisée à Cortil-Noirmont pour limiter les inondations et une Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) est prévue à la confluence de l'Ardenelle et de

¹ L'orne et La Houssière

	l'Orne.
Réserve naturelle reconnue	La réserve naturelle domaniale du bois de l'Ermitage (954)
Zone Natura 2000	/
Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)	4 SGIB : 954 – Bois de l'Ermitage ; 2894 – Prairie humide du Champ de la Jonquière ; 2892 – Marais de Nil-Pierreux ; 2922 – Sources de l'Orne.
Plan Communal de Développement de la Nature	PCDN de Chastre 1993
Parc Naturel	/
Arbres et haies remarquables	±40 arbres, groupes d'arbres ou alignements d'arbres remarquables sont recensés sur le territoire
Réseau écologique	Pauvre mais présentant un potentiel important en termes de maillage vert. Beaucoup d'éléments linaires et peu de zones centrales.
Convention Bords de route	Un certain nombre de zones de fauchage tardif en bords de route sont observées sur le territoire communal
Aménagement du territoire normatif	
Schéma de Développement Territorial	Chastre est intégrée dans l'aire de développement métropolitaine Située entre le Pôle régional de Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve et celui de Gembloux
Plan de Secteur (2008)	2.683 ha sont réservés à des zones non destinées à l'urbanisation, 79.5 % de la surface communale est en zone agricole
Schéma communal	Adopté le 23/12/2008, entré en vigueur le 13/04/2009
Guide d'urbanisme	GCU - Anciennement Règlements communaux de bâtisse (RCB) ² Règlement communal de bâtisse relatif à la protection des arbres et des espaces verts. 16/09/1980
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	CCATM installée le 23/0/1993 par Arrêté Ministériel. Renouvellement septembre 2019 approuvé par arrêté 04/1/2019
Plans Communaux d'Aménagement (PCA) ³	- PCAR place de la Gare - Arrêté ministériel du 26/10/2012 (approbation) et entré en vigueur le 13/12/2012, - PCA n°1 - approuvé par un arrêté royal du 19/11/1979 et abrogation partielle 10 juin 2014
Sites à réaménager (SAR)	1 site à réaménager est recensé sur le territoire de Chastre : - 25217 Sucrerie de la Gare ⁴
Zone protégée en matière d'urbanisme	/
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	/
Lotissements	Lotissements au bâti resserré des quartiers sociaux de Chastre et Saint-Géry
Périmètre de Reconnaissance économique	/
Monuments classés	2 sites et 2 monuments
Centre ancien protégé	/
Démographie	
Nombre total d'habitants (2019)	7 647 habitants
Evolution de la population (2018)	Les perspectives de population : + 12% à l'horizon 2033 (moyenne Brabant wallon 11% et Wallonie 7%). Cet accroissement devrait porter la population à 8.565 habitants, soit 918 habitants supplémentaires.
Densité de population (2019)	242,1 hab/km ²
Répartition de la population (2019)	La part des moins de 20 ans est de 26 %

² En l'absence de décision contraire du Conseil communal, prise dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du CoDT, la soumission à permis, en application du règlement communal de bâtisse ou d'urbanisme (devenu guide communal d'urbanisme), de certains actes et travaux non visés à l'article D.IV.4, a été abrogée de plein droit conformément aux dispositions de l'article D.III.16. Cette abrogation partielle est entrée en vigueur le 01/06/2018

³ Depuis l'adoption le 01 juin 2017 du CoDT, le Plan Communal d'Aménagement (PCA) est devenu le Schéma d'Orientation locale (SOL)

⁴ Sucrerie comprenant une citerne à mélasse, un gazomètre, un four à chaux, un magasin à huile, un étang de décantation et un laboratoire de chimie*

	La part des plus de 65 ans est de 15%
Indice vieillissement (2019)	Le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et de 60 ans est estimé à 84.7 (Wallonie 107.07 et Province 108,7)
Age moyen de la population (2017)	Chastre est une commune dite « jeune » avec une moyenne d'âge de 39,5 ans en 2019 (41,4 ans pour la Région wallonne et 41,7 pour le Brabant wallon).
Population étrangère	4.72% en 2019
Taille des ménages	2,464 (Wallonie, 2,27).
Logement et foncier	
Nombre de logements (2018)	Le nombre de logements a fortement augmenté entre 1998 et 2018, passant de 2192 de à 2948 unités, soit une augmentation de 34%.
Part de maisons de type ouvert, fermes, châteaux parmi les logements	55,09%
Nombre de logements publics	344 logements publics
Maîtrise du foncier	Les parcelles cadastrales publiques qui ne sont pas encore actuellement bâties se trouvent majoritairement en zone non-urbanisable au Plan de Secteur
Habitats permanents	Pas de plan HP
Prix moyen de vente des maisons (2016)	Moyenne de 255 357 €
Prix moyen des terrains à bâtir (2014)	Prix au m ² en-dessus de la moyenne régionale avec 94€ / m ²
Emploi, travail et chômage	
Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration (2018)	142 Sombreffe 115, Gembloux 117, Walhain 137, Wallonie 102, Province 123
Revenu moyen (2018)	Revenu moyen par habitant de 20 748€ Indice Province de Namur - 17 893€ ; Province de Hainaut - 16 023€ ; Brabant wallon - 21 035€ et Wallonie - 17 281 €
Répartition des revenus (2017)	27 % < 50 000€ (Supérieur à la Wallonie : 15.4 % et inférieur 22.5% Province)
Taux d'activité ⁵ (2017)	71,4 % (68 % Province, 68 % Wallonie)
Taux d'emploi (2017)	64.7% (63.5 % Province, 58.6 % Wallonie)
Taux de chômage (2017)	6.7 % (inférieur à la Wallonie (9.8%) et supérieur à la Province (7.1 %))
Nombre de salariés (2018)	1.088 salariés
Mobilité des travailleurs (2016)	95 % des travailleurs sortant de la commune
Agriculture	
Régions	Bas plateau limoneux brabançon
Orientation des productions agricoles	52,53% est dédiée à la culture des céréales
Evolution du nombre d'exploitations agricoles (2018)	42 ; Nombre d'exploitations agricoles en diminution
Surface Agricole Utile (2018)	La surface agricole utile (SAU) totale sur l'entité était de 238 338 are en 2018. Celle-ci a légèrement augmenté en 1998 : elle était de 235 912 ares. Les terres arables (211 040 ares) occupent 88% de la superficie agricole utilisée.
Type d'exploitation	Grande taille - 57,2 hectares
Enseignement	
Ecoles primaires et maternelles	- 6 écoles maternelles ; - 5 écoles primaires ; - 2 écoles à enseignement spécialisé.
Nombre d'élèves du maternel et du primaire (2018)	282 élèves en maternelle 505 élèves en primaire 71 élèves en secondaire
Ecoles secondaires	1 école secondaire mixte d'enseignement spécialisé
Formation continue et professionnelle	/
Services administratifs	
Collège communal	6 membres (le bourgmestre, 5 échevins dont la présidente du CPAS)
Nombre de conseillers communaux	14 membres (Répartis en 4 groupes politiques)

⁵ 20-64 ans source IWEPS - Province Brabant Wallon

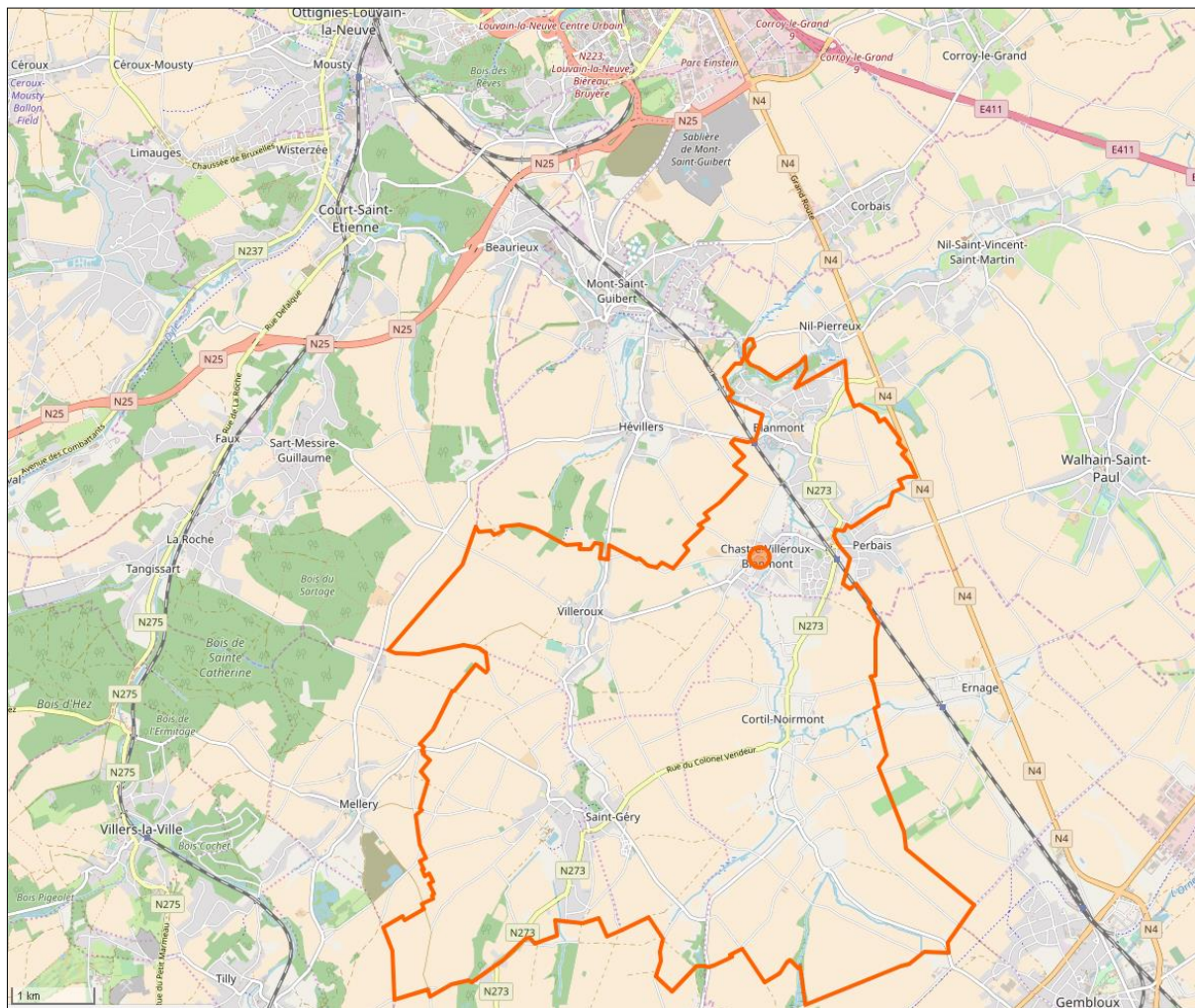


Figure 1 : Chastre dans son contexte géographique (Source: OpenStreetMap)

Localisée dans la périphérie de la métropole bruxelloise et à proximité des villes universitaires d'Ottignies Louvain-La-Neuve et de Gembloux, Chastre est une **commune semi-rurale**⁶ (cf. Figure 2) avec une dominance des terres agricoles et un habitat relativement dispersé au sein des 7 noyaux villageois.

⁶ Une commune semi-rurale est une commune dont la densité de population est supérieure à 200 hab/km² mais dont la superficie artificialisée est inférieure à 20 % (FRW). Il existe cependant une diversité dans la morphologie des villages de Chastre. Ainsi, certains villages peuvent être considérés comme semi-ruraux, tandis que d'autres sont restés très ruraux.

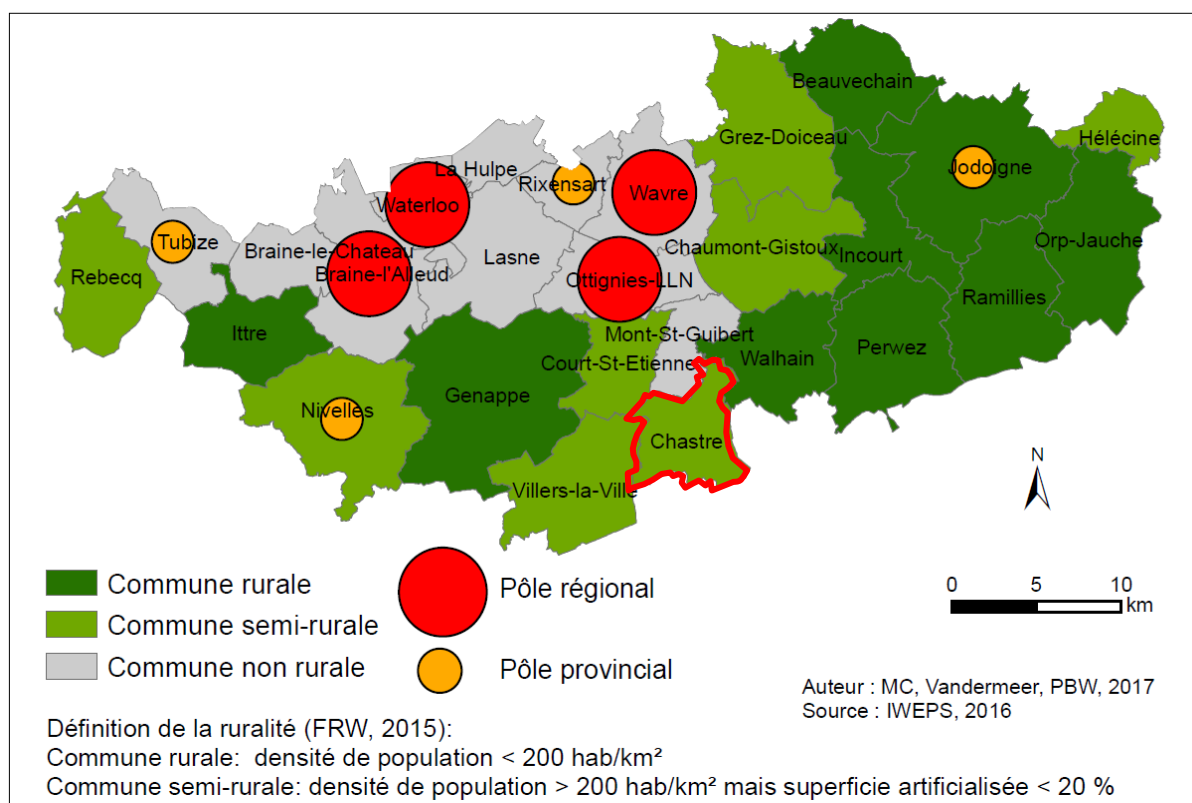


Figure 2 : Typologie des communes et polarités du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

La commune est traversée par deux rivières, l'Orne et la Houssière. Desservie à la fois par la Nationale 4 et le chemin de fer, les connexions vers Bruxelles au Nord (± 40 km) et Namur au Sud (± 30 km) sont aisées et rapides : elles ont assuré à la commune une position plus que privilégiée pour l'accueil des résidents attirés par l'ensemble des qualités paysagères et d'accès.

On peut noter que Chastre est dans une **zone d'influence double** :

- À proximité, Gembloux et Louvain-La-Neuve avec leurs équipements urbains. Cela a eu impact important dans **l'attractivité résidentielle de la commune**, ce qui s'est traduit ces dernières années par une **forte demande de terrains et de nombreux permis d'urbanisme et de lotir** ;
- Plus éloignée, la Région bruxelloise a un impact certain dans le fonctionnement de la commune.

Cette double zone d'influence concerne non seulement **les déplacements des travailleurs et des étudiants, mais aussi les demandes résidentielles**. La commune de Chastre connaît depuis les années '80 une forte progression du nombre d'habitants (**plus de 50% d'augmentation** pour passer de 4.568 habitants en 1981 et à 7.592⁷ habitants en 2018).

⁷ Source SPF économie – Statbel 2018

3 Dimension physique

3.1 Occupation et affectation du sol

3.1.1 Occupation du sol

La commune de Chastre a gardé un **caractère à la fois rural et agricole**. En effet, la dominance des terres agricoles apparaît clairement sur la carte de l'occupation du sol.

En 2008, les terres agricoles occupent $\pm 67,1\%$ de la superficie communale, et les prés et pâtures concernent $\pm 13,7\%$ du territoire. Si l'on ajoute à cela les superficies occupées par les jardins et parcs, vergers, bois, terres vaines ainsi que les eaux et chemins cadastrés, etc. on obtient environ **84,9% des surfaces communales qui ne sont pas artificialisées**.

Les superficies bâties occupent quant à elles $\pm 11,3\%$ du territoire ; 9% sont des terrains résidentiels.

Entre 2006 et 2016, Chastre a vu s'implanter un total de 327 nouvelles habitations sur environ 1% de son territoire, hors terrains résidentiels. Ces nouvelles habitations se sont implantées en continuité de l'habitat existant. Les surfaces principalement touchées par cette urbanisation sont les surfaces enherbées, les surfaces dédiées aux friches agricoles et les surfaces agricoles.

En 2019, la superficie communale est occupée à 83,4% de terres non-artificialisées dont 80,2% sont des surfaces agricoles. Les superficies bâties occupent 13% du territoire ; 10% sont des terrains résidentiels.

Globalement, la proportion des surfaces non-artificialisées de la commune reste constante depuis ± 30 ans, avec une majorité de ces surfaces utilisées à des fins agricoles, où seuls les secteurs affectés aux bois et aux vergers ont tendance à diminuer.



Figure 3: Zoom carte Occupation du Sol - (Source : données CPDT 2018, cadastre ; cartographie AGORA)

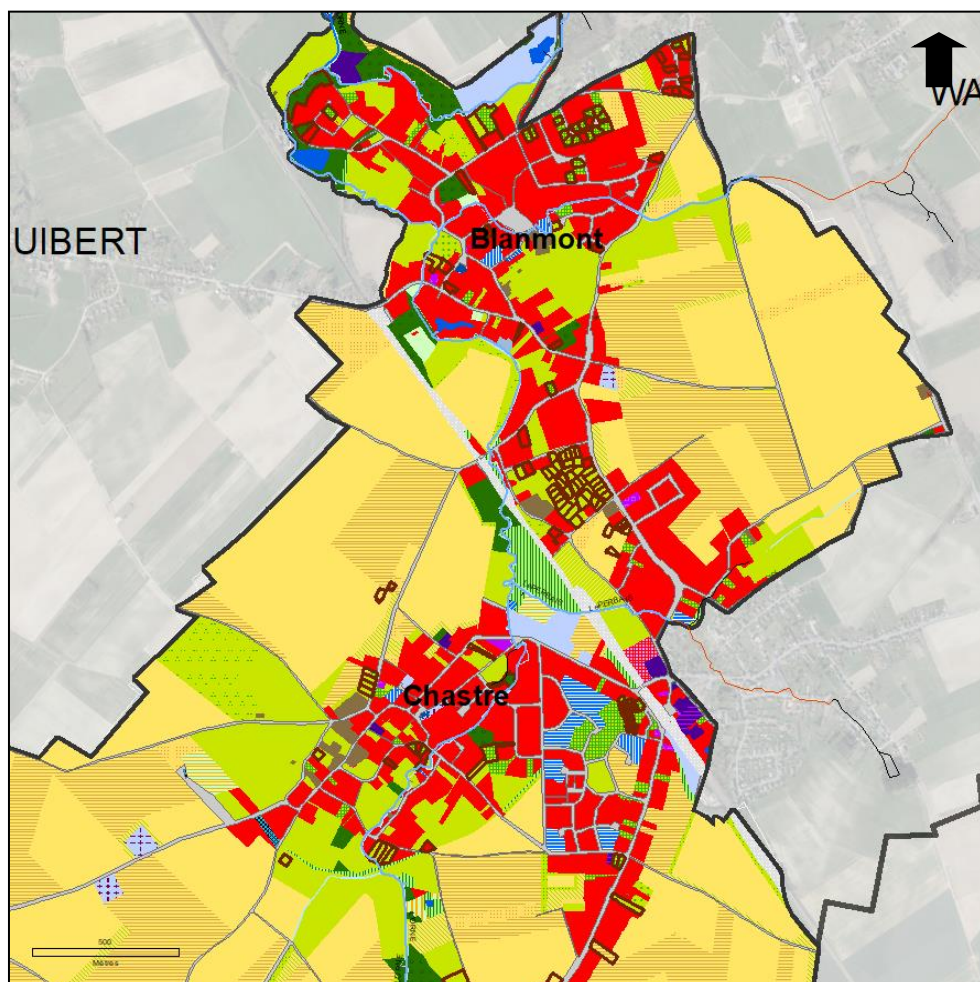
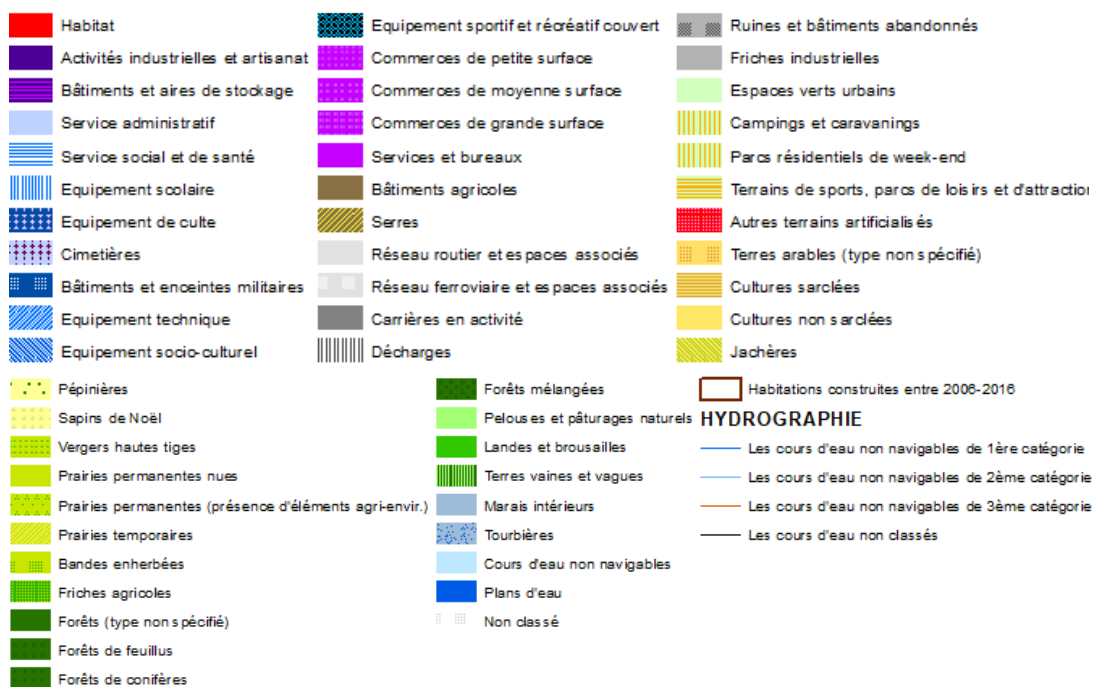


Figure 4 : Zoom carte Occupation du Sol - (Source : données CPDT 2018, cadastre ; cartographie AGORA)



3.1.2 Affectation du sol

3.1.2.1 Le plan de secteur

On constate, à la lecture du Plan de Secteur pour la commune de Chastre :

- Une grande homogénéité de la zone agricole qui est très peu fragmentée ;
- La présence de trois zones de parc (Mémorial de Kongolo, Château de Saint Géry et le Domaine de Chastre) ;
- Des zones d'habitat relativement compactes et linéaires ; elles sont situées de part et d'autre de l'Orne et de la Houssière ;
- Des zones d'habitat à caractère rural très présentes, excepté la zone d'habitat compacte autour de la voie ferrée entre les pôles de la gare à Chastre et à Blamont, avec une partie Nord le long de la route Provinciale et une partie Sud délimitée par l'avenue de Castillon, la rue des Tombes et la rue Gaston Delvaux. On peut noter qu'en comparaison avec d'autres communes, l'espace n'est pas mité par l'urbanisation ;
- Une zone d'activité économique mixte (ZAEM) très limitée sur le secteur de la gare et non mise en œuvre à l'heure actuelle ;
- Deux ZACC de petites tailles ;
- La présence d'une ZACC sur le territoire de Mont-Saint-Guibert, à proximité de la gare de Blamont.

Signalons également qu'une ZAEM est en projet à Walhain, sur ± 10 hectares à l'Est du Chemin du Pont Valériane, en bordure de l'E411.

Le tableau ci-dessous permet de comparer la situation actuelle (occupation du sol) avec la situation légalement autorisée par le Plan de Secteur (affectation du sol). Les possibilités d'urbanisation peuvent ainsi être mises en avant à travers les réserves foncières.

La colonne de droite indique les surfaces réservées à chaque zone par le Plan de Secteur : **2.513 ha à l'agriculture ($\pm 80\%$ du territoire)**, 434 ha aux prés et pâtures, 419 ha à l'habitat, 81 ha à la forêt, etc. Les autres colonnes précisent le degré d'artificialisation de chacune de ces zones sur base de l'occupation du sol en 2008. On constate ainsi que 34,1% de la zone d'habitat (166 ha) est encore considérée comme non artificialisée selon le cadastre. Si l'on ajoute les parcelles entre 2006 et 2017 présentes sur la carte d'occupation du sol, plus de 30% de la zone d'habitat considérée comme non artificialisée a été consommée.

On voit également que dans la zone agricole, 51 ha sont artificialisés : il s'agit principalement des exploitations agricoles et de leurs annexes.

Le Plan de Secteur réserve donc 505 ha à des fonctions d'urbanisation : 498 ha urbanisables et 7,7 ha de Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), dont l'affectation finale est décidée par la commune.

La commune dispose de peu de terrains non artificialisés destinés à une urbanisation future.

Environ 2.683 ha sont réservés à des zones non destinées à l'urbanisation : ce qui représente $\pm 84\%$ de la surface communale. La vocation rurale⁸ de la commune de Chastre est confirmée par le Plan de Secteur.

⁸ Préservation de son caractère dit rural reprenant les zones bâties à caractère rural et les zones agricoles.

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	272	55,8	166	34,1	49	10,1	487
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	3,2	81,5	0,7	16,8	-	-	4,0
	Zone de loisirs	-	-	-	-	-	-	-
	Zones d'activité économique	2,8	39,2	3,4	47,9	0,9	12,9	7,0
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	278	55,7	170	34,2	50	10,1	498
	Zone d'aménagement communal concerté	1,2	16,2	6,5	83,8	-	-	7,7
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	51	2,0	2.405	95,7	57	2,3	2.513
	Zone forestière	8,5	12,7	57	84,7	1,7	2,6	67
	Zone d'espaces verts	3,6	17,6	16	78,3	0,8	4,1	20
	Zone naturelle	-	-	-	-	-	-	-
	Zone de parc	15	38,1	24	61,1	0,3	0,8	40
	Plan d'eau	0,5	14,4	2,7	85,3	-	-	3,1
	Sous-total	78	3,0	2.504	94,8	60	2,3	2.643
	Zone blanche	0,8	7,9	2,4	23,6	7,1	68,5	10
Total		358	11,3	2.683	84,9	118	3,7	3.159

Figure 5 : Niveau d'artificialisation des zones au Plan de Secteur (Source : CPDT 2008)

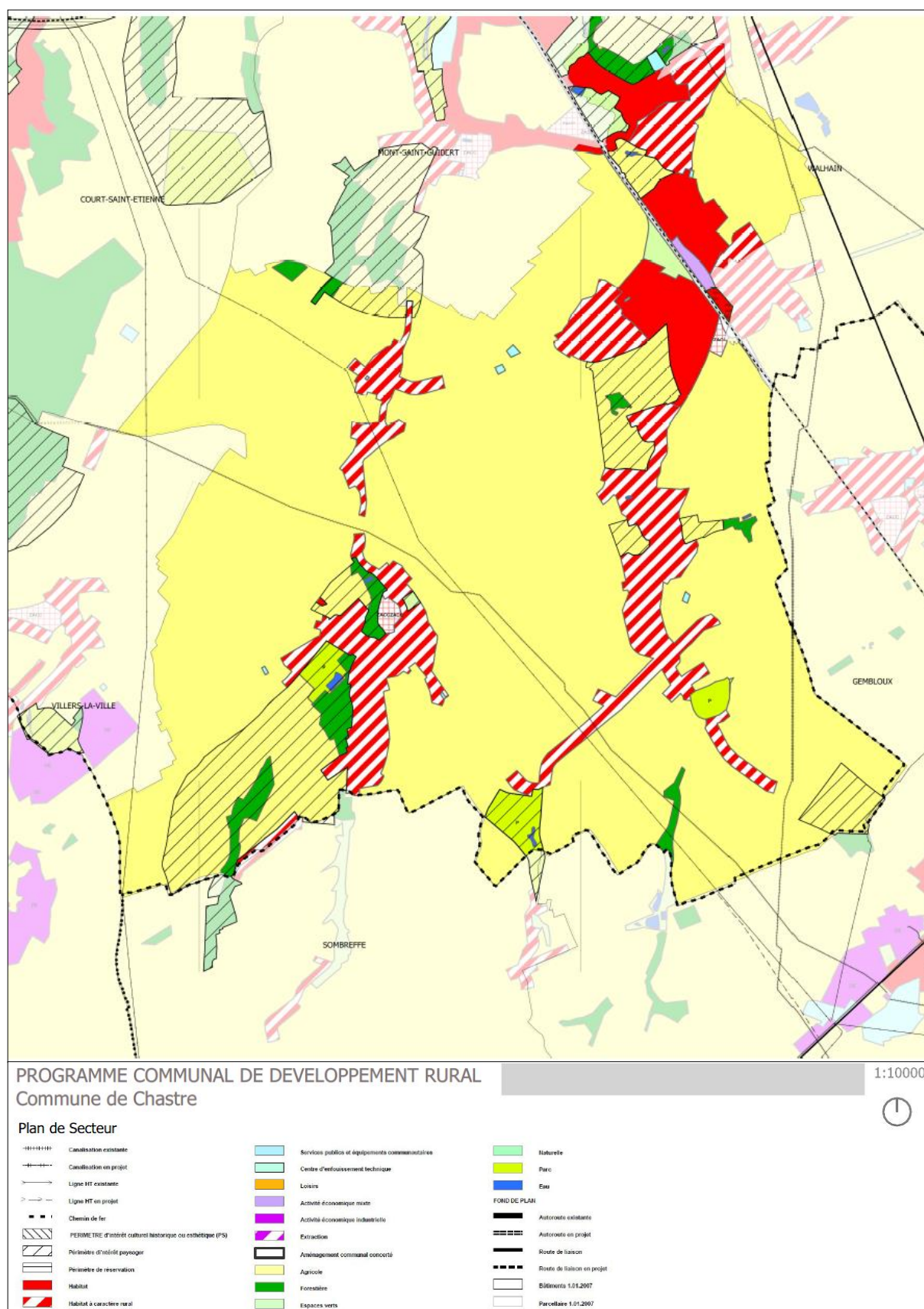


Figure 6 : Carte du Plan de Secteur (Source : données SPW, cartographie AGORA)

À l'échelle de la Province, Chastre fait partie des huit communes pour lesquelles la part du territoire communal dédiée aux surfaces agricoles au Plan de Secteur dépasse 75%.

On peut noter une disparité très marquée entre les communes de l'Est et du centre du Brabant wallon.

A l'échelle des communes du Brabant wallon, Chastre s'affirme comme une commune à caractère rural.

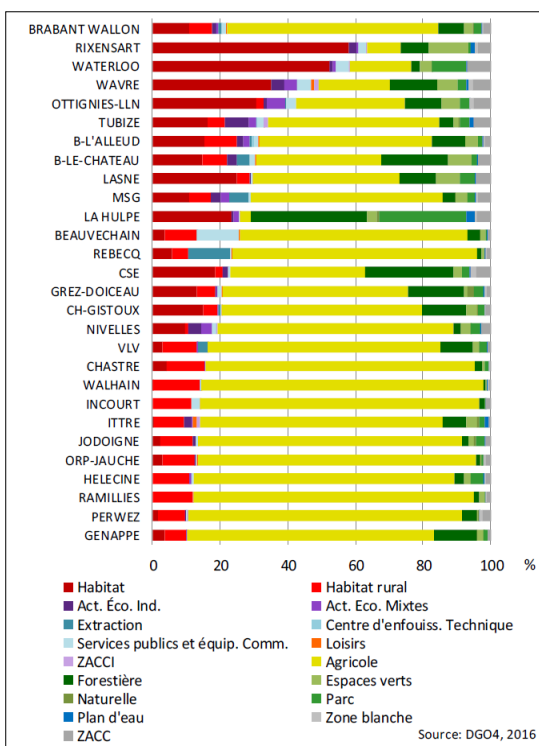


Figure 7 : Répartition des affectations du Plan de Secteur par commune (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

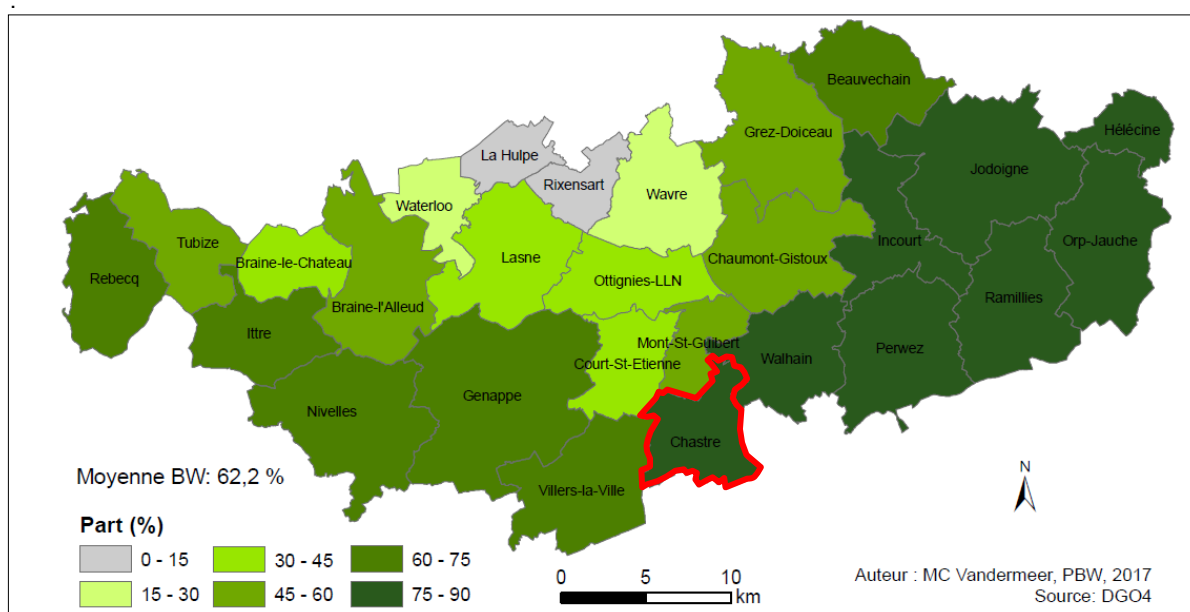


Figure 8 : Part des surfaces agricoles au Plan de Secteur dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

3.1.2.2 Le schéma communal

La commune dispose d'un Schéma de Structure depuis 2008 :

Les objectifs du Schéma de Structure Communal sont :

1. Maîtriser l'urbanisation résidentielle ;
2. Conserver les caractéristiques architecturales et urbanistiques spécifiques aux villages ;
3. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles, en particulier le plateau entre les deux vallées ;
4. Gérer le territoire en intégrant la dimension environnementale ;
5. Diminuer la dépendance automobile et avoir une politique d'espaces partagés.

Une distinction a été opérée pour mettre en évidence une zone d'habitat à caractère périurbain (Centre) d'une part et d'autre part une zone d'habitat à caractère villageois distinguant :

- 1- La zone d'habitat à caractère villageois – centre de Chastre et Blanmont ;
- 2- La zone d'habitat à caractère villageois – centre de village de Gentinnes, St-Géry, Cortil-Noirmont et Villeroix.
- 3- La zone d'habitat à caractère périurbain – à l'Est de Chastre

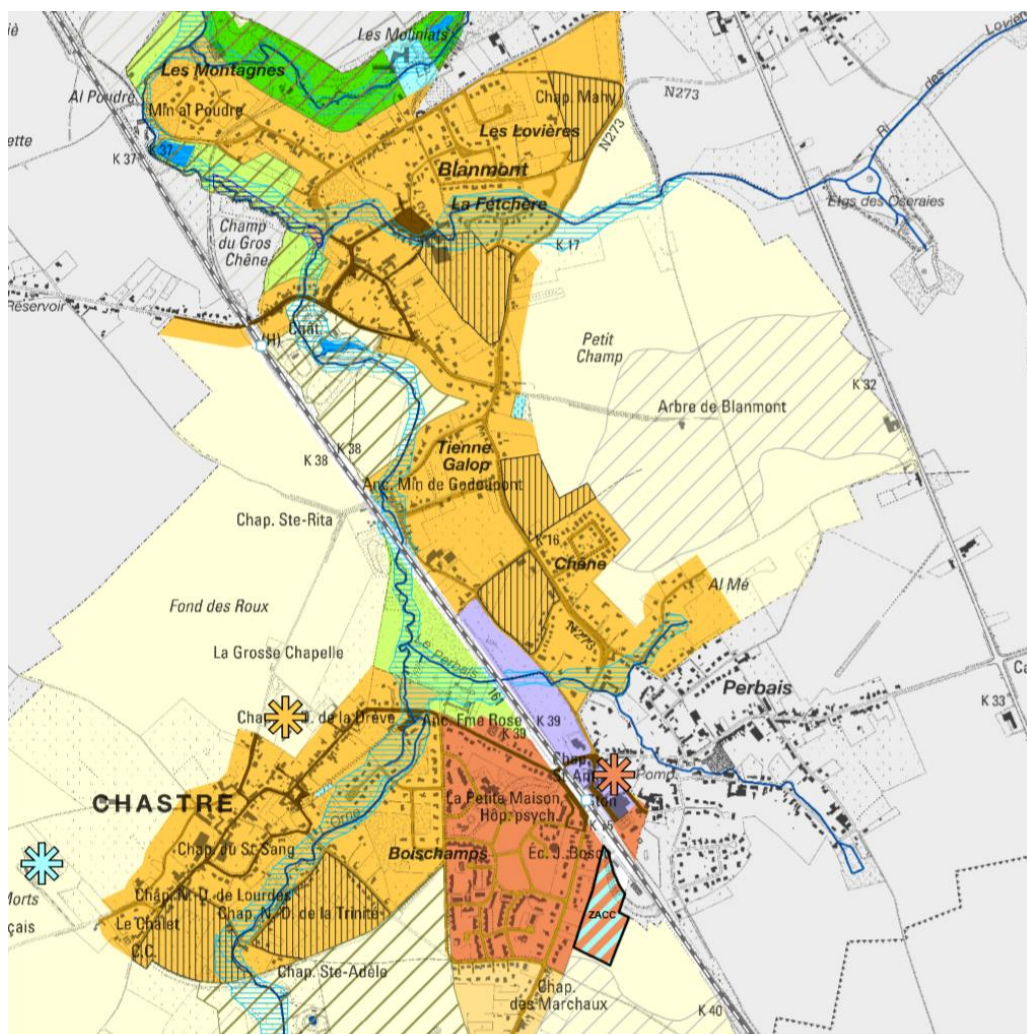
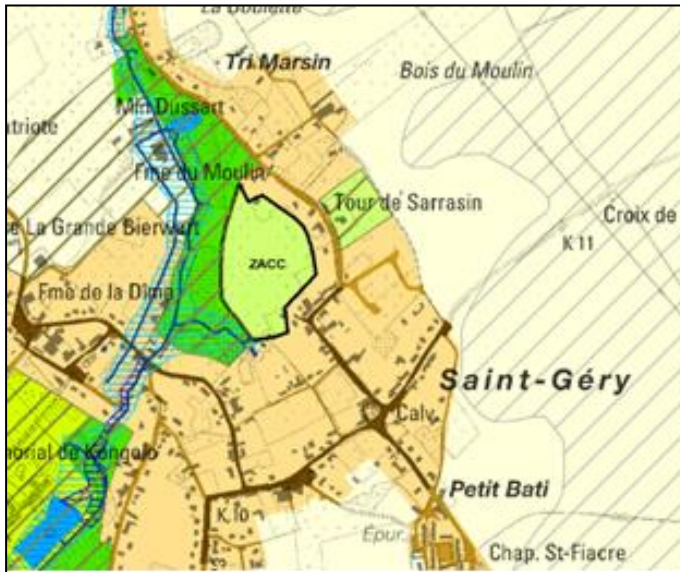


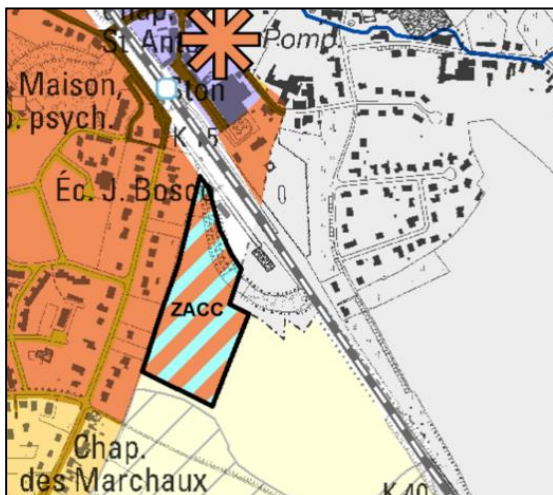
Figure 9 : extrait de la carte des OPTIONS (Source : Schéma de structure Communal Chastre, 2008)

3.1.2.2.1 Affectation des ZACC



La ZACC de Saint Géry (4.8 ha) a été affectée en zone non urbanisable (Zones d'espaces verts), car selon le document :

- la **partie Sud du territoire communal dispose de réserves foncières** suffisantes pour répondre aux besoins démographiques ;
- il n'a pas été **jugé pertinent de renforcer les disponibilités foncières dans le village de St-Géry** dans la mesure où, à l'échelle communale, ce noyau reste très dépendant de la voiture ;
- il y a une réelle volonté de protéger la qualité environnementale du site (topographie, terrains humides, présence d'éléments boisés participant au réseau écologique).



La ZACC de Chastre secteur Boischamps, qui couvre une superficie de +/- 2.8 hectares, a été affectée en zone urbanisable (zone mixte d'habitat / services publics et d'équipements communautaires), car selon le document :
« Elle vise à tirer parti, à moyen terme, de la proximité immédiate de la gare de Chastre qui est un élément important de la structure spatiale proposée ».

A proximité de cette ZACC, de l'autre côté de la rue Gaston Delvaux, au niveau de la cité de logement public, un projet de 100 logements et d'une petite zone de service tarde à se concrétiser.

Un peu plus au Nord, un projet immobilier est en cours sur le site de l'ancienne sucrerie (secteur de la Gare de Chastre). Il comprend notamment du logement, des surfaces commerciales et services de proximité, et l'aménagement d'un nouveau pôle multimodal.

Comparativement aux autres communes du Brabant wallon, **la commune de Chastre** dispose d'un **faible potentiel en réserves foncières en ZACC** (± 8 hectares). De plus, nous pouvons constater l'écart très marqué avec l'avant-dernière commune la plus basse du classement : Ittre ⁹.

Haut du classement (> 150 ha)		Bas du classement (< 40 ha)	
Wavre	230	Beauvechain	39
Lasne	206	Hélécine	28
Nivelles	169	Walhain	26
Ottignies-LLN	165	Ittre	22
Tubize	162	Chastre	8

Source : IWEPS, 2014

Figure 10 : Réserves foncières en ZACC (Source : Contrat de développement Territorial, 2018)

En ce qui concerne l'estimation des réserves foncières à l'échelle :

- Des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural ; le Schéma de Structure le estime à « 20%, soit 85 hectares. Si on considère l'ensemble des terrains disponibles, on atteint un taux de 26% soit près de 112 hectares. Ce chiffre se ventile de la manière suivante selon les différentes localités. C'est Cortil-Noirmont qui présente le potentiel le plus important avec près de 33 hectares. Les localités de Chastre, Blanmont et Gentinnes – Saint-Gery possèdent en moyenne 23 hectares. Quant au village de Villeroux, il arrive à saturation avec 8 hectares restant urbanisables. ». Il faut noter que ces données, issues du diagnostic de 2007, ne prennent pas en compte les contraintes juridiques de type urbanistiques ou environnementales, ni de la faisabilité technique de la mise en œuvre de ces parcelles ou encore de la disponibilité effective de celles-ci à la vente (rétention foncière, volonté des propriétaires d'urbaniser ces terrains).
- Il n'existe pas de réelle disponibilité en **zone d'équipements et de services publics**. Les zones d'équipements recensées au Plan de Secteur correspondent aux différents cimetières. Quant à la zone située à Blanmont, elle appartient à la Fortis.

Aujourd'hui, la commune envisage de mettre à niveau son Schéma de Structure. Outre son âge et la caducité des données¹⁰, il lui est reproché de ne répondre que partiellement aux grands enjeux de la commune, notamment en matière de mobilité, de protection des paysages (identité rurale) et de biodiversité.

Il s'agit de réécrire une vision à moyen et long terme pour la commune.

⁹ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

¹⁰ Des données datant pour certaines des années 2000.

3.1.3 Synthèse AFOM

OCCUPATION ET AFFECTATION DU SOL	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
OCCUPATION DU SOL	Commune à caractère semi-rural : $\pm 80\%$ du territoire est non artificialisé	Peu de terrains non artificialisés destinés à une urbanisation future Depuis 30 ans une urbanisation résidentielle importante aux dépens des bois et des vergers	Le caractère rural constitue un élément attractif pour la commune	Des données anciennes issues du CPDT Des pressions d'urbanisation peuvent mettre à mal la physionomie rurale Perte du caractère villageois des entités et amplification du phénomène de « cité dortoir »
AFFECTATION DU SOL	Le Plan de Secteur confirme la vocation rurale de la commune : seul 16% du territoire est en zone urbanisable L'image rurale de la commune est un facteur d'attractivité Présence de 3 zones de parc	Les deux ZACC existantes constituent un levier limité dans le renouvellement de la structure urbaine, en raison notamment de leur taille limitée (comparativement au reste du Brabant wallon) Un Schéma de Structure Communal ancien qui protège peu et met peu en valeur l'identité rurale des paysages. Il n'existe pas de réelle disponibilité en zone d'équipements et de services publics.	La ZACC de Mont-Saint-Guibert à proximité de la gare de Blanmont La Zone d'activité économique (ZAE) non-mise en œuvre à l'heure actuelle Le projet ZAE Walhain La mise à jour du Schéma de Structure Le renouvellement du site de l'ancienne sucrerie (secteur de la Gare de Chastre)	Des données anciennes et manque de données notamment sur les zones non-urbanisées dans le Schéma de Structure Pressions trop fortes et/ou saturation des zones urbanisables

3.1.4 Constats et pistes de l'Auteur

3.1.4.1 Principaux constats

- Commune majoritairement rurale et agricole, située à proximité de la Région de Bruxelles-Capitale et de Gembloux ;
- Projet en cours sur le secteur de la gare de Chastre ;
- Peu de terrains non artificialisés destinés à une urbanisation future ;
- Peu de réserves foncières ;
- Disponibilité foncière à proximité des gares (ZACC) ;
- Un Schéma de Structure Communal avec une vision et une stratégie pour le territoire ancienne et floue.

3.1.4.2 Pistes d'enjeux

- *Comment concilier la proximité avec un pôle urbain et la conservation du cadre rural et de la qualité de vie ?*

3.2 Milieu physique et ressources

Nous faisons, pour ce chapitre, directement référence aux travaux du Schéma de Structure Communal réalisé par l'ICEDD¹¹ en 2007-2008.

3.2.1 Relief et pentes

Chastre se situe au cœur du plateau brabançon, région apparentée à la Hesbaye. Le relief est peu accusé et la topographie aisément perceptible. Le territoire est composé de **deux vallées¹² parallèles orientées Nord/Sud qui s'inscrivent dans le réseau hydrographique de la Dyle**, qui présente une forme en espalier. Cette dernière caractéristique physique est importante car elle a comme conséquence le fait que le plateau séparant les deux vallées soit étroit (2.500 mètres).

Entre les deux vallées, le relief s'élève pour **culminer à $\pm$ 167 mètres sur la chaussée Romaine, au Sud de Cortil-Noimont**. Il y a aussi deux points culminants décentrés, à la Chapelle du Vénérable (entre Villeroux et Mellery, à l'Ouest) et au Nord-Ouest de Cortil-Noimont (vers Ernage et Perbais) ; ils accusent une cote à 160 mètres. La ligne de crête traverse l'ensemble du plateau. Des lignes de crêtes secondaires s'y raccrochent dessinant de légères ondulations dans le plateau.

Par rapport à ces contraintes topographiques mais également hydrographiques, **les villages se localisent historiquement en site de vallée, en s'établissant sur un replat ou un versant**. Ce mode d'urbanisation a une double conséquence. D'une part, le **plateau est entièrement préservé** (aucune construction, même à vocation agricole ne s'y est installée). Il a par ailleurs fait l'objet d'un remembrement agricole. D'autre part, les villages se situent toujours en contre-bas du plateau. Ce sont des éléments essentiels à la compréhension de la structure spatiale de Chastre.

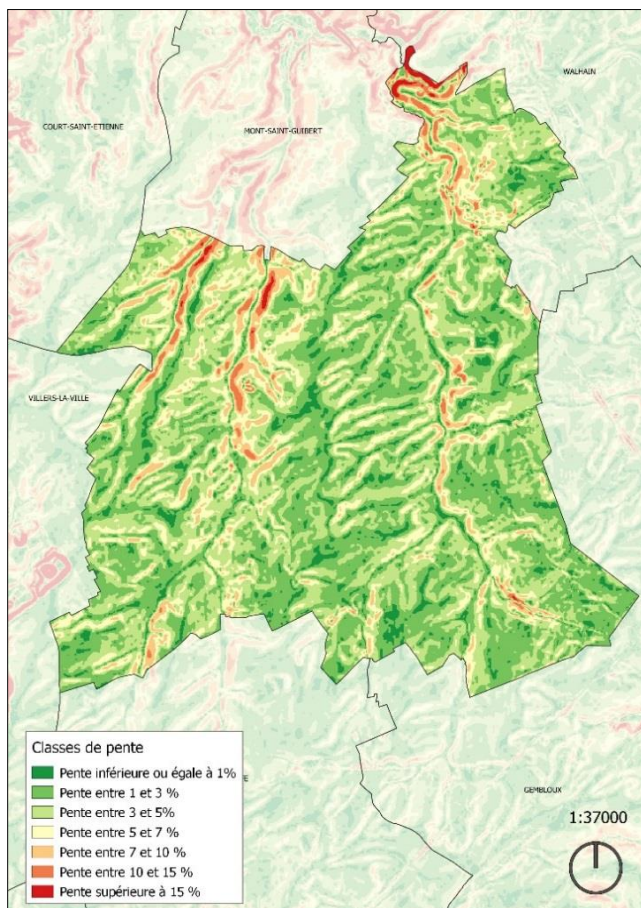


Figure 11 : Carte de la classe des pentes dans la commune de Chastre (Source : données DGARNE, cartographie AGORA)



Photo 1 : Vues depuis la Croix de Saint-Géry

¹¹ Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

¹² L'Orne et La Houssière

3.2.2 Sous-sol et ressources

Le soubassement de la commune de Chastre appartient à l'**anticlinorium du Brabant**, vaste bombement du socle primaire, constitué plus particulièrement de terrains cambriens, système géologique le plus ancien connu en Belgique.

Sur ce socle primaire, composé de **roches dures**, reposent directement les **sables bruxelliens** déposés durant l'ère tertiaire ; tous les étages géologiques intermédiaires étant absents. Cette particularité s'explique par les événements qui se sont succédés pendant 500 millions d'années : la région a été soumise à une alternance de périodes de sédimentation, de soulèvement, de plissement et d'érosion qui ont entièrement balayé tous les sédiments postérieurs au Cambrien pour présenter, à la veille des grandes transgressions marines du Tertiaire il y a 55 millions d'années, une surface aplanie par l'érosion.

L'érosion a emporté les sédiments tertiaires, laissant subsister les seuls sables bruxelliens. Ceux-ci ont été recouverts au cours du Quaternaire par une couche de limon nivéo-éolien, matériau fin issu de l'érosion de glaciers descendus jusqu'au centre des Pays-Bas. Sur ces loess, d'une épaisseur variant de zéro à quelques mètres pour la commune de Chastre, se sont développés des **sols fertiles**.

Ces couches géologiques sont visibles aujourd'hui. Les rivières, en creusant leur vallée, ont en effet mis à nu les sables bruxelliens et ont même entaillé, plus en aval, les roches dures du socle primaire. L'allure des **vallées, plus étroites et plus encaissées là où les rivières atteignent les roches dures du socle**, ainsi que la présence, sur les versants, d'**anciennes carrières**, qui exploitaient les sables et les quartzites (Blanmont), en témoignent.

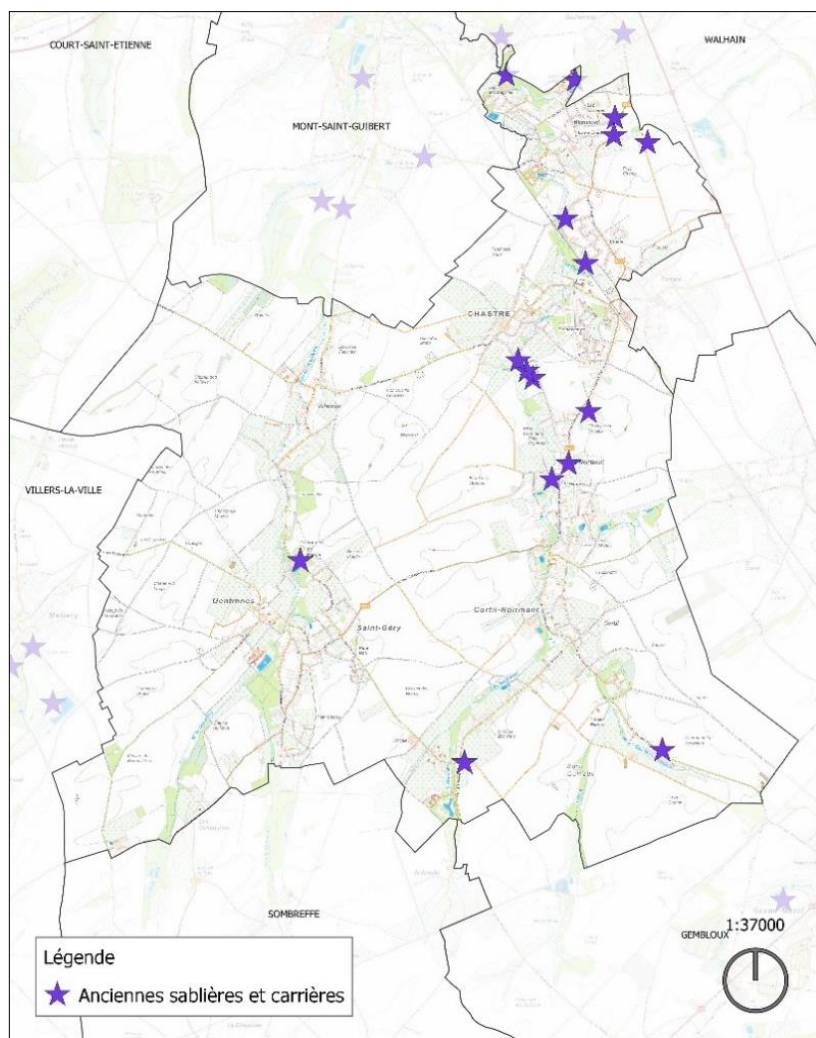


Figure 12 : Carte de localisation des anciennes carrières et sablières (Source : données DGARNE, cartographie AGORA)

3.2.2.1 Contraintes liées au sous-sol :

3.2.2.1.1 Risque sismique significatif :

Le risque sismique correspond à l'importance des dégâts ou des victimes qui pourraient être causés par des tremblements de terre. Il dépend de l'aléa sismique¹³, du degré d'exposition et de la vulnérabilité.

La norme parasismique européenne, l'Eurocode 8 (EN¹⁴ 1998), détermine les règles à suivre pour la conception et le dimensionnement des structures pour la résistance aux séismes. Suivant l'Eurocode 8, les éléments à prendre en compte lors de la conception des bâtiments sont :

- l'aléa sismique (ne peut être réduit),
- les conditions locales du sol (certains sols amplifient les ondes sismiques),
- et la catégorie d'importance du bâtiment (école, hôpitaux, etc.).

Sur base de ces 3 éléments, la Belgique a été divisée en 5 zones d'aléa sismique constant. L'aléa sismique a été défini en fonction de l'accélération maximale au sol qui a une probabilité d'être atteinte sur une période de 475 ans.

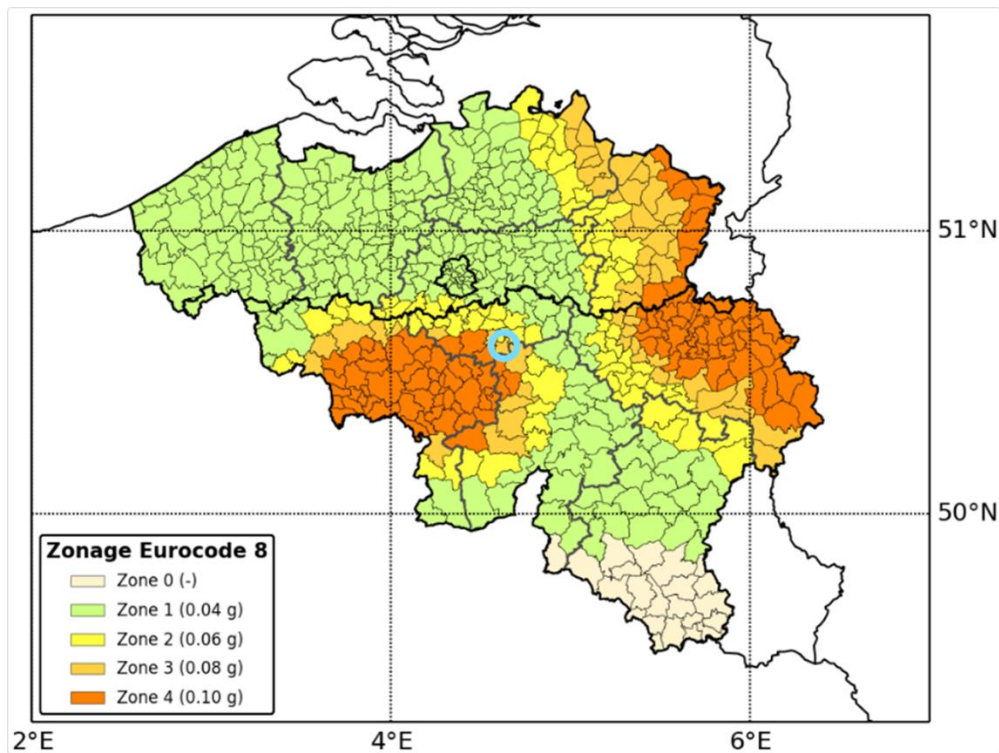


Figure 13: Carte du zonage du territoire belge pour l'Eurocode 8 issue de l'Annexe Nationale Belge (Source : Observatoire Royal de Belgique)

Selon la carte de zonage de l'Eurocode 8, la commune de Chastre est reprise en zone sismique 3 (sur une échelle de 4), où l'accélération maximale calculée sur le rocher est de 0,08 g. Le risque sismique est donc significatif.

¹³ Probabilité d'occurrence des mouvements du sol suite à un tremblement de terre.

¹⁴ La phase EN est la phase d'application de l'Eurocode. L'Eurocode 8 est accompagné d'une Annexe Nationale Belge.

3.2.3 Les sols

La pédologie de Chastre est diversifiée et varie selon la topographie (plateaux ou vallées) :

- Les sols des plateaux sont des **sols limoneux** : ce sont les meilleurs sols disponibles, idéaux pour l'agriculture. Ils occupent une grande partie de la surface communale.
- Les sols des vallées et des dépressions sont des **sols sablo-limoneux, sableux ou limono-sableux**.

Les villages de l'entité, les anciennes carrières et les grands axes de communication se caractérisent par des poches de **sols artificiels** et remaniés à cause de l'urbanisation.

Le sol de la commune présente donc une richesse agricole appréciable.

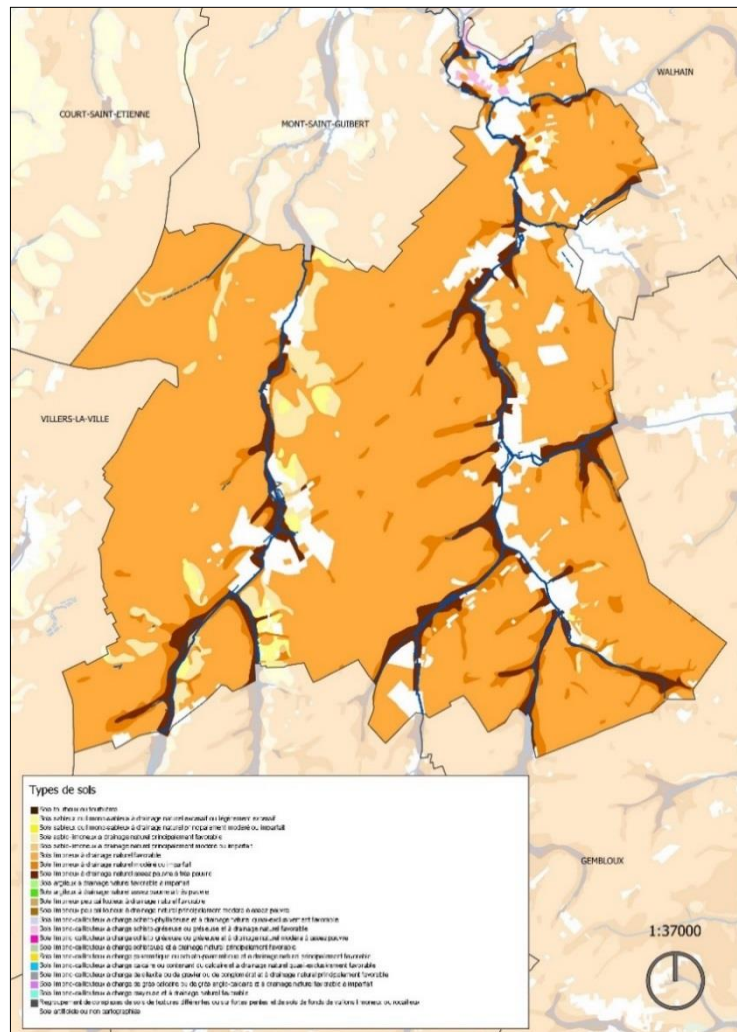


Figure 14 : Carte des sols de la commune (Source : données DGARNE, cartographie AGORA)

3.2.3.1 Sols potentiellement pollués :

Lors de la consultation des données en 2019, le territoire de la commune de Chastre comptait un total de 15 parcelles reprises au Plan de Secteur comme **zone agricole** et pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir.

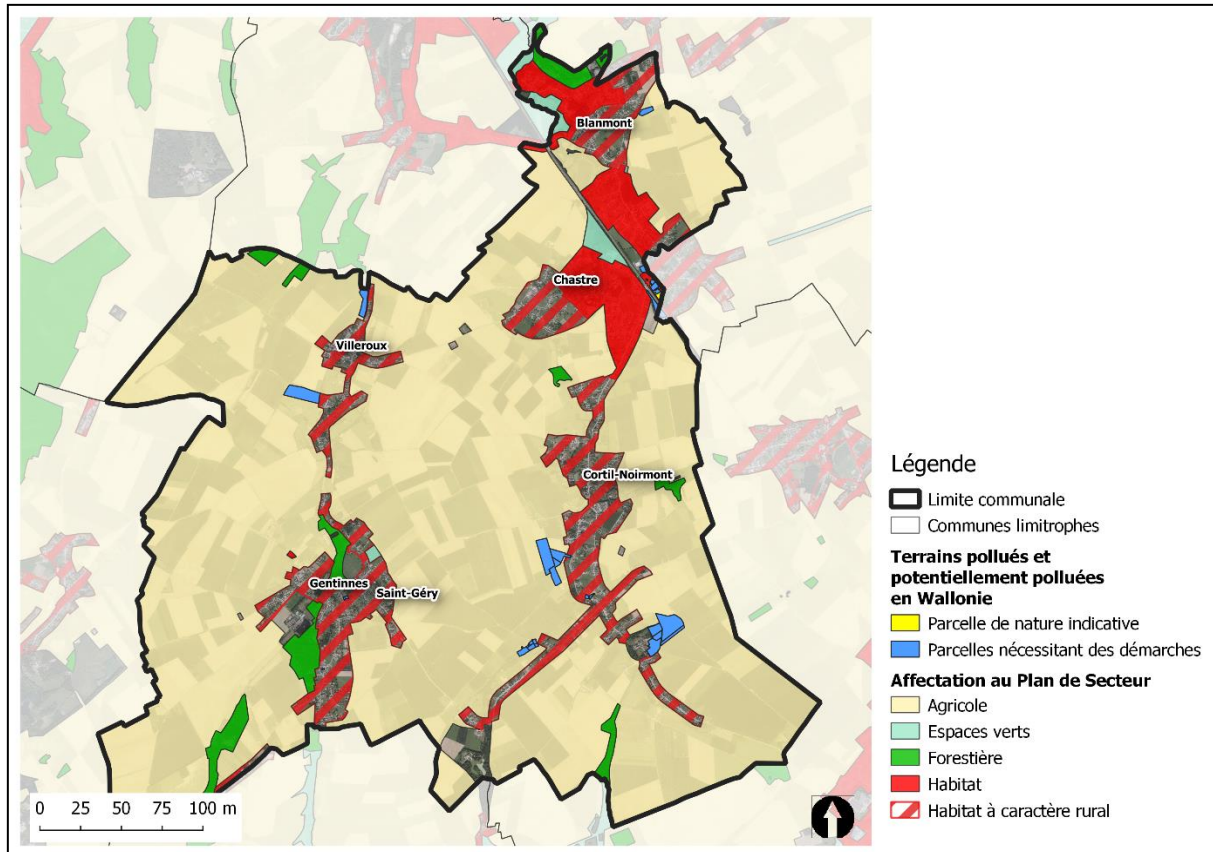


Figure 15: Localisation des sols potentiellement pollués par rapport au Plan de Secteur (Source : SPW ; Cartographie : AGORA)

Elles se situent :

- au Nord (1) et au Sud-Ouest (1) de Villeroux,
- au Sud-Ouest (10) et au Sud-Est (2) de Cortil-Noirmont
- au niveau de Blanmont.

Néanmoins, quelques parcelles affectées à l'habitat et aux parcs, ainsi que des parcelles qui n'ont pas d'affectation, sont reprises dans l'inventaire des terrains pollués et potentiellement pollués. Celles-ci se concentrent à Chastre.

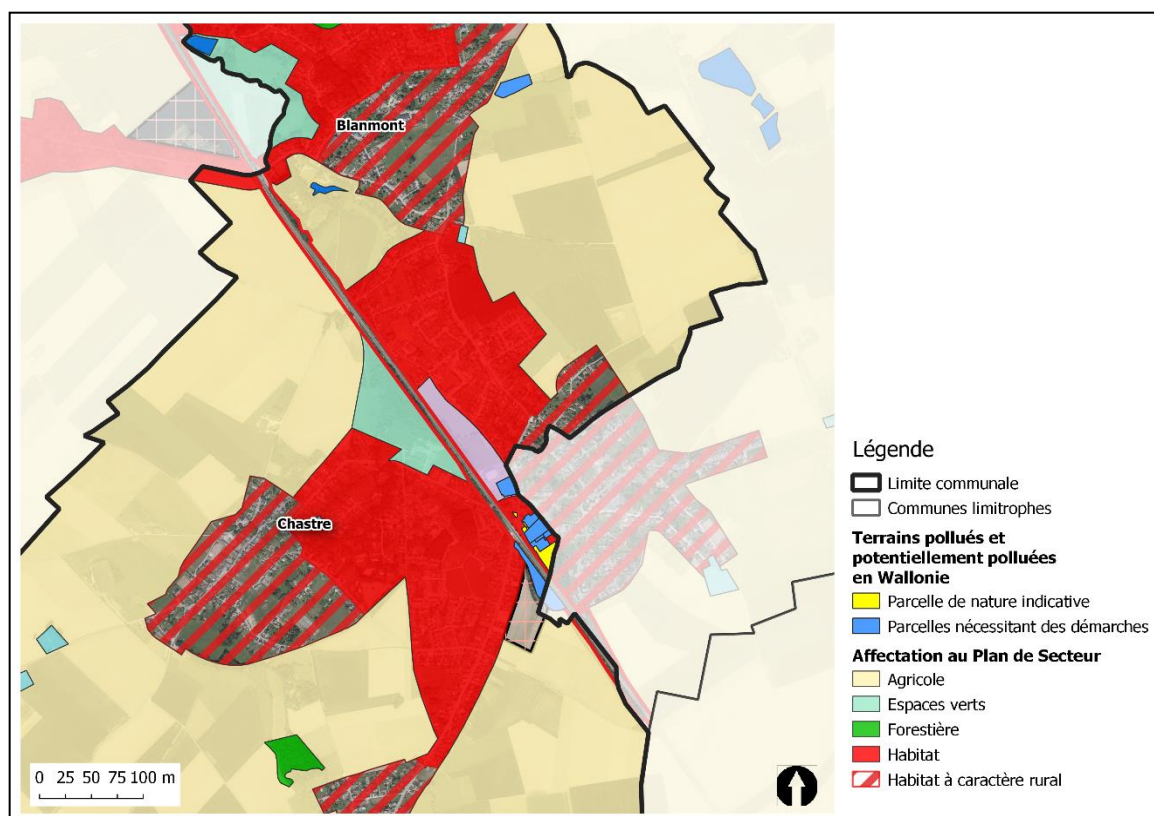


Figure 16: Zoom sur les parcelles potentiellement polluées en zone d'habitat (Source : SPW ; Cartographie : AGORA)

On peut également observer la présence de terrains pollués ne nécessitant pas de mesures quant à leur dépollution. Ces terrains sont au nombre de 3 et se situent à l'Ouest de la ligne de chemin de fer traversant le Nord-Est de la commune.

3.2.4 Hydrographie et hydrologie

La commune de Chastre se situe dans le bassin hydrographique de l'Escaut, et plus précisément dans le sous bassin hydrographique de la Dyle.

Le territoire est donc composé de **deux vallées parallèles orientées Nord/Sud**. Les cours d'eau qu'elles concernent (à savoir les ruisseaux de la Houssière à l'Ouest et l'Orne à l'Est) coulent du Sud vers le Nord. L'**Orne** (qui reçoit les eaux confluentes du Ry d'Ardenelle, du Ry d'Ernage, du Perbais, du Ry des Lovières et du Nil) traverse les entités de Cortil-Noirmont, de Chastre et finalement de Blanmont. Le **Ruisseau de La Houssière** (qui reçoit les eaux du Ry du Grand Pré) traverse les entités de Gentinnes, Saint-Géry et de Villeroux.

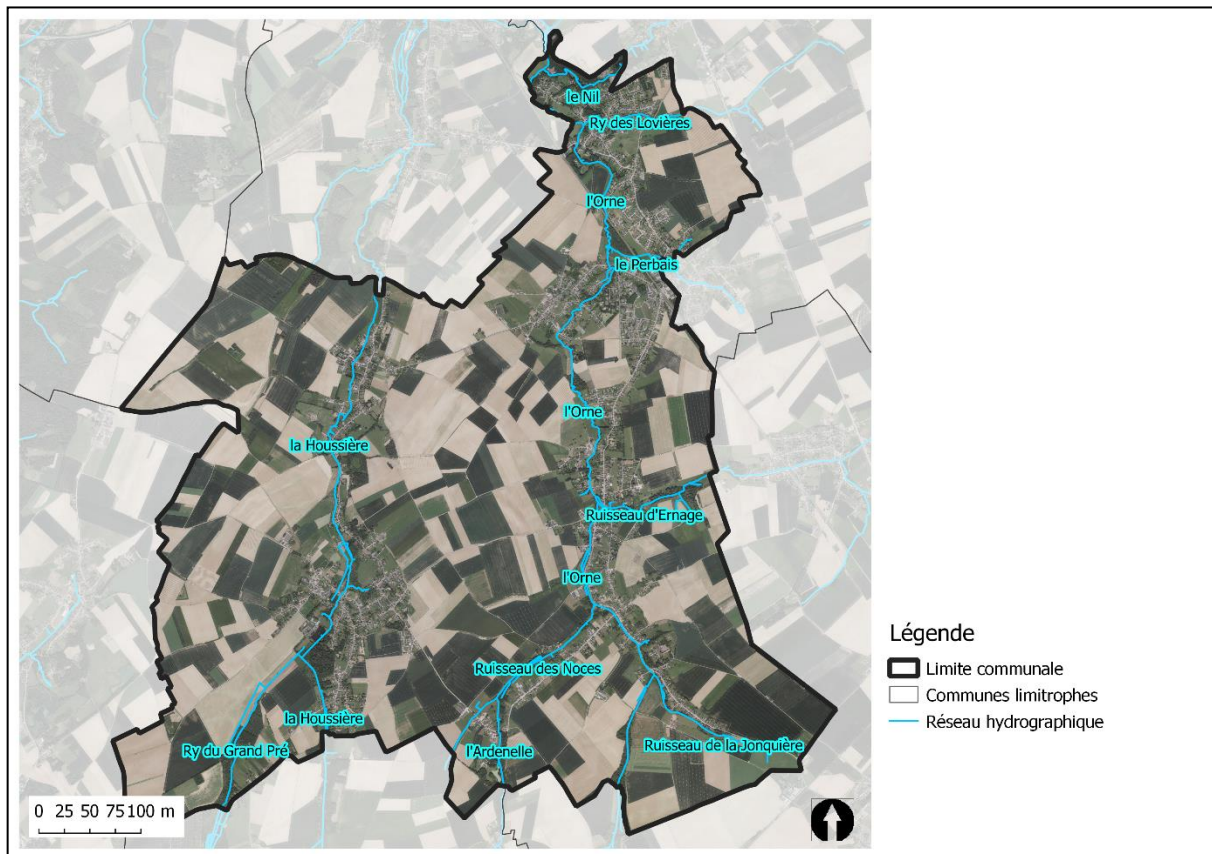


Figure 17: Réseau hydrographique de la commune de Chastre (Source : IGN ; Cartographie : AGORA)



Photo 2 : L'Orne à Chastre

3.2.4.1 Qualité des eaux de surface et souterraines

L'assainissement des eaux résiduaires n'étant pas encore entièrement effectif à Chastre¹⁵, les **eaux de surface sont de qualité moyenne à médiocre**. Même si des collecteurs existent, il subsiste des maisons non connectées au réseau d'égouttage (une centaine de points noirs répertoriés par le CRDG). Néanmoins, la majeure partie des eaux usées est captée. Ces eaux usées sont alors envoyées dans les stations d'épuration « Mont-Saint-Guibert » à Chastre (10.500 EH) et « Chastre » à Villeroux (2.160 EH), qui a été inaugurée en octobre 2015¹⁶. A noter que seule la première traite le phosphore, le carbone et l'azote contrairement à la deuxième qui ne traite que le carbone et l'azote.

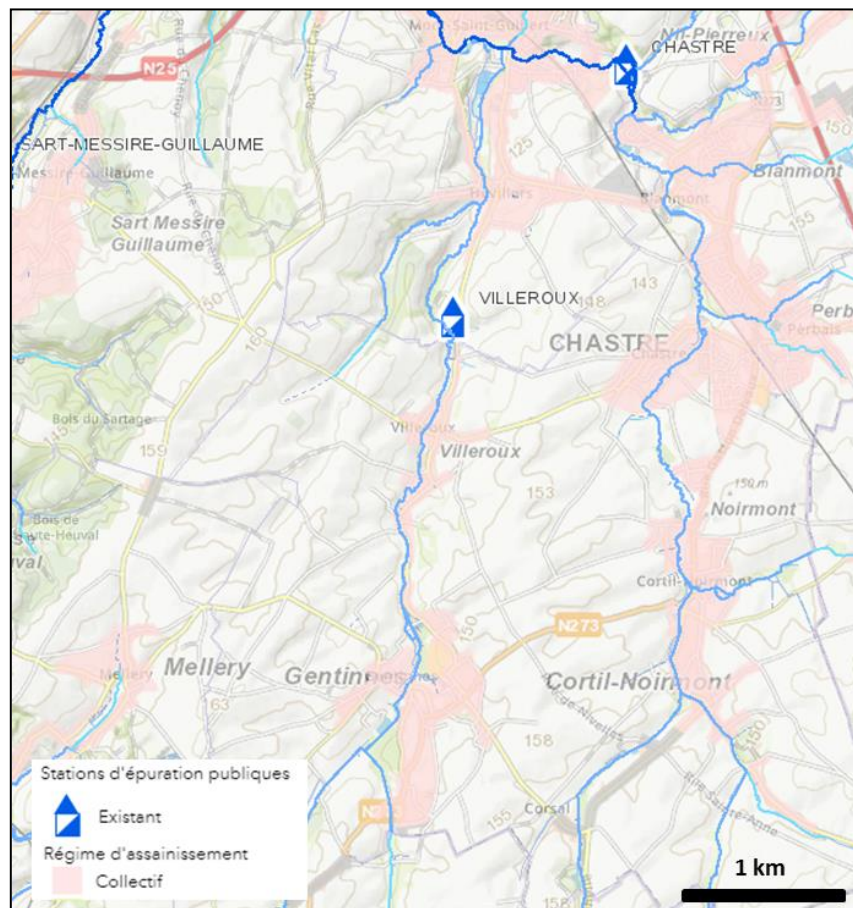


Figure 18: Localisation des stations d'épuration de la commune de Chastre (SPGE, 2019)

Concernant les eaux souterraines, on peut dénombrer un total de 25 captages. Aucun d'entre eux ne possède de zone de protection. Néanmoins, la zone de protection forfaitaire éloignée (IIb) d'un captage d'eau souterraine de la commune limitrophe de Gembloux déborde au Sud-Est de la commune.

¹⁵ Il existe encore 3 zones à Chastre qui sont en régime d'assainissement autonome

¹⁶ SPGE, consultation en novembre 2019.

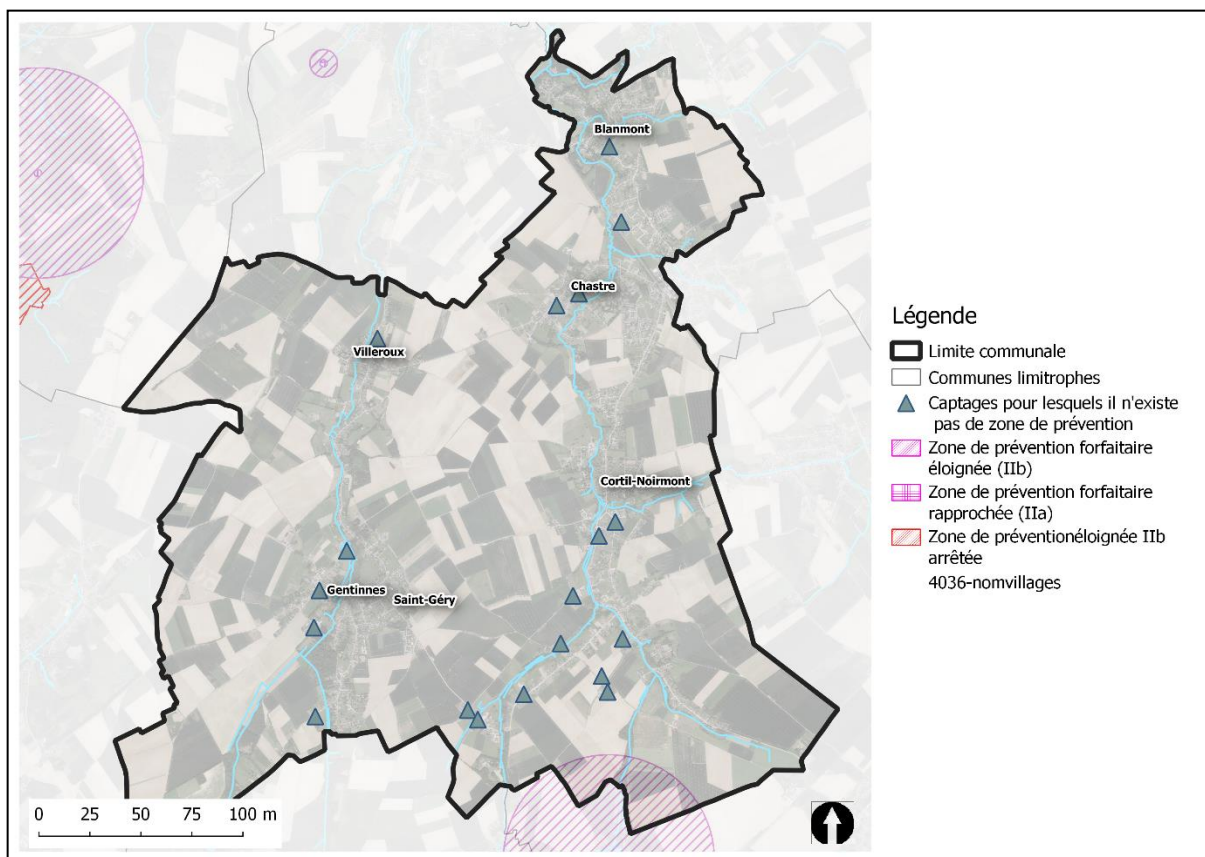


Figure 19: Localisation des captages d'eau souterraine au sein de la commune de Chastre (Source : SPW ; Cartographie : AGORA).

Il n'existe pas de données actualisées concernant la qualité physico-chimique des eaux-souterraines au sein de la commune. A titre informatif, entre 2004 et 2008, la qualité physico-chimique des eaux souterraines en termes de concentration en nitrates, a été évaluée. Les résultats se trouvent ci-dessous.

Nom/localisation de la prise d'eau	Zone vulnérable	Qualité		
		2000-2003	2004-2007	2008
Saint-Géry11	Sables bruxelliens	Indisponible	Mauvaise	Mauvaise

Figure 20: Qualité des eaux souterraines de Chastre entre 2004 et 2008

Concernant les eaux de surface, l'indice biologique¹⁷ global normalisé (IBGN), qui se détermine sur base de la présence d'invertébrés aquatiques, permet de diagnostiquer le degré de pollution de l'eau mais aussi la dégradation des habitats naturels. Il varie de 4 à 6 (sur une échelle de 20) tant le long de l'Orne que de La Houssière.

L'indice de polluo-sensibilité (IPS) permet de mesurer la présence d'éléments nutritifs fréquents dans les pollutions d'origine domestiques et agricoles. L'Orne présente un indice moyen à médiocre tandis que la Houssière obtient un score globalement satisfaisant. Un facteur explicatif serait un taux d'urbanisation plus faible le long de cette vallée.

L'indice de pollution organique (IPO) est un indicateur de la qualité de l'eau qui intègre 4 paramètres liés à la pollution organique, telle que la demande biologique en oxygène, les ions ammonium, les nitrites et les phosphates. Ceux-ci peuvent induire des phénomènes d'eutrophisation et ainsi causer la mort de certaines espèces. La valeur de cet indice varie entre 1 à 5, 5 étant caractéristique d'une très bonne qualité de l'eau. À Chastre, la qualité de l'eau pour cet indice varie entre moyenne et médiocre.

¹⁷ Cet indicateur est une méthode standardisée utilisée en hydrobiologie afin de déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau. La méthode utilise l'identification des différents macroinvertébrés d'eau douce présents sur un site pour calculer une note. Cette note, d'une valeur de 0 à 20, est basée sur la présence ou l'absence de certains taxons bioindicateurs polluo-sensibles ainsi que sur la richesse faunistique globale du site.

Le tableau ci-dessous reprend les indices de mesure de la qualité de l'eau à Chastre pour l'année 2015, en comparaison avec l'année 2007¹⁸. Le code couleur et les classes de qualité sont celles reprises par la Région wallonne dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les stations sont localisées sur la carte ci-dessous. Afin de mesurer la qualité de l'eau de la Houssière, la station en amont (à Sombreffe) et la station en aval (à Mont-Saint-Guibert) ont également été reprises.

Dans l'ensemble, il y a peu d'évolutions positives (soit les valeurs stagnent, soit elles se dégradent) et ce malgré les épurations mises en place. On peut néanmoins noter l'exception de l'Orne, où l'évolution positive de la station ORN021 est davantage marquée car plus éloignée de la zone non épurée en amont et profitant de l'effet de dilution vers l'aval.

La Houssière semble également s'améliorer d'amont en aval, d'une part car le quartier des Bruyères sur Sombreffe n'est pas épuré, et d'autre part car à plusieurs reprises sur son parcours, la Houssière traverse des zones humides et autres habitats préservés, avec donc une autoépuration probablement très fonctionnelle sur ces tronçons-là.

Les formes azotées nitrate/nitrite dénotent globalement (et ce partout dans les sous-bassins Dyle-Gette). On considère classiquement que ces paramètres sont à lier aux activités agricoles et à la présence des sables bruxelliens. La pollution diffuse (engrais notamment) issue de l'agriculture joue un rôle important en eutrophisant les eaux de surface (via des phénomènes de dérive) et les eaux souterraines (via des phénomènes de lixiviation). Il y a cependant un effet lié aux comportements des particuliers, riverains ou non, via des actes d'incivisme (déchets verts et tontes de pelouse : envasement et eutrophisation) et des problèmes parfois plus globaux de rejets d'eaux usées en eaux de surface et/ou souterraines (non-raccordement à l'égout, puits perdants, ...).

Notons que, selon le Contrat de rivière Dyle-Gette, la qualité des eaux dans le futur ne s'améliorera sans doute que faiblement et restera toujours moyenne compte tenu des fortes pressions démographiques, urbanistiques et agricoles dans un contexte de substrat argilo-limoneux à faible pente.

[illegible]

Figure 21 : Qualité de l'eau à Chastre (Source : Contrat de rivière Dyle-Gette asbl)

¹⁸ Tableau, carte et analyse fournis par le Contrat de rivière Dyle-Gette asbl.

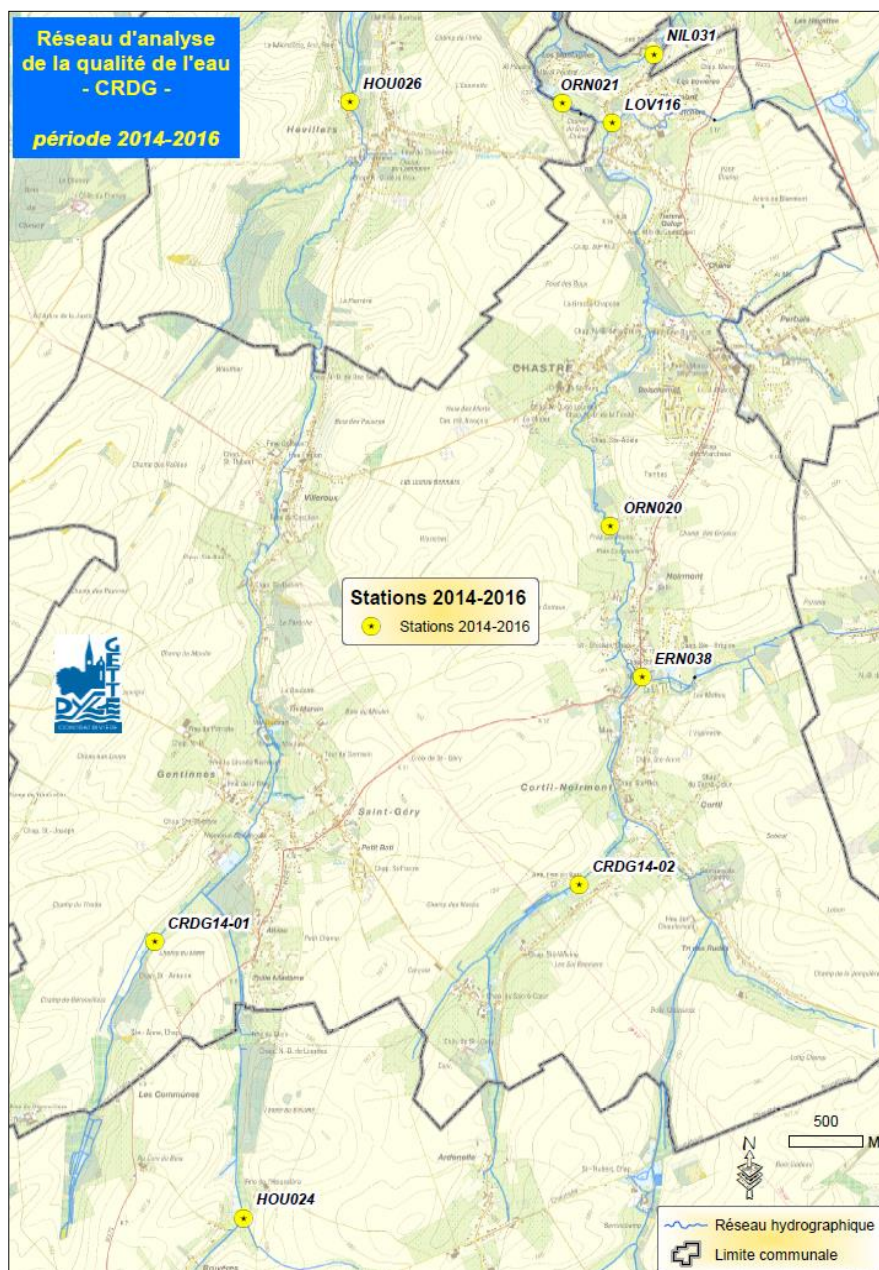


Figure 22 : Réseau d'analyse de la qualité de l'eau à Chastre (Source : Contrat de rivière Dyle-Gette asbl)

3.2.4.2 Les atteintes aux cours d'eau de Chastre

En 2016, un inventaire reprenant les différentes atteintes aux cours d'eau a été réalisé par le Contrat de Rivière Dyle-Gette. Globalement, l'atteinte la plus fréquente correspondait à des rejets d'eaux usées autant dans la Houssière que dans l'Orne. De nombreux dépôts de déchets sont également à l'origine de pollutions des cours d'eau. Des problèmes d'érosion, principalement des berges de l'Orne, ainsi que des ouvrages dégradés, des entraves à l'écoulement de l'eau et des pulvérisations ont également été constatés.

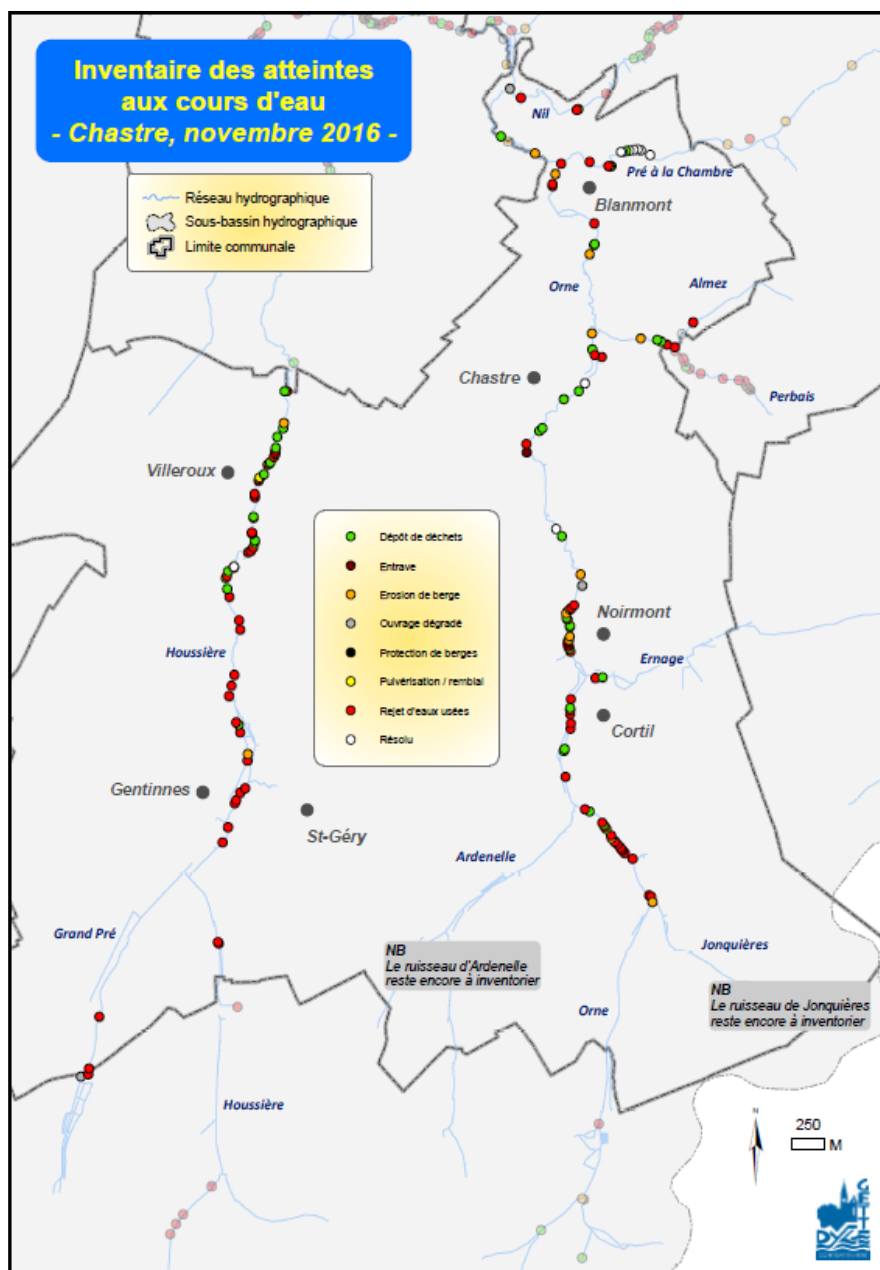


Figure 23: Inventaire des atteintes aux cours d'eau de Chastre (CRDG, 2016)

Dans le cadre du CRDG, toutes les communes ont pour obligation de proposer leurs engagements bisannuels. Chastre y a répondu en 2017, pour la période allant jusqu'à 2019. Ce « programme d'actions » constitue le cadre de référence dans lequel les actions récurrentes et ponctuelles sont menées.

Il est ainsi prévu que les **infractions environnementales** soient suivies par l'agent constatateur, telles que les dépôts de déchets verts sur les berges, les rejets d'eaux usées ou l'érosion des berges par le bétail. Sur base des points noirs identifiés et localisés par les chargés de mission du CRDG, l'agent peut établir des procès-verbaux après un premier courrier invitant à régulariser l'infraction(s). Dans les faits, l'agent constatateur, qui

partage par ailleurs son temps de travail avec une autre commune, a été orienté vers d'autres priorités (infractions de stationnement, dépôts clandestins, etc.). L'hiver 2018 a toutefois été mis à profit pour cibler spécifiquement les points noirs relevés par le CRDG. Le Département Nature et Forêts du Service public de Wallonie y a apporté son concours, en visant l'érosion des berges par le bétail.

Des **travaux d'assainissement** prévus dans le programme d'actions sont en cours de réalisation dans une importante section de Cortil-Noirmont (égouttage en voirie, rue du Tilleul). Un suivi annuel des populations de Balsamine de l'Himalaya est également organisé avec le concours de bénévoles.

Plus ponctuellement, enfin, de petites opérations sont menées. Une **collecte de déchets diffus** a ainsi été menée sur une courte section de l'Orne à Blanmont, en mai 2018. Cette opération, soutenue par le CRDG, a été conduite par l'ASBL Aer Aqua Terra, dédiée au nettoyage des cours d'eau, et un budget a été proposé en 2019 pour la poursuite des opérations. En août et octobre 2018, des **travaux de défrichage** ont été menés dans un bois communal à Saint-Géry/Gentignes situé en fond de vallée, en rive droite de la Houssière. La situation particulière de ce bois l'a fait évoluer en zone humide présentant un réel potentiel didactique, et les opérations visent à préserver le statu quo en attendant d'un financement en ce sens.

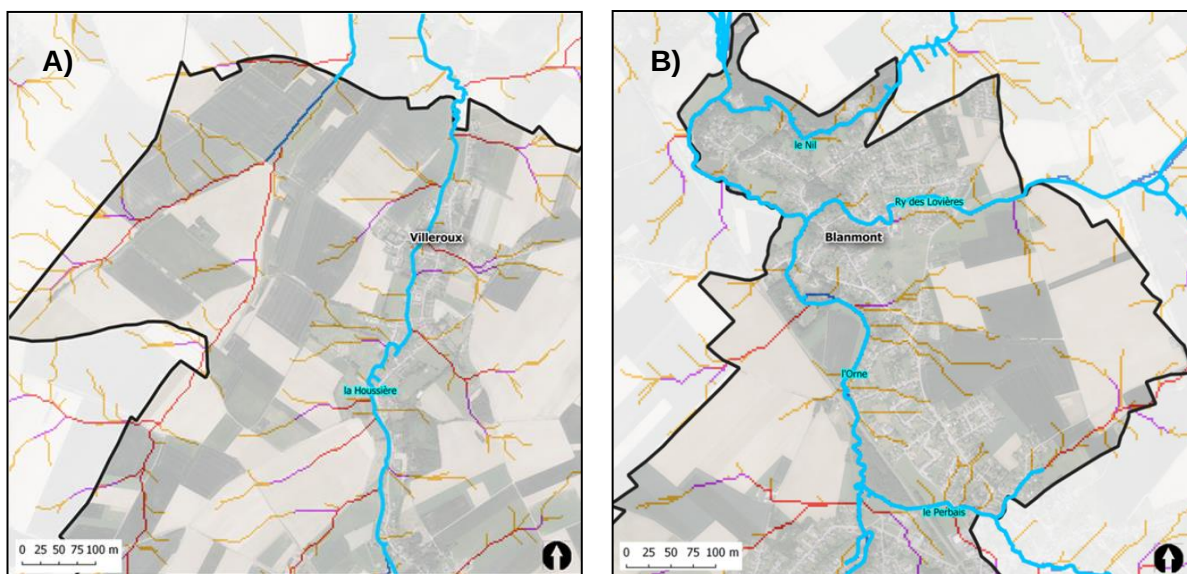
3.2.4.3 Les risques liés au réseau hydrographique

Les risques liés au réseau hydrographique sont principalement les **inondations**, mais également les **coulées de boues** amenées par ruissellement lors de fortes pluies. En effet, les eaux pluviales vont s'écouler selon des axes préférentiels. Les risques de développement d'axes de ruissellement sont repris sur les cartes du ruissellement concentré.

3.2.4.3.1 Risque de ruissellement

On peut observer que le risque qu'un ruissellement concentré se développe dans la partie Nord-Ouest de la commune est élevé. Toutefois, aucune habitation ne se trouve sur ces axes de ruissellement.

Il y a un risque élevé de ruissellement concentré pouvant impacter les habitants au Sud de Villeroix (cf : figure 25 - A), au niveau de la rue des XV Bonniers et à proximité de l'intersection entre la rue du Paroche, la ruelle des Moineaux et la rue du Village.



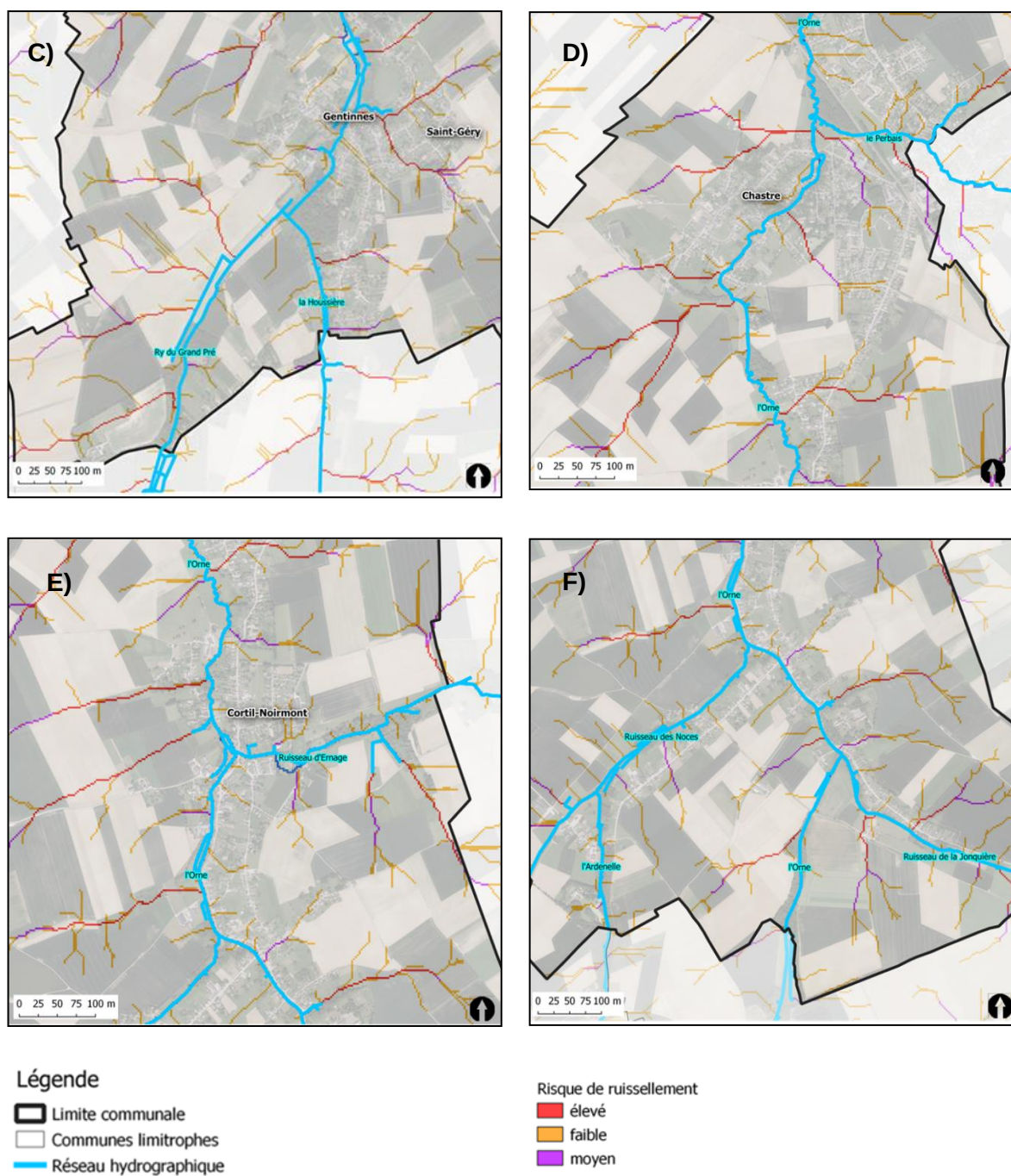


Figure 24: Risque de ruissellement concentré de l'entité de chastre (Source: SPW; Cartographie: AGORA)

On peut noter quelques risques élevés à l'Ouest de la Houssière mais ceux-ci ne sont pas impactant pour les habitants au vu du manque d'habitation.

Dans le Sud-Ouest de la commune, au Nord de Gentinnes (cf. : figure 25 - C), on peut constater un risque de ruissellement élevé au niveau de la rue du Try Marsin.

Il y a également un risque de ruissellement concentré élevé au Nord et au Sud de Saint-Géry. Ces deux axes préférentiels de ruissellement fusionnent à l'Est de Gentinnes pour se jeter dans la Houssière. Au vu du tissu bâti traversé par ces axes de ruissellement préférentiels, les riverains pourraient être impactés de manière importante.

Une partie des habitations de la partie Sud de Gentinnes peut également être impactée par un risque élevé de ruissellement.

Concernant le Nord-Est de la commune, il existe un risque élevé au Sud-Ouest de Blanmont (cf. : figure 25 - B). Néanmoins, au vu du manque d'habitations, les habitants ne devraient pas être impactés par ce ruissellement.

Au Nord de Chastre (cf. : figure 25 - D), un risque élevé de ruissellement pouvant éventuellement impacter une partie des habitations de la rue de la Chapelle peut être observé. On peut aussi constater des risques élevés sur la partie centrale de l'entité et au Sud de celle-ci, pouvant impacter les habitations situées entre les rue Saint-Géry et rue des XV Bonniers.

Un peu plus au Sud-Ouest, il y a un autre risque élevé de ruissellement au sein de la commune mais celui-ci ne passe pas par une zone d'habitation. Dès lors, aucun riverain ne devrait être dérangé par celui-ci ou par les éventuelles coulées de boues qu'il peut entraîner.

Au Nord-Est de Chastre, il y a également un risque élevé de développement d'un chemin préférentiel des eaux pluviales pour se jeter dans le Perbais. Les habitations à la frontière de la commune, Rue de la sucrerie, pourraient ainsi potentiellement être impactées.

Malgré la présence de quelques risques élevés aux alentours de Cortil-Noirmont (cf : figure 25 - E), seules quelques habitations au nord peuvent être impactées par le développement d'un axe de ruissellement et des possibles boues amenées par celui-ci.

Finalement, concernant le sud-Est de la commune de Chastre (cf. : figure 25 - F), de nombreux axes de ruissellement concentrés peuvent se développer. Les risques élevés présentant un possible impact pour les habitations sont peu nombreux. Ils se trouvent au Nord de la rue Sainte-Anne et de la rue Try des Rudes, à proximité du Ruisseau de la Jonquière.

3.2.4.3.2 Aléa d'inondation

L'aléa d'inondation permet d'identifier les zones susceptibles d'être impactées de manière plus ou moins importante par des inondations dont l'origine se trouve soit dans le débordement d'un cours d'eau soit par la concentration de ruissellement des eaux pluviales.

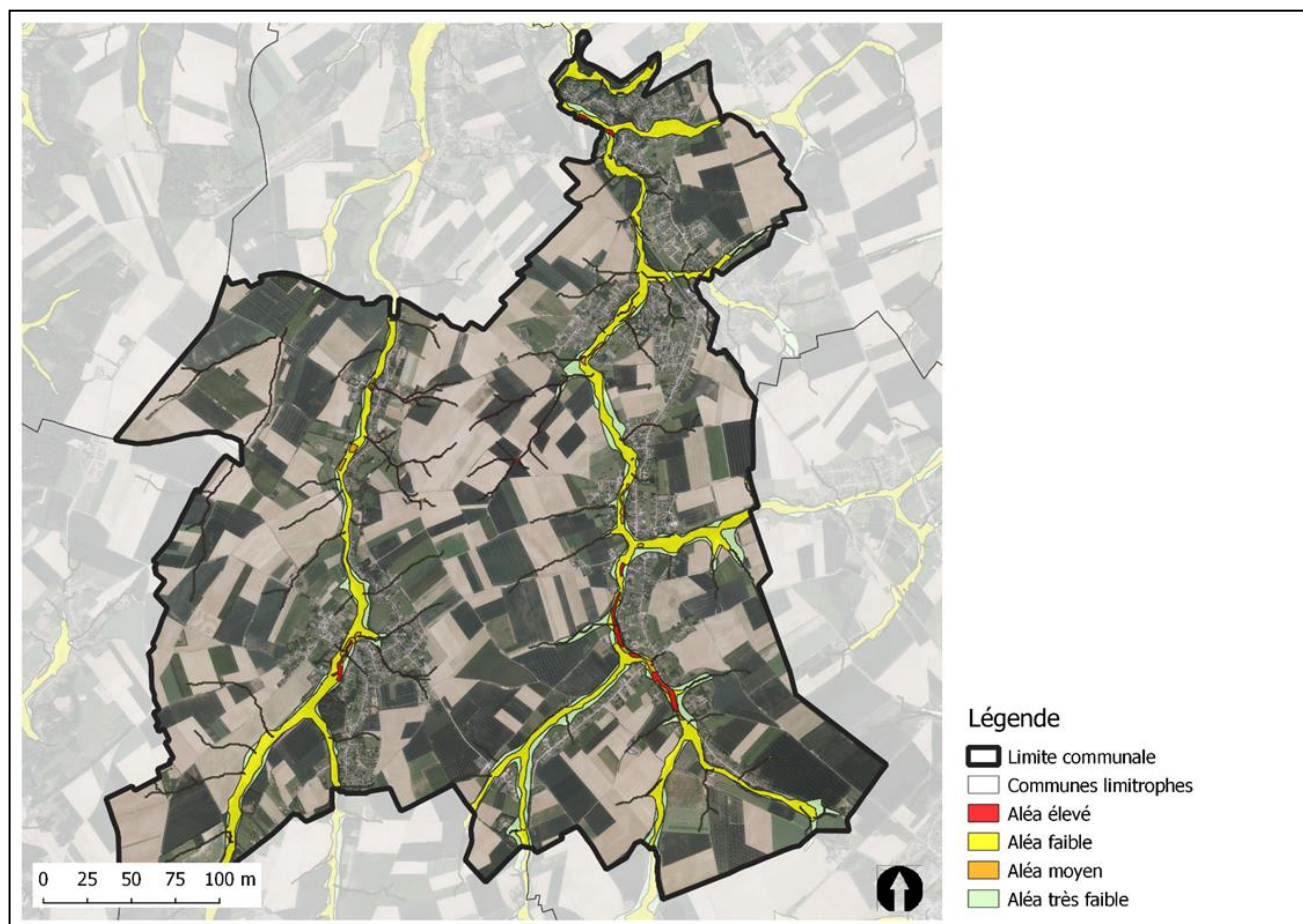


Figure 25: Carte des zones d'aléa d'inondation à Chastre (Source : données DGARNE 2016, cartographie AGORA)

Plus particulièrement, **des zones d'aléa d'inondation élevé à moyen** sont identifiées à Chastre, au sein de zones destinées à l'urbanisation au Plan de Secteur :

- le long de l'Orne, à **Cortil-Noirmont** une bande étroite s'étendant depuis le domaine de l'ONE jusqu'au Musée ;

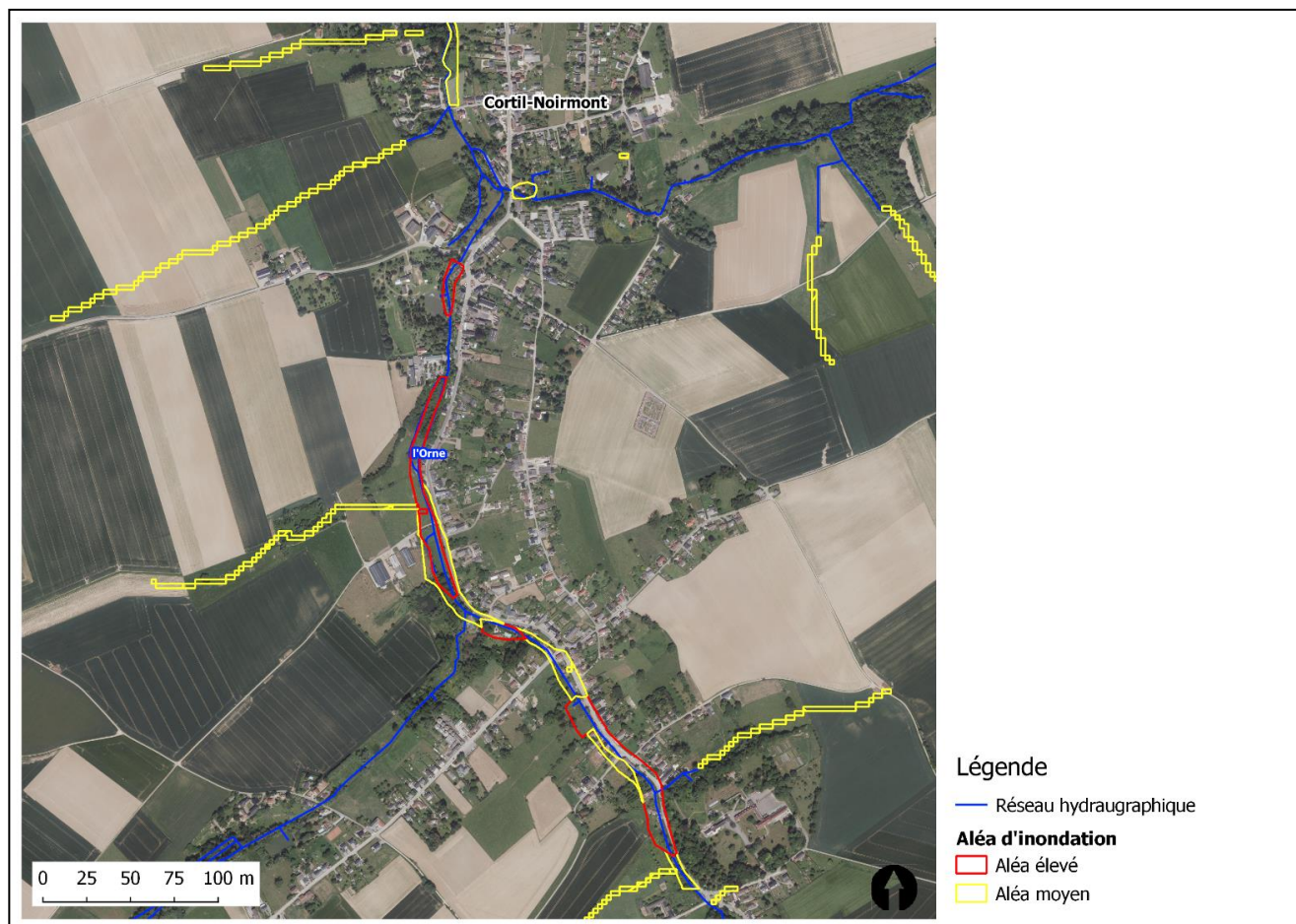


Figure 26: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Cortil-Noirmont (Source : SPW, 2016)

- le long de l'Orne, à **Chastre**, entre l'avenue de Jupiter et la rue des Tombes Romaines ainsi que sur la partie Sud-Ouest de la rue par-delà l'Eau¹⁹ ;

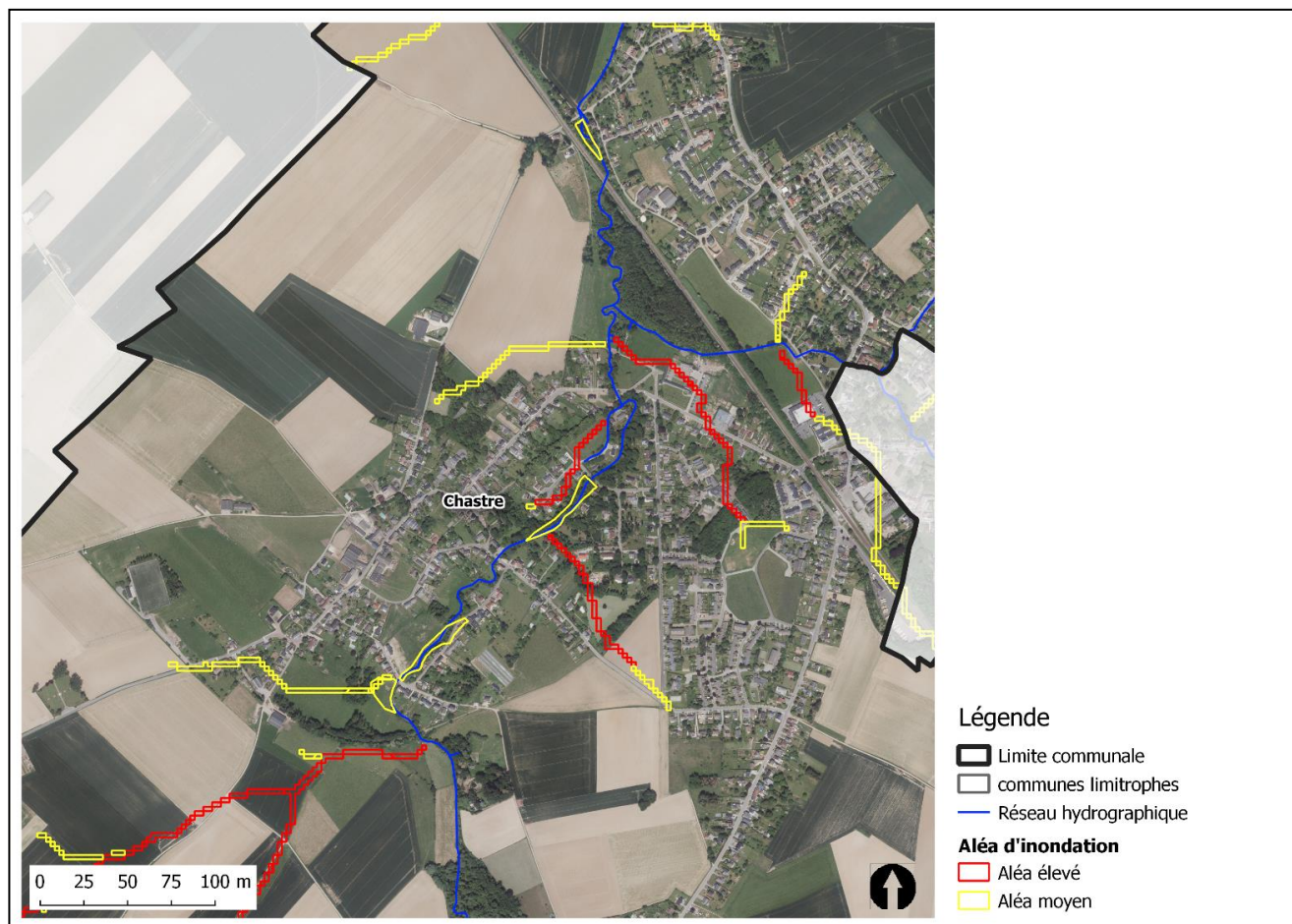


Figure 27: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Chastre (Source : SPW, 2016)

¹⁹ A noter que le principal aléa d'inondation à Chastre découle du ruissellement concentré des eaux pluviales.

- le long de l'Orne, à **Blanmont**, entre la rue de l'Eglise et la route des Carrières ;

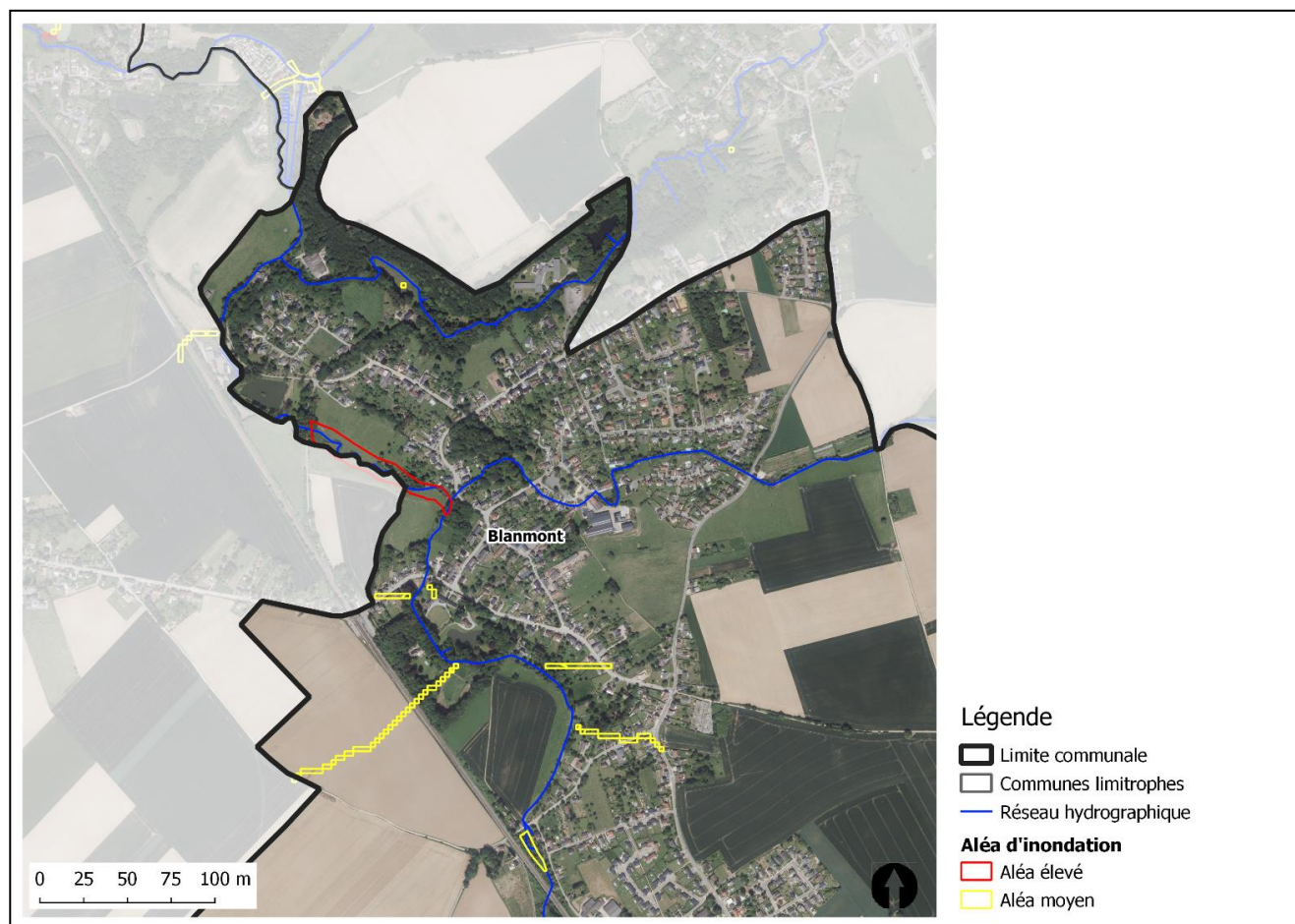


Figure 28: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Blanmont (Source : SPW, 2016)

- le long de la Houssière, à **Gentignes**, entre le Mémorial et la rue de Mellery ;
- le long du Chemin de Plugova, à **Saint-Géry**.

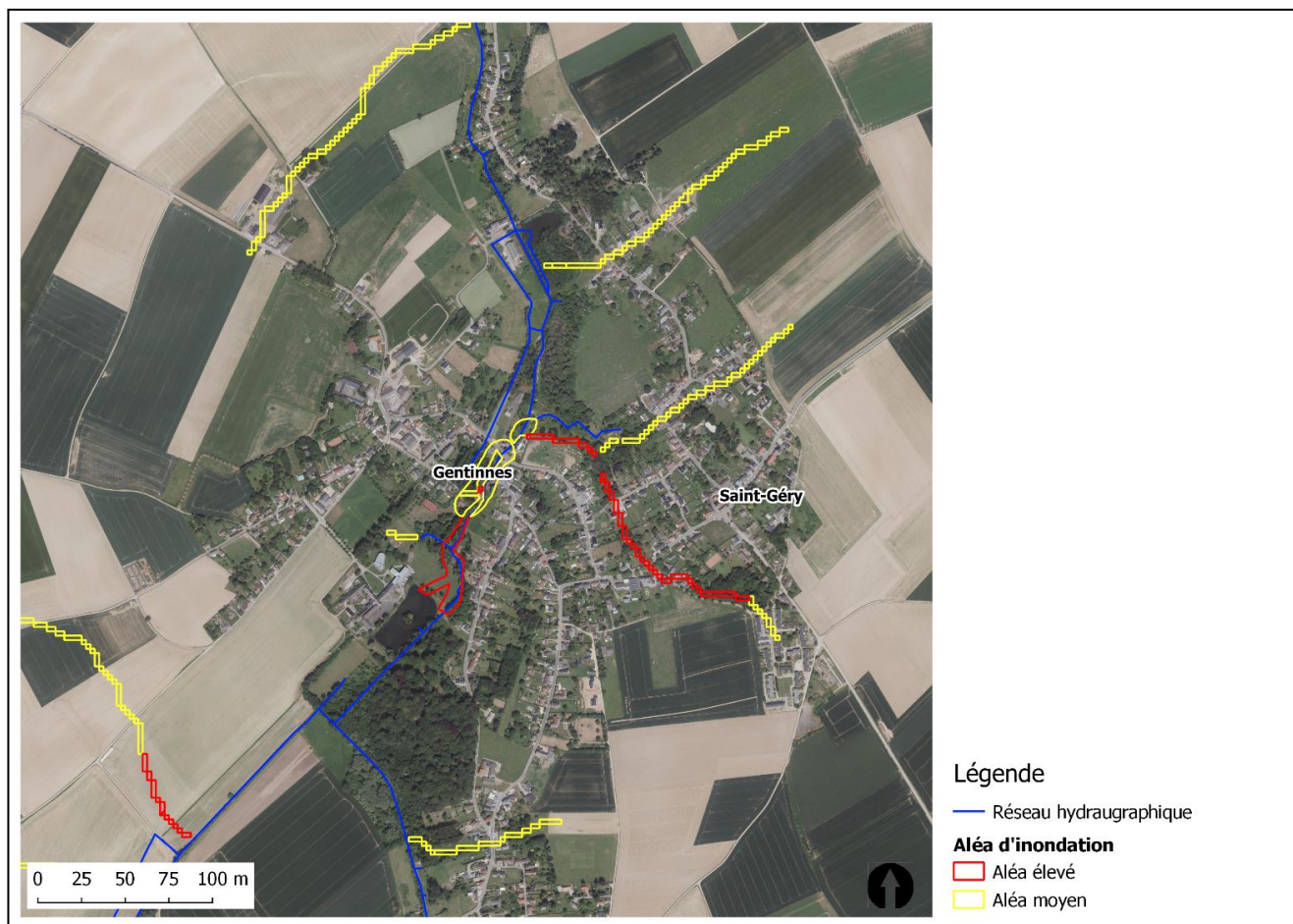


Figure 29: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Gentignes et Saint-Géry (Source : SPW, 2016)

- le long de la Houssière, à **Villeroux**, au Nord et Nord-Ouest de la rue de la Paroche ainsi qu'à proximité de l'église Saint-Jean-Baptiste de Villeroux. À noter que le principal aléa d'inondation à Villeroux découle du ruissellement concentré des eaux pluviales.

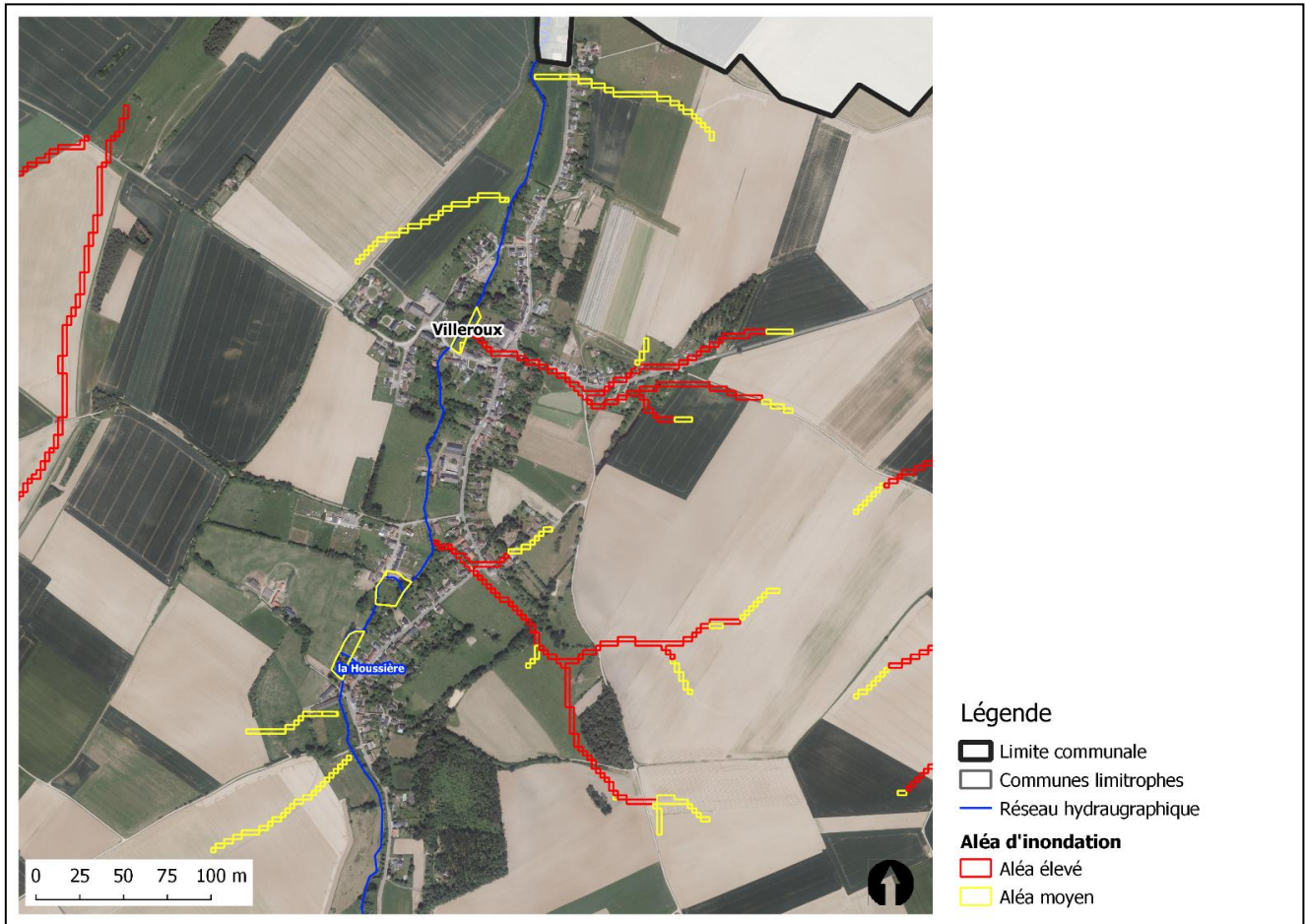


Figure 30: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Villeroux (Source : SPW, 2016)

Il n'existe, actuellement, **pas de bassin d'orage ni de zone d'immersion temporaire (ZIT)** dans l'entité de Chastre qui pourrait réduire les zones inondées de la commune.

Au Sud de Cortil-Noirmont, les habitants à proximité sont régulièrement impactés par des crues de l'Orne ainsi que par des coulées de boues découlant du ruissellement lors de fortes pluies (2006, 2010, 2011, 2012 et 2016). Dès lors, la Province du Brabant wallon a installé dans ces environs une **Zone d'Expansion de Crue**, en aval du confluent de l'Orne et de la Jonquière²⁰. Celle-ci est prévue pour retenir les eaux d'événements orageux ayant un temps de retour possible de 20 ans.

En particulier, une **ZIT est planifiée en rive droite de l'Orne**, à la confluence de l'Ardenelle ; l'Intercommunale du Brabant wallon a été déléguée à la maîtrise d'ouvrage, en concertation avec la Province. La zone désignée est occupée par une pâture et des taillis, mais concerne également deux à trois fonds de jardins (rue du Try des Rudes). Un accord a été trouvé pour dédommager les résidents. En revanche, il perdure un blocage financier au niveau de la direction financière de la Province.

Par ailleurs, quelques pâtures subsistent encore et sont à considérées comme **zones d'extension de crue**, en rive droite du Ruisseau des noces et en rive gauche de l'Orne à Cortil-Noirmont. Les épisodes de crue ne concernent pas les autres entités de la Commune.

²⁰ De Vogelaere, J.-P., « Une zone inondable de 10.900 m³ à Chastre, Le Soir, 7 mai 2019 ; « Une immense digue pour prévenir les inondations à Chastre », L'Avenir, 7 mai 2019.

3.2.4.3.3 Les zones inondables

La cartographie des zones inondables reprend les zones sur lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire selon des scénarii de probabilité donnés ainsi que le nombre d'habitants pouvant être touchés par ces inondations.

La Directive européenne Inondation (DI), ou Directive n°2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, impose aux états membres la réalisation d'une cartographie des zones inondables, c'est-à-dire des zones géographiques susceptibles d'être inondées selon les scénarii minimum suivants :

- crue de faible probabilité ou scénario d'événements extrêmes ;
- crue de probabilité moyenne (période de retour probable supérieure ou égale à cent ans) ;
- crue de forte probabilité, le cas échéant.

En vue d'assurer une cohérence entre les cartes des scénarii de zones inondables et la carte de l'aléa d'inondation, il a été décidé de cartographier quatre scénarii de zones inondables :

- T₀₂₅ : période de retour de 25 ans correspondant à une crue de forte probabilité ;
- T₀₅₀ : période de retour de 50 ans. Ce scénario n'est pas requis par la DI et le Code de l'Eau mais est nécessaire pour assurer une concordance maximale entre les scénarii des cartes de zones inondables d'une part, et de la carte de l'aléa d'inondation d'autre part ;
- T₁₀₀ : période de retour de 100 ans correspondant à une crue de probabilité moyenne ;
- T_{ext} : période de retour extrême correspondant à une crue de faible probabilité.

Une carte peut ainsi être établie pour chaque scénario. Sur chacune d'entre elles, les zones inondables sont représentées selon que l'inondation trouve son origine dans le débordement d'un cours d'eau ou dans la concentration du ruissellement naturel des eaux pluviales.

Concernant le débordement des cours d'eau :

Pour chaque scénario, les zones inondables par débordement sont représentées en 3 classes de hauteur d'eau : i) moins de 30 cm, ii) de 30 à 130 cm, et iii) plus de 130 cm. Une 4ème classe représente les zones inondables pour lesquelles l'information de hauteur d'eau n'est pas disponible. En surimpression, les zones où la vitesse d'écoulement est supérieure à 1m/s sont représentées.

Concernant le ruissellement :

Les axes de concentration de ruissellement sont représentés par une succession de mailles carrées de 10m de côté (caractéristique découlant du modèle numérique de terrain utilisé - ERRUISSOL). Le tracé de ces axes correspond au chemin préférentiel de l'écoulement naturel des eaux en fonction de la topographie du terrain. Pour chaque scénario, le ruissellement est représenté en 3 classes de débit de pointe (faible, moyen, élevé).

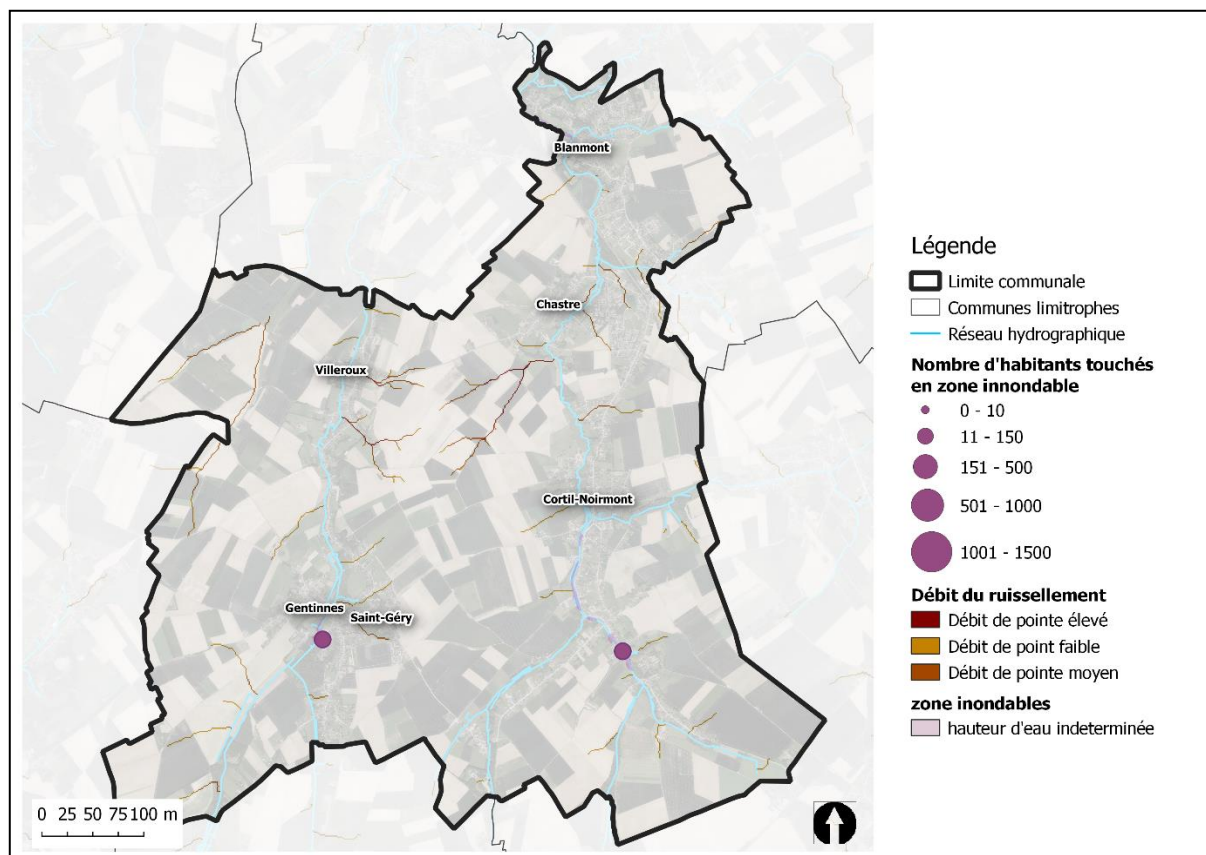


Figure 31: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour 25 ans et population touchées

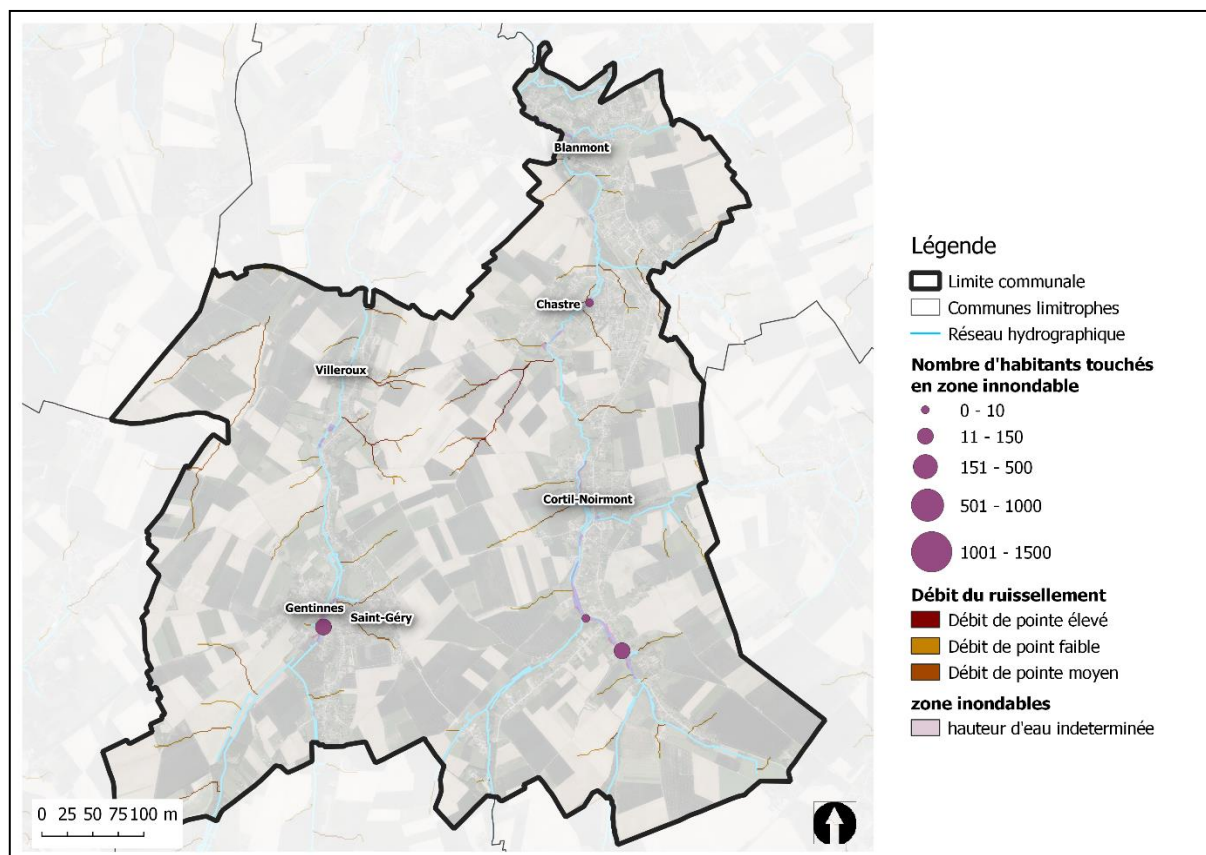


Figure 32: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour 50 ans et populations touchées

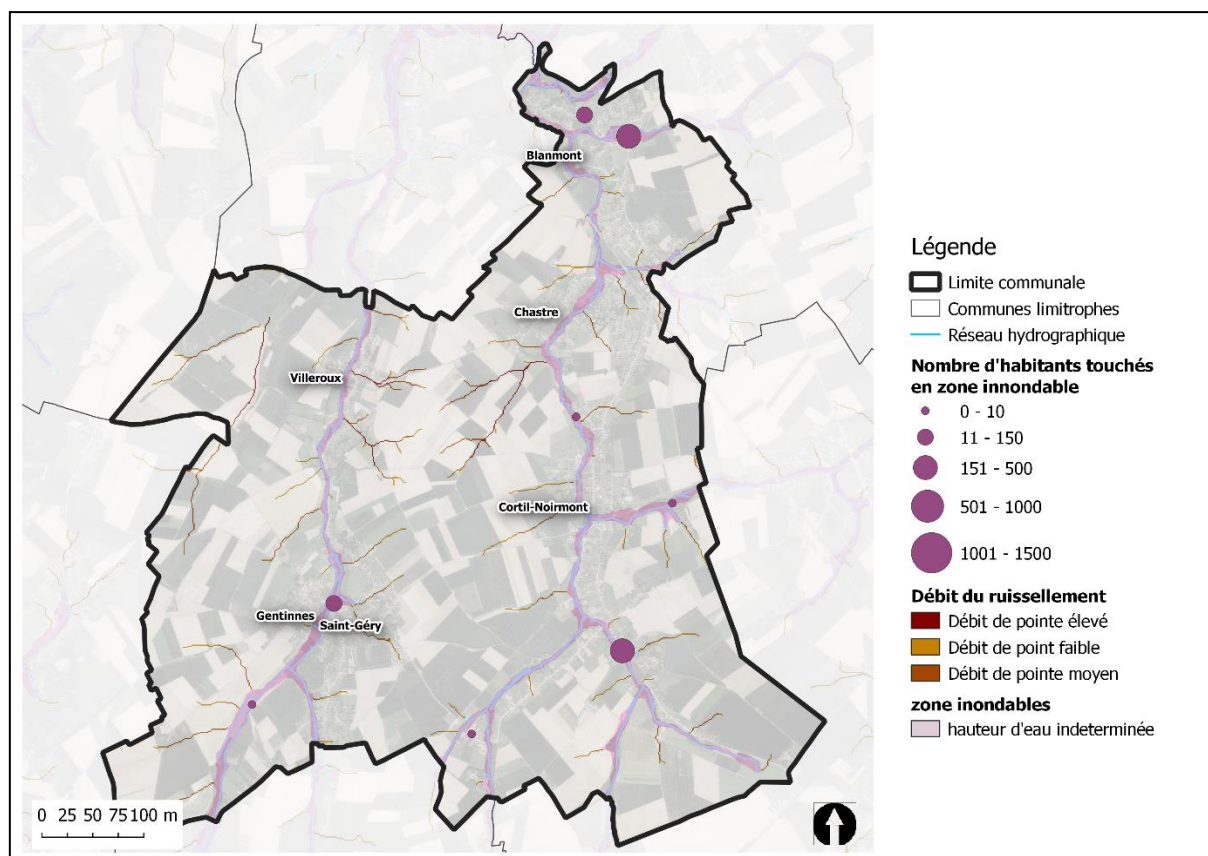


Figure 33: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour 100 ans et populations touchées

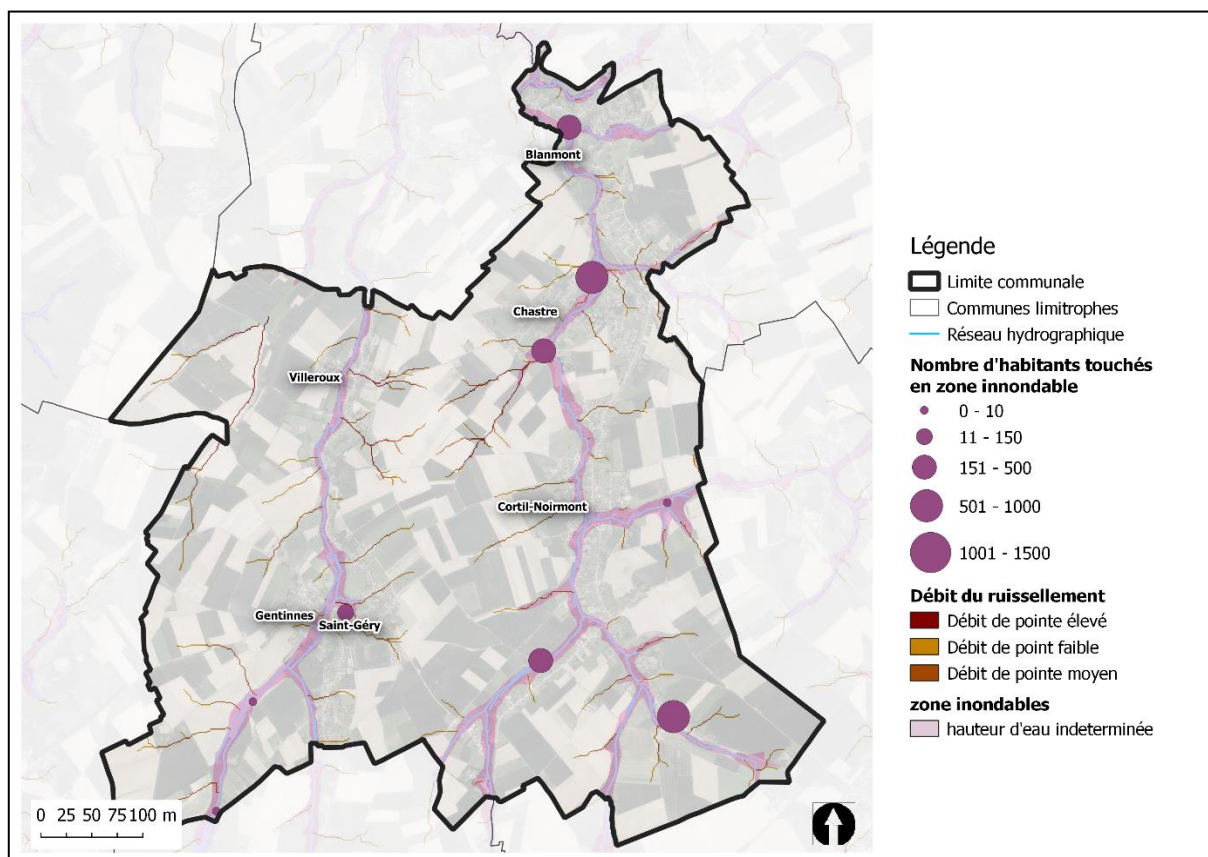


Figure 34: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour extrême et populations touchées

3.2.5 PlateauSynthèse AFOM

MILIEU PHYSIQUE ET RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
RELIEF ET PENTES	Le relief, faiblement creusé, ne constitue pas un obstacle pour les activités humaines et est adapté pour l'agriculture	Le plateau séparant les deux vallées est étroit	Le plateau, préservé de toute construction, peut constituer un facteur d'attractivité pour le développement d'Énergie renouvelable	Risques de ruissellement et de coulées de boue si labours en zone pentue
SOLS	Majorité de sols favorables à l'agriculture	Faible diversité des sols qui ne permet pas une diversité d'usages et de paysages		Augmentation des sols artificiels avec la poursuite de l'urbanisation Parcelles affectées à des activités agricoles potentiellement polluées.
HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	Présence de la Houssière et de l'Orne Réseau hydrographique dense, support au maillage écologique La présence de l'eau contribue à la grande qualité des paysages Inscription au sein du Contrat de Rivière Dyle-Gette	Maisons non connectées au réseau d'égouttage Nombreux sites de dépôts de déchets sauvages le long de la Houssière et de l'Orne Problèmes d'inondations à Cortil-Noirmont et Gentinnes. Aucun bassin d'orage Problèmes de coulées de boues à Villeroix, Chastre et entre Gentinnes et Saint-Géry	Installation de Zone d'Expansion des Crues Installation de Zone d'Inondations Temporaires	Accroissement des risques d'inondation avec l'urbanisation (imperméabilisation des terrains) et/ou l'agrandissement des parcelles agricoles (coulées de boues) Pression de l'urbanisation et de l'agriculture sur la qualité des eaux de surface et souterraines Qualité médiocre des eaux de surfaces

3.2.6 Constats et pistes de l'Auteur

3.2.6.1 Principaux constats

- Les différents types de paysages constituent un véritable atout pour la commune ;
- La commune est traversée par la Houssière et l'Orne. Ces dernières induisent des aléas d'inondation au niveau de certaines zones bâties (Cortil-Noirmont et Gentinnes principalement) ;
- Certaines zones bâties sont susceptibles d'être impactées par des ruissellements concentrés, notamment par les coulées de boues qui peuvent se développer à la suite de ces ruissellements (Chastre centre et entre Gentinnes et Saint-Géry) ;
- Chastre fait partie du Contrat de rivière Dyle-Gette ;
- Sol riche et favorable à l'agriculture.

3.2.6.2 Piste d'enjeux

- *Comment concilier les exploitations agricoles et la qualité des sols et des eaux souterraines ?*
- *Comment concilier l'agriculture lourdement mécanisée et le risque de coulées de boue, faire évoluer les pratiques culturales (grandes cultures conventionnelles) ?*

3.3 Milieu naturel

Nous faisons, pour ce chapitre, directement référence aux travaux du Plan Communal de Développement de la Nature réalisé par le laboratoire d'écologie des prairies (UCL) en 2002, au Schéma de Structure Communal réalisée par l'ICEDD en 2007-2008, ainsi qu'au diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon.

3.3.1 Statuts de protection

En Wallonie, les sites protégés par la loi de Conservation de la Nature peuvent avoir un statut de :

- Réserve naturelle domaniale (RND) ;
- Réserve forestière (RF) ;
- Parc naturel ;
- Cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) ;
- Réserve naturelle agréée (RNA) ;
- Zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) ;
- Site Natura 2000 (Direction Oiseaux et Habitats).

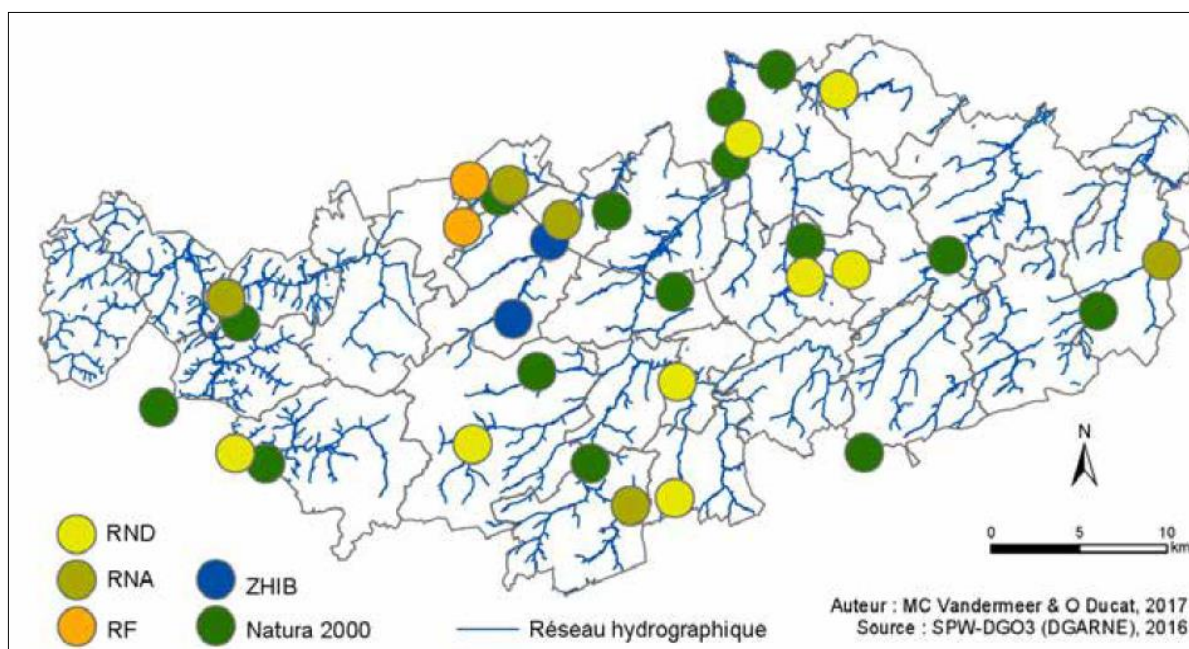


Figure 35 : Localisation des sites bénéficiant d'un statut de protection défini par la loi de Conservation de la Nature en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

Le Brabant wallon compte huit réserves naturelles domaniales et cinq réserves naturelles agréées. Les RND sont gérées par la Région wallonne tandis que les RNA sont gérées par une autre instance²¹. Il peut par exemple s'agir de Natagora ou de la Province du Brabant wallon. La grande majorité des réserves naturelles du Brabant wallon sont localisées dans les communes du centre de la Province, les communes des périphéries Ouest et Est ne comptant que quelques hectares de terrains bénéficiant de ce statut de protection.

Nous reprenons ci-dessous les différents sites protégés existants à Chastre.

²¹ Dans les réserves naturelles, il est interdit de tuer, de chasser ou de piéger de n'importe quelle manière les animaux, de déranger ou de détruire leurs jeunes, leurs œufs, leurs nids ou leurs terriers ; d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et des arbustes, de détruire ou d'endommager le tapis végétal ; de procéder à des fouilles, sondages, terrassements, exploitations de matériaux, d'effectuer tous travaux susceptibles de modifier le sol, l'aspect du terrain, les sources et le système hydrographique, d'établir des conduites aériennes ou souterraines, de construire des bâtiments ou des abris et de placer des panneaux et des affiches publicitaires ; d'allumer des feux et de déposer des immondices.

3.3.1.1 Le réseau Natura 2000

La commune de Chastre ne comporte aucun site classé Natura 2000.

3.3.1.2 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Les sites de grand intérêt biologique comportent une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. On y retrouve des espèces et des biotopes rares ou menacés.

Quatre SGIB sont présents dans la commune de Chastre :

- 954 – Bois de l'Ermitage ;
- 2894 – Prairie humide du Champ de la Jonquière ;
- 2892 – Marais de Nil-Pierreux ;
- 2922 – Sources de l'Orne.

Ces quatre sites recouvrent une superficie de 40,05 ha, soit $\pm 1,5\%$ du territoire communal.

3.3.1.3 Réserves naturelles (RN) domaniales ou agréées

La commune de Chastre possède une **réserve naturelle domaniale** ($\pm 1,4$ hectares). Dénommée **Bois de l'Ermitage**, elle est située de part et d'autre du ruisseau de la Houssière, au sud du village de Gentinnes.

Cette réserve naturelle « était jadis occupée par une peupleraie qui a été exploitée en 1983. En rive gauche, la végétation est en pleine évolution : champs d'orties et de gratteron, roselières, cariçaie, ronciers, fourrés de saules et de sureau noir... forment un ensemble inextricable dans lequel de nombreux oiseaux trouvent refuge. Sur la rive droite, c'est le domaine de l'aulnaie avec un sous-bois varié : houblon, angélique, l'iris jaune... Dans les zones de suintements prennent place de volumineux touradons de la laïche paniculée et l'on peut y voir également la violette des marais, devenue si rare en Brabant. La chapelle de l'Ermitage, située non loin, est un lieu de pèlerinage »²².

3.3.1.4 Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB)

Les zones humides d'intérêt biologique sont déterminées par un arrêté ministériel et correspondent à des « étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique et scientifique est reconnue »²³

Aucun ZHIB n'est recensée au sein de la commune de Chastre.

3.3.1.5 Cavités souterraines d'Intérêt Scientifique (CSIS)

Une cavité souterraine est considérée comme une cavité souterraine *d'intérêt scientifique* lorsqu'elle présente une biodiversité élevée ; une originalité, une diversité et une vulnérabilité de l'habitat ; des formations géologiques, pétrographiques ou minéralogiques rares, des témoins préhistoriques ou encore des espèces adaptées à la vie souterraine, vulnérables, endémiques ou rares.

Aucune CSIS ou grotte n'est recensée au sein de la commune de Chastre.

3.3.1.6 Les arbres et haies remarquables

Un certain statut de protection existe aussi pour les arbres et les haies déclarés comme remarquables. Un permis est requis pour déboiser, abattre ou modifier la silhouette des arbres remarquables.

²² Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/6028-bois-de-l-ermitage.html?IDD=335545009&IDC=2831>

²³ « Arrêté de l'Exécutif régional wallon relatif à la protection des zones humides d'intérêt biologique » du 8 juin 1989

La commune de Chastre comptabilise $\pm$ 40 arbres, groupes d'arbres ou alignements d'arbres remarquables. Ils sont recensés sur l'ensemble des villages. La liste des arbres et haies remarquables est reprise en annexe du présent rapport.

3.3.1.7 Les zones du Plan de Secteur

Seule la zone naturelle concerne directement la conservation de la nature. Elle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel de grande valeur biologique ou de milieu naturel abritant des espèces (des milieux terrestres ou aquatiques) dont la conservation s'impose. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive des espèces.

Le Plan de Secteur définit également des zones qui ne sont pas destinées à l'urbanisation et permet une protection légale de celles-ci. Il s'agit des zones agricole, forestière, d'espaces verts et de parcs.

Même si le territoire de Chastre est couvert majoritairement par des zones agricoles, il dispose de quelques zones forestières, de parc, et d'espaces verts.

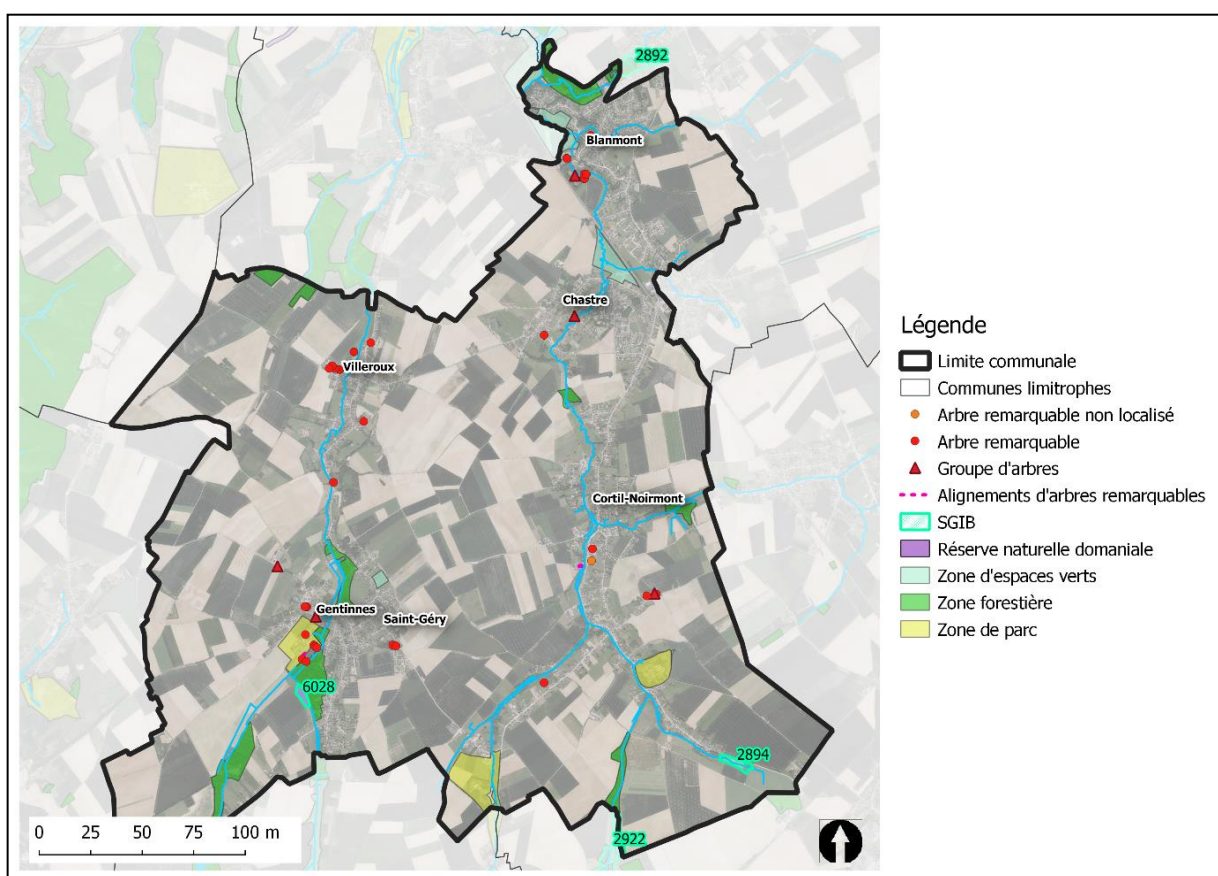


Figure 36: Localisation des éléments naturels sous protection dans la commune de Chastre (Source : SPW, Cartographie : Agora)

3.3.2 Bords de route et fauchage tardif

La commune de Chastre est **signataire de la Convention « Bords de route »** dans le cadre de l'opération « Bords de route – fauchage tardif ».

Il s'agit de préconiser la fauche extensive et tardive des bords de route, soit l'ensemble des zones faisant partie de l'infrastructure routière et appartenant au domaine public (talus en déblais, les bermes de pied, les bermes de crêtes, etc.) afin de préserver le développement d'une faune et d'une flore sauvage.

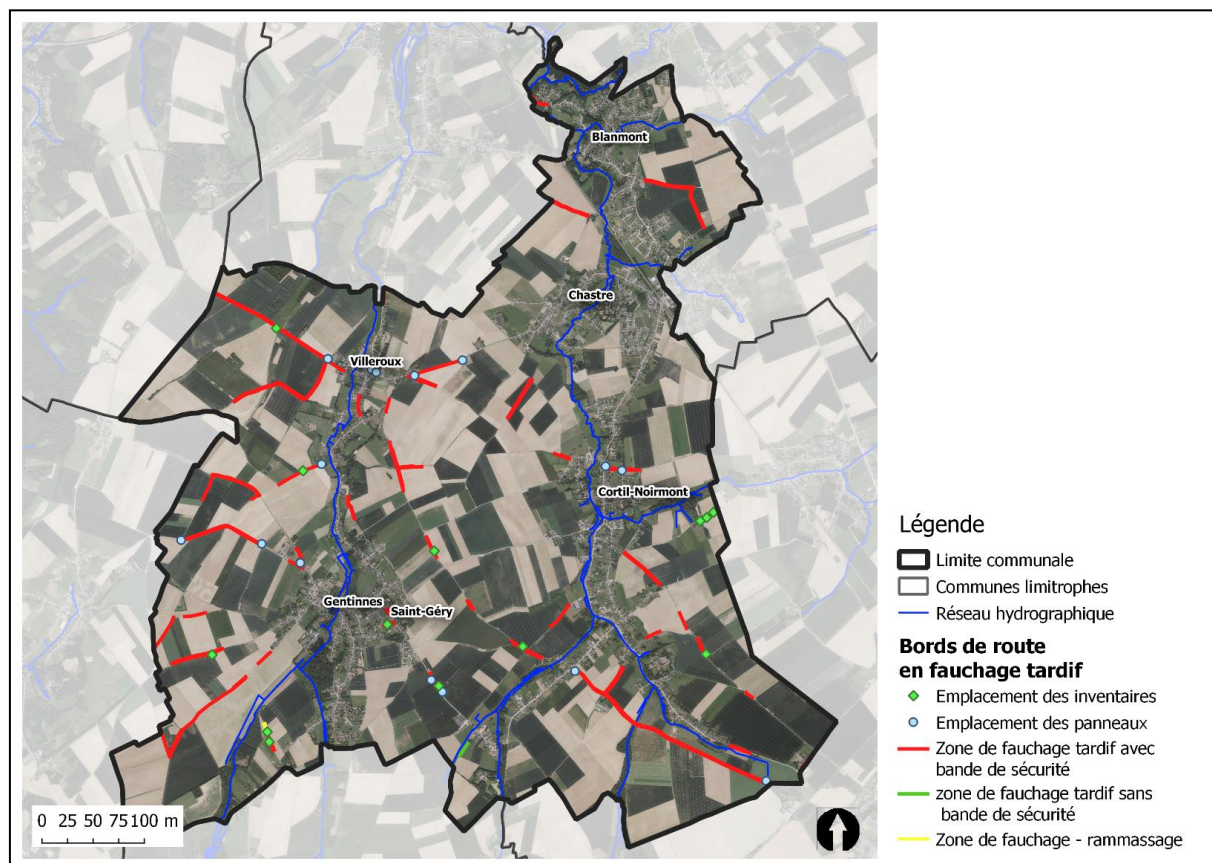


Figure 37: Bords de route en fauchage tardif de la commune de Chastre (Source : SPW - 2018 ; Cartographie: Agora)

3.3.3 Caractéristiques de la structure écologique

Essentiellement voué à l'**activité agricole** et à une **urbanisation importante**, le territoire communal de Chastre n'accueille plus beaucoup de sites d'intérêt biologique majeur. Les traces d'un patrimoine naturel de qualité n'apparaissent qu'à la faveur des **fonds de vallées qui conservent des potentialités écologiques toutefois intéressantes**.

On citera, à titre d'exemple, les **carrières dans le Green Center et près du Moulin d'Al Vau**. Il s'agit des seuls endroits où des roches siliceuses forment des falaises. On y observe une flore à caractère acidophile.

L'**ancien tracé vicinal** présente également une biodiversité intéressante (genêts à balai, scabieuse et berce du Caucase, fougères, etc.). On peut y observer de nombreux oiseaux migrateurs.

Plusieurs **zones humides** possèdent un certain intérêt : le champ de la Jonquière, la zone semi-naturelle de fond de vallée, la zone marécageuse de la Dîme, la prairie humide du Moulin de Noirmont ou encore les zones humides du ruisseau d'Ernage. Les zones humides représentent un élément assez important du réseau écologique et, bien que celles-ci ne soient pas protégées, il est important de les préserver.

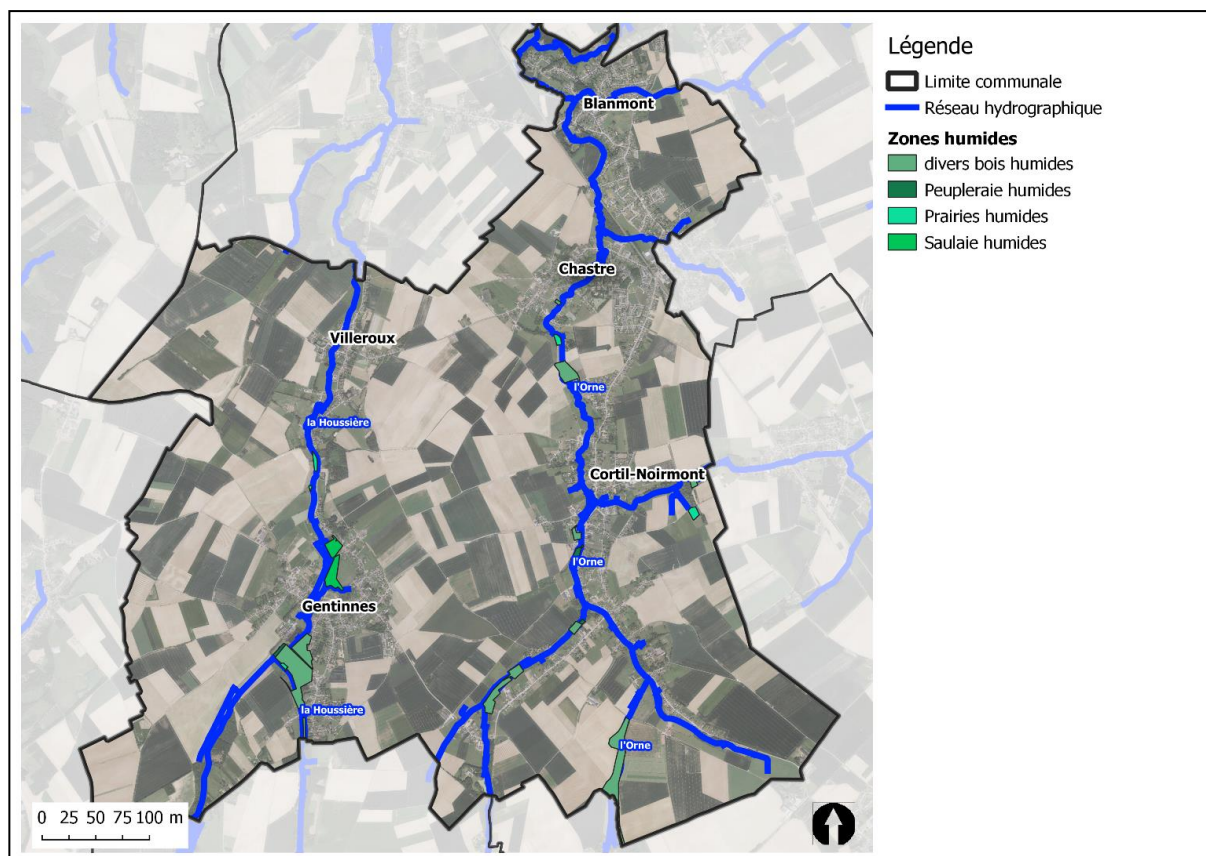


Figure 38: Les différentes zones humides non protégées de Chastre (Source : CRDG 2015 ; Cartographie : AGORA)

Il existe également **plusieurs éléments arborés d'intérêt écologique**, comme le domaine de l'ONE et le bois du curé à Blanmont.

Les **éléments ponctuels et linéaires** forment, en fond de vallée, un **maillage écologique encore riche**. On peut observer, le long des ruisseaux, des rangées de saules têtards (élément typique des prairies de vallées rencontrées à Chastre) ainsi que des saules blancs (espèce adaptée aux sols humides). Outre la production de bois dont tiraient parti les anciens paysans, les saules jouent un rôle de régulation de l'humidité des prairies.

On peut encore ponctuellement observer, en particulier le long de la Houssière, une végétation semi-naturelle ponctuée de culture de peupliers et de quelques parcelles d'épicéas. Les berges du ruisseau sont colonisées par une végétation herbacée composée d'orties, de joncs, de baldingères, de rumex, etc. On peut également observer le long du ruisseau des aulnes glutineux.

Des plantations de peupliers sont également recensées ailleurs. C'est notamment le cas le long du ruisseau du Grand Pré. Ces plantations rendent très clairement visibles les deux couloirs de végétation et le rôle de liaison qu'ils jouent dans la structure écologique.

3.3.4 Bilan du réseau écologique

Les éléments surfaciques du réseau écologique (bois, plan d'eau, etc.) totalisent seulement 5% de la superficie communale et sont principalement constitués de bois (plus de deux tiers). Les **zones centrales**, de grand intérêt, représentent 1,4% de la superficie de la commune, soit **27% du réseau écologique**. Ces zones centrales sont principalement situées au Sud de l'entité. Les **éléments linéaires** sont, quant à eux, assez **bien représentés dans les vallées et à proximité des habitations**.

Les **plateaux agricoles**, et particulièrement ceux situés entre les deux vallées, sont **pauvres en éléments participant au réseau écologique**. Il en résulte que les deux vallées sont isolées l'une de l'autre.

En revanche, les terres agricoles situées à l'Ouest de la Houssière comportent encore, surtout à Villeroux, quelques bosquets et éléments linéaires permettant de relier le réseau écologique de Chastre aux surfaces boisées présentes sur les communes de Mont-St-Guibert et de Court-St-Etienne. Les terres à l'Est de l'Orne sont, quant à elles, traversées d'Est en Ouest par des cours d'eau. Ces trois couloirs écologiques constituent des sites privilégiés pour permettre au réseau écologique de Chastre de se connecter à ceux de Walhain et de Gembloux.

De manière générale, **peu d'éléments de très grande qualité biologique** sont présents sur le territoire de Chastre. Il s'agit uniquement des **forêts alluviales ou marécageuses**. C'est ainsi que subsistent dans ces fonds de vallée de nombreux petits massifs boisés, tel le Bois de l'Ermitage dont la partie marécageuse a été classée en réserve naturelle domaniale. Elle occupe une superficie de 2,3 hectares et la violette des marais, devenue rare en Brabant wallon, peut y être observée.

Si le **réseau écologique est pauvre**, le **maillage écologique présente quant à lui un potentiel intéressant**. Il est en effet composé d'une multitude de milieux différents tant linéaires que de surfaces. Même si ces milieux ne font pas l'objet d'une gestion toujours adéquate, ils offrent sans conteste un potentiel à valoriser.

3.3.5 Sensibilités du milieu naturel

La commune de Chastre participe à de **nombreux programmes en faveur de l'environnement**, régionaux ou provinciaux. Toutefois, certains programmes subsidiés rencontrent des difficultés depuis 2015, en raison d'un sous-investissement dans le Service travaux. Depuis janvier 2016, un partage des tâches a été acté par le Collège communal, confiant au Service environnement les actions en lien direct avec l'environnement et le public, et au Service travaux les actions en voirie (fleurissement, plantations).

Le programme **Combles et clochers** a permis, dans le passé, de mettre en œuvre des nichoirs à rapaces nocturnes dans plusieurs lieux de culte (Gentilles notamment) et bâtiments publics (tour-porche de l'aile Nord de l'administration communale). Le projet est aujourd'hui en hibernation au niveau régional et seule l'ASBL Natagora organise ponctuellement des recensements de chauve-souris, au moment desquels les nichoirs de « combles et clochers » sont contrôlés.

Biodibap était un programme de plantations autour des bâtiments publics réalisé en 2015 dans deux cimetières communaux (Cortil-Noirmont et Blanmont). Des plantations ont été mises en œuvre, mais mal acceptées par le public, jusqu'au vandalisme. Les solutions préconisées pour diminuer la charge d'entretien des espaces entre sépultures représentent aujourd'hui un surcroît de travail. Les hôtels à insectes intégrés au même moment sont en revanche bien acceptés et se fondent dans le paysage.

La commune de Chastre est **pionnière dans l'engagement en faveur de la biodiversité**. Déjà en 1995, Chastre a répondu à un appel à projet de la Fondation Roi Baudouin : le « Contrat biodiversité ». Une association a été créée, Chastre Biodiversité, dans le but de faire de Chastre une commune exemplaire en matière de participation et de protection du patrimoine naturel. Quelques années plus tard, le Contrat Biodiversité devenait **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)** et Chastre Biodiversité devenait une association autonome qui est toujours un membre dynamique du PCDN²⁴.

Depuis 25 ans, ce sont ainsi des restaurations localisées de milieux, des plantations, des semis, des animations et conférences qui ont été organisés par des bénévoles et encadrés par la commune, avec le soutien de la Région wallonne (plafonné à 5.000 euros chaque année) (voir ci-dessous la liste des actions réalisées depuis 2012). Dans le cadre du PCDN, une convention a récemment été rétablie, encadrant la fréquence d'entretien par le Service travaux des haies plantées par les bénévoles.

²⁴ Source : <http://www.chastre.be/ma-commune/services-communaux/environnement/espaces-verts/pcdn-1/historique>

Année	Type d'action	Année	Type d'action
2018	Animations scolaires (Chastre)	2015	Concours photos
	Bourse d'échange de plantes (à confirmer : novembre 2018)		Entretien des abords d'une mare
	Entretien d'un bois communal (Saint-Géry / Gentinnes)		Fleurissement d'un cimetière désaffecté
	Lutte contre les balsamines		Lutte contre les balsamines
	Plantation de 10 arbres sur le plateau agricole		Plantation de 200 m de haies sur Try des Rudes
	Potager collectif (suite)		Plantation d'arbres sur le plateau agricole
	Poursuite du jardin public citoyen (Chastre)		Plantations scolaires et compostage (Gentinnes)
2017	Appropriation scolaire d'espace vert en voirie	2014	Potager collectif (démarrage)
	Echanges inter-PCDN avec Gembloux		Plantation de 8 arbres sur le plateau agricole
	Jardin public citoyen (Chastre)		Fabrication de nichoirs
	Lutte contre les balsamines		Edition d'un dépliant "PCDN"
	Plantation de 10 arbres sur le plateau agricole		Lutte contre les balsamines
	Plantation de 200 m de haies sur RN 273	2012	Plantation d'un verger à l'AC
	Plantations scolaires (Chastre, Gentinnes)		Lutte contre les balsamines
	Potager collectif (suite)		
	Spectacle "6 pieds sous l'herbe"		
2016	Conférence sur les oiseaux		
	Lutte contre les balsamines		
	Plantation d'arbres sur le plateau agricole		
	Potager collectif (suite)		

Figure 39 : Actions réalisées dans le cadre du PCDN (Source : Administration communale)

Certaines écoles s'investissent en faveur de l'environnement, que cela soit dans le cadre du PCDN ou non. Voici ci-dessous un aperçu des différentes actions menées :

- La petite école de Gentinnes a initié un programme d'éducation à l'environnement, au sens large : analyse du paysage et transmission entre plus âgés et plus jeunes de l'école, potager scolaire, compost, plantations, coup de main au bois communal, animations dans le cadre de la Journée de l'eau ou via le PCDN, etc. (cf. photos ci-dessous) ;
- L'école communale de Cortil dispose d'un potager, de ruches, ... ;
- L'école communale de Chastre participe au PCDN à travers son petit verger (3 pommiers palissés, ainsi que des framboisiers / groseilliers), et participe à « Ose le vert », avec la construction en 2018 d'une cabane en saule tressé ;
- L'école « Les Chardons » (enseignement spécialisé) a formé une équipe de ramasseurs de déchets (ambassadeurs de la propreté) ;
- L'école Don Bosco a participé en 2016-2017 au PCDN, avec de petits aménagements autour de l'école (nichoirs, compost, pré fleuri).



Photo 3 : Education à l'environnement à l'école de Gentinnes

Pour rappel, la commune a signé la **Convention « fauchage tardif »** ou **« bords de route »** (préconiser la fauche extensive et tardive) dès 1995 et respecte ses engagements en la matière.

La **Semaine de l'arbre** est un autre programme régional récurrent, qui propose plusieurs soutiens aux communes. Le plus connu est la mise à disposition de plants en vue d'une distribution aux particuliers, autour de la Sainte-Catherine (fin novembre). Les communes sont tirées au sort, et Chastre en a bénéficié en 2016. Un crédit budgétaire est toutefois alloué chaque année pour pallier le risque de ne pas être sélectionné. Deux autres subsides sont proposés dans le cadre de la semaine de l'arbre : la mise à disposition de plants en vue d'une mise en œuvre dans un espace public et une subvention en numéraire dans le même but. En 2016, un aménagement a ainsi été réalisé au cimetière des XV Bonniers (Chastre-Villeroux). Aucune demande n'a été adressée en 2017.

En revanche, une demande a été adressée par le Service environnement en 2018 pour la revégétalisation de l'îlot central de la Place du 7ème tirailleur marocain (Cortil-Noirmont). Ce dernier projet a été proposé dans l'optique d'une récréation de zones centrales en cœur de villages, auxquelles il manque toutefois la dimension « sécuritaire ». Il s'agirait d'installer des dispositifs ralentisseurs.



Photo 4 : Plantation d'arbres isolés



Photo 5 : Plantation de haies le long des voiries

Chastre participe au **Plan Maya** depuis les débuts du programme, en 2011. Grâce aux subsides régionaux, des plantations et semis mellifères ont été réalisés dans l'espace public (en voirie, dans les cimetières ou aux abords de l'administration) ainsi qu'un cycle de deux conférences sur la favorisation des insectes pollinisateurs dans les jardins et une semaine des abeilles avec un foule d'activités organisées pour les écoles. En 2017, aucune demande de subside n'a ainsi été introduite par le Service travaux. En 2018, un modeste réaménagement de parterres dans un cimetière a été introduit par le Service environnement, pour le compte du Service travaux.

Cap'hirondelles est le dernier-né des programmes subsidiés par la Région. Il consiste à mettre en place des supports en bois sur lesquels les hirondelles (de fenêtre ou rustiques) pourront construire leur nid. Chastre a été sélectionnée, avec une quinzaine de communes et parmi une soixantaine de candidatures, pour les morgues de trois de ses cimetières. Deux morgues sur trois ont ainsi été équipées en avril 2018.

Le territoire de Chastre est concerné par le **Contrat de Rivière vallée de la Dyle**. Voir à ce propos le chapitre 3.1.4 « Milieu physique ».

A une échelle plus large, la province de Brabant wallon alloue chaque année un « **subside biodiversité** » plafonné à 1500 euros et 80 % de la dépense. En 2016 et 2017, il a été orienté vers la mare dite du Castillon, située à 100 mètres à l'ouest de l'administration communale. Le fond a été partiellement curé, et le côté sud-est remis en lumière. Aucun projet n'a fait l'objet d'une demande de financement en 2018.

Wallonie en fleurs et **Villes et villages fleuris** sont deux concours de fleurissement urbain. Cependant, ils ne constituent pas en soi un programme de plantations subsidiées. En outre, ils privilégient encore largement un fleurissement annuel, hors sol, peu favorable à l'environnement.

3.3.6 Synthèse AFOM

MILIEU NATUREL	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
STATUTS DE PROTECTION	Quatre sites de grand intérêt biologique (SGIB) et une réserve naturelle (RN) Présence d'éléments remarquables : ± 40 (arbres, haies, etc.)	Absence de site Natura 2000, de zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) et de cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS)	Recenser le bois communal de Saint-Géry/Gentignes ou les mares / étang Recenser les 22 zones humides de la commune comme ZHIB	Risque de disparition de sites d'intérêt biologique
RESEAU ECOLOGIQUE	Acteurs et outils existant : PCDN, Contrat de Rivière, ... Signataire de la convention « Bords de route ».	Faible connectivité entre les deux vallées Un PCDN ancien sans véritable stratégie pour les années à venir concernant le renouvellement du maillage écologique : nombre limité d'actions et manque de cohérence	Potentiel important en termes de maillage vert.	Intensification de l'agriculture Poursuite de l'urbanisation Fragmentation des habitats naturels
PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX	Présence de l'asbl « Chastre biodiversité » Investissements relativement importants de la part des écoles Signataire de la convention « Bords de route » Participation à la « Semaine de l'arbre » Participation au « Plan Maya » Participation au projet « Cap'Hirondelles »	Implication irrégulière dans les différents programmes. Certains programmes sont en dormance (Combles et clochers, ...)	Profiter des différents subsides alloués via les différents programmes pour réaménager le territoire en accord avec l'environnement et préserver le maillage vert de la commune.	

3.3.7 Constats et pistes de l'Auteur

3.3.7.1 Principaux constats

- Existence d'un PCDN qui a engendré des actions. Aujourd'hui, celui-ci pourrait être renouvelé ;
- Peu de sites protégés sont recensés (exception faite des quatre SGIB et de la réserve naturelle) ;
- Réseau écologique pauvre mais présentant un potentiel important en termes de maillage vert ;
- Une faible connectivité entre les deux vallées.

3.3.7.2 Pistes d'enjeux

- *Comment renforcer le maillage écologique afin de préserver la qualité du cadre de vie et prévenir certaines nuisances (pollutions et inondations) ?*

3.4 Paysage et cadre de vie

Nous faisons, pour ce chapitre, directement référence aux travaux de la Stratégie de Développement Local (SDL), OpenGAL, à *L'Atlas des Paysages de Wallonie* publié par le CPDT (2009), ainsi qu'au diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon.

3.4.1 Caractéristiques du paysage

Au niveau régional, la commune de Chastre appartient à **l'ensemble paysager des plateaux brabançons – hesbignons**.

« L'activité agricole occupe la majorité du sol et, bien que marginale en termes d'emplois, elle conditionne ses paysages et toute l'image du territoire. Le **paysage** des plateaux brabançons-hesbignons est **composé de champs qui ne sont pas enclos**, formant de vastes étendues de terres cultivées **offrant des vues particulièrement longues**. Le parcellaire des champs est ample et dessine de vastes quadrilatères. Les différences de texture et de tonalité d'une parcelle à l'autre soulignent la trame du paysage. Si la présence dominante des grandes cultures caractérise les paysages des plateaux brabançons et hesbignons, c'est qu'elles y ont trouvé des conditions particulièrement favorables. Durant la dernière glaciation, qui a pris fin il y a un peu plus de 10.000 ans, le vent du nord-ouest a apporté d'importantes quantités de loess ou limon éolien.

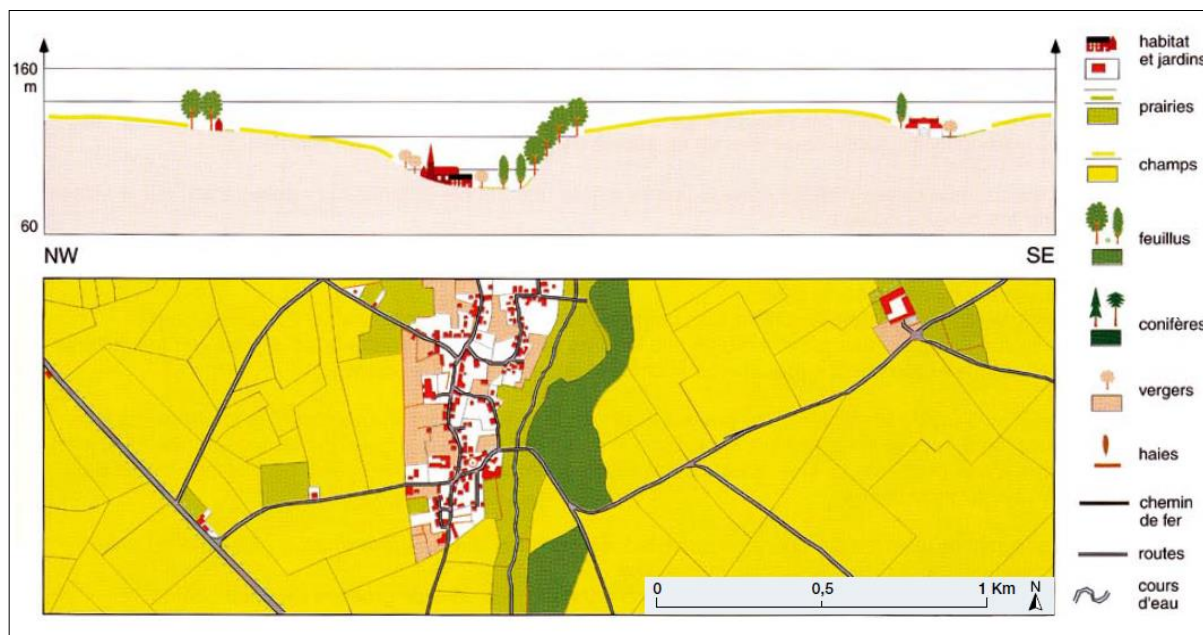


Figure 40 : Schéma d'organisation d'un paysage rural wallon d'openfield dominé par les cultures (Source : CPDT)

Les espaces ruraux d'aujourd'hui sont marqués par l'urbanisation et les plateaux brabançons et hesbignons, bordés d'agglomérations importantes, n'échappent pas à ce processus. L'ensemble paysager des plateaux brabançons et hesbignons est **encadré par les centres générateurs de périurbanisation** que sont les agglomérations de Bruxelles, Liège, Charleroi et Namur.

Leur influence progresse selon les axes privilégiés des voies de communication, anciennement ferroviaires et aujourd'hui principalement routières. Les routes nationales permettent une diffusion relativement continue, alors que les autoroutes focalisent les développements à proximité de leurs sorties. Dans le paysage, l'urbanisation résidentielle se traduit par **la multiplication de lotissements de plus ou moins vastes dimensions qui se forment à la périphérie des villages ou des petites agglomérations**. Le résultat est une imbrication entre des espaces agraires et des zones résidentielles périphériques »²⁵.

²⁵ Stratégie de développement Local (SDL), OpenGAL.

Chastre appartient plus précisément à l'**aire du plateau agricole de Perwez**.

« L'**aire du plateau agricole de Perwez** est caractérisée par un **important réseau hydrographique** qui creuse doucement de nombreuses vallées. À l'image du profil général de l'ensemble paysager, les surfaces planes des plateaux sont occupées par les **labours** tandis que les sols humides des creux et vallées et les sols érodés des versants accueillent les **herbages**.

Les **bois**, de petites dimensions et presque exclusivement composés de feuillus, sont également associés aux creusements : on les trouve sur les sols humides des vallées et des faibles pentes, le long des cours d'eau ou encore, associés à des châteaux. La présence de ces espaces boisés est très perceptible dans la composition générale du paysage car les vallées qu'ils accompagnent sont nombreuses. Ainsi, la ligne d'horizon des vues lointaines que permettent les plateaux est souvent soulignée par cette strate arborée. Parallèlement, plusieurs drèves soulignent le relief légèrement ondulé.



Photo 6 : Vastes plateaux de l'aire paysagère

L'habitat se groupe en villages, implantés dans les vallées sous forme d'un **bâti étiré et lâche**. Une rue principale suit l'axe de la vallée et dicte la morphologie globale du village. Certains villages comptent plusieurs rues principales ; elles se disposent alors parallèlement et sont reliées perpendiculairement par de plus petites rues. Le mode d'organisation traditionnel de bon nombre d'entre eux est encore bien perceptible. L'implantation du bâti de **type semi mitoyen** donne un aspect aéré aux villages. Les prairies qui entourent les constructions permettent une bonne perception de cet aspect.



Photo 7 : Bâti semi mitoyen à Chastre

Dans la partie ouest de l'aire, la **distance qui sépare les villages d'une même vallée est généralement réduite**, voire inexistante, à l'image de la **vallée de l'Orne** qui accueille le continuum bâti de **Blanmont**,

Chastre, Noirmont et Cortil-Noirmont. A contrario, dans la partie est, dans la vallée de la Petite Gette, les villages se singularisent nettement (Ramillies, Folx-les-Caves et Jauche).

Les marques de la périurbanisation sont relativement peu présentes, comparativement aux aires plus périphériques de l'ensemble. La nationale N4 et la ligne de chemin de fer 161 constituent néanmoins un axe de développement résidentiel en lien avec Bruxelles, qui marque fortement la vallée de l'Orne.

Les interfluvies de cette même vallée et du ruisseau de la Houssière à l'ouest montrent un paysage où les constructions sont inexistantes. Ainsi, depuis l'espace villageois, des **échappées visuelles** s'offrent à l'observateur (Villeroux, Hevillers) »²⁶.



Photo 8 : Ouverture visuelle depuis le fond de la vallée de la Houssière (Villeroux)

Au cours des dernières décennies, le développement urbain s'est effectué le long de routes, ce qui s'est traduit par un **étalement des villages** et parfois, une entrée en conurbation de certains d'entre eux. Cette urbanisation s'est faite, par moment, sans grande réflexion d'un point de vue de l'implantation et de la qualité architecturale des édifices.

Le paysage est caractérisé par **le relief, la végétation et le bâti**. Au sein de ce territoire :

- Le relief de la commune est marqué par le réseau hydrographique et l'activité humaine. Il détermine des vallées, des versants, des crêtes ou des plateaux ;
- La végétation est importante dans la commune ; elle est étroitement liée au relief, aux activités humaines et aux saisons ;
- Les terres urbanisées représentent 12% de la superficie communale.

²⁶ L'Atlas des Paysages de Wallonie (CPDT).

Plusieurs **périmètres d'intérêt paysager (PIP)** ont été identifiés par ADESA sur le territoire de Chastre, ainsi qu'une **ligne de vue remarquable** et **trois points de vue remarquables**.

Périmètre d'intérêt paysager (PIP)	Ligne de vue remarquable (LVR)	Point de vue remarquable (PVR)
2 PIP à Blanmont à l'Ouest du chemin de fer (<i>points 3 et 4 sur la carte</i>) : les éléments "naturels" (prés, rangées d'arbres, haies) et les éléments bâtis se disposent de manière harmonieuse. 1 PIP dans la vallée du Ruisseau de l'Houssière, Ri du Grand Pré (<i>point 31 sur la carte</i>) : creux de terrain imperceptiblement marqué dans le plateau, orné de bosquets et de rangées d'arbres formant un paysage harmonieux. 1 PIP à Gentinnes (<i>point 18 sur la carte</i>) : paysage harmonieux avec alignements d'arbres entourant des prés. 1 PIP à l'Ouest de Chastre et au sud de Héவில் (<i>point 43 sur la carte</i>) : vallon harmonieux du Ri du Neuf Bois, et notamment sur sa partie amont.	À Gentinnes (<i>point 19 sur la carte</i>) : belle vue sur les méandres du ruisseau longeant la route, bordé de vieux saules.	Lieu-dit Croix Carrée ou croix de Saint Géry (<i>point 58 sur la carte</i>) : vue particulièrement longue sur le plateau cultivé parsemé de quelques bosquets ; paysage harmonieux. Crête au Nord-Ouest du village de Chastre (<i>point 49 sur la carte</i>) : très beau point de vue sur le village de Héவில் situé dans la vallée du Ri de l'Houssière et entouré de bosquets. Vue très longue. Vallée du Ruisseau de l'Houssière, Ri du Grand Pré (<i>point 21 sur la carte</i>), vue harmonieuse sur le village de Gentinnes entouré de verdure.

Tableau 1 : PIP, LVR et PVR à Chastre (Source : ADESA)

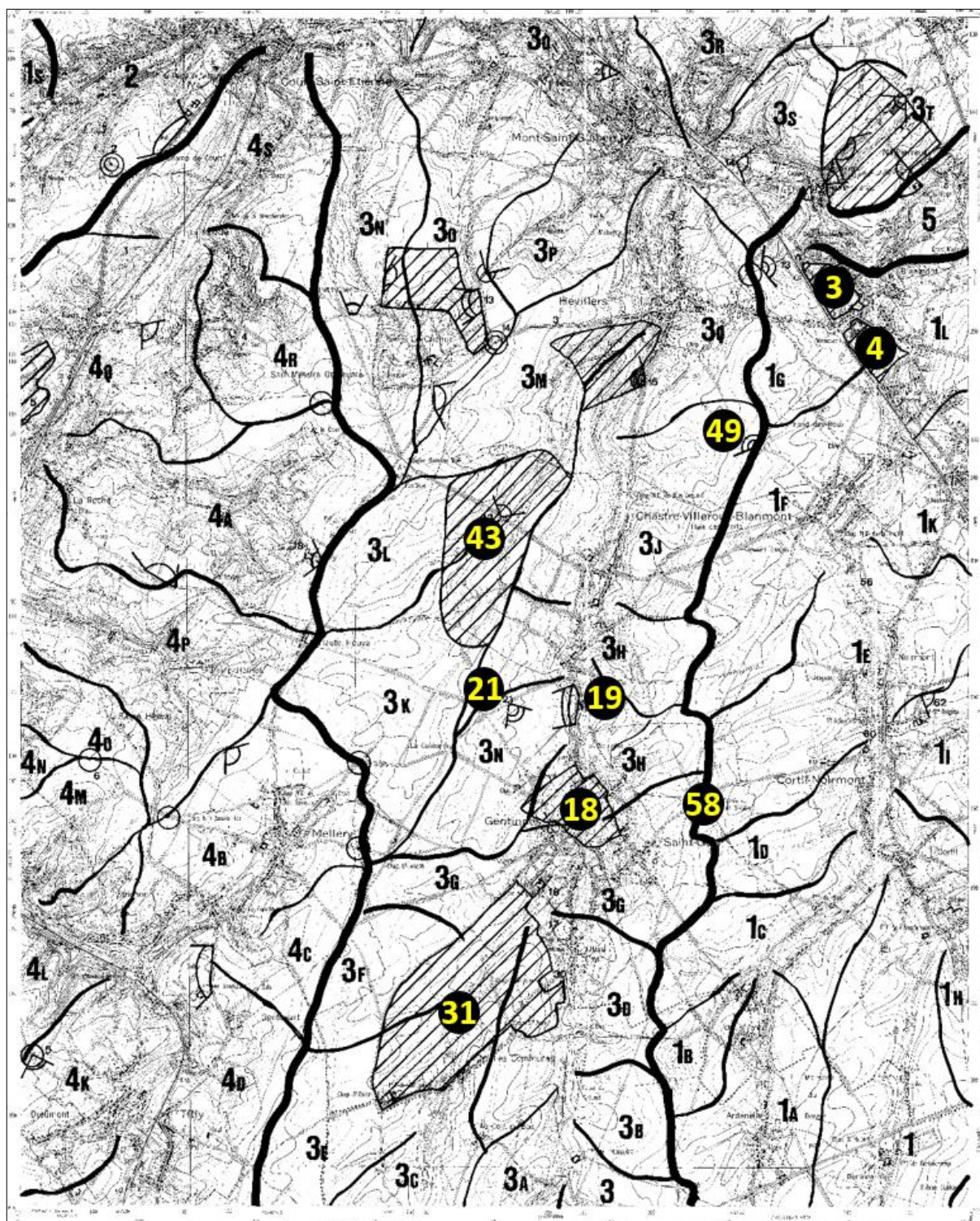


Figure 41 : Cartes des PIP, LVR et PVR à Chastre (Source : ADESA)

3.4.2 Qualité du cadre de vie

La qualité du cadre de vie à Chastre repose en grande partie sur la présence d'espaces verts, de prairies, de cours d'eau, et de la préservation d'un certain caractère rural. Malgré son caractère paysager, la commune n'est pas à l'abri d'un **certain nombre de nuisances**. Citons notamment les inondations (cf 3.2.4), les coulées de boue, les constructions massives, ... qui impactent négativement le paysage, etc.

3.4.3 Synthèse AFOM

PAYSAGE ET CADRE DE VIE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
PAYSAGE	Présence de points de vue, d'une ligne de vue et de périmètres d'intérêt paysager (PIP) reconnus par ADESA et inscrits au Plan de Secteur Le relief qui est faiblement creusé ne constitue pas un obstacle pour les activités humaines. Il est adapté pour l'agriculture	L'urbanisation referme certains paysages (conurbation)		L'urbanisation menace la pérennité des paysages ruraux et urbains Privatisation des paysages en fond de vallée – accès et entretien Problème du coût de l'entretien des éléments structurants du paysage (haies, talus, ...)
QUALITE DU CADRE DE VIE	Bonne qualité paysagère générale	Certaines nuisances impactent le cadre de vie (inondations, coulées de boue, etc.)		

3.4.4 Constats et pistes d'enjeux

3.4.4.1 Principaux constats

- La commune de Chastre possède des potentialités par rapport à son paysage. Différentes perspectives visuelles sont recensées.

3.4.4.2 Pistes d'enjeux

- *Comment préserver et mettre en valeur l'environnement, le patrimoine paysager et bâti face à l'augmentation de la population et à la pression foncière ?*

3.5 Structure bâtie et patrimoine

3.5.1 Évolution historique de la structure du bâti

La structure territoriale s'appuie sur les 2 vallées où coulent l'Orne et la Houssière ainsi que sur les 7 noyaux villageois de l'entité. L'ensemble des villages de Chastre **sont restés très ruraux et relativement peu urbanisés** jusqu'à la révolution industrielle.

Dès le milieu du 19^{ème} siècle, « *l'extension de l'habitat lié à la proximité des centres urbains de la vallée de la Dyle et l'aménagement de la ligne de chemin de fer reliant Namur à Bruxelles va marquer de grandes étapes dans la densification des villages. Les villages de la vallée de l'Orne se sont ainsi rejoints pour former une zone d'habitat continue* »²⁷.

Avant 1950, l'habitat est très dispersé. Outre les fermes et châteaux des grands domaines agricoles, les constructions se sont installées en bordure des cours d'eau. L'habitat initial se présente sur un très **petit parcellaire**, parfois mitoyen, parfois totalement isolé mais toujours en bordure de chemins existants, souvent d'axe Nord-Sud. À l'époque, à l'exception de petites carrières et de la sucrerie²⁸, il n'y avait pas d'activités drainant de la main d'œuvre, ce qui semble confirmer que l'habitat local était plutôt celui de petits exploitants ou aidants agricoles et de petits artisans.

À partir des **années 1970**, un **habitat purement résidentiel** indépendant du contexte traditionnel se répand dans les parcelles restées libres au sein de la trame villageoise ou sous forme de quartiers entiers limitrophes des villages. Il y a une forte dichotomie entre les grandes « villas » côté Blanmont et les lotissements au bâti resserré des quartiers sociaux de Chastre ou Saint-Géry. L'occupation au sol a peu évolué depuis 1850 pour le secteur Ouest le long de la Houssière, regroupant les bourgs de Villeroix et de Saint-Géry/Gentignes. Comme on peut le lire dans le Schéma de Structure : « *son nombre d'habitants y étant d'un même ordre de grandeur* ».

La commune connaît un taux d'urbanisation relativement faible par rapport aux communes du Nord de la Province.

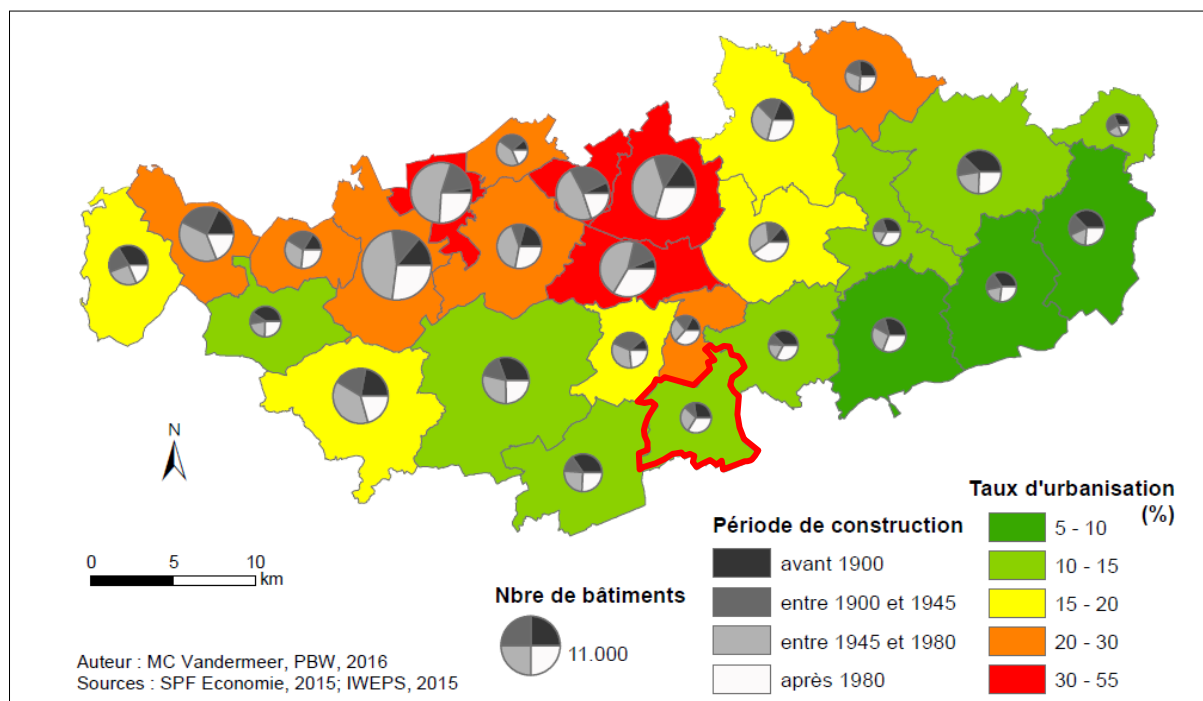


Figure 42 : Période de construction du bâti dans les communes du Brabant wallon en 2016 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

²⁷ Région Wallonne, Chastre et Walhain, patrimoine architectural et territoires de Wallonie, 2008, p14.

²⁸ Cette dernière employait ± 220 personnes et a fermée en 1928.

3.5.2 Typologie du bâti

Pour rappel, Chastre est une commune semi-rurale²⁹. Il existe cependant une diversité dans la morphologie des villages de Chastre. Ainsi, certains villages peuvent être considérés comme semi-ruraux, tandis que d'autres sont restés très ruraux.

3.5.2.1 Gentinnes et Saint-Géry

Saint-Géry et Gentinnes sont des villages établis en fond de vallée sur un axe Nord-Sud. Ils ont conservé un caractère rural. Autrefois, la Houssière séparait les deux noyaux villageois tandis que maintenant, ils ne forment plus qu'un. Ils sont imbriqués autour du réseau routier (N273 - Rue de Mellery). La trame urbaine est articulée entre deux cœurs de villages (place publique structurante) : l'un autour de l'Eglise Saint-Géry et l'autre, autour de l'église Sainte-Gertrude à Gentinnes.

On y retrouve :

- Un **bâti ancien associé à l'activité agricole** sur de relativement petites parcelles, assez présent et très dispersé, implanté parallèlement à la voirie (ou en léger biais) avec un faible retrait, à l'exception notable de 5 ou 6 grosses propriétés à Gentinnes (moulin, fermes, mémorial) et des vestiges de la Tour des Sarrasins à Saint-Géry ;
- Un **bâti aggloméré ou mitoyen** que l'on le retrouve dans le centre de Saint-Géry (rue de l'État à proximité de l'église, rue Alphonse Minique) mais aussi à Gentinnes (rue Dauphin, rue de Mellery, rue Charlemont, rue du pont d'Arcole, rue des Maîtres, rue du Cimetière, rue des Communes) ;
- Un bâti plus récent (50 dernières années) de **type pavillonnaire** comme le quartier de Taille Madame, et de **type homogène** comme le quartier social du Petit Baty.

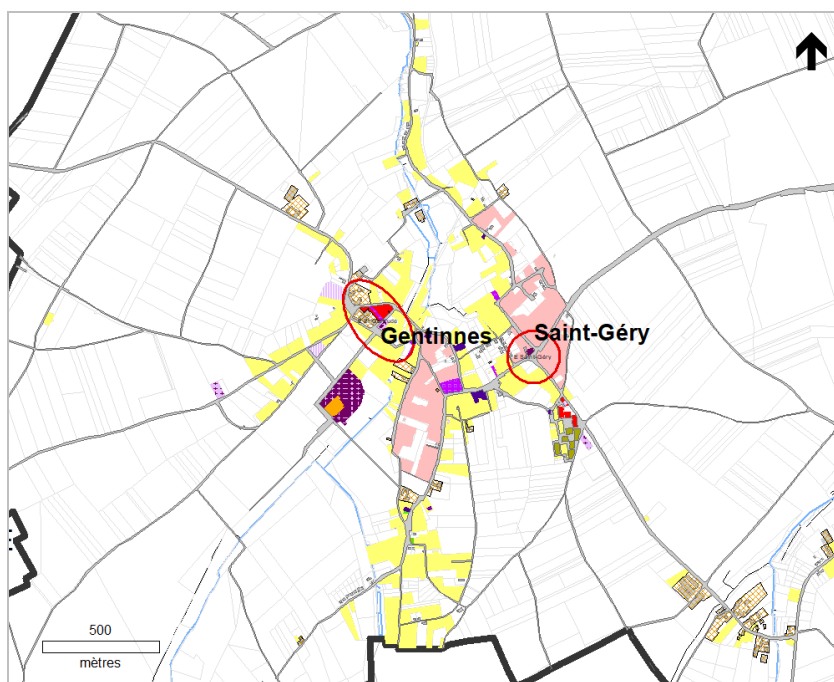


Figure 43 : Carte structure du bâti zoom Gentinnes et Saint-Géry (Source : Agora)

ESPACE STRUCTURANT			
	Réseau routier et espaces associés		Tissu bâti discontinu
STRUCTURE BATI			Activités industrielles et artisanat
	Ilots urbains continus de densité moyenne		Bâtiments et aires de stockage
	Ilots urbains discontinus de densité moyenne		Service administratif
	Ilots urbains discontinus de faible densité		Service social et de santé
	Ensemble d'appartements en buildings disjoints		Equipement scolaire
	Tissu bâti continu		Equipement de culte
			Cimetières
			Equipement technique
			Equipement socio-culturel
			Equipement sportif et récréatif couvert
			Commerces de petite surface
			Commerces de moyenne surface
			Commerces de grande surface
			Services et bureaux
			Bâtiments agricoles
			Cœur de villages

²⁹ Une commune semi-rurale une commune avec une densité de population supérieure à 200 hab./km² mais dont la superficie artificialisée est inférieure à 20%.

3.5.2.2 Cortil-Noirmont

À l'échelle communale, l'habitat sur le secteur Est s'est développé de façon beaucoup plus rapide, en raison de la proximité avec la gare de Chastre, de Gembloux, de Louvain-la-Neuve et de la Nationale 4. Actuellement, aucune rupture n'est visible entre Noirmont et Cortil. Le village de **Cortil-Noirmont** présente un **plan allongé le long de l'axe structurant qu'est la N273 et sur lequel vient se greffer trois cœurs de village**. Un premier au Nord, au pied de l'église Saintt Pierre ; au centre, au niveau de la place du 7ème Tirailleur Marocain et plus au Sud sur la place de Cortil. La route principale n'est établie qu'à quelques mètres à peine de la rivière sur le bas du versant. Les maisons d'habitation sont localisées principalement sur le côté droit de la route. Le village a également conservé un caractère rural.

On y retrouve :

- **Un bâti rural villageois** composé d'anciennes fermes et de petites maisons jointives implantées perpendiculairement, offrant des espaces libres entre elles. Ce type de bâti est disséminé sur l'ensemble du village ;
- **Un bâti villageois discontinu récent**, le long des voiries ;
- **Un bâti plus récent** (50 dernières années) de **type pavillonnaire** (rue François Massart rue des Aviteurs) et de **type homogène**.

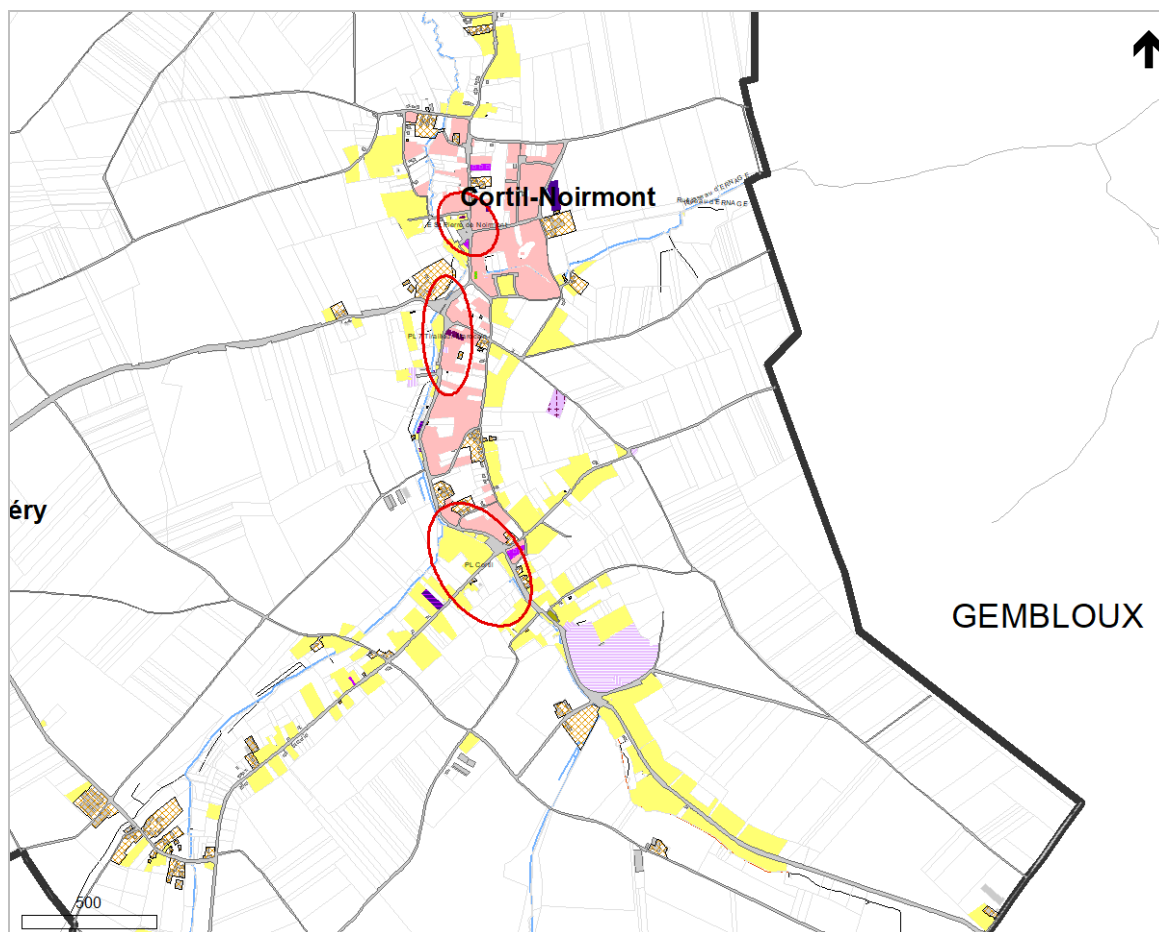


Figure 44 : Carte structure du bâti zoom Cortil-Noirmont (Source : Agora)



3.5.2.3 Villeroix

Le noyau le plus ancien de ce village à caractère rural se trouve au Nord. On y trouve le cœur de village au pied de l'Eglise Saint-Jean Baptiste. Le quartier de la Paroche, au Sud, rejoint à présent le noyau historique. Les points de repères sont dispersés dans l'ensemble du village.

On y retrouve :

- **Un bâti rural villageois** composé d'anciennes fermes et de petites maisons jointives implantées perpendiculairement, offrant des espaces libres entre elles ;
- **Un bâti villageois discontinu récent**, le long des voiries ;

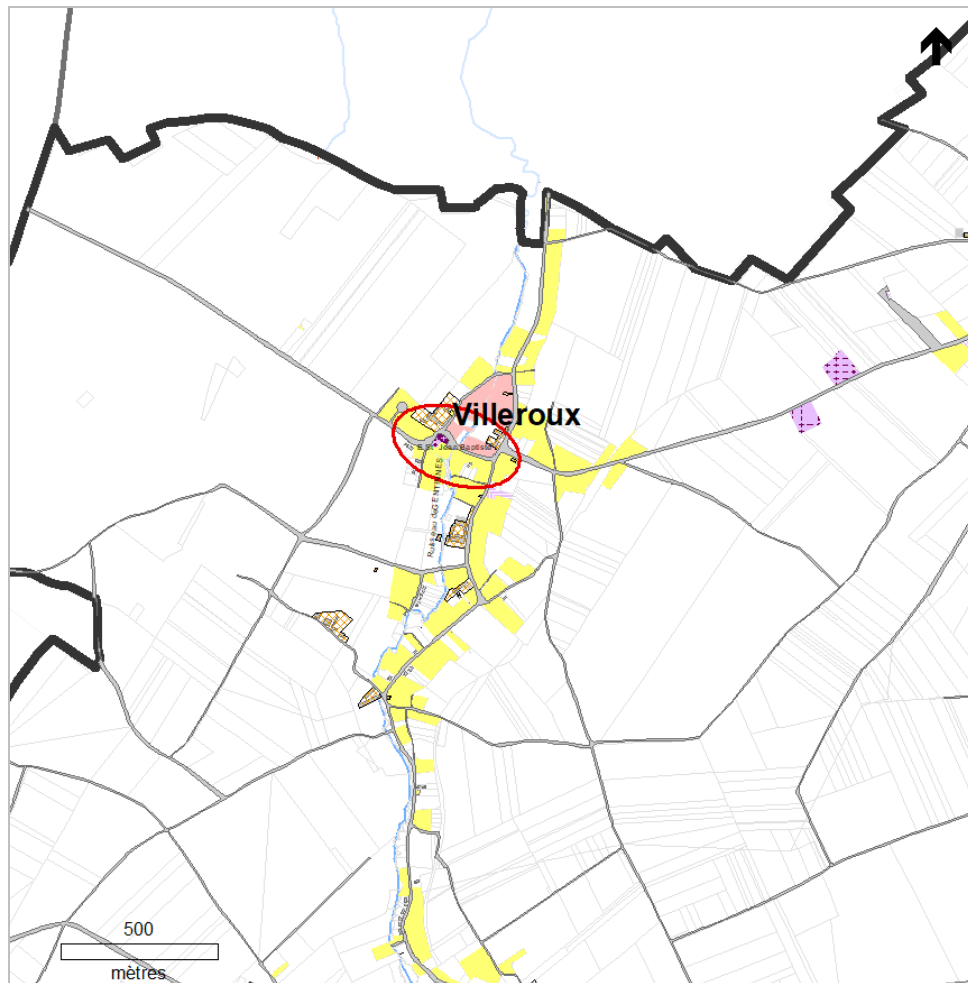


Figure 45 : Carte structure du bâti zoom Villeroix (Source : Agora)

ESPACE STRUCTURANT			
Réseau routier et espaces associés		Tissu bâti discontinu	Equipement technique
STRUCTURE BATI		Activités industrielles et artisanat	Equipement socio-culturel
Ilots urbains continus de densité moyenne		Bâtiments et aires de stockage	Equipement sportif et récréatif couvert
Ilots urbains discontinus de densité moyenne		Service administratif	Commerces de petite surface
Ilots urbains discontinus de faible densité		Service social et de santé	Commerces de moyenne surface
Ensemble d'appartements en buildings disjoints		Equipement scolaire	Commerces de grande surface
Tissu bâti continu		Equipement de culte	Services et bureaux
		Cimetières	Bâtiments agricoles
			Coeur de villages

3.5.2.4 Chastre - blamont

Le bâti s'est développé autour des voiries et de la gare sans réelle structure (influence de la gare, N4, demande résidentielle locale, disponibilités foncières, etc.). Chastre et Blanmont présentent, contrairement aux autres villages de l'entité, un caractère semi-rural. A Blanmont, le cœur de village se concentre autour de la place de la Féchère. A Chastre, on peut noter la présence de deux espaces structurants : l'un autour de la Gare, et l'autre, au pied de l'église Dame et de l'école de Mouchons. Le pôle communal (administration communale, bibliothèque, poste) est à équidistance des deux places. Il ne dispose pas d'ouverture direct sur l'avenue de Castillon.

On y retrouve :

- **Un bâti dense et ancien**, composé de bâtiments mitoyens hauts (R+2) situés principalement dans le cœur de Chastre ;
- **Un bâti rural villageois** composé d'anciennes **bâtisses familiales cossues datant de 1800-1900** enserrées pour certaines dans un mur d'enceinte offrant un vaste jardin arboré ;
- Un bâti plus récent (50 dernières années) de **type pavillonnaire** et de **type homogène** comme le quartier social Boischamps ;
- **Un tissu industriel en reconversion** autour de la gare et de son ancienne sucrerie. Ce pôle dédié aux déplacements et aux commerces va s'ouvrir davantage au résidentiel et aux familles par un vaste projet mixte affirmant la fonction de quartier de gare.

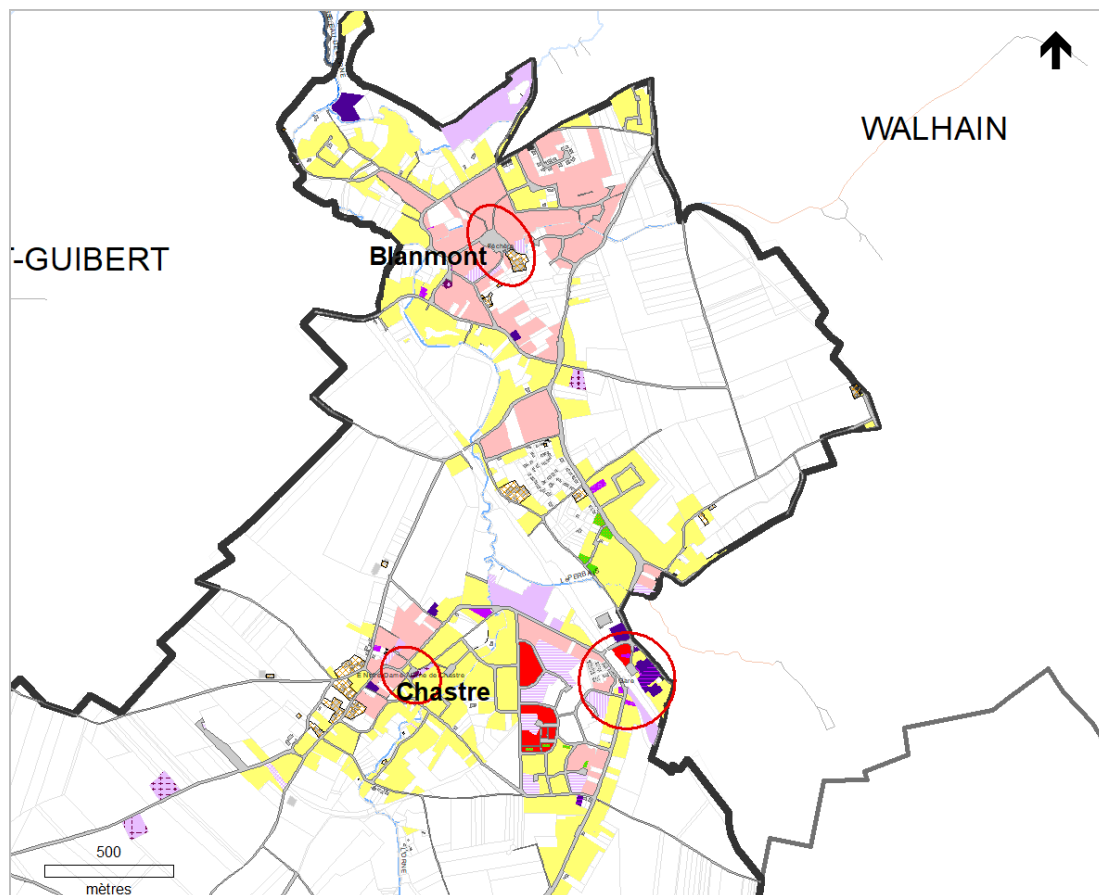


Figure 46 : Carte structure du bâti Chastre et Blanmont (Source : Schéma de Structure Communal)

ESPACE STRUCTURANT			
	Réseau routier et espaces associés		Tissu bâti discontinu
STRUCTURE BATI			Activités industrielles et artisanat
	Ilots urbains continus de densité moyenne		Bâtiments et aires de stockage
	Ilots urbains discontinus de densité moyenne		Service administratif
	Ilots urbains discontinus de faible densité		Service social et de santé
	Ensemble d'appartements en buildings disjoints		Equipement scolaire
	Tissu bâti continu		Equipement de culte
			Cimetières
			Equipement technique
			Equipement socio-culturel
			Equipement sportif et récréatif couvert
			Commerces de petite surface
			Commerces de moyenne surface
			Commerces de grande surface
			Services et bureaux
			Bâtiments agricoles
			Coeur de villages

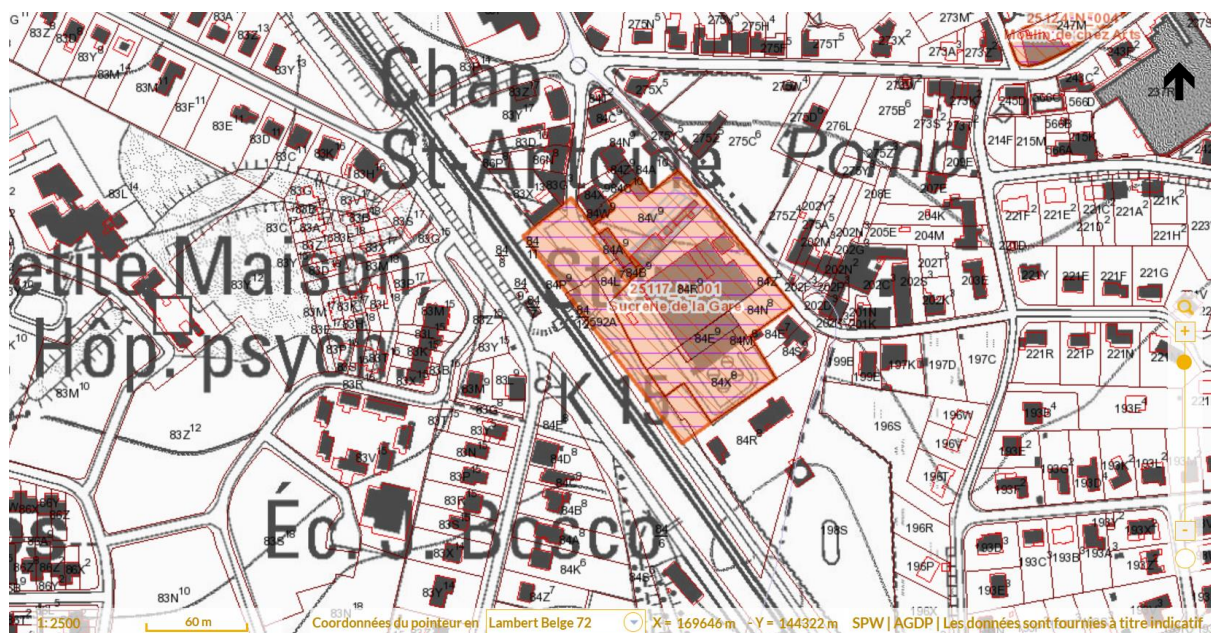


Figure 47 : Site à Réaménager Inventaire : Sucrerie de la Gare (Source : DG04)

L'ancienne sucrerie comprenant une citerne à mélasse, un gazomètre, un four à chaux, un magasin à huile, un étang de décantation et un laboratoire de chimie a été inventorié comme Site à Réaménager (SAR) par la région Wallonne.

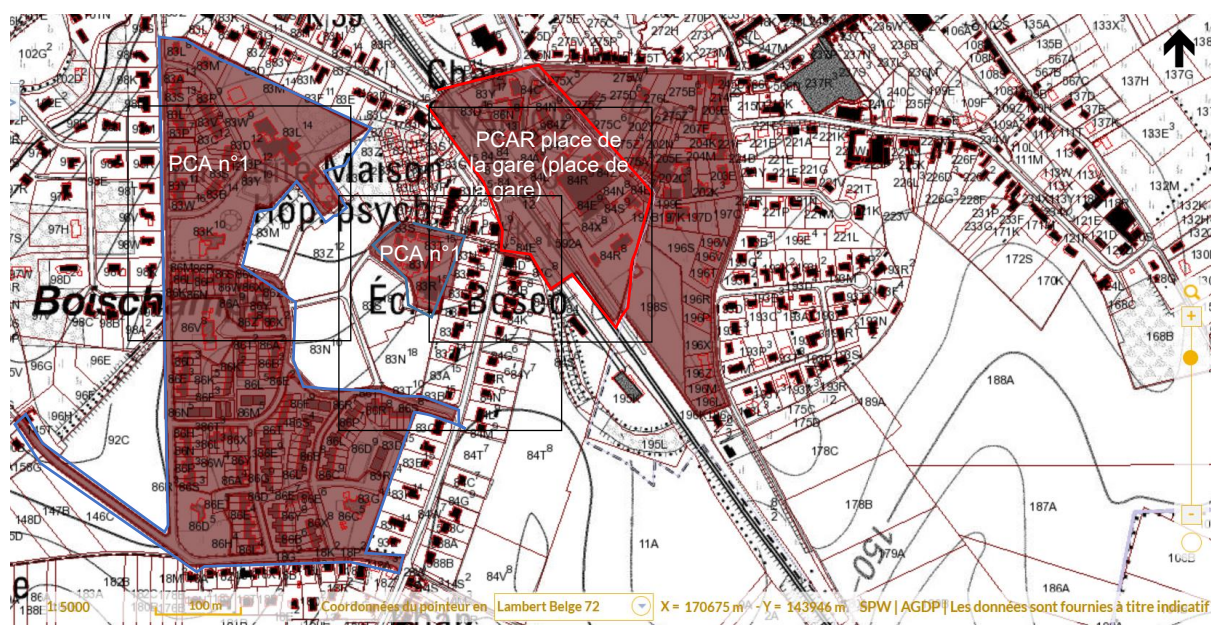


Figure 48 : Schémas d'orientation locaux anciens PCA : PCA n° 1 et PCAR de la Gare commune de Chastre (Source:DG04)

PCA n°1 correspond au plan qui a encadré le développement d'un quartier de logements sociaux. Il est aujourd'hui en partie abrogé.

3.5.3 Espaces structurants et cœurs de village

3.5.3.1 L'espace public autour de l'église de Saint-Géry

L'église de Saint-Géry est située au carrefour d'axes majeurs de liaison dirigeant les flux routiers de la N273 vers Sombreffe et assurant la liaison entre le Sud et la partie Ouest de la commune (Gentignes, Villeroix) via la rue du Corsal et la rue Destraux. Des flux routiers importants transitent par la rue de l'Etat.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Accès assez aisé pour les piétons Les trottoirs sont assez larges et comprennent des parterres verdurisés Les passages pour piétons sont facilement identifiables. L'accès pour des Personnes à Mobilité Réduites (PMR) est possible mais pas aisé Pas d'aménagement cyclable spécifique	Espace très minéral Peu de mobilier urbain, l'espace ne dispose ni de bancs, ni de poubelles	Poches de stationnement en épis au pied de l'église et une bande de stationnement longitudinal Aucun élément pour le stationnement des vélos	Arrêt Saint Géry EGLISE - Bus 27 et 30 Pas d'aménagement spécifique	L'espace a été réaménagé entièrement dans les années 90'

3.5.3.2 La Place du 7^{ème} tirailleur Marocain

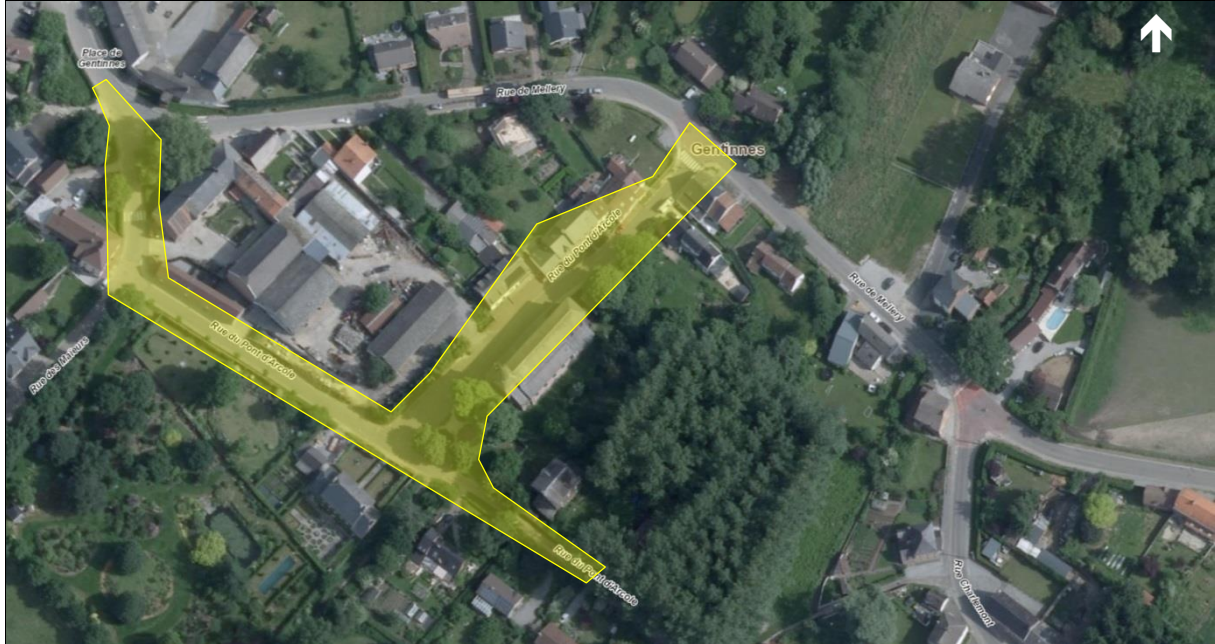
A proximité de la N273, la Place du 7^{ème} tirailleur Marocain est située au croisement des rues Colonel Vendeur, Octave Lotin et du Lieutenant Louis Mizzi. Un buste au centre de la place est érigé au nom des combattants français tombés sur le territoire de la commune en 1940.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Trottoirs étroits à certains endroits La circulation des PMR n'est pas assurée Pas de traversée sécurisée Pas d'aménagement cyclable spécifique	Espace très minéral à l'exception de la végétation qui ceinture la poche de parking Pas de mobilier urbain à l'exception de l'abri bus	Poche de stationnement à l'Ouest de la place Aucun élément pour le stationnement des vélos	Arrêt CORTIL EGLISE - Bus 27 et 205 Abribus et bancs	

3.5.3.3 L'espace public autour de l'église Sainte-Gertrude de Gentinnes

L'église est située au cœur d'un quartier résidentiel. Le parvis comprend plusieurs arbres centenaires. La rue du Pont d'Arcole a été réaménagée (pavés et sentine centrale). Face au parvis, le sentier de la promenade de la Fontaine Saint-Géry permet de rejoindre le mémorial Kongolo ou l'école.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Sur cet espace, les trottoirs sont étroits, voire inexistants Pas de traversée sécurisée La circulation des PMR n'est pas assurée	Espace arboré Mobilier urbain sommaire (bancs-poubelles)	On trouve une poche de stationnement en épis au pied de l'église et du stationnement sauvage en bord de voirie Aucun élément pour le stationnement des vélos	Arrêt GENTINNES PLACE - Bus 27,30 et 205 Pas d'aménagement spécifique	Il y a eu un réaménagement dans les années 90' Les espaces sont dilués et mal connectés

3.5.3.4 L'espace public au croisement des rues de Corsal / du Tilleul et Octave Lotin

Localisé au carrefour de rues passantes, l'usage de cet espace n'est pas idéal. Son accès demeure difficile pour les piétons étant donné qu'il est encerclé par des axes routiers. Un terrain non-urbanisé est présent à proximité de cet espace (Sud de la zone centrale engazonnée).



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Les trottoirs sont assez étroits, peu d'unité dans les matériaux L'espace se situe autour d'un carrefour où se croisent des axes très passants	On trouve un petit espace sommaire avec du gazon et du gravier, en retrait de la voirie et de la zone de stationnement (haie) L'espace est accueillant avec quelques bancs	Le parking se compose d'une dizaine de places. Les aménagements ne sont pas assez qualitatifs	Arrêt CORTIL PLACE - Bus 27 Abribus et banc	L'espace va être remanié dans la perspective d'un aménagement futur d'une place de jeux (voir plan ci-dessous)

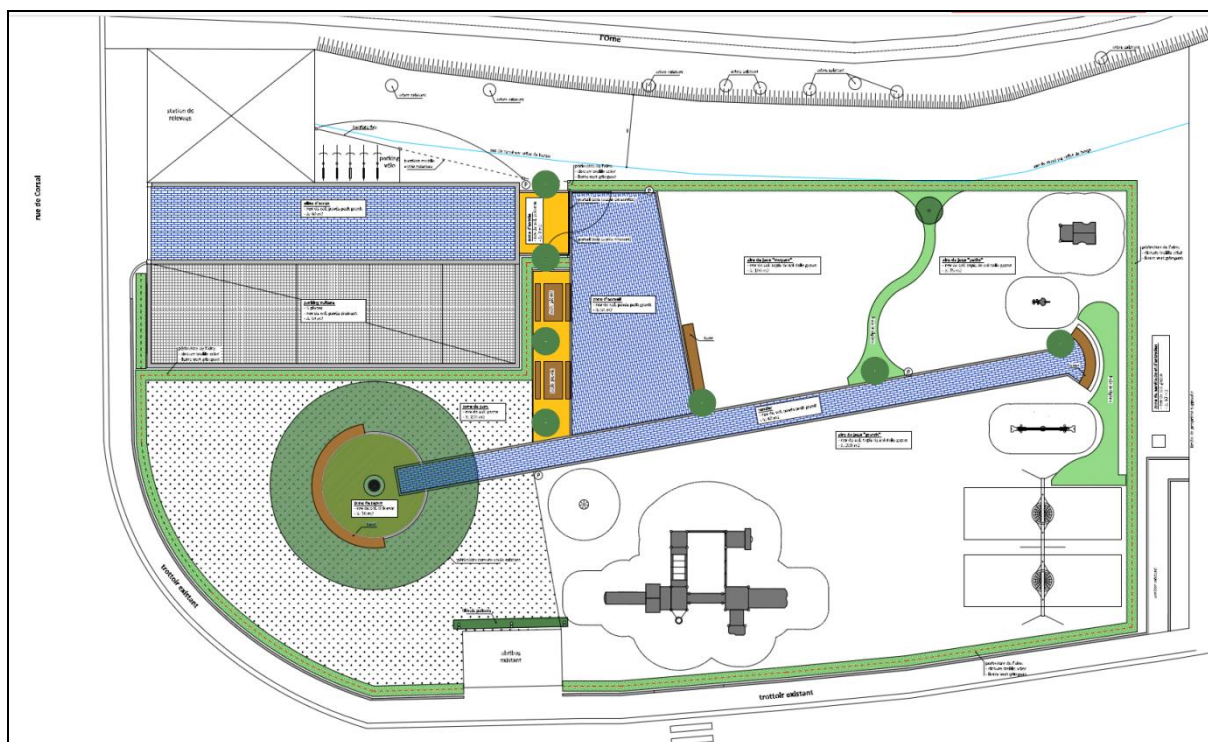


Figure 49 : Avant-Projet Plaine de Jeux de Cortil (Source : Commune de Chastre)

3.5.3.5 L'espace public autour de l'église Saint-Pierre de Noirmont

L'église est accolée à la place Pol Demanet. Elle est au cœur d'un îlot typique de qualité séparé par un mur d'enceinte. Elle s'ouvre sur la rue Commandant Chuillet. Le « Club patro » borde l'espace public du côté de l'église. Un espace non-urbanisé est également localisé à l'Ouest.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Les trottoirs sont en relativement bon état L'accès des PMR est facilité pour rejoindre l'église	Plantations et mobilier sommaires (juste éclairage)	On trouve une dizaine de places de parking en épis au pied de l'église Aucun stationnement pour les vélos	Arrêt CORTIL PLACE - Bus 27, 30, 205 et M Abribus et banc	L'aménagement est assez récent

3.5.3.6 L'espace public autour de l'église Saint-Jean-Baptiste de Villeroux

L'église est située le long de la rue Court-Saint-Étienne au niveau d'un coude.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Les trottoirs sont assez larges mais en très mauvais état ; ils sont composés de matériaux multiples (pavés, graviers, herbes, macadam...), ce qui ne facilite pas la lecture de l'espace et la circulation des PMR La sécurité routière est problématique	Le mobilier urbain est inexistant	On trouve un espace de stationnement au pied de l'église, les places ne sont pas délimitées. L'espace est donc principalement dédié au stationnement Le revêtement est en mauvais état Aucun stationnement pour les vélos	Pas d'arrêt TC au niveau de l'espace. Arrêt le plus proche situé à ± 240 m (croisement entre les rues du Village, d'Hevillers et des XV Bonniers) Arrêt VILLEROUX VILLAGE – Bus 27 et 51 Aucun aménagement spécifique	

3.5.3.7 L'espace public autour de l'église Notre-Dame-Alerne de Chastre

L'espace public autour de l'église de Chastre joue un rôle important dans la trame viaire étant donné qu'il constitue l'aboutissement de cheminements piétonniers.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Les trottoirs sont assez larges mais en très mauvais état ; ils sont composés de matériaux multiples (pavés, graviers, herbes, macadam...) ce qui ne facilite pas la lecture de l'espace et la circulation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) La sécurité routière est problématique	Le mobilier urbain est inexistant	On trouve un espace de stationnement au pied de l'église, les places ne sont pas délimitées. L'espace est donc principalement dédié au stationnement Le revêtement est en mauvais état Aucun stationnement pour les vélos	Pas d'arrêt TC au niveau de l'espace. Arrêt le plus proche situé à ± 140 m Arrêt CHASTRE Centre - Bus 27 Aucun aménagement spécifique	

3.5.3.8 L'espace public autour de la Gare de Chastre

Cet espace est connecté à l'ancienne sucrerie. C'est un espace multimodal SNCB, TEC, véhicules privés, et modes actifs. Il se développe également de l'autre côté de la voie ferrée et, de manière plus discrète, le long de la N273.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Les limites de l'espace sont difficilement identifiables L'espace est très délabré et les cheminements piétons sont peu confortables Il existe un passage sous voies pour la circulation des piétons mais il n'y a aucune rampe d'accès pour les PMR (3 séries d'escaliers pour monter et descendre sur les quais)	Le mobilier urbain est très sommaire	L'espace comprend deux zones de stationnement des deux côtés de la voie ferrée Du côté de la rue Ledocte est observé un vaste espace dédié à la SNCB. De l'autre côté de la N273, on retrouve deux espaces, à savoir : un parking privé et clôturé pour les TEC et un autre ouvert sur la chaussée d'une vingtaine de places On trouve 2 râteliers à vélos de chaque côté de la voie	Arrêt CHASTRE DEPOT - Bus 24, 25, 27, 30, 34, 05 et M Abribus et banc	Un réaménagement est attendu (en lien avec le projet de la Sucrerie (voir plan ci-dessous))



Figure 50 : Esquisse place de la Gare (Source : Commune de Chastre – EPU-re)

3.5.3.9 L'espace public autour de la gare de Blanmont

Situé à l'angle de la rue de la Gare et de la rue Blanmont, la « place de la gare » se développe sur la rive droite de la voie ferrée. Dédiée principalement au stationnement, elle ne participe pas à l'urbanité du quartier.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Cet espace est dédié principalement au stationnement des usagers SNCB Le pavage ancien est mal entretenu, et ne facilite pas la circulation des PMR. L'accès aux quais n'est pas adapté pour les PMR (absence de rampe) Aucune traversée n'est matérialisée sur les rues de la Gare et de Blanmont Aucun passage sous voie n'est prévu pour les piétons	Le mobilier urbain est quasi inexistant	Les emplacements ne sont pas matérialisés sur la place à l'exception de l'emplacement réservé pour les PMR On trouve une autre poche de stationnement de l'autre côté de la voie De chaque côté de la voie ferrée, on peut trouver des râteliers pour le stationnement des vélos	Arrêt HEVILLERS rue de Blanmont se trouve à plus de 800 m de la place - Bus 471 et 472	Potentiel de la ZACC de Mont-Saint-Guibert à proximité

3.5.3.10 La place de la Féchère

Le réseau viaire du village de Blanmont s'est développé en étoile à partir de la place de la Féchère. Plusieurs sentiers et chemins permettent d'atteindre les différents quartiers depuis le centre et offrent des possibilités de raccordement au niveau de la N273.



QUALITÉ DES TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Des aménagements pour les modes doux permettent l'accès à l'école Le sentier balisé de «la promenade de l'Orne » passe à proximité Bien que cette place offre de nombreux avantages d'un point de vue pratique, d'un point de vue esthétique, l'asphalte de la place crée un contraste avec l'environnement résidentiel (habitations de 1800 et 1900) et arboré du quartier	Caractère récréatif et de loisirs assuré par l'aménagement d'un terrain multisports et d'un petit espace de jeux dédié aux enfants comprenant une balançoire dans la partie la plus arborée de la place Présence de mobilier urbain (bancs, poubelles, bulles à verre, ...) La salle Patria donne sur la place. L'Espace 2000 est localisé à proximité et accessible via une venelle	Comprend deux poches de parking totalisant une vingtaine d'emplacements Une place réservée aux PMR dans la partie asphaltée	Pas d'arrêt TC au niveau de la place Arrêt le plus proche situé rue de la Gare à ± 350 m Arrêt BLANMONT CABINE ELECTRIQUE - Bus 30 Arrêt SNCB Gare de Blanmont situé à ± 600 m	

3.5.4 Patrimoine

La commune de Chastre dispose d'un **patrimoine bâti** assez varié avec, notamment, plusieurs églises, fermes, chapelles, moulins et autres monuments. L'inventaire du patrimoine culturel de Wallonie recense 150 biens qui se situent dans le centre de Chastre et dans les villages.

Certains d'entre eux sont **classés**, il s'agit :

- Du site archéologique des tumuli de Noirmont au lieu-dit Champ des Tombes ;
- Des façades et de la totalité de la toiture de la ferme dite La Grande Bierwart sise rue de Mellery n°80 ;
- Du bâtiment de l'ancienne ferme sise rue de la Station n°43 et ses abords en tant que site.

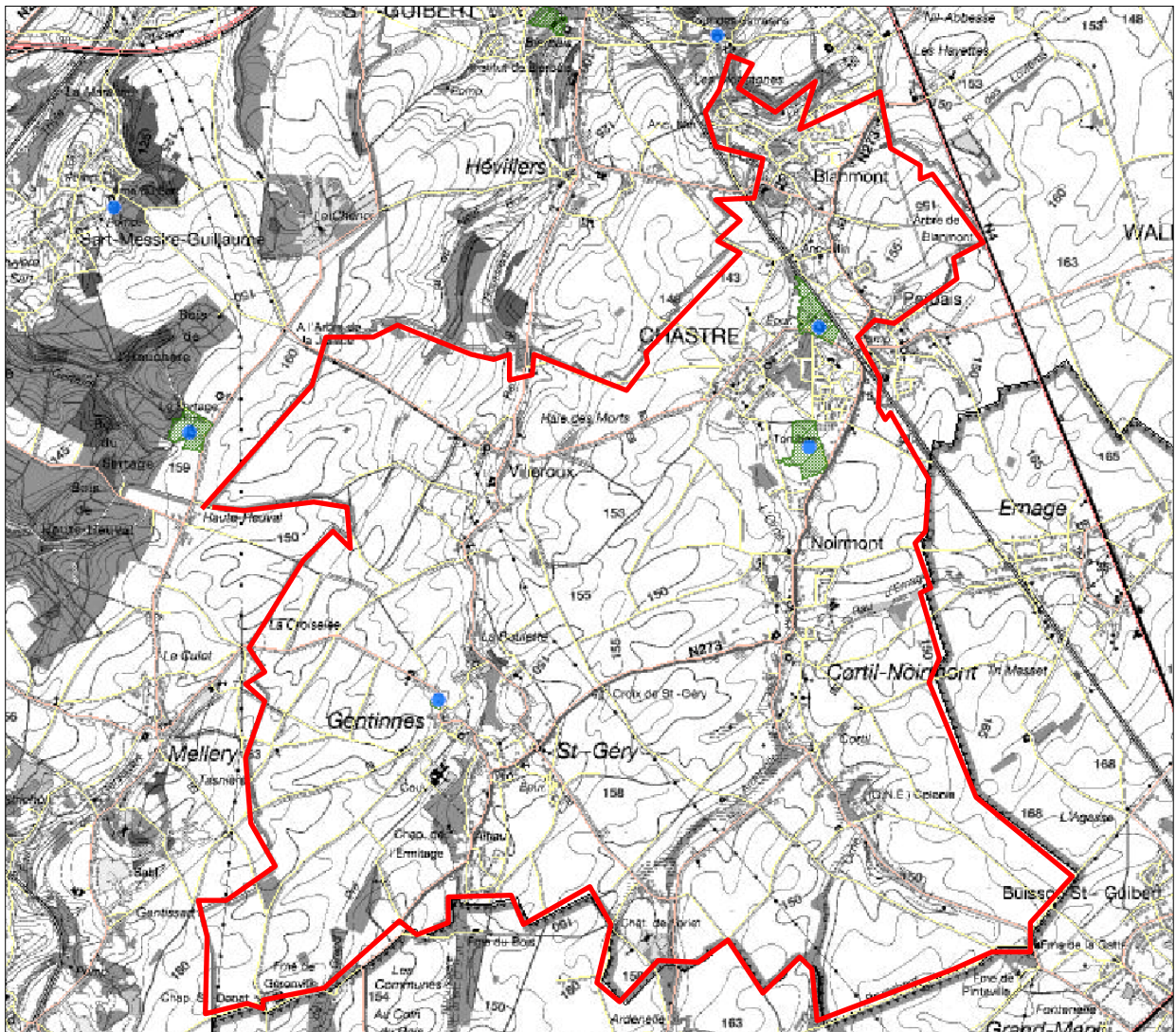


Figure 51 : Carte du patrimoine classé (Source : SPW, 2018)

La commune présente aussi un **patrimoine naturel** intéressant (chemins creux, alignements d'arbres, haies, etc.). On citera également les arbres et haies remarquables ou encore les périmètres d'intérêt paysager. Voir à ce propos les chapitres « Milieu physique », « Milieu naturel » et « Paysage et cadre de vie ».

Citons aussi le **patrimoine immatériel** (fêtes et traditions) qui est abordé dans le chapitre consacré à la culture.

3.5.5 Synthèse AFOM

STRUCTURE BÂTIE ET PATRIMOINE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
CADRE BATI & STRUCTURE URBAINE	Le bâti ancien du centre de Chastre, des cœurs de village et de son quartier de la gare Structures viaires anciennes autour des villages – anciennes ruelles (ruelle fanfan au centre de Chastre) Les projets à venir : Gare de Chastre – projet sur l'ancienne sucrerie et projet Boischamps	Coupure créée par la ligne de chemin de fer entre le Nord et le Sud Les deux ZACC (une à Saint Géry et l'autre au Sud de la gare de Chastre) existantes constituent un levier limité (+/-8 ha) dans le renouvellement de la structure urbaine (en raison notamment de leur localisation et de leurs tailles limitées) au regard du potentiel des communes voisines	Projet immobilier sur le site de l'ancienne sucrerie Des disponibilités foncières existent à proximité des gares	Perte du caractère villageois des entités et amplification du phénomène de « cité dortoir »
ESPACES PUBLICS ET PLACES STRUCTURANTES	Des espaces publics structurants comme la place de la gare de Chastre Projet de réaménagement de la place de la gare de Chastre Réaménagement futur de la place de Cortil par l'ajout d'une plaine de jeux	Des espaces publics peu aménagés et mal exploités Beaucoup d'espaces dédiés au stationnement Peu de prise en compte de l'accessibilité PMR sur les centres de villages (diversité des revêtements) Très peu de végétation, aucun espace vert public Manque de convivialité et de mobilier urbain au niveau des espaces publics	Parcelles urbanisables à proximité de plusieurs places	La sécurité des abords des espaces publics n'est pas optimale
PATRIMOINE	2 sites et 2 édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique 150 biens inventoriés comme éléments patrimoniaux Proximité avec le site de l'abbaye de Villers-la-Ville			Dégradation du patrimoine (mauvaise mise en valeur et manque d'entretien)

3.5.6 Constats et pistes de l'Auteur

3.5.6.1 Principaux constats

- La visibilité des noyaux des villages anciens (structure viaire et bâtis anciens conservés)
- Le site à réaménager (SAR) de l'ancienne sucrerie à proximité de la gare de Chastre – plans et projets de renouvellement de cette principale entrée sur la commune
- La commune possède un patrimoine bâti agricole dans les centres des villages qui n'est plus ou ne sera plus utilisé dans les années à venir (anciennes fermes)
- Un bâti ancien bien conservé dans les villages ;
- Les principales places publiques pourraient être réaménagées avec une meilleure réorganisation des fonctions ;
- Chastre possède un petit patrimoine de qualité qui pourrait être davantage valorisé : chemins, vieilles fermes, moulins, églises, etc.

3.5.6.2 Pistes d'enjeux

- *Le renforcement de l'actuel pôle de l'administration communale et de ses abords*
- *Le renouvellement de la zone de la gare de Chastre et le développement de la multimodalité (intégration des modes doux)*
- *Le renouvellement et la protection du patrimoine de la commune (les fermes dans les villages, les éléments de petit patrimoine...)*

4 Dimension humaine

4.1 Démographie

4.1.1 Évolutions et dynamiques

4.1.1.1 Évolution de la population

Au 1 janvier 2019, la commune de Chastre comptait 7.647 habitants³⁰.

Depuis le début des années 1990, l'évolution de la population de Chastre est relativement constante. En 1990, la commune comptait 5.552 habitants. Depuis cette année-là, la population a donc augmenté de 2.095 habitants, soit une croissance de 37%. Seule l'année 2002-2003 a accusé un recul du nombre d'habitants par rapport à l'année précédente. La pente de la courbe reste cependant très constante, avec de très rares interruptions.

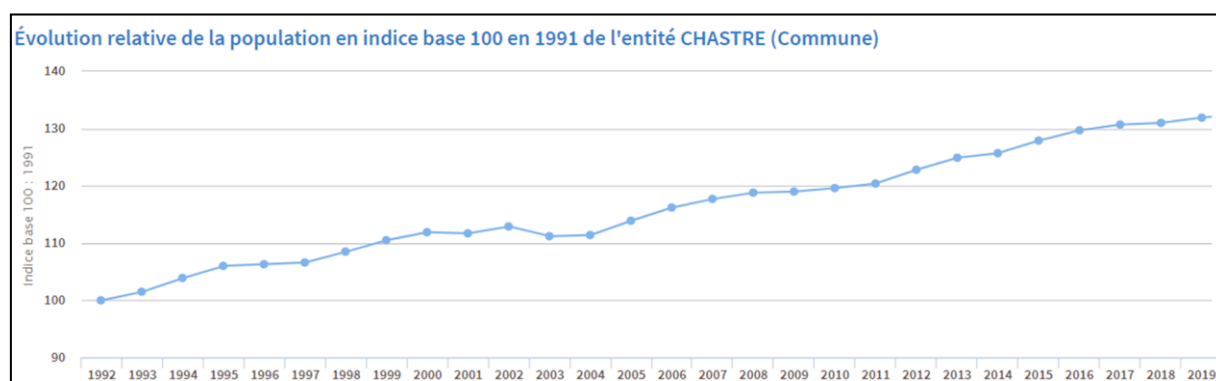


Figure 52 : Évolution de la population à Chastre entre 1991 et 2017 (Source : IWEPS, SPF Économie - Statbel)

Durant les dernières années, la commune de Chastre a donc accueilli en moyenne 72 nouveaux habitants chaque année.

Comme ses communes voisines, Chastre participe à la dynamique d'accroissement démographique. En effet, la cartographie ci-dessous montre des communes pour lesquelles le taux d'accroissement de la population a été particulièrement fort depuis 2012, comme Mont-Saint-Guibert, Walhain ou Gembloux.

La commune de Chastre se trouve dans une situation similaire aux communes de l'Ouest (Court-Saint-Etienne, Villers-la-Ville et Sombreffe) avec un taux d'accroissement estimé entre 2.1% et 5 %.

On observe une dynamique plus importante dans les communes voisines situées à l'Ouest Mont-Saint-Guibert et Walhain. Toutefois, la situation wallonne illustrée ci-dessous témoigne du fait que Chastre se situe dans une rare zone où le taux de croissance est aussi important.

Cette croissance exceptionnelle de la population implique une réflexion sur l'évolution des besoins auxquels la commune devra répondre à l'avenir en termes d'équipements et de services.

³⁰ Source : 1-01-2019 Statbel

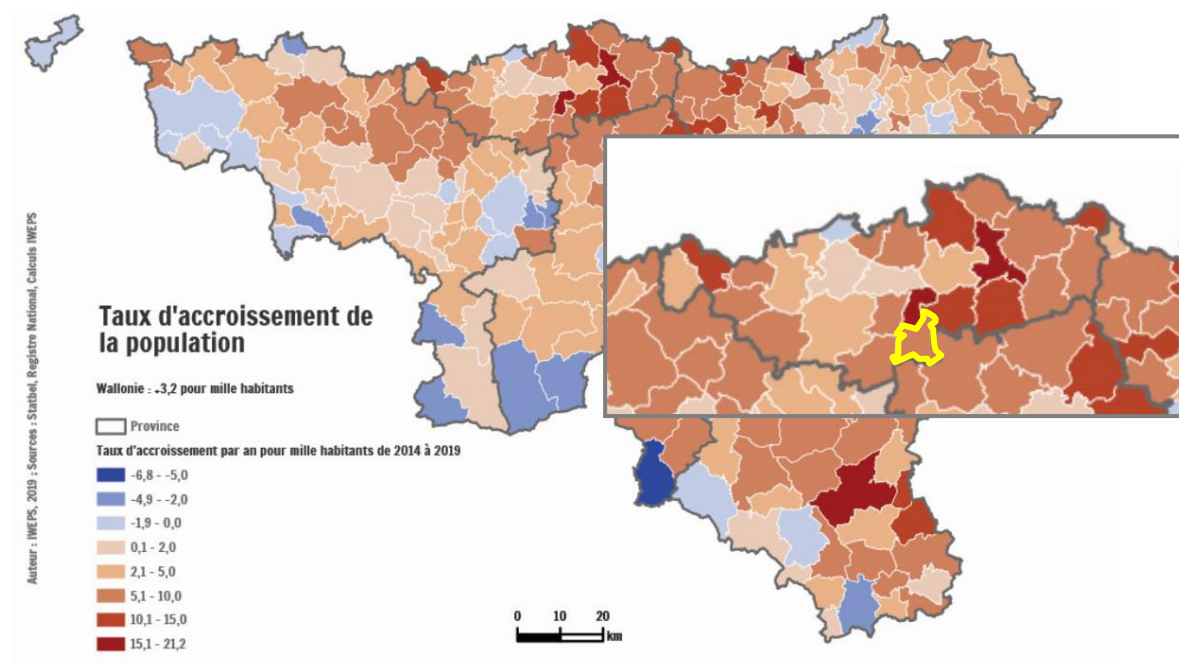


Figure 53 : Accroissement annuel des communes wallonnes entre 2014 et 2019 (Source : SPF Économie et IWEPS).

4.1.1.2 Dynamiques d'évolution

L'évolution du chiffre de la population au cours d'une période donnée est déterminée à la fois par le mouvement naturel et le mouvement migratoire. Le mouvement naturel se compose des naissances et des décès, alors que la composante migratoire regroupe les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations). La différence entre les naissances et les décès constitue le solde naturel alors que la différence entre les entrées et les sorties représente le solde migratoire. L'intensité du solde naturel dépend de trois éléments : la fécondité, la mortalité et la répartition par âge de la population.

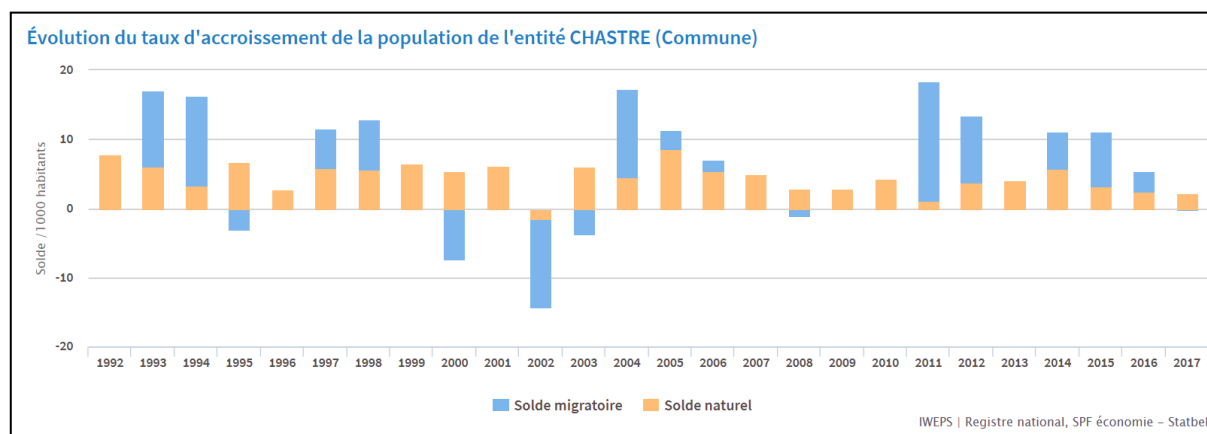


Figure 54 : Évolution démographique de 1992 à 2017 – Solde sur 1.000 habitants (Source : IWEPS, SPF économie - Statbel)

L'accroissement de la population de Chastre repose principalement sur le solde migratoire. Le solde naturel quant à lui est positif depuis 25 ans, ce qui se traduit par un nombre de naissances nettement supérieur au nombre de décès. On note toutefois une exception pour l'année 2002-2003.

Si le solde naturel à Chastre est positif depuis le milieu des années 1990, il tend à ralentir depuis 2011. Ce **ralentissement est compensé d'une certaine manière par une arrivée plus importante de personnes venant de l'extérieur à la commune.**

De manière générale, la population de Chastre augmente surtout avec l'immigration de nouveaux venus.

4.1.1.3 Mouvements et migrations

Chastre entretient de fortes relations migratoires avec la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, pour la période comprise entre 1994 et 2013, la commune de Chastre a un solde migratoire avec Bruxelles compris entre 50 et 100. Ce solde migratoire reste toutefois peu élevé en comparaison avec les autres communes du Brabant wallon³¹. En effet, le gain d'habitants venu de Bruxelles est essentiellement localisé dans les communes du Nord-Ouest du Brabant wallon.

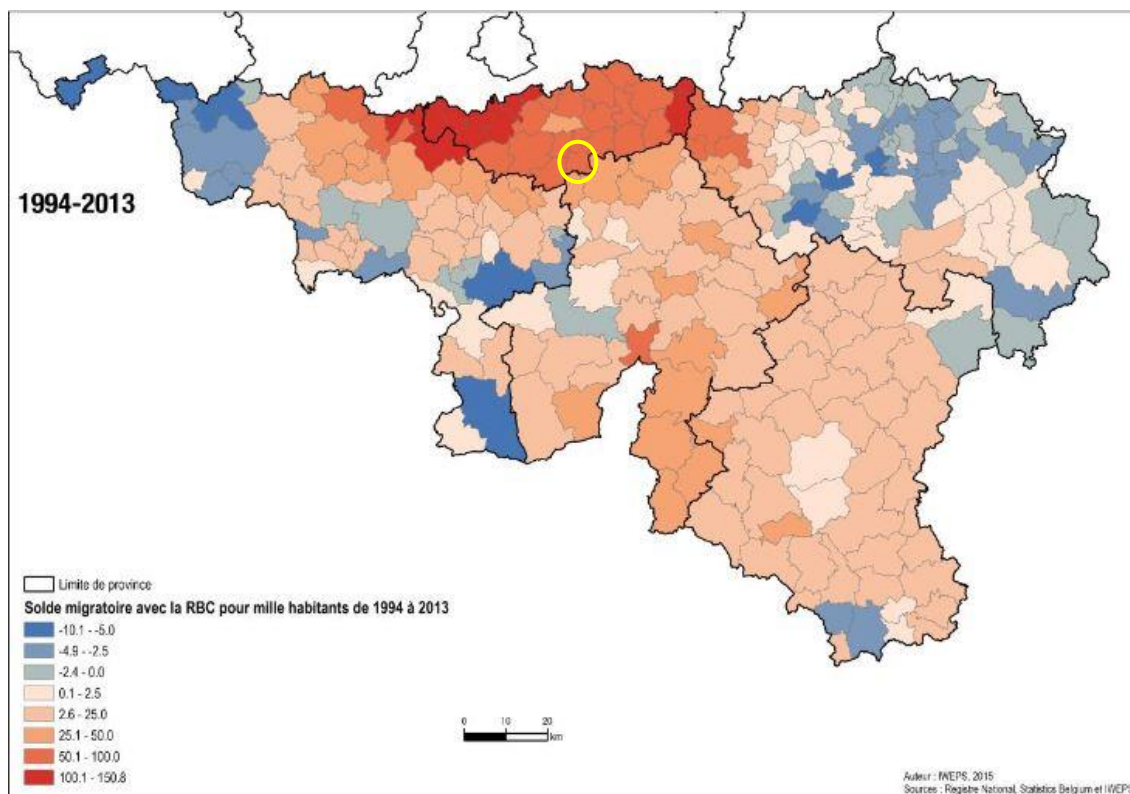


Figure 55 : Solde migratoire des communes wallonnes avec la Région de Bruxelles-Capitale entre 01/01/1994 et le 01/01/2014
(Source : Registre National, Statistic Belgium et l'IWEP).

³¹ Source : Working paper de l'Iweps n°21 « Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyse des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels », janvier 2016.

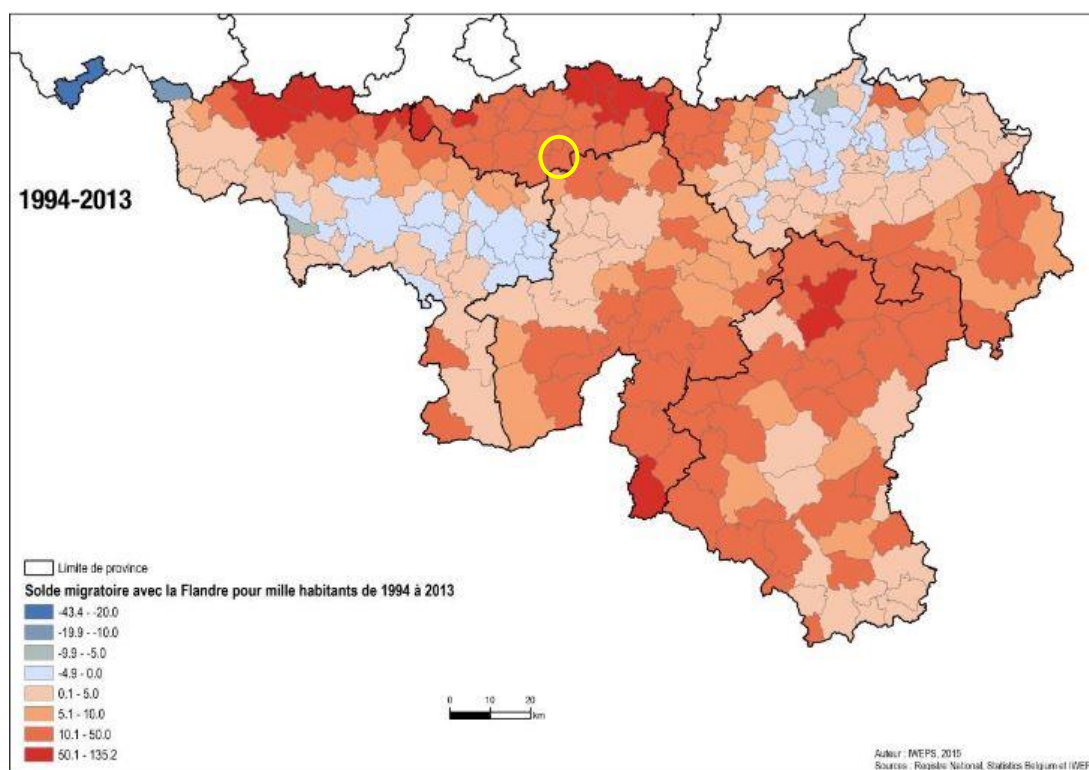


Figure 56 : Solde migratoire des communes wallonnes avec la Flandre entre 01/01/1994 et le 01/01/2014 (Source: Registre National, Statistic Belgium et l'IWEPS)

Si nous avons vu que la commune de Chastre « gagnait » de nouveaux habitants venus de la Région bruxelloise et de la Région flamande, on constate que ce n'est pas le cas pour la Wallonie. En effet, le solde migratoire entre Chastre et les autres communes wallonnes est négatif. En d'autres mots, il y a plus de wallons qui quittent Chastre pour une autre commune wallonne que de wallons qui viennent y habiter.

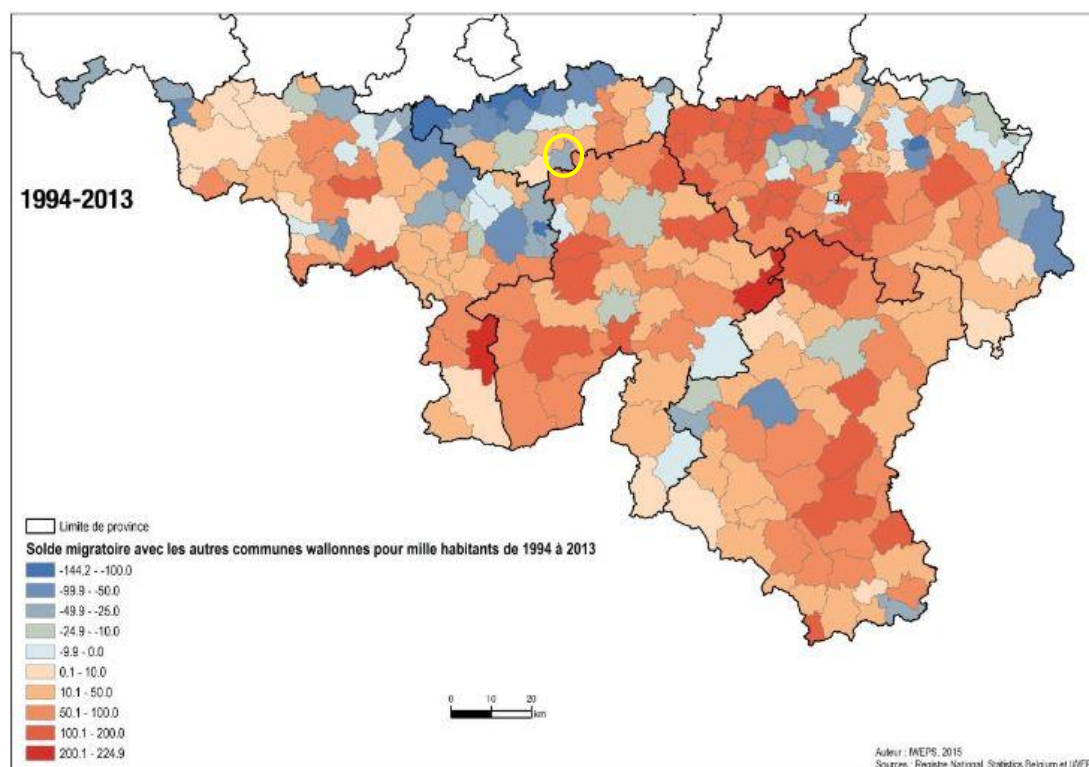


Figure 57 : Solde migratoire entre communes wallonnes du 01/01/1994 et le 01/01/2014 (Source : Registre National, Statistic Belgium et l'Iweeps)

En résumé, si Chastre perd des habitants au profit d'autres communes de Wallonie, elle en gagne en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Flandre. Chastre est située à proximité et entre deux zones qui attirent le plus d'habitants venus des deux autres régions (venus de Bruxelles au Nord-Ouest et venus de Flandre au Nord-Est). Chastre pourrait ainsi se voir intégrer dans ces deux zones à l'avenir.

4.1.1.4 Âges de la population

En ce qui concerne la structure de la population de la commune de Chastre par rapport à la Région wallonne, la pyramide des âges indique :

- Une **plus grande représentation des moins de 20 ans à Chastre** que dans le reste de la Région wallonne, notamment pour la tranche d'âge comprise entre 10 et 20 ans. Le renouvellement de la population à court et à moyen terme est (potentiellement) assuré si les jeunes ont les moyens et le désir de rester à Chastre (emplois, logements, loisirs, etc.).
- Une **sous-représentation des 25-35 ans** à Chastre par rapport au reste de la Région. Ceci peut s'expliquer en partie par le départ des jeunes actifs vers les grandes villes pour trouver un emploi ou des formations.
- **Les actifs de 35-60 ans sont en revanche bien représentés.** Cet âge coïncide avec la recherche d'un logement pour les ménages avec enfants, ce que Chastre semble en mesure d'apporter.
- Les **personnes âgées** ne sont pas plus nombreuses que la moyenne wallonne.

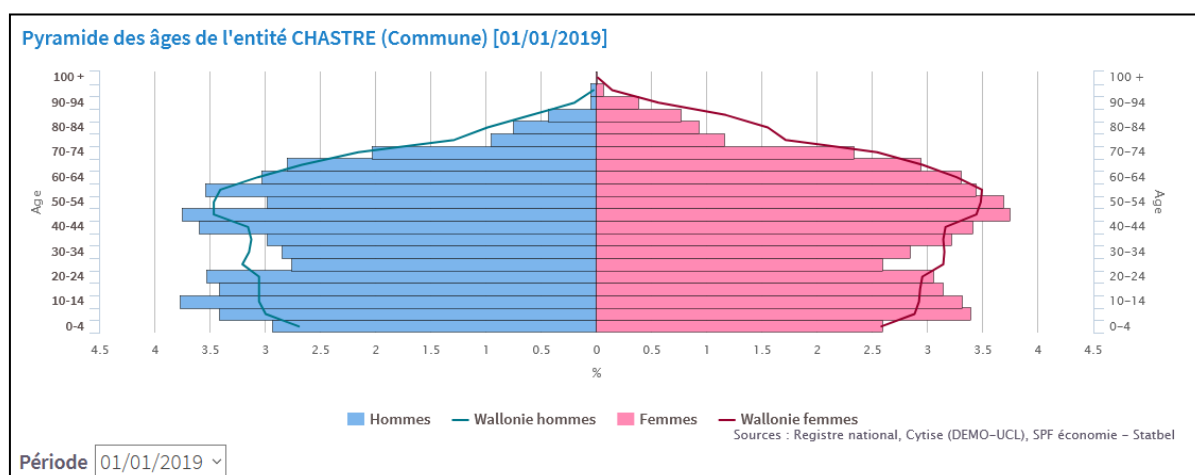


Figure 58 : Pyramide des âges de la population de Chastre au 1^{er} janvier 2018, proportion en pourcentage (Source : Cytise, SPF Economie – Statbel)

Au sein de chaque classe d'âge s'effectuent des mouvements qui sont les résultats de flux migratoires et naturels.

La structure pyramidale des âges évolue. Ainsi, on observe que **la part des moins de 20 ans diminue progressivement** à Chastre depuis 1991. Tandis que cette tranche de la population composait 32,5% de la population chastroise en 1991, elle ne représente plus que 26 % en 2019.

L'indice de vieillissement³² de la commune est estimé à 84.7 (Wallonie 107.07 et Province 108,7) en 2019. Cela met en avant la jeunesse de la commune car l'indice est inférieur à 100, à la différence des autres communes de la Province, qui sont au-dessus de la barre des 100.

³² indice de vieillissement : L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 60 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 60 ans dans la population est supérieure à celle des moins de 20 ans. Source Walstat

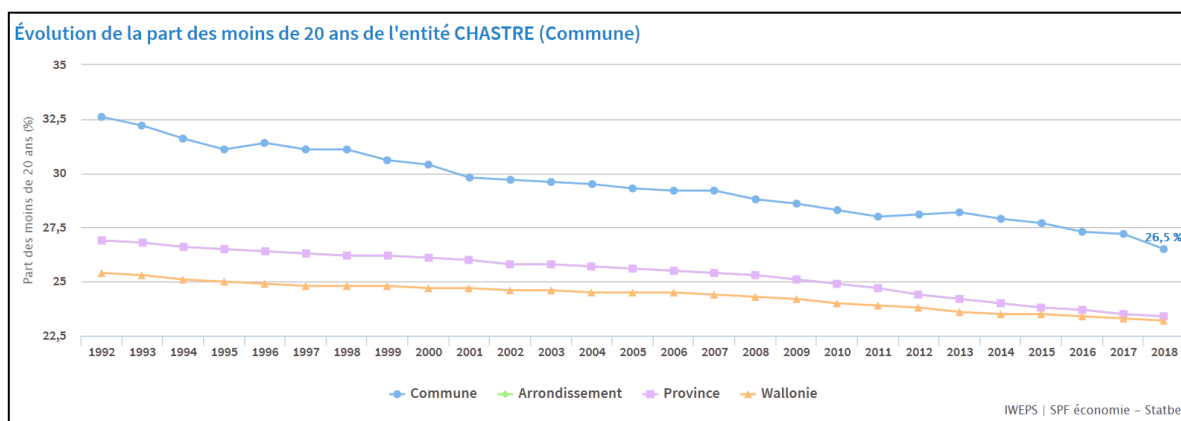


Figure 59 : Évolution de la part des moins de 20 ans à Chastre entre 1992 et 2018

Malgré cette diminution, la part des jeunes de **moins de 20 ans à Chastre reste élevée par rapport à la Région wallonne** (23,2%). Chastre est donc un territoire de familles.

La part des plus de 65 ans connaît quant à elle une forte augmentation. Si la part des aînés ne représentait que 8,2% de la population chastroise en 1992, elle représente 15% en 2018. Ce phénomène n'est pas propre à Chastre. **La part des plus de 65 ans est cependant plus faible comparée à la Région wallonne**. Notons tout de même que l'évolution de celle-ci s'accélère ostensiblement depuis 2010.

Il faut également signaler que la part des personnes de plus de 80 ans ne connaît pas une évolution similaire à celle observée jusqu'ici. Elle a même connu une diminution ces dernières années pour retrouver une situation similaire à 2006 (3,3%). Ceci peut s'expliquer en partie par le départ de personnes âgées vers les centres urbains disposant davantage de services de proximité (maisons de repos, santé, commerces, ...).

En ce qui concerne l'âge des habitants à l'échelle du Brabant wallon, la Province compte 24% de jeunes (0-19 ans), 58% d'adultes actifs (20-64 ans) et 18% de seniors (65 ans et plus). Pour autant, cette répartition ne s'observe pas dans toutes les communes. En effet, certaines communes sont dites « vieillissantes ». Il s'agit principalement de Nivelles, Waterloo, La Hulpe, Lasne, Rixensart et Wavre (communes dans lesquelles les seniors représentent au moins 20% de la population). Inversement **certaines communes sont dites « jeunes »**. **Chastre et Walhain accueillent plus de 27% de jeunes (et moins de 15% de seniors)**. Ramillies et Mont-Saint-Guibert comptent encore plus de 26% de jeunes (et moins de 16% de seniors).

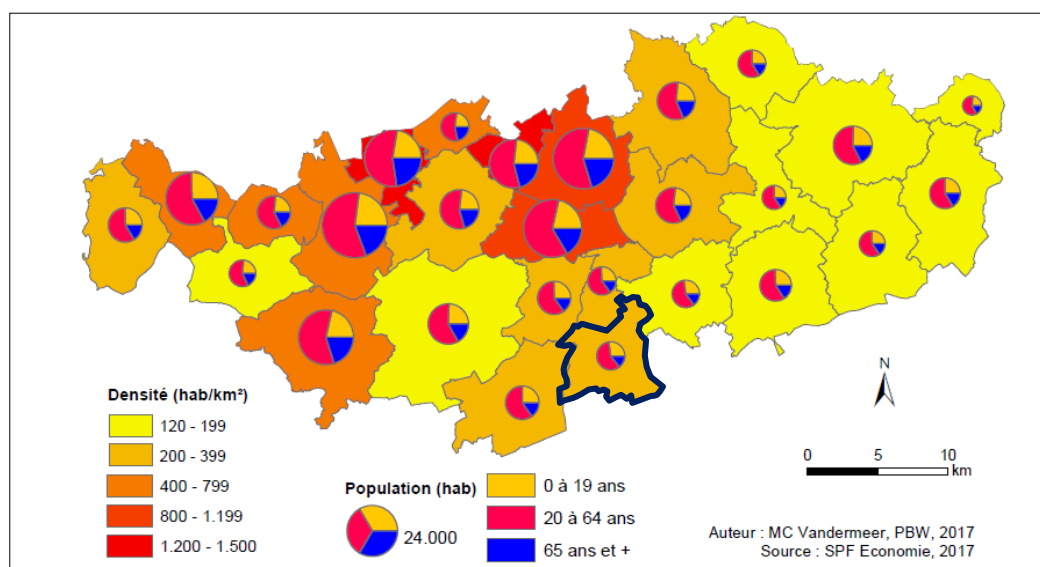


Figure 60 : Densité de population et nombre d'habitants selon l'âge dans les communes du Brabant wallon en 2017 (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

Au vu de ces constats, nous pouvons affirmer que Chastre est une commune dite « jeune » avec une moyenne d'âge de 39,5 ans en 2019 (41,4 ans pour la Région wallonne et 41,7 pour le Brabant wallon).

Toutefois, nous avons vu que la tendance de ces dernières années témoigne d'une diminution progressive du nombre de jeunes et d'une augmentation des aînés.

4.1.1.5 Part de population étrangère

En 2019, la population étrangère (non belge) de Chastre représente seulement 4,72% de la population communale, dont 1,90% proviennent de pays extérieurs à l'Europe.

À titre de comparaison, dans le Brabant wallon, 12,1% de la population ne provient pas de Belgique (dont 2,25% qui ne sont pas issus d'un pays européen).

La population étrangère au sein de la commune de Chastre est donc très faible.

4.1.2 Répartition de la population par village

La commune de Chastre est composée de 7 villages.

Une rapide analyse du **nombre d'habitants par village** en 2017 nous permet d'avoir une idée générale sur la répartition de la population au sein de la commune.

Ainsi, on se rend compte que Blanmont et Chastre, qui se situent à l'extrême Nord de la commune, sont les villages avec le plus grand nombre d'habitants (respectivement 23% et 19% de l'ensemble de la population chastroise), contrairement aux villages Ouest de Noirmont et Saint Géry (qui accueillent respectivement 9% et 10% du total de la population de la commune).

Cette répartition inégale sur le territoire peut avoir des impacts sur la localisation des équipements et des activités. Elle implique également des questions de mobilité. Nous reviendrons sur ces points ultérieurement.

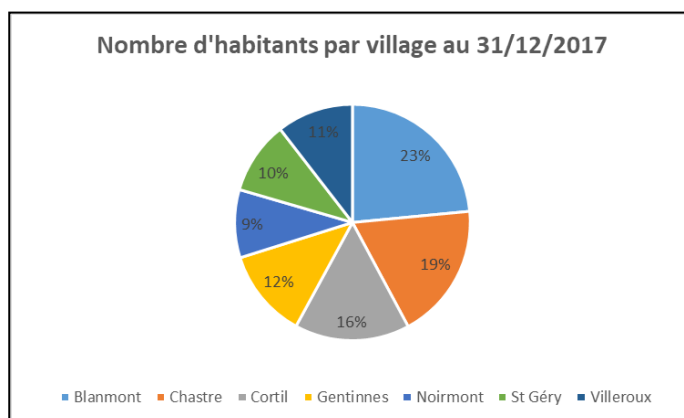


Figure 61 : Proportion d'habitants par village au 31/12/2017 (Source : Administration communale)

À l'exception de Chastre, tous les villages ont vu leur population augmenter entre 2012 et 2017.

La courbe d'évolution reste cependant globalement stable pour la majorité des villages.

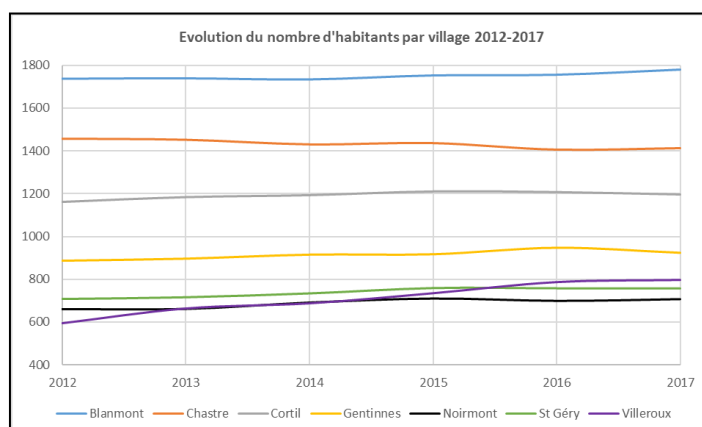


Figure 62 : Evolution du nombre d'habitants par village 2012-2017 (Source : Administration communale)

4.1.3 Projections de population

Le mode de calcul mobilisé repose sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe, la situation de ménage et le calcul des probabilités de transition entre ces différents états, sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissances, de décès, d'immigration et d'émigration³³.

Selon ces projections, à l'horizon 2033, la population de Chastre devrait avoir augmenté de $\pm 12\%$ par rapport à 2018 (moyenne Brabant wallon 11% et Wallonie 7%). Cet accroissement devrait porter la population à 8.565 habitants, soit 918 habitants supplémentaires.

La dynamique de l'augmentation de la population devrait donc se poursuivre de manière relativement similaire à celle observée ces vingt dernières années, voire même de manière légèrement plus soutenue.

Si on compare ces résultats au reste de la Wallonie, nous pouvons en conclure que **Chastre, tout comme les communes du Sud du Brabant wallon et un peu moins que ses communes voisines du Nord-Est (Mont-Saint-Guibert, Walhain et Perwez), fait partie des territoires qui vont très probablement accueillir un nombre d'habitants supplémentaires important dans les années à venir.** Cette perspective est du moins soutenue par les perspectives de l'IWEPS pour 2033.

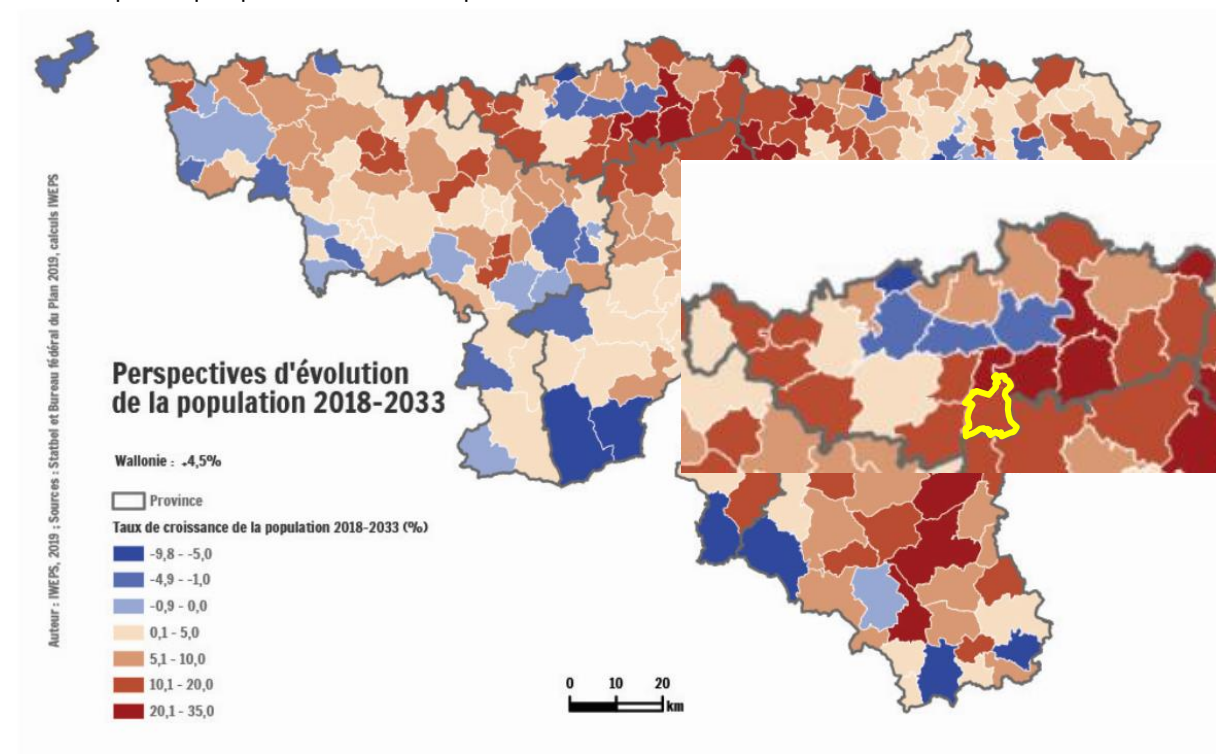


Figure 63 : Perspective d'évolution de la population 2018-2033 (Source : IWEPS – Régistre national SPF économie – Statbel)

³³ Méthodologie développée en 2010 et 2011 et mise en application par Michel Poulain, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, membres du Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL. L'indicateur est donné en indice 100 par rapport à une année x.

4.1.4 Synthèse AFOM

DÉMOGRAPHIE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
DYNAMIQUE	Chastre est incluse dans une zone géographique où le taux d'accroissement de la population est le plus élevé en Wallonie Solde migratoire positif	Évolution moins dynamique que certaines communes voisines	Commune attractive	Étalement urbain dans les territoires ruraux si l'installation des nouveaux habitants n'est pas maîtrisée
ÂGE DE LA POPULATION	Bonne représentation des moins de 20 ans et des 35-60 ans Chastre est une commune jeune comparée à la moyenne wallonne Augmentation du nombre de petits enfants Augmentation du nombre de jeunes (avec l'arrivée de jeunes familles)			Vieillesse de la population à moyen terme : « papy-boom »
MIGRATIONS	Commune attractive : position stratégique qui se situe dans l'axe Bruxelles-LLN-Namur	Dépendance progressive aux migrations (cf. solde naturel en diminution)	Attractivité croissante du Brabant wallon	Pression immobilière
DYNAMIQUES DES QUARTIERS	Forte concentration des habitants dans les quartiers de Blanmont et Chastre	Les quartiers moins peuplés, Gentinnes et Villeroix, peuvent être moins connectés aux services et équipements	Potentiel foncier disponible	

4.1.5 Constats et pistes de l'Auteur

4.1.5.1 Principaux constats

- La démographie est relativement dynamique avec une population en croissance, grâce à un solde migratoire et naturel positif ;
- L'évolution démographique est soutenue tout comme celle des communes voisines (Chastre fait partie d'une zone géographique où le taux d'accroissement de la population est le plus élevé en Wallonie) ;
- La population de Chastre est relativement jeune, avec une part de jeunes élevée et une part des aînés moins élevée qu'ailleurs en Wallonie. Les jeunes familles y sont très présentes

4.1.5.2 Pistes d'enjeux

- *Comment anticiper les besoins des nouveaux habitants et s'adapter à l'évolution de la typologie de la population (services aux jeunes étudiants et jeunes adultes, aux personnes âgées, ...) ?*
- *Comment intégrer les nouveaux habitants sans compromettre le cadre environnemental et le cadre de vie de la commune ?*
- *À plus long terme, comment limiter les départs des habitants (de longue date) vers les autres communes de Wallonie, en raison d'une probable hausse du prix de l'immobilier et plus généralement du coût de la vie ?*

4.2 Ménages et logements

4.2.1 Caractéristiques des ménages

Selon le type et la taille des ménages, on peut déterminer les changements de comportement démographique intervenus au cours des années.

En 2018, on compte en moyenne **2,67 personnes par ménage privé à Chastre**, ce qui est supérieur à la moyenne wallonne de 2,28 mais également aux communes qui lui sont voisines.

Les couples mariés avec enfants représentent la majeure partie des ménages de Chastre. Plus d'un ménage sur quatre se retrouve dans cette catégorie. Les couples cohabitants avec enfants représentent quant à eux un peu moins de 10% des ménages.

Le graphique ci-dessous confirme bien une présence particulièrement importante de **couples avec enfants**. En effet, cela correspond à un tiers des ménages de la commune. À noter que les couples sans enfants englobent aussi bien les jeunes couples n'ayant pas encore d'enfants que les couples plus âgés pour lesquels les enfants ont quitté le foyer parental.

Les personnes isolées représentent quant à elles un peu moins d'un ménage sur quatre, ce qui est bien en deçà de la moyenne de l'arrondissement de Nivelles.

La part des ménages de type isolé de 65 ans et plus est de 9,5% (moyenne Brabant wallon 12,7% et 13,4% en Wallonie), faisant de Chastre l'une des communes wallonnes les **moins confrontées à la problématique de l'isolement des personnes âgées** (IWEPS, 2017).

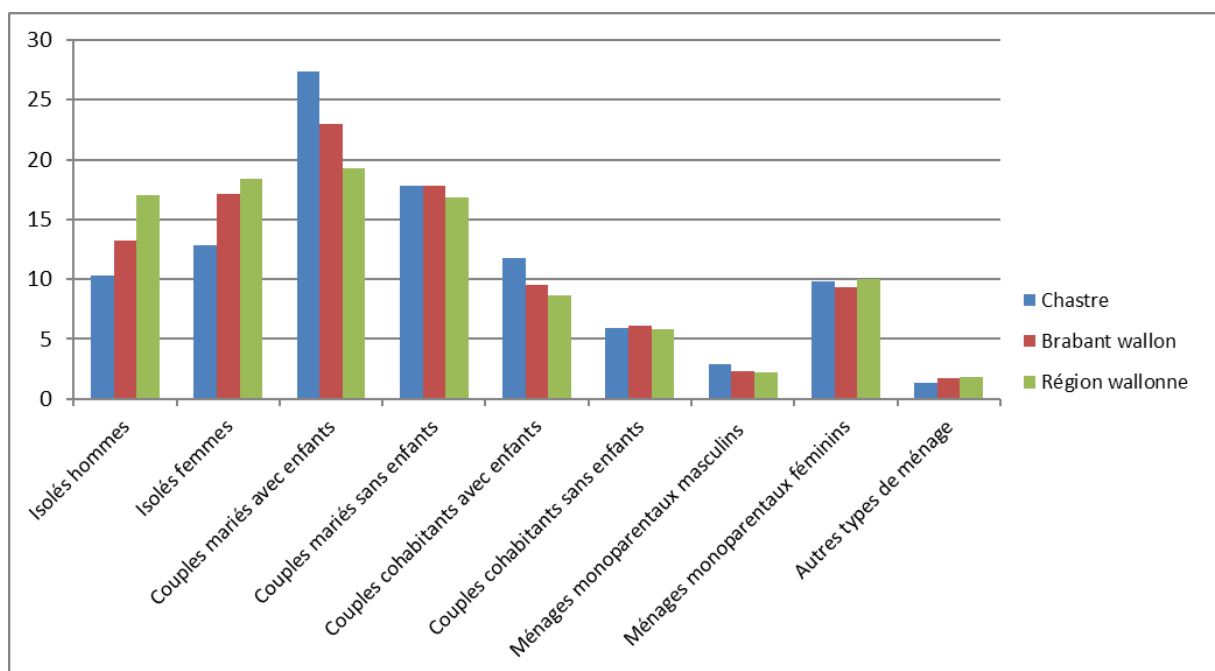


Figure 64 : Typologie des ménages en 2019 à Chastre et dans l'arrondissement de Nivelles (Source : IWEPS 2015)

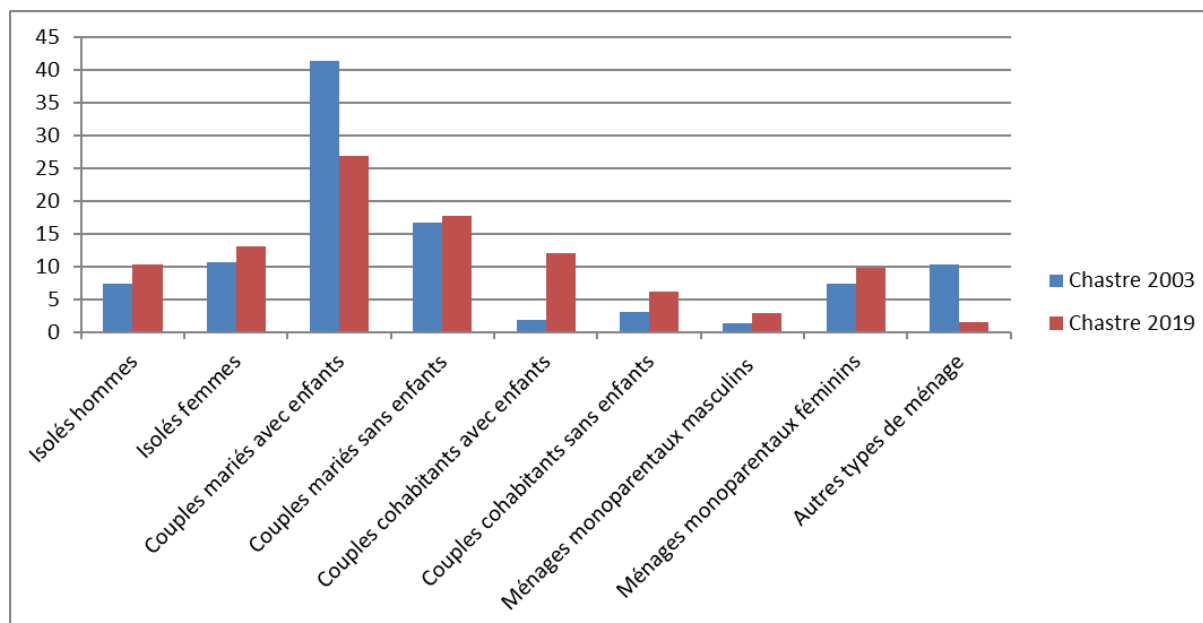


Figure 65 : Évolution par type de ménage entre 2003 et 2019 (Source : IWEPS)

Au niveau de la commune de Chastre, on constate le phénomène de **réduction de la taille des ménages**. Entre 2003 et 2019, le nombre de ménages avec une personne isolée a quelque peu augmenté. Le vieillissement de la population est en partie responsable de cette augmentation.

Globalement, le modèle de la famille « type » se maintient dans la commune, même si le modèle traditionnel des couples mariés tend à être moins représenté.

Au niveau de la typologie des ménages par village, on observe qu'en 2018 les personnes isolées sont plus nombreuses à Chastre, Cortil et Blanmont.

Ces trois villages présentent également le nombre le plus élevé de chefs de famille.

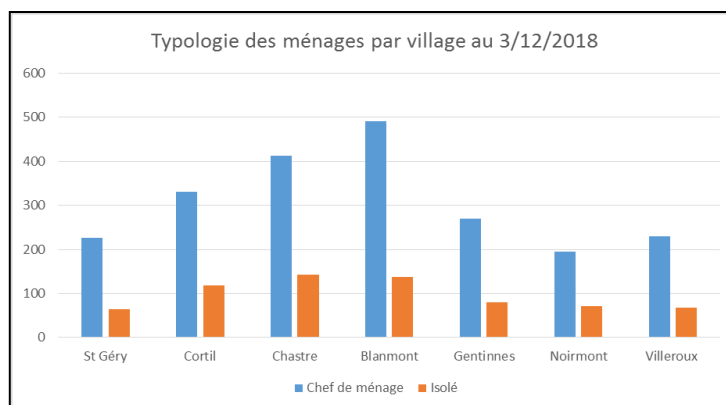


Figure 66 : Typologie des ménages par village au 3/12/2018 (Source : Administration communale)

La taille des ménages est en perpétuelle évolution. En effet, il y a un siècle, on dénombrait environ 4,6 personnes par ménage. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la taille moyenne des ménages était encore de 3,4 personnes en Belgique. En 1970, en Belgique comme en Wallonie, les ménages privés comptaient en moyenne moins de 3 personnes. Depuis, l'érosion de la pyramide se poursuit.

L'évolution de la typologie des ménages a un impact sur les types de logement pouvant leur convenir. En effet, **l'augmentation du nombre de personnes isolées implique un plus grand besoin en petits logements**.

Il importe donc de prendre en compte cette évolution afin d'anticiper l'offre en logement disponible sur la commune. S'il est important de pouvoir offrir des logements adaptés à des ménages de plus en plus petits, il est également recommandé de **ne pas négliger les « nouvelles » manières d'habiter**. Notons par exemple les habitations groupées qui gagnent de plus en plus de popularité.

Comme nous l'avons vu précédemment, le nombre de ménages à Chastre devrait augmenter de 12% entre 2015 et 2035. Cette évolution peut se traduire par une augmentation de 909 habitants supplémentaires soit une augmentation d'au moins 325 ménages. Ce chiffre peut être vu comme un minimum étant donné qu'il est calculé sur base de la taille moyenne des ménages actuels, or nous avons constaté que cette dernière tend à se réduire année après année.

4.2.2 Le parc de logements

4.2.2.1 Typologie des habitations

La typologie des logements reprend six catégories :

- Les buildings et immeubles à appartements (contenant plusieurs entités de logements)
- La maison de type fermé (maison de rangée – maison mitoyenne)
- La maison de type demi-fermé (maison individuelle avec un côté jouxtant une autre habitation – maison semi-mitoyenne)
- La maison de type ouvert (maison individuelle isolée à quatre façades), fermes, châteaux
- La maison de commerce
- Les autres bâtiments (logements dans des commerces, ateliers, conciergeries)

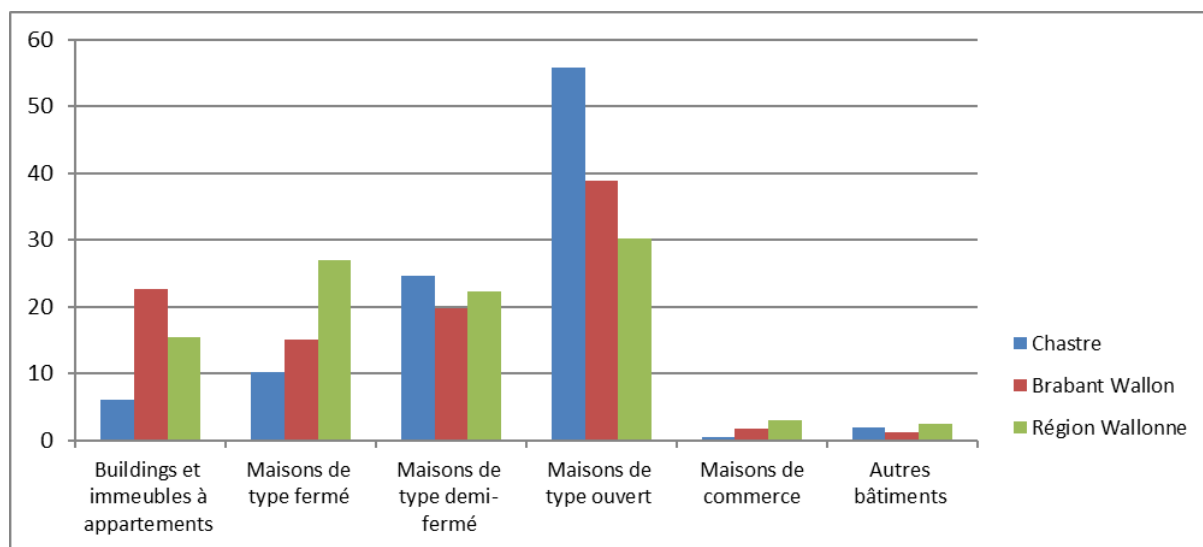


Figure 67 : Typologie du parc de logements en 2018 à Chastre, en Brabant wallon et en Wallonie (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)

Le parc de logements de Chastre se démarque très fortement de la moyenne wallonne mais également de celle du Brabant wallon avec une très importante part de maisons quatre façades. Plus d'une habitation sur deux se situe dans cette catégorie. Viennent ensuite les maisons de type demi-fermé (mitoyenne sur un côté) avec 24,7%, soit une situation quasi similaire à celle que l'on retrouve dans la Région et la Province.

Par conséquent, **les maisons individuelles de type quatre façades ou semi-mitoyennes représentent plus de 80% des habitations de Chastre**. A titre de comparaison, la situation dans le Brabant wallon est de 60% environ et de 50% en Région wallonne.

Le parc de logements de Chastre possède ainsi **une offre en habitations pouvant satisfaire des personnes en recherche de grands espaces**. Outre le coût de ce type de logement, celui-ci est également fort consommateur d'espace et d'énergie.

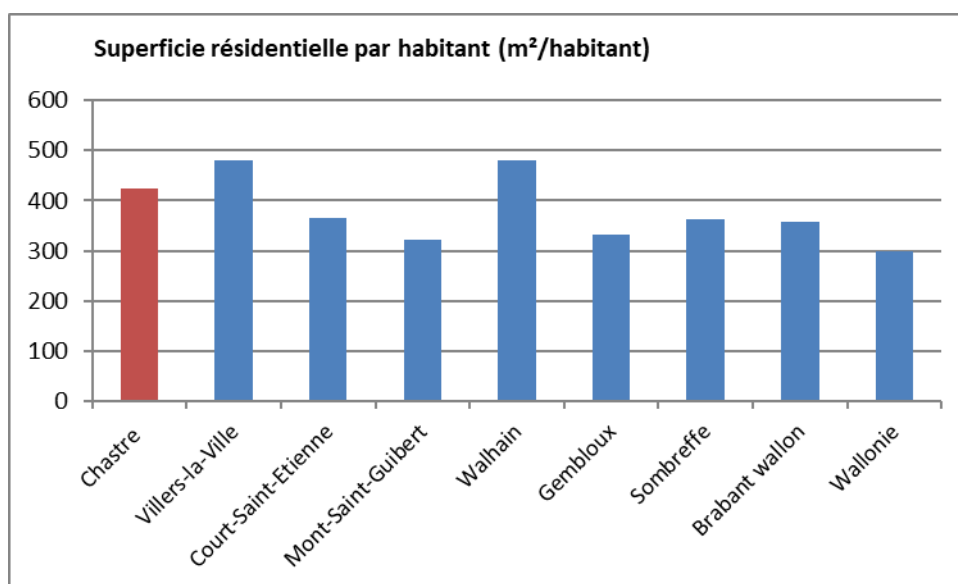


Figure 68 : Superficie résidentielle de Chastre, ses communes voisines, la Province du Brabant wallon et la Région wallonne 2019 (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)

La superficie résidentielle³⁴ par habitant confirme que l'emprise au sol liée au logement est importante. En effet, avec 419.9 m² par habitant, la commune de Chastre fait partie des plus **grandes consommatrices d'espace** pour le secteur résidentiel, avec les communes de Villers-la-Ville et Walhain.

Chastre ayant un caractère rural, il sera important de tenir compte de ces caractéristiques pour les futures habitations qu'accueillera la commune.

A contrario de la maison individuelle, **la part d'immeubles à appartements est très faible** au sein de la commune. Elle ne représente que 6% des logements (plus de 20% pour le Brabant wallon et 14,8% pour la Région wallonne). Alors que le nombre d'immeubles à appartements a augmenté de manière importante ces dernières années dans plusieurs communes voisines, Chastre (avec Walhain et Sombreffe) est l'une des seules communes à ne pas avoir connu une arrivée marquante de ce type de logement.

Ce constat est d'autant plus étonnant qu'il n'y a presque plus que des appartements qui sortent de terre en Brabant wallon³⁵. Alors que certaines sources³⁶ affirment un désintérêt croissant pour les maisons quatre façades, rappelons que ce type de logement continue à augmenter dans la commune et prend une place de plus en plus prépondérante dans la part (en %) des types de logement dans la commune. L'offre typologique des logements que propose Chastre est donc à prendre en compte puisqu'elle affecte l'organisation urbaine de la commune et le profil des (nouveaux) habitants à qui s'adressent ces nouveaux logements.

³⁴ Superficie résidentielle : surface occupée par des parcelles bâties pour les maisons unifamiliales.

³⁵ Trends tendances 04/2017, p.38.

³⁶ Idem.

4.2.2.2 Âge et superficie des bâtiments

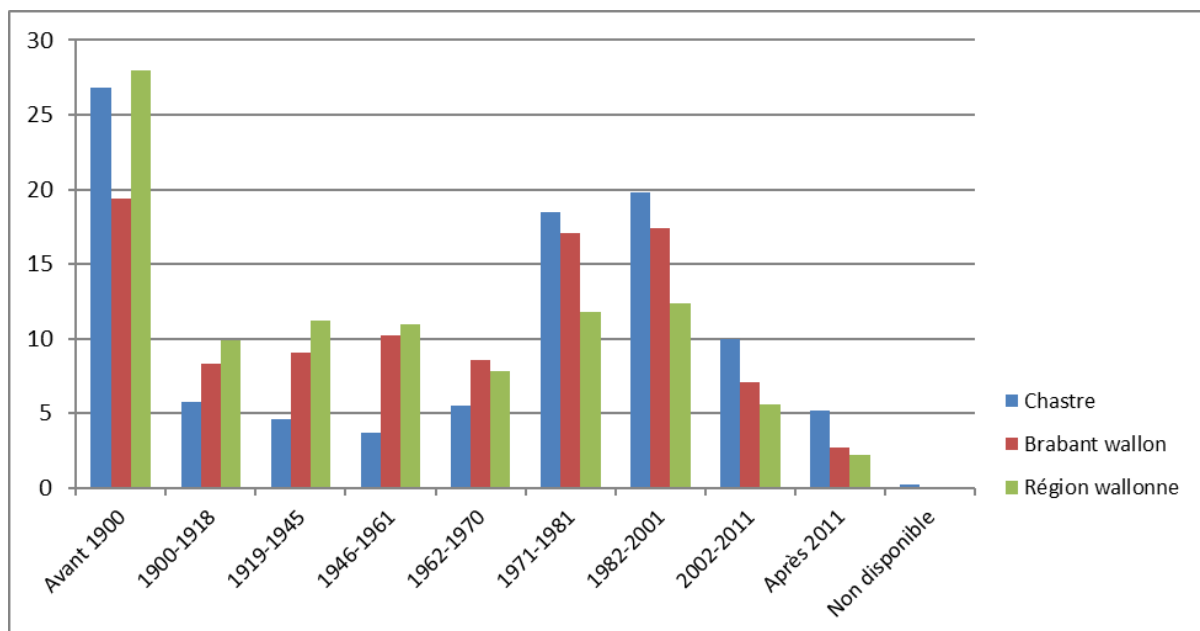


Figure 69 : Age des bâtiments en 2017 à Chastre, en Brabant wallon et en Wallonie (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)

Le parc bâti de Chastre est relativement ancien puisqu'**un quart des bâtiments date d'avant le 20^{ème} siècle**, ce qui est supérieur à la moyenne du Brabant wallon et quasi similaire à celle de la Région wallonne.

Le second pic de construction concerne l'après 1971. Ce pic est notamment dû à l'arrivée massive de la voiture individuelle rendant ainsi accessible le rêve de la petite maison isolée.

Notons que depuis cette période, Chastre connaît une **augmentation du nombre de nouvelles constructions plus importante que la moyenne du Brabant wallon et de la Région wallonne**.

Ainsi, si l'on compare la part des bâtiments érigés après 2011 avec les communes voisines, on s'aperçoit que Chastre fait partie des communes qui ont connu **le plus de nouvelles constructions avec Mont-Saint-Guibert et Walhain**. Cette tendance témoigne d'une certaine attractivité du territoire chastrois pour la construction.

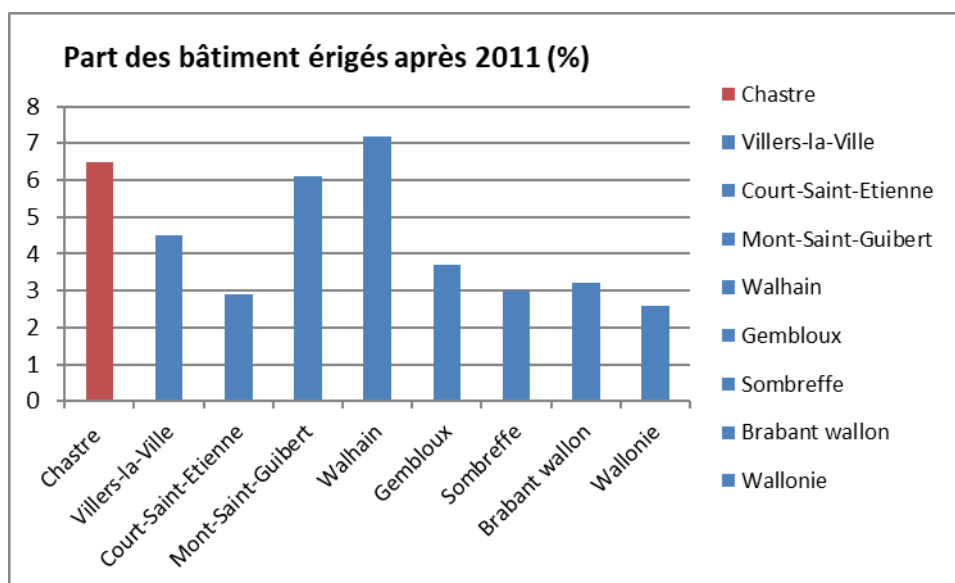


Figure 70 : Part des bâtiments érigés après 2011 (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)

4.2.2.3 Transactions immobilières et foncières

L'analyse de l'évolution du prix médian³⁷ par commune sur ces vingt dernières années permet de se rendre compte de la hausse des prix de la commune de Chastre et de la Province du Brabant wallon de manière générale. Il faut cependant prendre en considération le fait que le prix médian d'une année à l'autre peut être en dents de scie. Toutefois, l'évolution des prix du marché **confirme une hausse des prix importante dans la province du Brabant wallon. Située dans l'axe Bruxelles-Namur, la commune de Chastre est localisée dans une zone attractive qui mène à une pression foncière de plus en plus importante.** De 1997 à 2017, le prix médian d'une maison est passé de 97.918 euros³⁸ à 198.000 euros.

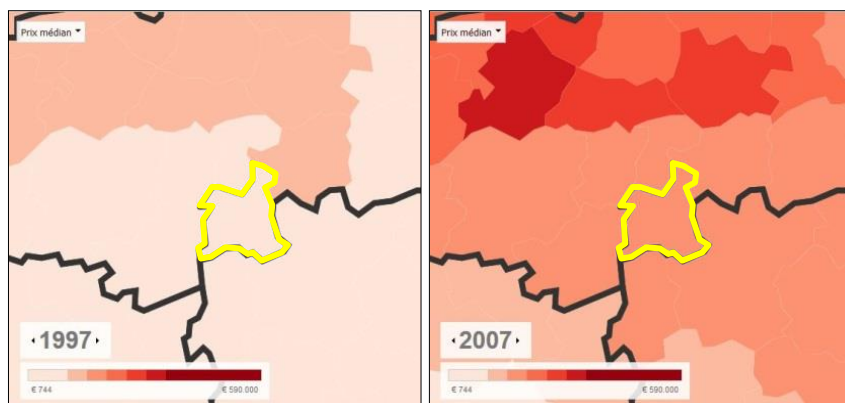


Figure 71 : Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaires en 1997 et 2007 (Source : Statbel – SPF Economie)

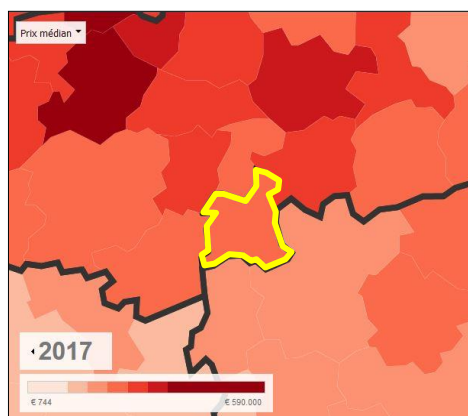


Figure 72 : Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaires en 2017 (Source : Statbel – SPF Economie)

Ce phénomène d'accroissement des prix de vente n'est pas propre à Chastre. On note en effet sur les cartes ci-dessus un phénomène similaire pour les communes avoisinantes. Celles qui enregistrent les prix les plus élevés restent cependant fortement localisées dans le Brabant wallon³⁹.

Le **prix moyen d'une maison** à Chastre est, en 2017, dans la **tranche inférieure des prix au niveau de la Province**, où les différences de prix sont relativement importantes. Les prix moyens oscillent entre 204.000 € à Hélécine et 455.190 € à Lasne. Ainsi, il apparaît clairement sur la carte ci-dessous un gradient de prix dégressif partant de quatre communes du centre-Nord de la Province (Lasne, La Hulpe, Waterloo et Rixensart) vers les extrémités Ouest, Est et Sud de la Province⁴⁰.

³⁷ Le prix médian a l'avantage de ne pas être influencé par les valeurs extrêmes (propriétés extrêmement onéreuses par exemple) contrairement au prix moyen.

³⁸ Les prix mentionnés sont des prix moyens. Les statistiques sont basées sur des données issues de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP, l'ancien Cadastre) du SPF Finances et concernent les ventes effectives (et non les compromis) soumises au régime des droits d'enregistrement. L'année de référence est basée sur la date de passation de l'acte de vente chez le notaire. Les catégories de biens immobiliers se basent sur la typologie des bâtiments fixée dans le plan cadastral.

³⁹ D'ailleurs cette Province est particulièrement attractive. À titre d'exemple, dans la province du Hainaut le prix d'une maison est environ deux fois moins cher que dans le Brabant wallon comme le souligne l'article de La Libre 26/04/2018.

⁴⁰ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial, 2018.

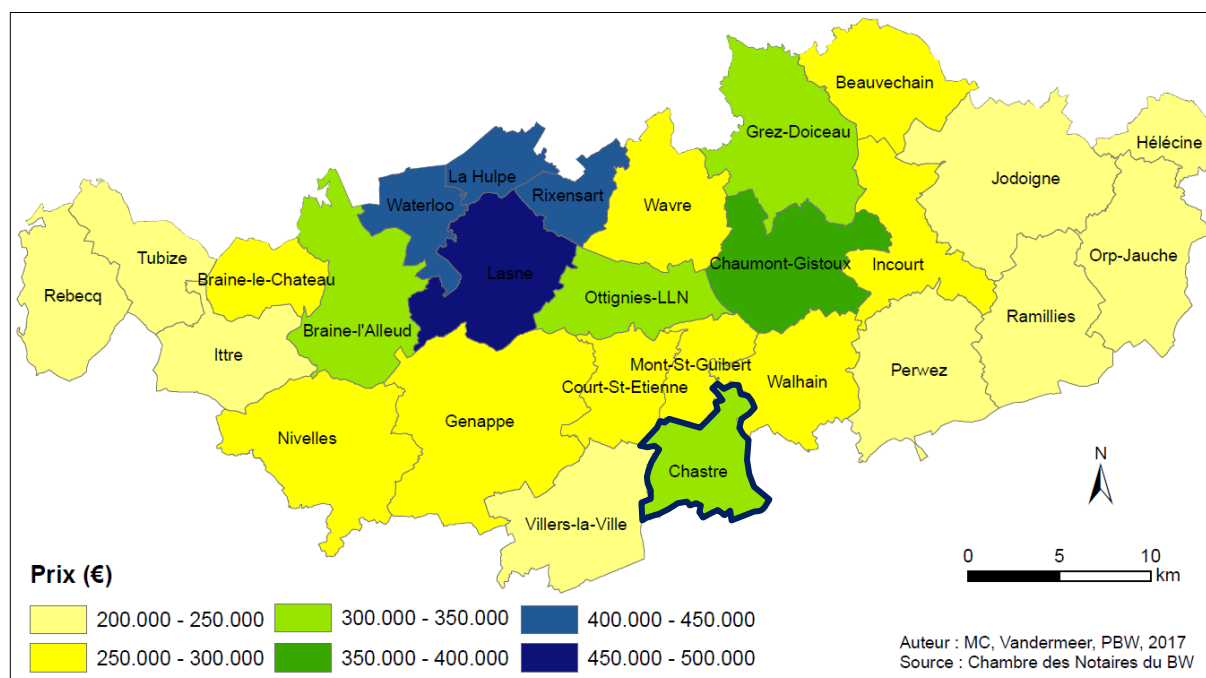


Figure 73 : Prix moyen des maisons dans les communes du Brabant wallon en 2016 (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

Au vu de sa localisation et du prix moyen dans la tranche inférieure des prix de la Province, la commune de Chastre est sujette à **une pression immobilière**.

Chastre est en effet dans une **zone d'influence triple**, composée de l'agglomération bruxelloise, d'Ottignies/Louvain-La-Neuve (qui est en plein développement et où le prix du marché immobilier explose ces dernières années) et de Namur/Gembloux au Sud. En effet, la proximité avec ces grands pôles urbains (et le large choix d'équipements qui y est proposé) n'a fait que renforcer l'attractivité résidentielle.

Néanmoins, on peut observer à Chastre une diminution non négligeable du prix des maisons⁴¹ entre 2017-2018 (-4.25%). Un phénomène que l'on retrouve sur une partie de la Province (Walhain -0.9% et Incourt -15.9%).

À Chastre, le prix moyen des **terrains à bâtir** est, en 2014, de 76,98 euros par m² (IWEPS – SPF Finances). En Région wallonne, cette moyenne de prix se situe autour des 50 euros et dépasse les 90 euros du m² dans le Brabant wallon. Avec un pic en 2012 de 116,71 euros par m² (IWEPS – SPF Finances), on peut noter, comme le pour le prix des maisons, une baisse des prix moyens des terrains à bâtir.

Les prix moyens des maisons et des terrains à bâtir démontrent une augmentation de la pression immobilière et foncière à Chastre. Cette forte hausse est une réalité commune à tout le Brabant wallon. Cependant, Chastre est de moins en moins impactée : elle voit les prix fortement baisser et l'offre correspond de moins en moins aux attentes du marché depuis quelques années.

Il est également intéressant d'analyser les **demandes et octrois de permis d'urbanisme** pour comprendre la dynamique du marché de l'immobilier dans une commune. Les permis de bâtir différencient nouvelles constructions et rénovation de logements.

⁴¹ Compagnie des notaires de la province de Brabant Wallon février 2019

	RESIDENTIEL					
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS					RENOVATION
	Nb de bâtiments	Nb de logements	Nb d'appartements	Nb de bâtiments avec un seul logement	Superficie habitable (m²)	Nb de bâtiments
2000	26	28	3	25	6.708	21
2001	20	20	0	20	5.111	23
2002	21	24	4	20	5.248	16
2003	39	39	0	39	9.061	24
2004	38	38	0	38	9.549	29
2005	40	41	2	39	10.893	32
2006	38	38	0	38	9.418	33
2007	27	31	7	24	7.692	31
2008	31	42	13	29	9.035	29
2009	18	29	13	16	5.652	24
2010	42	42	0	42	11.760	28
2011	46	48	4	44	11.556	20
2012	25	25	0	25	6.155	22
2013	31	35	5	30	8.971	32
2014	32	46	16	30	14.568	22
2015	31	31	0	31	7.539	25
2016	12	12	0	12	3.996	23
2017	24	27	5	22	6.459	15
2018	39	39	0	39	8.256	10

Tableau 2 : Évolution du nombre de permis de bâtir à Chastre entre 2000 et 2018(Source : Statbel)

Sur la période 2012-2018, 396 permis ont été octroyés pour des constructions. Parmi ceux-ci, la très grande majorité (359) correspond à des constructions résidentielles tandis que le non-résidentiel concerne 37 permis. Cela confirme la forte présence des maisons et du résidentiel à Chastre dans les demandes de permis.

Le nombre de bâtiments concernés par un permis de bâtir varie selon les années. Depuis 2000, on a autorisé en moyenne 33 permis chaque année à Chastre, pour des travaux de construction ou de rénovation. On note toutefois un certain « ralentissement » dans l'attribution des permis de bâtir en 2016, où le nombre de nouvelles constructions n'atteint que le chiffre de 12 (ce qui en fait l'année avec le plus faible nombre de permis depuis 2000). On peut néanmoins noter une reprise importante en 2019 avec plus de 39 permis.

En ce qui concerne les permis pour les rénovations, leur nombre se maintient autour de 25 permis par an (434 sur la période 2000-2016) et semble diminuer depuis 2016.

Les **logements en projet** à l'échelle du Brabant wallon avoisinent les 20.000 unités. Ce chiffre, en évolution constante, ne considère que les logements inclus dans des projets de logements groupés de taille significative. Il ne tient donc pas compte des logements construits par auto-promotion et les petits projets.

La quasi-totalité des communes du Brabant wallon devraient accueillir de nouveaux logements sur leur territoire dans les années à venir. Pour autant, la répartition des logements en projet n'est pas homogène. Au regard de la carte ci-après, il apparaît clairement que la majorité des projets de logements se localisent dans les parties Ouest et centre Nord de la Province ; la partie Est étant globalement moins concernée par les grands projets de logements. Le **nombre de logements en projet en 2016 à Chastre s'élevait à 240**, ce qui est **supérieur par rapport à d'autres communes ayant une densité de population semblable**, telles que Rebecq, Villers-la-Ville, Chaumont-Gistoux, Hélécine.

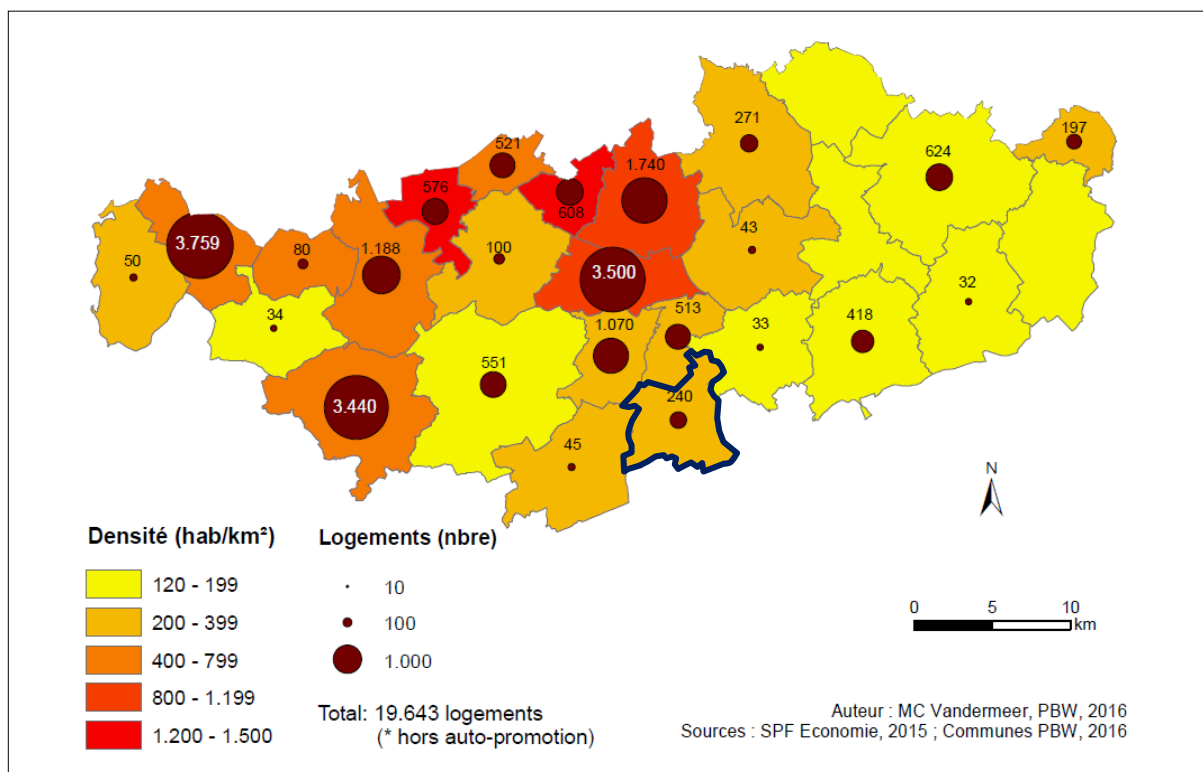


Figure 74 : Densité de population et nombre de logements en projet dans les communes du Brabant wallon en 2016 (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

4.2.2.4 Maîtrise foncière

Face à la pression foncière, différentes initiatives se sont mises en place.

C'est notamment le cas avec la société « Notre Maison », issue de la fusion de trois sociétés de logements datant de 1991 (Notre Maison, le Clair Logis et la Cité Verte) et qui a pour objectif de construire de nouveaux logements en vue de les rendre accessibles à un public moins aisé. Très présente à Chastre, cette organisation est propriétaire de 282 logements sur la commune en 2016. Son patrimoine comprend essentiellement des logements 3 et 4 chambres.

Toutefois, on peut noter le peu de foncier public en zone urbanisable (zone d'habitat au plan de secteur). La seule grande parcelle « publique » reprise en zone bâtissable au Plan de Secteur se situe à l'abord de la gare ferroviaire, où se trouve l'ancienne sucrerie. Les autres parcelles de superficie importante se situent très majoritairement en zone non bâtissable (agricole, forestière, parc, ...).

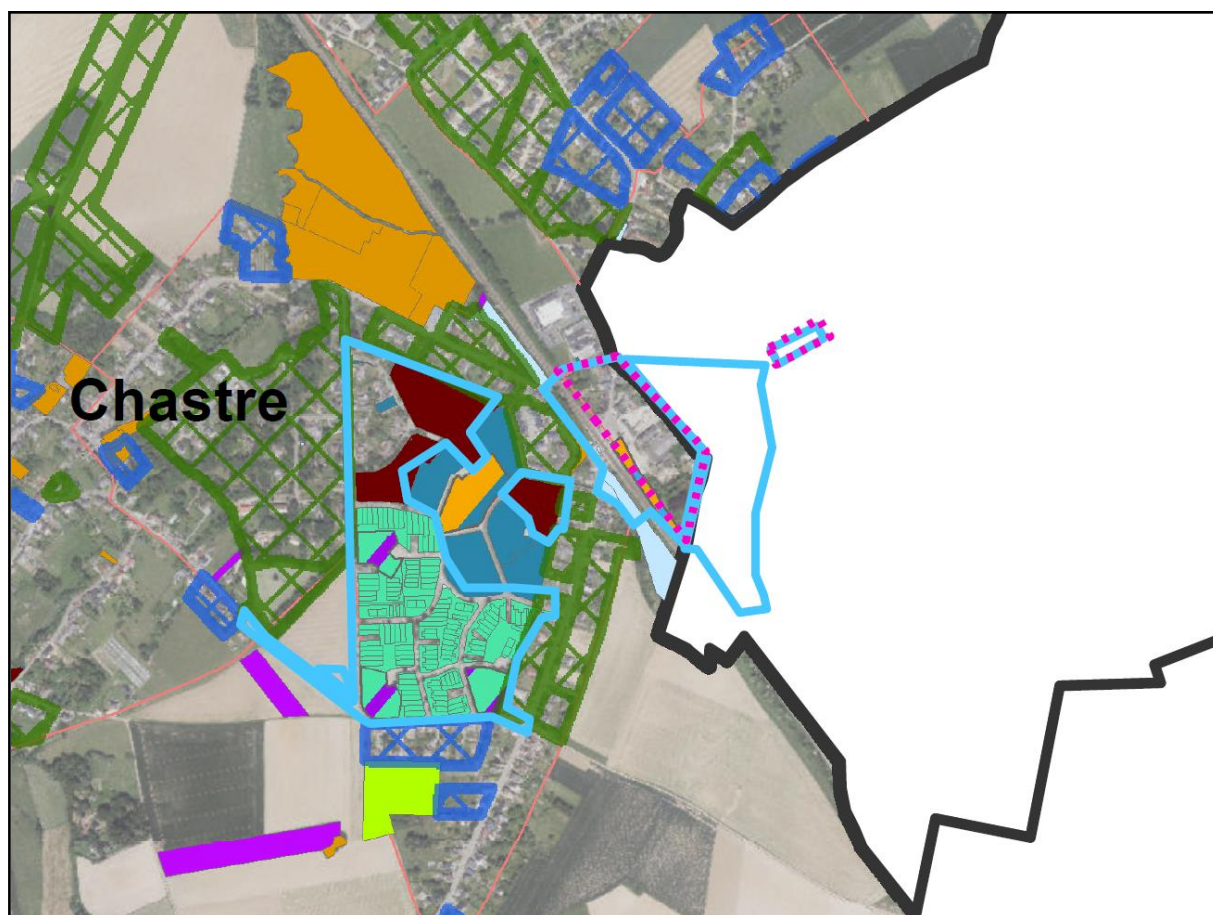


Figure 75 : Zoom carte des propriétés publiques (Source : Cadastre – AGORA)

Légende

PROPRIETES PUBLIQUES

Scolaire jeunes

Enfance, jeunesse, scolaire...

Santé

Réseaux de santé

Gestionnaire réseau public

Gestionnaire réseau public

Province

Province

Notre maison

Société Coopérative de Logement Social NOTRE MAISON

Société Coopérative de Logement Social NOTRE MAISON/Centre public d'Action sociale de Chastre

Société Coopérative de Logement Social NOTRE MAISON/Commune de Chastre

Société Coopérative de Logement Social NOTRE MAISON/Association Chrétienne des institutions associées et de santé

PERIMETRES OUTILS AMENAGEMENT

Habitat; Habitat à caractère rural -Plan de secteur

Schéma de structure 2008

Périmètre Sites à Réaménager

Ancien PCA

PERMIS d'URBANISATION

Accord (avant 1962)

Permis (après 1962)

Permis d'urbanisation

Valeur de RUE

Renonciation partielle

Péremption partielle

Péremption présumée partielle

Annulation partielle

Indéterminé

COMMUNE DE CHASTRE

Commune de Chastre

Commune de Chastre/ASVERLEC

Commune de Chastre/INFRABEL

Commune de Chastre/Office de la Naissance et de l'Enfance - Dienst voor Geboorte en Kinderen

Commune de Chastre/Régie Foncière Provinciale Autonome du Brabant Wallon

Commune de Chastre/Sport et Culture

CPAS

Centre public d'Action sociale de Chastre

Centre public d'Action sociale de Walhain

ETAT

État belge/Administration de la T.V.A., de l'Enregistrement et des Domaines

FABRIQUES D'EGLISE, ASSOCIATIONS, FONDATIONS CHRETIENNES

Fabriques et autres

4.2.3 La politique publique en matière de logement

Une Commission du logement existe à Chastre. Elle veille à analyser la situation du logement dans la commune dans l'objectif d'améliorer l'offre en logements.

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, cette commission regroupe : la Commune, le CPAS, « Notre Maison », le Fond du logement des familles nombreuses de Wallonie, l'agence immobilière sociale et la Régie de quartier.

Cette commission vise à :

- Inciter les propriétaires à faire louer leur bien via l'agence immobilière sociale ;
- Lutter contre les logements vides ;
- Faciliter l'accès au logement pour les revenus les plus faibles ;
- Informer la population sur l'existence de primes ou d'autres aides financières mobilisables.

Cette commission a déjà réalisé certaines actions :

- Un nouvel inventaire des logements inoccupés sur l'ensemble de la commune de Chastre ;
- Une conférence sur les différentes primes à la rénovation des immeubles privés en lien avec l'agence immobilière sociale.

Aujourd'hui, la commune ne dispose pas d'un Plan Stratégique Transversal, qui établirait notamment une vision à long terme sur des thématiques comme l'aménagement et le logement.

La Régie des quartiers « Notre Maison », en place depuis 2011, participe à l'animation du quartier et rassemble également la Commune, le CPAS et la **Société de logements publics « Notre Maison »**. L'objectif est de mener une action transversale et intégrée pour l'amélioration du cadre de vie (réparations dans le cadre d'Été Solidaire : remise en état de l'agora space, réparation de la plaine de jeux de Chastre qui avait été à nouveau vandalisée ; nettoyage des quartiers : ramassage des déchets), l'animation (Fête des voisins, Saint-Nicolas, Halloween) et la convivialité des quartiers sociaux, tout en visant l'insertion socioprofessionnelle des stagiaires en leur offrant une formation et un encadrement approprié. Par exemple, en 2012, la Régie a continué à customiser des meubles donnés au magasin de seconde main du CPAS « Le Grenier » et destinés à être vendus.

En termes de logement social, la commune de Chastre atteint actuellement **l'objectif wallon des 10% de logements publics sur son territoire**. Toutefois, avec les tendances démographiques attendues, Chastre risque de ne plus atteindre ce taux dans les années à venir si elle n'envisage pas de nouvelles constructions.

En 2019, le **parc de logements sociaux est composé de 344 logements**, qui sont gérés par la société « Notre Maison »⁴² et se répartissent de la manière suivante :

- Chastre : 221 logements ;
- Cortil : 47 logements ;
- St Géry : 76 logements.

Comme indiqué dans le Schéma de Structure Communal, il est important de noter que la Société « Notre Maison » ne bénéficie pas de terrain pour la construction de nouveaux bâtiments.

La Commune, le CPAS et la Société de logements publics « Notre Maison » sont partenaires dans le cadre du plan d'ancrage communal du logement. On compte deux logements d'insertion (rue des Ecoles), deux logements de transit (rue de la Poste et rue des Golards) ainsi que huit logements à loyer modéré sur le site du Tensoul. Enfin, un projet d'habitat groupé pour personnes âgées (10 logements) est en cours d'élaboration.

Comme on peut le lire dans la **Déclaration de politique générale de 2013**, la Commune a la volonté de **maintenir son offre en logements sociaux à 10%** et souhaite **diversifier l'offre de logements** en proposant des logements d'urgence et intergénérationnels. Un engagement qu'elle réitère dans la déclaration de 2019-2024,

⁴² La société Notre Maison est propriétaire et loue 2.117 logements à loyers modérés répartis dans 13 communes du Brabant wallon et de la Botte du Hainaut ; Chastre, La Hulpe, Genappe, Louvain-la-Neuve, Perwez, Rixensart, Villers-la-Ville, Walhain, Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance

en insistant davantage sur « l'évolution des normes minimales de confort » et la mise en place « d'un plan de prévention des énergies ».

De même, le **projet du site de la gare** offrira 100 nouveaux logements et le projet en collaboration avec la Régie Foncière en prévoit une autre centaine au **quartier Boischamps**⁴³. Ces derniers seront destinés à l'acquisition à prix réduit. Prochainement, « Notre Maison » mettra en œuvre l'un des projets de l'ancrage communal sur un terrain du CPAS : un **habitat groupé de type « Abbeyfield »** destiné quant à lui aux seniors.

Au niveau provincial, Chastre ainsi que les communes de Nivelles et d'Ottignies-LLN apparaissent comme les communes les plus actives et comptent près de 10% de logements publics.

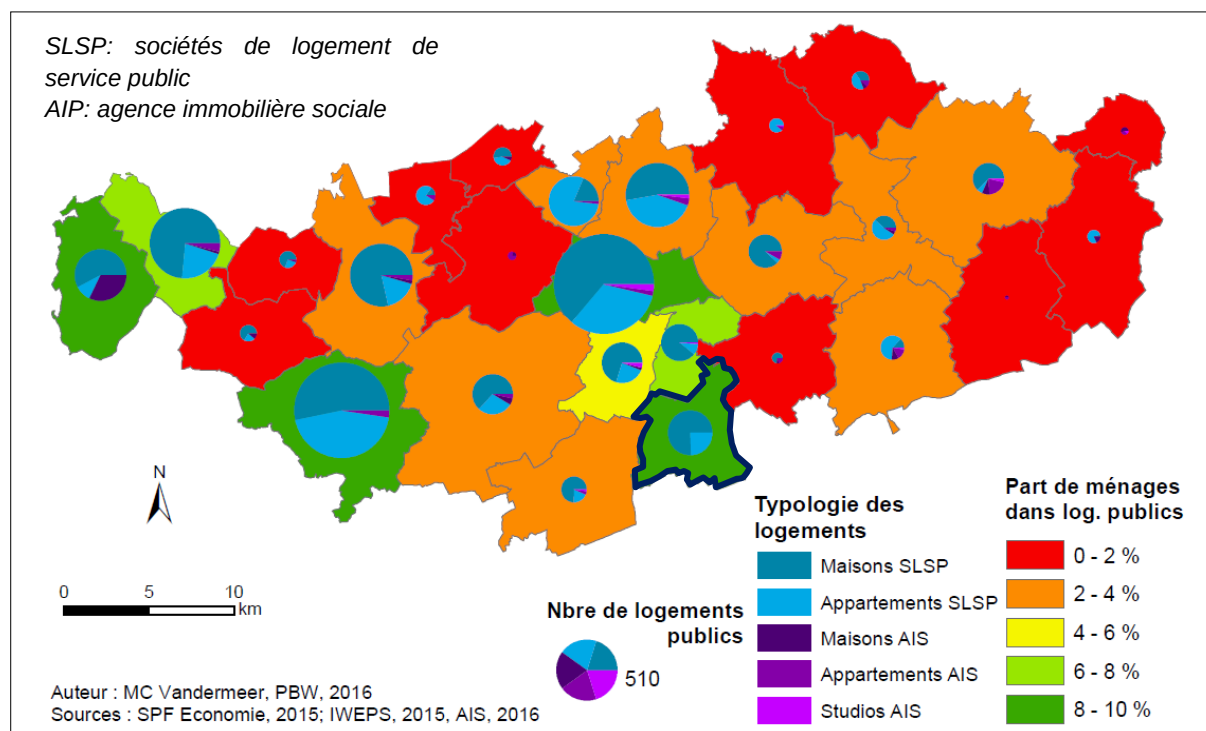


Figure 76 : Nombre et typologie des logements publics et part de ménages en bénéficiant dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de développement Territorial du Brabant wallon, 2018)⁴⁴

⁴³ Un projet très urbain dans une commune qui se veut rurale. Le lotissement « Boischamps » à Chastre est actuellement un espace situé près de la N273 au niveau de l'ancienne gare, l'avenue Boischamps et la cité de logements publics de Chastre. Ce projet était déjà annoncé dans la note de politique générale de 2012, mais il tarde à se concrétiser, et les enquêtes publiques se succèdent,

⁴⁴ Les sociétés de logements de service public (SLSP) sont au nombre de quatre dans le Brabant wallon. Le Roman Païs couvre l'Ouest de la Province, Notre Maison s'occupe d'une partie des communes du centre de la Province, IPB a en charge les communes de l'Est mais également quelques communes du centre de la Province et Le Foyer wavrien gère uniquement les logements publics de la commune de Wavre. En complément des SLSP, l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS BW) met à disposition des personnes à faibles revenus et des jeunes ménages des logements privés ou publics pour lesquels ils ont obtenu la gestion.

4.2.4 Synthèse AFOM

MÉNAGES ET LOGEMENTS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
MÉNAGES	Typologie des ménages dominée par le modèle « familial » Moyenne de personnes par ménage plus élevée que la moyenne wallonne et que les communes voisines		L'augmentation du nombre de petits ménages génère de nouveaux besoins en logements (typologies de logements adaptées aux personnes isolées ou aux personnes âgées ainsi qu'aux familles monoparentales) Présence de nombreuses fermes agricoles dont l'activité va probablement s'arrêter dans les années à venir (possibilités de reconversion en logements pour celle au centre des villages) Popularité croissante des habitations groupées	Fuite de certains ménages si pas d'offre appropriée à leurs besoins Reconversion des fermes en logements à la suite du déclin du secteur agricole ; risque d'atteindre la qualité du cadre de vie La population âgée va augmenter dans les années à venir
PARC BÂTI	Part très importante de maisons quatre façades Présence importante de bâtiments très anciens (avant 1900)	Le modèle de maison quatre façades (consommateur d'espace et d'énergie) Très faible part d'immeubles à appartements Peu d'habitats adaptés aux petits ménages et personnes âgées	Production de plus en plus importante d'appartements permettant une diversification du parc bâti et une anticipation de l'évolution de la typologie des ménages	Espaces naturels et agricoles en danger avec l'arrivée croissante des maisons quatre façades
IMMOBILIER ET FONCIER	Forte attractivité de la commune Prix de l'immobilier encore relativement faible par rapport à la moyenne provinciale	Difficultés pour les jeunes Chastroids à se loger dans leur commune d'origine (augmentation des prix du foncier et de l'immobilier) Manque de maîtrise publique des zones d'habitat encore disponibles	Disponibilité foncière	Pression foncière croissante risquant d'augmenter les difficultés que connaissent les jeunes souhaitant s'installer sur la commune
POLITIQUE COMMUNALE	Parc de logements public atteint 10% Dynamique de projets	Parc de logements publics pas intégré aux autres habitations		

4.2.5 Constats et pistes de l'Auteur

4.2.5.1 Principaux constats

- Les couples avec enfants dominent la typologie des ménages de Chastre
- La typologie du bâti est dominée par la maison quatre façades
- Très faible nombre d'immeubles à appartements (très peu d'habitat de petite taille)
- Présence d'un bâti relativement ancien
- La proximité de Bruxelles-LLN-Namur entraîne une pression croissante sur le foncier disponible à Chastre ainsi qu'un accroissement des prix de vente de l'immobilier, bien qu'encore relativement en deçà des mouvements observés dans le reste du Brabant wallon
- La maîtrise foncière de la commune de Chastre est limitée
- Parc de logements publics atteignant les 10% (mais ce chiffre n'est pas assuré avec l'arrivée des nouveaux ménages)
- La commune favorise la création de logements pour tous
- Le parc de logement social est saturé

4.2.5.2 Pistes d'enjeux

- *Comment limiter l'étalement urbain dû à la poursuite des constructions de maisons quatre façades ? De manière plus générale, il s'agit de réfléchir à la manière d'intégrer les nouvelles constructions tout en préservant le cadre de vie chastrais.*
- *Comment diversifier l'offre en logements au vu de l'évolution de la typologie des ménages (plus de personnes seules en raison du vieillissement de la population, plus de familles monoparentales, etc.) ?*
- *Face à l'augmentation des prix de l'immobilier et du foncier, comment permettre aux personnes ayant des revenus modestes de rester ou de venir habiter à Chastre ?*

4.3 Services et équipements

4.3.1 Services administratifs

Les locaux de l'administration communale sont situés dans l'ancienne ferme de l'avenue du Castillon, 71. Elle est ouverte du lundi au samedi. L'antenne et le poste de police de la Zone de Chastre se situent à la même adresse que l'administration.

Les locaux du CPAS se situent à cinq kilomètres au Sud des autres services mentionnés ci-dessus (rue de Gembloux, 2).

Les services administratifs sont donc tous regroupés dans le centre de Chastre à l'exception, peut-être, du CPAS. La commune a cependant pour projet de déménager le CPAS à côté de l'administration communale.

4.3.2 Enseignement et formation

La commune de Chastre compte **8 implantations** accueillant :

- 6 écoles maternelles ;
- 5 écoles primaires ;
- 2 écoles à enseignement spécial.

Etablissement	Adresse	Nombre d'élèves			Enseignement
		Mat.	Prim.	Sec.	
Ecole Cortil-Noirmont	Rue du Tilleul, 45	29	51	-	Communal
Ecole de Chastre « Les mouchons »	Rue de la Poste, 1	33	53	-	Communal
Ecole de Blanmont	Rue des Combattants, 20	40	111	-	Communal
Ecole libre de Gentignes « La Petite Ecole »	Rue des Maïeurs, 4	68	111	-	Non communal
Ecole de la Communauté française de Gentignes « Les Petits Boulis »	Place de Gentignes, 14	37	42	-	Non communal
Ecole Jean Bosco	Venelle des Sorbiers, 1	-	-	60	Non communal (spécial)
Ecole « Les Chardons »	Rue des Acacias, 4	88			Non communal (spécial)
Ecole Libre Cortil- Noirmont	Rue Octave Lotin, 9	40	-	-	Non communal

Figure 77 : Établissements à Chastre (Source : Administration communale)

Les villages de la commune sont regroupés en trois lots (Chastre-Blanmont, Cortil-Noirmont, Gentignes-Saint-Géry) et disposent chacun d'au moins une école maternelle et primaire.

La part des élèves du secondaire fréquentant une école dans leur commune s'élève à 0,3% et concerne l'enseignement spécialisé. Il est important de préciser que les communes de Villers-la-Ville, de Walhain et de

Sombreffe ne disposent également d'aucune école secondaire. Les élèves doivent ainsi se déplacer dans la commune de Gembloux, de Court-Saint-Étienne, de Mont-Saint-Guibert ou Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Notons que la situation ne risque pas de changer dans les années à venir puisque selon le Cabinet ministériel de l'éducation (2017), la commune de Chastre, ainsi que ses communes voisines, ne font pas parties des zones prioritaires pour la création de places dans l'enseignement secondaire⁴⁵.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le nombre total d'enfants et d'adolescents scolarisés à Chastre était de 871 enfants dont 282 en maternel, 505 en primaire et 71 en secondaire (IWEPS).

La part des élèves résidant à Chastre et fréquentant une école dans la commune est un bon indicateur en termes de mobilité scolaire. 59,2% des élèves du maternel fréquentent une école de Chastre et 48,6% des élèves du primaire.

Un enfant sur deux est donc scolarisé en dehors de la commune. Il s'agit dans les deux cas d'un ratio assez faible même si les communes voisines du Brabant wallon montrent une situation similaire. Ceci peut notamment s'expliquer par la forte mobilité des parents pour le travail (nombreux navetteurs vers Bruxelles et les autres grands pôles d'emplois) qui peuvent choisir, par raison de commodité, de scolariser leurs enfants à proximité de leur lieu de travail, ou pour que leurs enfants bénéficient d'une scolarité continue (maternel-primaire-secondaire) dans une même implantation.

4.3.3 Petite enfance et jeunesse

4.3.3.1 Petite enfance

Nom	Adresse	Village	Type	Nombre de places
Les P'tits Mousses	Rue de Gembloux, 2	Cortil-Noirmont	Public	25 places
La Farandole	Avenue des Marronniers	Chastre	Public	15 places
La Grange aux Lucioles	Rue Colonel Vendeur, 5	Cortil-Noirmont	Public	24 places
Les Chenapans	Rue des Quize Bonniers, 25	Villeroux	Privé	5 places
Les Intrépides	Place de Gentinnes, 14	Gentinnes	Privé	10 places
La Passerelle	Rue de Gembloux, 2	Cortil-Noirmont	Public	10 places

Figure 78 : Structures d'accueil de la petite enfance à Chastre (Source: <http://www.chastre.be>)

A la liste présentée ci-dessus, il faut rajouter le **service d'accueillantes** de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW). En collaboration avec le CPAS, ce service est agréé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et propose un accueil au domicile de « l'Accueillante » ou dans un lieu mis à disposition par la commune. Chaque accueillante peut recevoir quatre enfants à temps plein. Cette structure représentait 25 places dans la commune de Chastre en 2018.

Sur l'ensemble de la commune, les différentes structures existantes peuvent accueillir plus de 114 enfants, dont la grande majorité dans des structures publiques.

En 2017, la commune de Chastre avait un **taux de couverture** (le nombre de places disponibles dans la commune par rapport au nombre total d'enfants de 0 à 2,5 ans) **de 55,6%**. Ce taux est nettement **supérieur aux communes voisines** (à l'exception de Sombreffe) et se positionne parmi les meilleurs taux de Wallonie (36,2%)⁴⁶.

⁴⁵ Source : IWEPS – ETNIC, DG-Stat, LFWB – AGERS

⁴⁶ Source : IWEPS – DG-Stat, ONE, SPF économie – Statbel

4.3.3.2 Accueil extrascolaire

Pour les enfants :

- Les plaines de jeux pour les 2,5-12 ans durant les vacances de Pâques et d'été (4 semaines)
- Les stages d'animation de Toussaint et de Carnaval pour les 2,5-12 ans à l'école de Blanmont
- Les animations ludiques et sportives du mercredi après-midi dans les écoles communales pour les 3-12 ans
- Les écoles de devoirs pour les 6-15 ans organisées dans une école à Saint-Géry et une école à Chastre

Pour les adolescents :

- Tournois de mini-foot dans les quartiers de logements sociaux - Quartier du Petit Bâty à Saint Géry et la cité sociale de Chastre
- Mini-foot les mercredis soir à l'école Jean Bosco
- L'opération « Été-jeunes » : immersion professionnelle pour les plus de 15 ans en période estivale, en partenariat avec la Régie de quartier et le service technique communal
- Camps d'été : pour les 8-12 ans et les 14-17 ans
- Des animations ponctuelles pour Halloween, Saint-Nicolas, ...

On note ainsi la présence de **plusieurs activités extrascolaires** au sein de la commune qui s'adressent aussi bien aux élèves du primaire que du secondaire.

Toutefois, on peut souligner que les activités se déroulent très majoritairement en période de vacances scolaires et ne semblent pas toujours éclectiques (dans le domaine sportif par exemple).

On note également **l'absence de Maison/Foyer des Jeunes à Chastre**.

4.3.4 Troisième âge

La **maison de repos « Les Sittelles »**, située dans le village de Chastre (Route Provinciale, 121), est l'unique infrastructure destinée à l'accueil des personnes âgées de la commune. Elle dispose de 57 lits (37 lits pour les « MRS »⁴⁷ et 20 lits pour les « MR »). 14 chambres sont communes et 39 sont des chambres particulières.

Avec cet établissement dédié aux personnes âgées, le **taux de couverture de la commune est assez faible** : le nombre de lits existants peut accueillir 11% des personnes de plus de 75 ans. Ce taux atteindra les 14% avec l'augmentation de capacité de l'établissement.

Un autre type de logement alternatif pour personnes âgées existe. En 2016, issue de l'initiative de l'asbl Abbeyfield, 10 logements adressés aux seniors (plus de 55 ans) ont été construits par la société publique « Notre Maison ». Dénommé « **Les Ornettes** », cet **habitat groupé** pour seniors est situé rue du Tumulus. Ce type de logement peut contribuer de manière complémentaire au service d'accueil pour les personnes âgées.

A l'échelle de la Province, le taux de couverture varie considérablement d'une commune à l'autre. Ainsi, cinq communes du Brabant wallon ne disposent d'aucune structure d'accueil des personnes âgées sur leur territoire (Beauvechain, Court-Saint-Etienne, Hélécine, Incourt et Ramillies). Dix autres communes, dont **Chastre**, ont un **taux de couverture inférieur à la moyenne provinciale de 24%**. Cela signifie que, dans ces communes, il **existe moins d'une place d'accueil pour quatre personnes âgées de 80 ans et plus**. Ensuite, huit communes ont un taux de couverture compris entre 24% et 30%, la moyenne régionale. Ces communes sont aussi bien présentes dans le centre (Waterloo, La Hulpe, Wavre et Walhain) que dans les périphéries Ouest (Tubize et Nivelles) et Est (Perwez et Jodoigne) du territoire. Finalement, quatre communes ont un taux de couverture supérieur à la moyenne régionale. Ces communes sont Orp-Jauche, Grez-Doiceau, Mont-Saint-Guibert et Ittre.

⁴⁷ La maison de repos (MR) est « l'établissement, quelle qu'en soit la dénomination, destiné à l'hébergement de personnes âgées qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux ». La maison de repos et de soins (MRS) est « la maison de repos qui s'inscrit dans le cadre de l'article 5 de la loi du 27 juin 1978 modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de dispensation de soins » c'est-à-dire celle qui organise « la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter ».

Le taux de couverture est particulièrement élevé dans ces deux dernières communes ; respectivement 60% et 83%.

En ce qui concerne la répartition des lits par secteur, il apparaît que les communes de Rebecq, Orp-Jauche et Perwez disposent exclusivement de structures gérées par le secteur public. Dès lors, l'accès financier aux infrastructures d'accueil des personnes âgées semble facilité dans ces communes. En revanche, huit communes ne disposent que de **structures d'accueil gérées par le secteur commercial**, c'est-à-dire pratiquant des prix plus élevés. Ces communes sont Braine-le-Château, Genappe, Villers-la-Ville, **Chastre**, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Chaumont-Gistoux et Walhain. Ces communes sont principalement localisées dans le centre-Sud de la Province. Finalement, le secteur associatif est particulièrement présent dans les communes de Lasne, La Hulpe, Grez-Doiceau et Ittre⁴⁸.

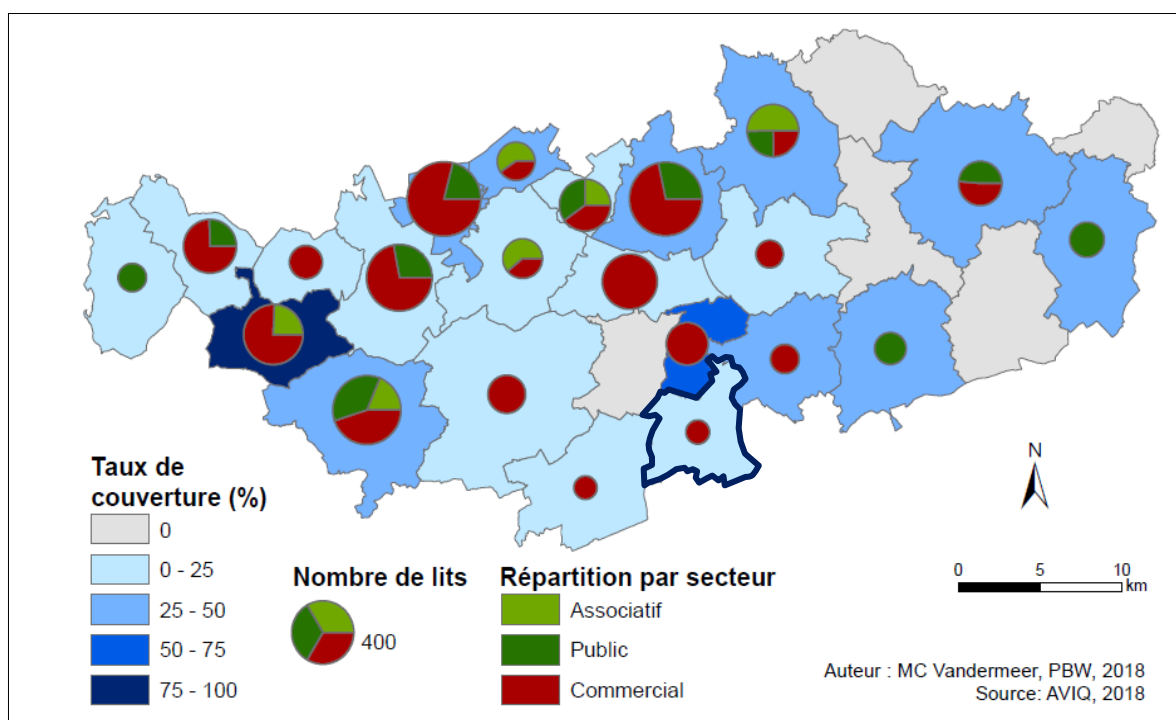


Figure 79 : Accueil des personnes âgées en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

Avec un vieillissement de la population croissant, la Province du Brabant wallon était en déficit de 665 lits en 2017⁴⁹. De fait, Chastre ne dispose pas de suffisamment de lits pour les personnes âgées.

Les établissements adressés aux personnes du troisième âge ne sont pas la seule réponse apportée au vieillissement de la population. Il faut également prendre en compte les moyens financiers et d'entre-aide mis à dispositions pour ce public. Ceux-ci permettent de répondre en partie à leurs besoins en soins de santé et en services à domicile.

Par ailleurs, le **CPAS de Chastre propose différents services** destinés à faciliter la vie des personnes âgées sur la commune. Il propose un service de repas chaud à domicile ainsi qu'un taxi social pour les déplacements. Complémentairement au taxi social, la collaboration entre la commune et Taxi Stop - « La Centrale des moins Mobiles » - offre également des possibilités de déplacements.

Il existe un **Conseil Consultatif communal des Aînés** à Chastre. Celui-ci remet généralement des avis sur les projets de la commune, organise des événements, etc.

Dans les activités, on peut relever la présence de cours de gymnastique adaptée pour les seniors les vendredis à la salle des Golards, à Gentinnes. Il existe également des ateliers informatiques adressés à ce public.

⁴⁸ Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon (2018).

⁴⁹ pro.guidesocial.be ; 07/06/2017

On ne compte qu'une seule ASBL œuvrant sur le territoire de Chastre pour les personnes du 3^{ème} âge : les groupes des 3 x 20 (c.f. point 1.3.7.1). Ce **manque d'associations** et d'activités adressées aux personnes âgées devra être pris en compte dans la suite de l'étude.

4.3.5 Assistance et accueil social

Le CPAS assure un rôle prépondérant dans la commune en termes d'actions sociales. Ses missions sont nombreuses : il assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Il gère trois grands secteurs au quotidien :

- Le service social
- La petite enfance
- Les seniors

La commune de Chastre participe au « Plan de Cohésion Sociale ». C'est le service de cohésion sociale qui est en charge de mettre en application ce plan via différentes activités organisées par les travailleurs du service, en partenariat avec d'autres acteurs, dont le CPAS.

Le Plan de Cohésion a pour mission de favoriser la cohésion sociale et de répondre aux besoins fondamentaux de la population que sont :

- L'insertion socioprofessionnelle
- L'accès à un logement décent
- L'accès à la santé et le traitement des assuétudes
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Chastre ne dispose plus d'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) depuis 5 ans. Les ALE poursuivent un double objectif. Elles cherchent, d'une part, à satisfaire aux besoins de la société auxquels ne répondent pas suffisamment les circuits du travail régulier et veulent, d'autre part, intégrer dans le marché du travail les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du revenu d'intégration et certains bénéficiaires de l'aide sociale. Les travailleurs qui effectuent des activités dans le cadre de l'Agence Locale pour l'Emploi (travailleurs ALE) sont engagés dans les liens d'un contrat de travail ALE.

Étant donné que l'insertion socio-professionnelle constitue une mission obligatoire des CPAS, la commune de Chastre propose tout de même un service. Afin d'y répondre aux mieux, les CPAS de Grez-Doiceau, Incourt, Walhain et Chastre ont créé ensemble un **service d'insertion commun baptisé « Cluster de l'Escale »**. La commune de Grez-Doiceau est porteuse du projet et assure la coordination. Trois assistantes sociales travaillent chacune dans les différents CPAS partenaires.

La **maison de l'emploi (FOREM) la plus proche se situe à Louvain-la-Neuve**, à dix kilomètres de la commune de Chastre. Dans la pratique, c'est celle de Gembloux qui est la plus utilisée par les résidents.

La **Maison de la Régie des Quartiers « Alpha-Chastre »**, située dans le village de Chastre, est une association qui propose des cours gratuits de langues (française ou étrangères), d'alphabétisation ou encore de remédiation pour adultes.

Le **Système d'Echange Local (SEL)** existe également sur le territoire communal. Basé sur les valeurs d'entraide et de coopération, ce système permet aux membres de bénéficier et d'échanger une panoplie de services par l'échange du temps.

4.3.6 Soins de santé

Au niveau des corps de métiers, la commune de Chastre compte **6 médecins généralistes**⁵⁰ qui sont répartis sur l'ensemble des villages à l'exception de Villeroix.

La carte ci-dessous montre cependant que les **besoins en médecins généralistes à Chastre sont considérés comme « moyens »**⁵¹. Dans le reste de la Province, les besoins forts à très forts en médecins généralistes touchent plus d'un tiers des communes du Brabant wallon. Braine-l'Alleud, Waterloo, Grez-Doiceau et Chaumont-Gistoux apparaissent comme les quatre communes dans lesquelles les besoins sont les plus importants. Suivent les communes de Rebecq, Lasne, Genappe, Villers-la-Ville, Wavre, Hélécinne et Orp-Jauche. Ainsi, aucune zone du Brabant wallon ne semble épargnée. Pour autant, cinq communes semblent présenter des besoins proportionnellement moins importants qu'ailleurs. Ces communes sont Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Jodoigne et Perwez.

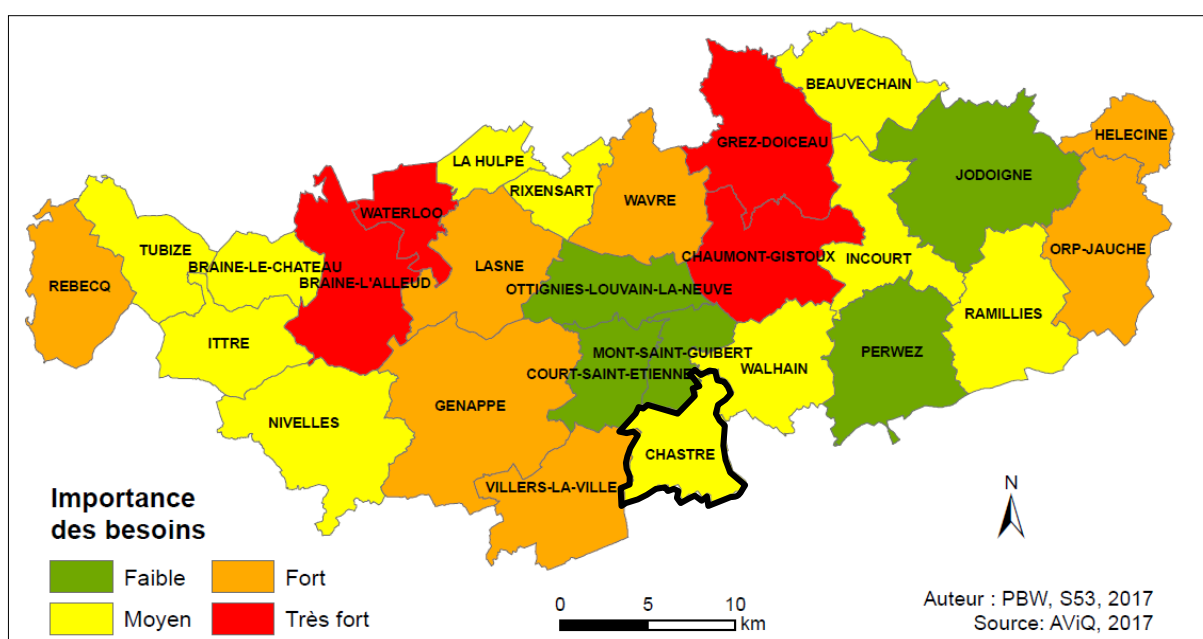


Figure 80 : Echelle des besoins en médecins généralistes en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

En outre, le Brabant wallon compte trois postes médicaux de garde coordonnés par l'ASBL La Brabançonne. Ces postes médicaux de garde sont localisés à Braine-l'Alleud (PMG Ouest), Louvain-la-Neuve (PMG Centre) et Jodoigne (PMG Est). Ils couvrent 20 des 27 communes de la Province. Ces postes médicaux sont une alternative à l'organisation classique des gardes par les médecins généralistes. La commune de Chastre n'est **pas couverte par un poste médical de garde** ; l'**Association des médecins généralistes de Mont-Saint-Guibert, Chastre et Walhain organise toutefois son propre système**⁵².

⁵⁰ Nombre qui varie en fonction des sources : 4 pour l'Agence pour une Vie de Qualité et 6 selon l'Administration communale.

⁵¹ Afin d'identifier les besoins actuels et futurs en médecins généralistes, le Contrat de Développement Territorial a identifié pour chaque commune la présence ou non des trois paramètres suivants :

- une densité de médecins généralistes inférieure à 90 médecins pour 100.000 hab. (moyenne régionale et limite de la pénurie) ;
- une part de médecins généralistes âgés d'au moins 56 ans supérieure à 50 % (56 ans étant l'âge fixé par le CIPMP – Centre d'information sur les professions médicales et paramédicales – pour identifier les besoins dans une décennie) ;
- une part de population d'au moins 50 ans supérieure à 38,2 % (moyenne provinciale).

À partir de ces paramètres, l'importance des besoins de chaque commune a été classée en quatre catégories : très fort (3 paramètres rencontrés), fort (2 paramètres rencontrés), moyen (1 paramètre rencontré) et faible (0 paramètre rencontré).

⁵² Diagnostic du Contrat de Développement Territorial, 2018.

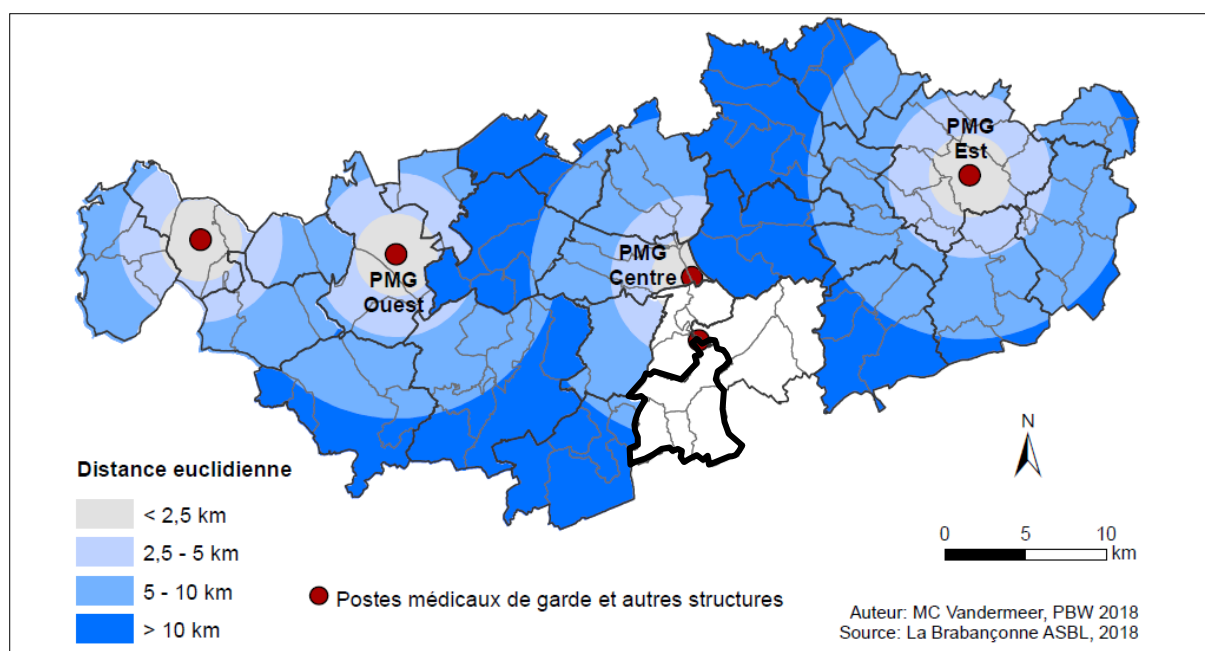


Figure 81 : Accès aux structures médicales de garde en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)

Parmi les autres professionnels de la santé, l'offre de Chastre comprend⁵³ :

- 6 dentistes
- 22 kinésithérapeutes
- 10 logopèdes
- 1 neuropsychologue
- 15 psychologues
- 2 pharmacies (une dans le village de Chastre et une dans le village de Saint-Géry)
- 3 équipes d'intervenants en soins à domicile
- 4 vétérinaires

La commune de Chastre possède une **offre** satisfaisante et diversifiée dans **plusieurs spécialisations médicales**. La présence du très grand nombre de kinésithérapeutes, logopèdes et psychologues s'explique en grande partie par la présence du **centre médical et paramédical pour enfants et adultes « La Manivelle »**⁵⁴.

L'institution privée « **Les Renardeaux** » accueille quant à elle des adultes atteints de déficiences mentales légères à profondes. Son objectif principal est d'offrir à ce type de population un lieu de vie adapté leur permettant de s'épanouir et de développer leurs capacités psychosociales et cognitives selon un projet éducatif défini individuellement et appelant à la multiplicité des interactions. Le centre fait partie du groupe Vivreo SPRL. La commune a cependant peu de contacts avec cette institution privée.

Chastre héberge également un **hôpital psychiatrique pour enfants et adolescents « La Petite Maison »** (A.C.I.S. asbl) qui est localisé dans le village de Chastre. Cet hôpital comprend une soixantaine de lits.

Au niveau des services plus généraux, on peut citer :

- **L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)** qui est présent à Chastre et organise quelques activités. Il a deux implantations sur la commune : à Chastre (consultation d'enfant) et à Cortil-Noirmont (Domaine de Chastre) ;
- Une **Ligue des Familles ASBL** dont l'implantation se situe à Blanmont. Ce service fournit des conseils et aides à tout parent en demande ;
- La **Croix Rouge** dispose également d'un service local dans le village de Cortil-Noirmont.

⁵³ Les informations ci-dessous proviennent du site Internet officiel de la commune de Chastre, consulté le 14/08/2018.

⁵⁴ Composé de quatre centres, l'un d'eux (« La Manivelle » IV) se situe à Chastre, Avenue Werner Marchand, 4.

La commune de Chastre ne dispose d'aucun centre hospitalier général ni de centre de soins sur son territoire. Toutefois, la commune se situe non loin de grands centres hospitaliers dont le plus proche est celui d'Ottignies/Louvain-la-Neuve. Selon la Direction Générale Action Sociale et Santé (DGASS), un(e) Chastrois(e) peut ainsi rejoindre un hôpital général entre 11 et 15 minutes en voiture, ce qui en fait une commune relativement bien connectée⁵⁵.

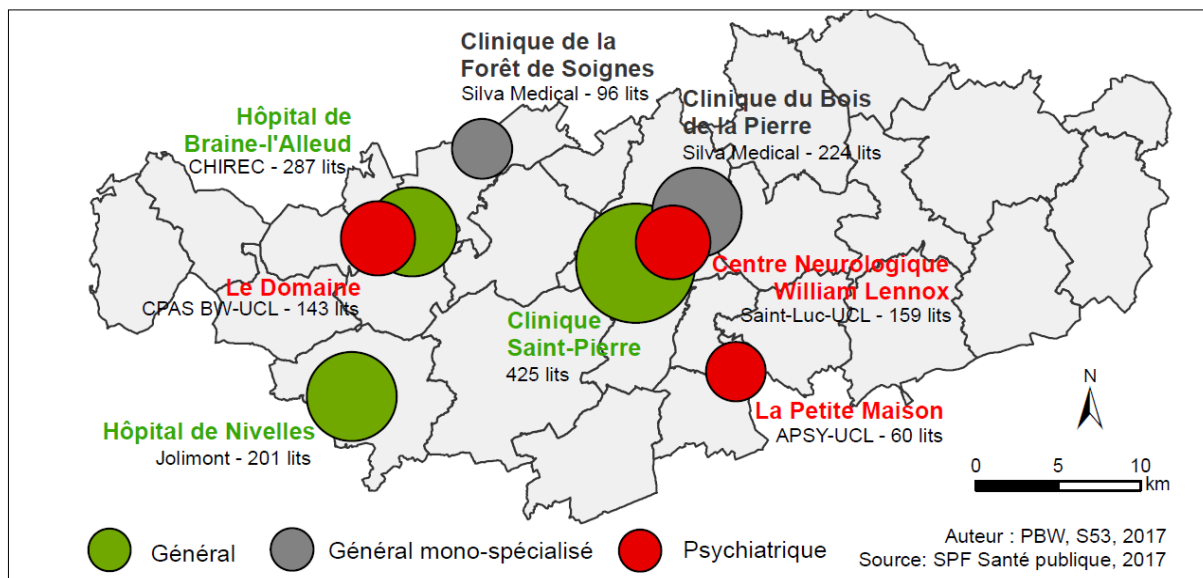


Figure 82 : Les hôpitaux du Brabant wallon disposant de lits agréés (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

La commune de Chastre est labellisée Handycity®. Ce label vise à encourager les communes à travailler pour l'intégration des personnes handicapées dans les différentes facettes de la vie communale.

Les initiatives mises en place par la commune depuis 2004 sont les suivantes :

- La création d'un groupe Handy Chastre en 2002 ;
- Le goûter annuel ;
- La mise en place d'ateliers (visite d'expositions, cinéma, théâtre, visites de musées, visites de floralies, de parc animalier, etc.) ;
- L'excursion annuelle de 4 jours à la mer ;
- Stand au Marché de Noël.

La Commune dispose de deux personnes référentes pour le handicap, reconnues par l'AWIPH (agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées), appelées « HANDICONTACTS ».

4.3.7 Associations et équipements culturels, vie culturelle

4.3.7.1 Les associations et équipements culturels

- **Le Repair Café**

Les habitants peuvent y apporter tout appareil cassé pour essayer de le réparer avec l'aide des bénévoles de l'association, le tout dans une ambiance conviviale et de rencontre.

- **Le Potager collectif dirigé par Transition Chastre**

Transition Chastre est une initiative citoyenne et locale qui souhaite renouer avec la terre et une alimentation de qualité. Par le biais de cette activité, les personnes peuvent également se rencontrer.

⁵⁵ CAPRU 2017, « Distance-temps à un hôpital général (2016), Source : DGASS 2016.

- **L'académie de peinture**

Cours de peinture enseignés tous les lundis et mercredis dans l'ancienne école de Chastre à Cortil-Noirmont.

- **Les ateliers de Giorgia**

Situé dans le village de Villeroux, cet établissement propose des ateliers de créations sous diverses formes.

- **Le Cercle Saint-Luc**

Situé dans le village de Villeroux, ce cercle propose des concerts, animations/rencontres musicales.

- **La Tchatche ASBL**

« La Tchatche » est un café-théâtre dont l'objectif est d'amener des activités culturelles en milieu rural. L'association est installée dans le village de Chastre.

- **Musique et Culture en Roman Païs**

Celui-ci organise des expositions, des activités artistiques et culturelles parmi lesquelles figure la « Promenade des Artistes » qui se déroule annuellement sur trois jours.

- **Les trois groupes des 3 x 20**

Rendez-vous ponctuels qui accueillent les retraités et les invitent à se rencontrer autour de diverses activités. On dénombre trois groupes au sein de la commune qui sont présents dans les villages de Blanmont, Cortil-Noirmont et Gentinnes.

- **Le Grenier d'Awoudenine ASBL**

Créée par un couple chastrois, l'association vient en aide à quelques 120 familles d'une communauté Touareg au Niger. Son rôle consiste à apporter des ressources financières ainsi que des aides « humanitaires ».

- **Un cercle d'œnologie**

Celui-ci est situé dans le village de Chastre.

Aucune information supplémentaire sur l'association n'a été trouvée.

- **Deux bibliothèques publiques : à Blanmont et à Chastre**

La bibliothèque de Blanmont se situe rue de l'Eglise, 13. Elle a fait peau neuve en 2016. Gérée et animée par des bénévoles, elle est ouverte les week-ends (deux heures par jour) et propose des ouvrages à un public intergénérationnel.

La bibliothèque de Chastre se situe Avenue du Castillon 71. Comme pour l'autre bibliothèque, elle est gérée par des bénévoles et s'adresse à un public large. Elle est ouverte les mercredis et samedis pendant deux heures.

Les deux bibliothèques fonctionnent donc uniquement grâce aux bénévoles et elles ne couvrent que très peu le territoire communal puisqu'elles se situent toutes les deux au nord de la commune.

- **Les mouvements de jeunesse : 4 unités scouts**

On dénombre en effet quatre unités de scouts situées dans les villages de Gentinnes, Blanmont, Chastre, Cortil-Noirmont. Pour cette dernière unité, il existe également une association de parents des membres de cette unité scouts « Tumuli de Noirmont ASBL » qui se donne notamment pour mission de mettre des locaux à disposition des scouts.

- **Le musée français de la bataille de Gembloux**

Ce musée présente des souvenirs et fournit des descriptions des combats de mai 1940 au cours desquels la première armée française résista à Gembloux.

- **Le CHERCHA (Centre Historique d'Etudes et de Recherches de Chastre)**

Créé en 1989, le cercle publie un bulletin trimestriel et organise des expositions, des conférences et des promenades historiques.

- **Deux groupements patriotiques**

Les deux groupes concernés sont : le Comité franco-belge pour la commémoration de la bataille de Gembloux et la Fédération Nationale des Combattants de Belgique.

- Les salles communales

Nom	Localité
Salle des Golards	Gentignes
Salle du Tensoul	Cortil-Noirmont
Salle Espace 2000	Blanmont

Figure 83 : Salles pouvant être louées

La commune met à disposition des salles à louer de tailles et usages divers. Celles-ci sont réparties de manière homogène sur la commune. Ces salles sont disponibles sous réservation.

A noter qu'il y a également la salle privée « Patria » qu'il est possible de louer. Celle-ci se situe à côté de la salle « Espace 2000 ».

Parmi les associations et équipements culturels présentés ci-dessus, on notera **l'absence d'une maison des jeunes ainsi que d'un centre culturel**. Si le premier élément est très fréquemment présent dans les communes, le second l'est moins.

Si on compare l'offre culturelle de Chastre au reste du Brabant wallon, on constate que la commune pourrait proposer davantage en la matière.

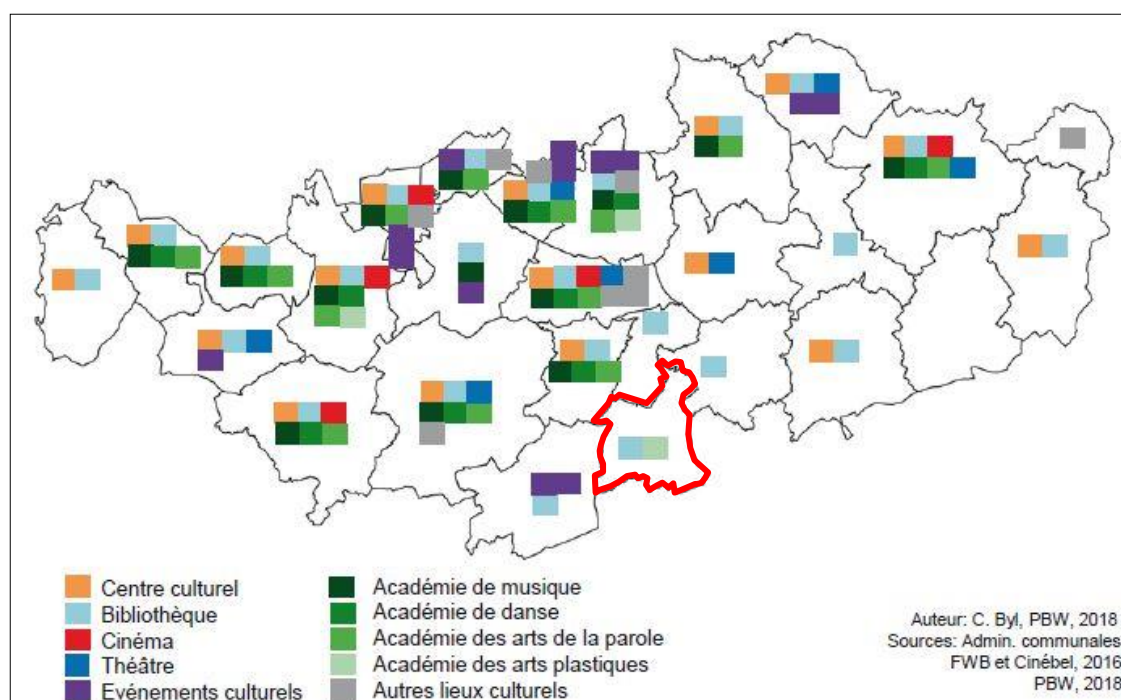


Figure 84 : Diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon

L'axe qui s'étend entre Chastre et Hélicine indique une faible diversité d'offre culturelle dans le Brabant wallon. Si la commune de Chastre n'est pas la plus démunie, il faut également préciser qu'elle bénéficie d'un accès privilégié à la commune de Gembloux qui, elle, propose un plus large choix d'activités.

Il importe toutefois de signaler l'existence d'éléments particuliers :

D'une part, **l'Agora space accompagné d'un skate park** qui prend place dans le village de Saint-Géry. Ce lieu représente un équipement majeur et un lieu de rencontre notamment pour les jeunes (public qui ne jouit que de peu d'infrastructures actuellement). Celui-ci a été inauguré en juin 2019.

D'autre part, le projet de **Plaine de Jeux de Cortil** pour un public plus jeune.

4.3.7.2 Les évènements et festivités culturelles

Plusieurs évènements se tiennent à Chastre :

- **La fête du muguet**

Elle se tient annuellement à Blanmont.

- **La fête de la musique**

Fête de village ponctuée par des concerts. L'année passée, elle a pris place à la maison communale en début de saison estivale.

- **La kermesse de Chastre**

L'évènement se déroule dans le courant du mois de septembre et s'étend le long d'un week-end.

- **La brocante annuelle de Chastre**

A l'occasion de la kermesse de Chastre, la brocante constitue une activité majeure pour l'évènement.

- **La brocante annuelle de Blanmont**

- **Le Salon du Mieux-être**

Au « Domaine de Chastre », à Cortil-Noirmont, ce salon est un lieu de rencontre avec des coachs et des thérapeutes expérimentés dans divers domaines liés au « bien-être ». Il y a également la possibilité de prendre part à des conférences et des ateliers ou formations.

- **Le marché de Noël**

Il se tient à la maison communale et ses alentours.

- **La Bourse BD de Blanmont**

Cet évènement a lieu chaque année depuis 2015, le deuxième dimanche du mois de septembre. Il permet aux amateurs ou collectionneurs de venir découvrir de nombreux ouvrages.

La commune de Chastre, en plus de proposer les activités récurrentes (kermesse, marché de Noël, brocante, ...), **accueille donc quelques évènements plus singuliers** (salon du Mieux-être, la Bourse BD,...).

4.3.8 Les infrastructures sportives

Avec les communes d'Incourt et Beauvechain, Chastre ne met à disposition de ses citoyens que **très peu d'infrastructures sportives** comparé à la moyenne provinciale qui est de 34 infrastructures et 23 sports différents praticables.

La faible **offre** proposée est également **très peu diversifiée**. À l'échelle de la Province, la carte ci-dessous montre clairement que la diversité des infrastructures sportives est bien plus importante dans le centre mais également dans l'Ouest de la Province en comparaison de l'Est. En effet, le nombre de sports praticables dans les communes de la Hesbaye brabançonne est particulièrement limité et ce même parmi les sports les plus populaires⁵⁶.

Hormis l'activité footballistique qui est développée sur la commune, il y a donc un manque d'infrastructures sportives et de diversité de sports praticables sur la commune de Chastre.

Les Chastrois peuvent cependant se tourner vers les communes voisines de la Province ainsi que vers Gembloux.

A noter que Chastre, si elle ne possède pas de piscine publique, bénéficie d'un accès privilégié à la piscine publique de Gembloux située à cinq kilomètres du village de Cortil-Noirmont.

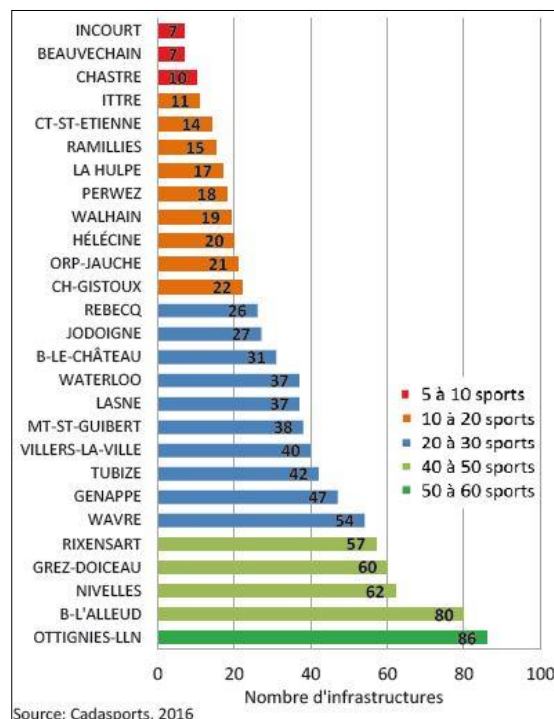


Figure 85 : Nombre d'infrastructures sportives et de sports praticables dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

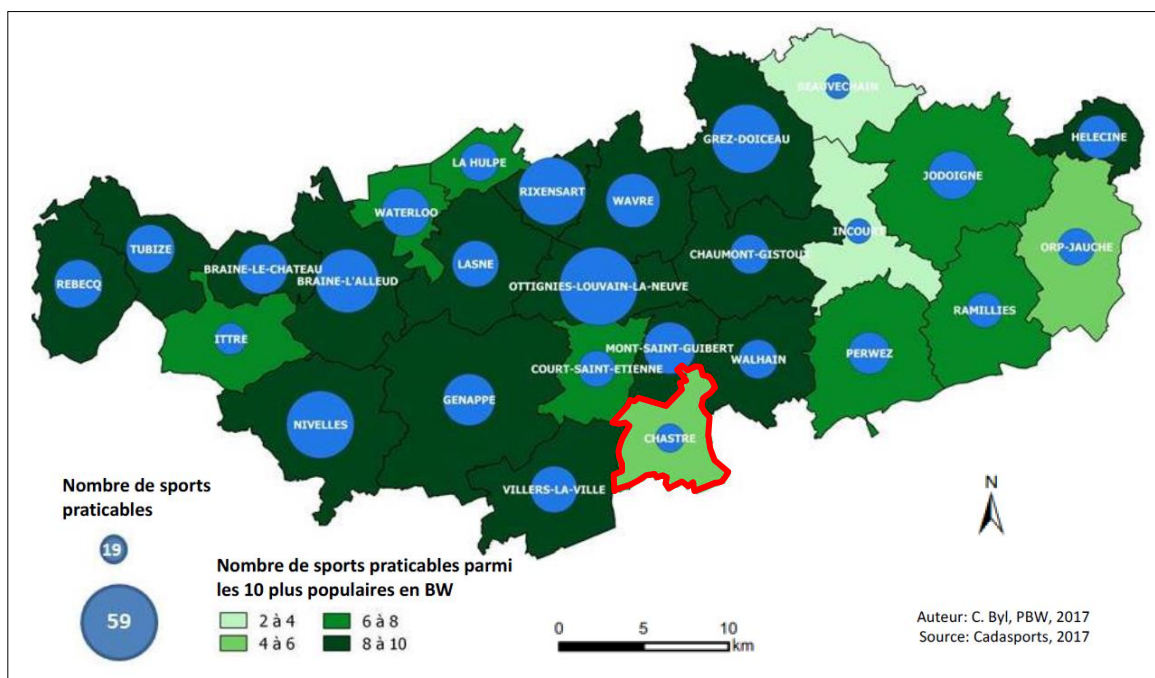


Figure 86 : Diversité des infrastructures sportives en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

⁵⁶ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

4.3.9 Synthèse AFOM

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Une offre importante d'écoles maternelles et primaires École de devoirs : à Chastre (cité Boischamps) et à Saint Géry (au quartier du Petit Baty)	Pas d'enseignement secondaire (nécessite des déplacements domicile-école importants) La moitié des enfants sont scolarisés dans une autre commune Pas d'Agence Locale de l'Emploi (comblé quelque peu par un service minimum → « Cluster de l'Escale ») Maison de l'emploi (FOREM) à Ottignies/Louvain-la-Neuve	Formations & études à distance (numérique) Enseignement alternatif (pédagogie active)	La scolarisation des enfants en dehors de la commune ne concourt pas à renforcer les dynamiques sociales des villages Les parents ne mettent plus leurs enfants à Chastre préférant un établissement qui propose un enseignement continu (incluant le secondaire) Chastre et les communes voisines ne font pas partie d'une zone prioritaire (création de place dans le secondaire)
PETITE ENFANCE	Taux d'accueil de la petite enfance supérieur à la moyenne wallonne Présence de deux implantations de l'ONE sur la commune			Insuffisance des structures d'accueil
JEUNESSE	Agora space + skatepark à Saint-Géry Présence de quatre unités scouts	Absence d'une Maison des jeunes Peu d'activité extra-scolaire tout au long de l'année		Départ des familles par manque de structures adaptées aux plus jeunes
TROISIÈME ÂGE	Chastre est peu touchée par la problématique de l'isolement des personnes âgées Présence d'une alternative aux maisons de repos avec des projets de logements : l'Abbeyfield	Faible taux de couverture des structures d'accueil pour les personnes âgées (une seule structure) Peu d'activités et d'associations adressées aux seniors		Le vieillissement de la population devrait accentuer le besoin de nouvelles places en maison de repos et de services d'aide à domicile
SANTÉ	Un nombre de médecins généralistes satisfaisant au regard	Pas de centre hospitalier ou de centre de soins dans la commune		Risque d'accroissement des besoins avec augmentation de la population

	d'autres communes de la Province (situation de pénurie) Deux établissements spécialisés pour les enfants et adolescents Bon accès à un centre hospitalier (OTLLN et Bruxelles)			âgée
CULTURE	Proximité et bonne accessibilité avec des pôles culturels (Bruxelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Gembloux, ...) Présence de quelques initiatives (Tchatche, parcours d'artistes, ...) Événements plus « singuliers » (salon du Mieux-être, la Bourse BD, ...)	Absence de centre culturel Horaires des activités proposées (ouverture de la bibliothèque par ex.) peu attractif	Relations avec les pôles culturels (Bruxelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Gembloux, ...)	Disparition des quelques initiatives Concurrence et disparition des rares événements présents sur la commune Ressources pas assez concurrentielles par rapport au reste du Brabant wallon
SOCIAL	La commune de Chastre participe au « Plan de Cohésion Sociale ». Intégré au « Cluster de l'Escale » (CPAS) de Grez-Doiceau, Incourt et Walhain. Les CPAS mènent des projets conjointement. La commune dispose de trois structures dédiées aux solidarités : Maison de la Régie des Quartiers, « Alpha-Chastre », et Le Système d'Echange Local (SEL)			Risque de fracture sociale
SPORT	Offre footballistique bien développée	Très faible diversité en termes d'offre sportive	Proximité avec la piscine publique de Gembloux, le centre sportif de l'Orneau	

4.3.10 Constats et pistes de l'Auteur

4.3.10.1 Principaux constats

- La commune dispose d'un très bon réseau d'enseignement, malgré l'absence d'établissements secondaires ;
- Taux d'accueil de la petite enfance supérieur à la moyenne wallonne ;
- Peu d'activités extra-scolaires pour les jeunes ;
- Service d'aide à l'emploi satisfaisant mais pas idéal (pas d'ALE) ;
- Peu d'infrastructures d'accueil et d'activités pour les personnes âgées ;
- Bon accès à un centre hospitalier même si aucun établissement général n'est présent sur le territoire communal ;
- L'offre culturelle est correcte, mais il y a un manque d'infrastructures majeures (une maison de jeunes par exemple) ;
- L'offre sportive est limitée ;
- Un tissu associatif est présent et dynamique. Il touche tous les âges et est susceptible de créer une dynamique entre les habitants.

4.3.10.2 Pistes d'enjeux

- *Malgré l'importante part des jeunes dans la commune, il y a un manque d'infrastructures et d'activités qui leur sont adressées. Quelles mesures prendre pour satisfaire leurs besoins ?*
- *L'évolution de la population doit mener à une réflexion sur l'évolution des besoins, notamment en raison du vieillissement attendu de la population. Comment répondre au manque d'infrastructures d'accueil et de services ? Est-ce qu'il faut soutenir davantage les initiatives « alternatives » (cf. Abbeyfield) ?*
- *Comment mettre en réseau les différentes initiatives (associations, activités,) pour qu'elles gagnent en visibilité et attractivité ?*
- *Quelles infrastructures et offres sportives envisager à Chastre (tendre vers des sports « généraux » ou plutôt « spécifiques » dans un but de complémentarité avec l'offre des communes voisines) ?*

5 Dimension sociale

5.1 Indice des conditions du bien-être (ICBE)

L'indice des conditions de bien-être (ICBE) est un indice synthétique qui propose une manière de mesurer le bien-être en Wallonie. L'ICBE s'apparente à une mesure des conditions matérielles et environnementales du cadre de vie dans lequel vivent les individus. Il est calculé au niveau des 262 communes wallonnes et de la région. L'ICBE est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyens de vie, cadre de vie, relations avec les institutions, relations personnelles, relations familiales, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien-être/mal-être et engagement dans la société (IWEPS, 2015). Ce dernier n'a fait l'objet d'aucune actualisation.

Afin d'avoir une meilleure utilité des résultats obtenus, nous nous sommes penchés sur quelques « familles » d'indicateurs. Nous avons choisi uniquement celles qui nous fournissaient des informations complémentaires à ce que nous avons déjà abordé auparavant. Ainsi, nous avons plus précisément analysé les familles suivantes : les « moyens de vie », les « relations avec les institutions » et le « cadre de vie ».

5.1.1 Moyens de vie

L'outil d'analyse « moyens de vie » tient compte de 6 indicateurs auxquels il attribue un score situé entre 0 et 1 (cette note témoignant d'une situation idéale pour l'indicateur en question). Ainsi, on retrouve les indicateurs suivants :

- **Santé et soins** (espérance de vie, pourcentage de personnes ayant une maladie chronique, accès piéton à une pharmacie, pourcentage de personnes handicapées, consommation de médicaments, accès à un hôpital, accès à une maison médicale, années de vie perdues à 70 ans)
- **Logement** (prix moyen du terrain à bâtir, accès à la propriété, équipements de base d'un logement, accès à un logement social)
- **Enseignement / Formation** (personnes sans diplôme du secondaire, échec scolaire, accès piéton à une école fondamentale)
- **Emploi** (taux d'emploi, taux de chômage, chômage longue durée, travailleur à temps partiel involontaire, travailleurs occasionnels, maladies professionnelles, salaire brut médian).
- **Revenu et pouvoir d'achat** (revenu fiscal médian, bénéficiaires de l'aide sociale, personnes en dette, emprunteurs défaillants, enfants dans un ménage sans revenu)
- **Mobilité** (accès aux transports publics)

Même si nous avons établi une comparaison avec la totalité des communes voisines, nous avons choisi ici d'en illustrer quelques-unes seulement par souci de lisibilité du graphique.

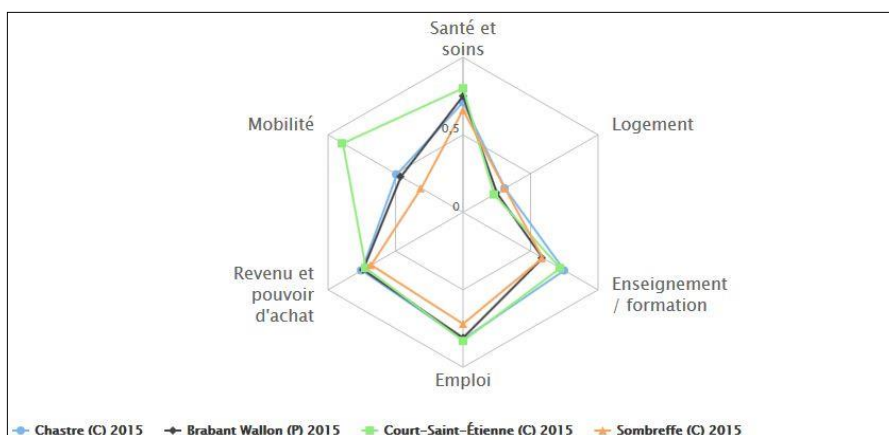


Figure 87 : "Radar" des dimensions de la famille « Moyens de vie » (Source : IWEPS 2015)

Le score global de Chastre pour les indicateurs présentés est supérieur à celui de la province du Brabant wallon. De manière générale, on retrouve également ce constat pour les autres communes voisines. La seule exception concerne l'indicateur de la mobilité qui est, pour la commune de Sombreffe, largement en-dessous de la moyenne du Brabant wallon. Chastre se situe en revanche dans la moyenne de la Province. Toutefois, la situation en termes de mobilité observée à Court-Saint-Etienne montre que celle de Chastre est loin d'être idéale.

À la suite de l'analyse de ces 6 indicateurs, nous pouvons dire que :

La commune de Chastre est particulièrement bien située pour :

- **L'enseignement et la formation.** Cela étant essentiellement dû à la présence élevée de personnes diplômées domiciliées dans la commune ainsi qu'au faible taux d'échecs scolaires. Ce dernier point reste problématique dans notre cas puisque nous avons vu qu'il n'y a pas d'école secondaire à Chastre. Le très bon score de la commune pour cet indicateur est donc peu révélateur.
- **Le logement.** Ce score provient essentiellement du bon accès au logement social.

Chastre est moins bien située par rapport aux indicateurs suivants :

- **La mobilité.** La commune de Chastre ne bénéficie pas d'une bonne accessibilité aux transports en commun. Cet indicateur tient aussi bien compte de la localisation des arrêts que de la fréquence proposée.
- **La santé/soins.** Le point noir concerne l'accessibilité à une pharmacie et à un centre hospitalier.

Pour les autres familles d'indicateurs, il n'y pas de constat pertinent à signaler à l'exception peut-être d'une présence plus forte à Chastre de chômage de longue durée.

5.1.2 Relations avec les institutions

L'outil d'analyse « relations avec les institutions » tient compte de 3 indicateurs :

- **Communication** (qualité du site Web de la commune)
- **Fonctionnement des institutions et gestion publique** (réintégration au marché du travail par le CPAS et l'ONEM, accès à un logement social, accès à un espace public avec du matériel informatique et connexion à Internet, aide financière pour un emprunt hypothécaire)
- **Processus démocratique** (désaffectation électorale, ouverture online à l'exercice de la citoyenneté)

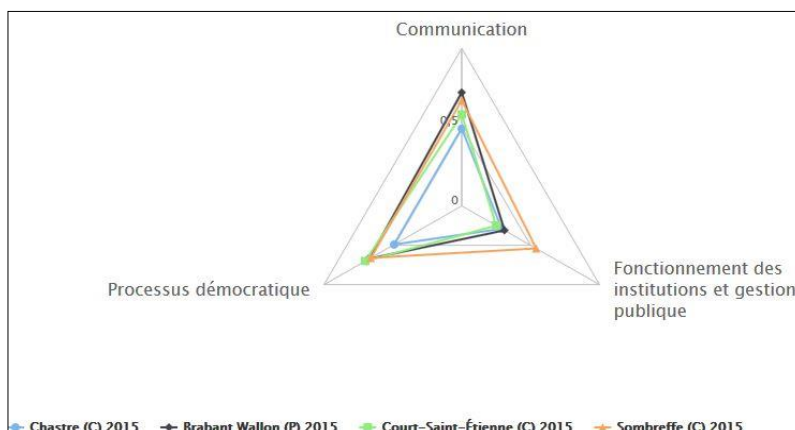


Figure 88 : "Radar" des dimensions de la famille « Relations avec les institutions » (Source : IWEPS 2015)

À la suite de l'analyse de cette « famille » d'indicateurs, nous pouvons dire que le site Internet de la commune pourrait être amélioré (manque d'information et d'interactivité avec les habitants). Il manque un espace public avec une salle informatique et/ou un accès à Internet.

5.1.3 Cadre de vie

- **Espaces naturels et environnement** (logements soumis à la pollution de l'air et du sol, ordures ménagères, accès piéton à un espace vert, proximité d'un espace végétalisé)
- **Commerces de proximité** (accès piéton à un commerce alimentaire)
- **Sécurité** (accidents graves et blessés de la route, vols de voitures, cambriolages, infractions à l'intégrité physique)

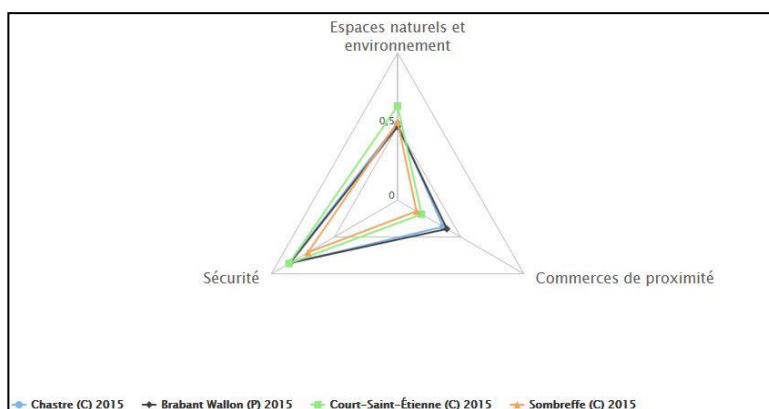


Figure 89 : "Radar" des dimensions de la famille « Cadre de vie » (Source : IWEPS 2015)

Comme élément à faire ressortir de cette analyse, on peut souligner la bonne accessibilité piétonne à un commerce alimentaire. En terme environnemental, en revanche, même si les Chastinois ont très rapidement accès à un espace végétalisé, **ils n'ont pas d'accès aisé à un espace vert** (parc urbain ou milieu naturel).

La commune semble consciente de ce manque, et s'engage dans l'équipement des villages. Le village de Saint-Géry sur le quartier du petit Bâty vient de recevoir (juin 2019) un Agoraspace pour rassembler les habitants.

5.2 Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux est élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de Cohésion Sociale adoptée par le Parlement wallon le 22 novembre 2018⁵⁷.

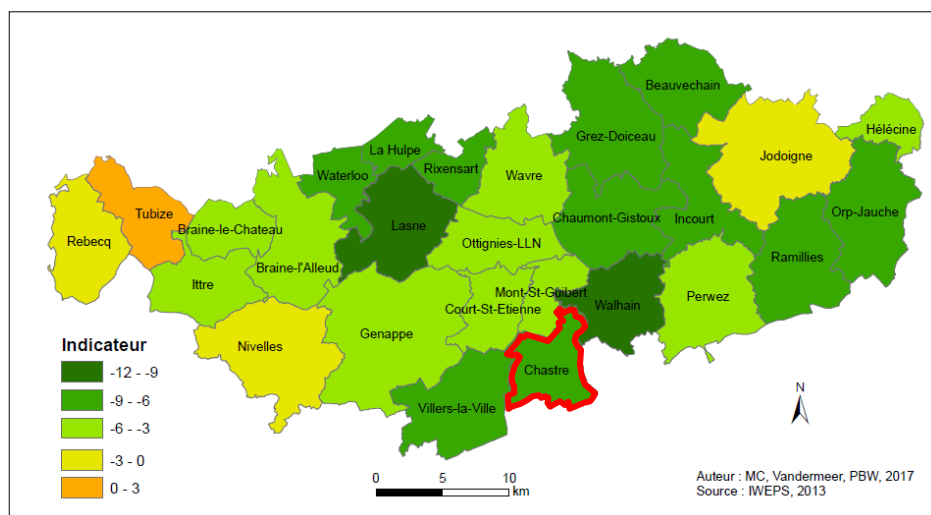


Figure 90 : Indicateur d'accès aux droits fondamentaux dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

Il reflète l'accès de la population de chaque commune aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Les droits fondamentaux considérés sont les suivants : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ; le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à l'éducation et à la formation ainsi que le droit à l'épanouissement culturel et social. Par ailleurs, le facteur risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les isolés âgés de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

L'indicateur est construit par rapport à la moyenne wallonne. Dès lors, un indicateur négatif reflète une situation plus favorable que la Wallonie et un indicateur positif reflète une situation moins favorable. Dès lors, il apparaît qu'une seule commune brabançonne wallonne soit dans une situation moins favorable que la moyenne wallonne. Il s'agit de la commune de Tubize ; les droits pénalisants étant l'accès à un logement décent et un environnement favorable de même que l'éducation et la formation. Les communes de Rebecq, Nivelles et Jodoigne sont dans une situation un peu plus favorable que la moyenne wallonne ; **les autres communes brabançonne wallonnes, dont Chastre, étant dans une situation bien plus favorable**. Les communes de Lasne et Walhain se distinguent des autres avec des indicateurs particulièrement favorables dans tous les domaines⁵⁸.

5.3 Niveaux de qualification

La part de la population de 20 ans et plus ayant un diplôme de l'enseignement supérieur s'élève à 42,7%. Presque une personne sur deux possède un diplôme supérieur à Chastre. Les communes voisines du Brabant wallon montrent une situation similaire alors que les deux communes au Sud (Gembloux et Sombreffe) ne comptent qu'une personne sur trois.

Chastre a une proportion de sa population titulaire d'un **diplôme de secondaire nettement supérieure à la moyenne de la Wallonie (26%)**.

⁵⁷ IWEPS, 2018.

⁵⁸ Source Statbel.

5.4 Revenus des ménages

Le revenu moyen par déclaration⁵⁹ à Chastre en 2016 s'élève à 20.334 euros. Cette moyenne est inférieure à celle du Brabant wallon (20.222 euros) et à la médiane en comparaison avec ses communes voisines.

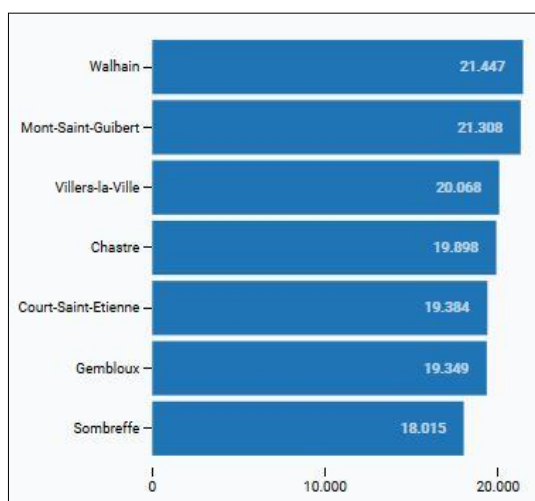


Figure 91 : Revenu moyen par habitant à Chastre et ses communes voisines 2015 (Source : Statbel)

Les revenus sur l'ensemble des entités citées ci-dessus sont en progression d'année en année et le rapport entre elles est resté relativement similaire.

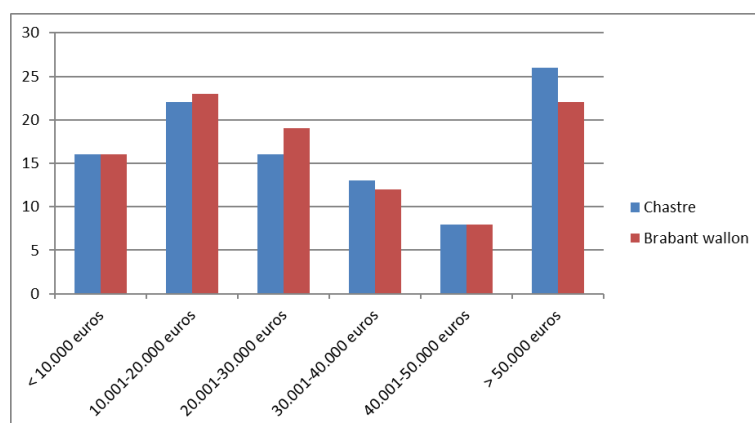


Figure 92 : Revenus par tranche en 2015 à Chastre et en Brabant wallon (Source : IWEPS, SPF Economie – DG statistique/Statistics Belgium)

En 2015, la part des très faibles revenus (inférieurs à 10.000 euros) s'élève à 16% et est équivalente à celle observée dans le Brabant wallon. Une déclaration sur cinq concerne donc, à Chastre, des faibles revenus.

38% des revenus déclarés à Chastre se situent entre 10.000 et 30.000 euros. Cette part des revenus « moyens » est moins élevée à Chastre que dans le Brabant wallon, cela étant dû à une part plus élevée des revenus très élevés.

En effet, la part **des hauts revenus (plus de 50.000 euros) à Chastre représente 26% des déclarations**. Cette part est nettement plus élevée que celle observée sur la Région wallonne (15%) mais également plus élevée que sur la totalité du Brabant wallon (22%).

Ainsi, Chastre est une commune qui attire les hauts revenus. A noter que seules les communes voisines de Mont-Saint-Guibert et de Walhain montrent une situation similaire.

⁵⁹ Le revenu est le revenu net imposable. Ces montants sont calculés à partir des déclarations à l'impôt des personnes physiques. Ils comprennent les revenus imposables au titre d'une profession, les revenus de remplacement, les pensions, les dividendes, le revenu cadastral et les rentes alimentaires. Les revenus non imposables (comme les allocations familiales et le revenu d'intégration) ne font pas partie des revenus fiscaux. La période de référence des données utilisées est l'année de revenus 2015, soit l'exercice fiscal 2016.

On constate donc une distribution inégale importante des revenus au sein de la population de Chastre. Ce constat est également signalé par l'indicateur « différence interquartile de salaire » issu de la « famille » « équilibres sociaux » de l'ICBE.

5.5 Aides sociales

En 2016, **0,88%** de la population chastroise de 18 à 64 ans bénéficie d'un revenu d'intégration sociale (RIS)⁶⁰. C'est **bien moins que la moyenne wallonne (2,89%)** mais plus proche de la moyenne du Brabant wallon (1,08%). La part des 0,88% présente à Chastre est la plus faible en comparaison des communes voisines. Elle tend à se stabiliser ces dernières années.

En 2017, **3,74% de la population des plus de 65 ans habitant Chastre bénéficient de la GRAPA**⁶¹. Ce chiffre est presque similaire à la moyenne du Brabant wallon (3,42%). En revanche, ce taux atteint 5,59% en Région wallonne. On notera que la part de bénéficiaires à Chastre a légèrement augmenté ces dernières années.

⁶⁰ Le revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre par ailleurs, ni ne sont en mesure de se les procurer soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. Le revenu d'intégration sociale est un revenu indexé qui doit permettre au bénéficiaire de mener une vie conforme à la dignité humaine.

⁶¹ La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. Elle remplace depuis 2001 l'ancien 'Revenu garanti' (RG).

5.6 Synthèse AFOM

DIMENSION SOCIALE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
INDICATEUR D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX	Bonne qualité de vie de manière générale surtout dans les secteurs de l'enseignement et du logement	Score inférieur à la moyenne wallonne pour la mobilité, l'accès au soin de santé (pharmacie et hôpital) et l'accès à un espace vert récréatif		Si aucune intervention n'a lieu, Chastre risque de devenir presque exclusivement une ville « dortoir »
FORMATION	Population très qualifiée	Peu d'emplois et d'activités associatives ou récréatives sur la commune qui pourraient exploiter la part élevée de personnel qualifié	Potentiel intéressant au sein de la population pour mettre en place des initiatives	
CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ	Part élevée de logements sociaux Taux de chômage de 9,7% (se situe dans la moyenne des communes voisines) et inférieur à la Région wallonne	Revenu moyen inférieur à la plupart des communes voisines Ecart important entre les revenus (et polarisation entre les plus démunis et les plus aisés très importante)	Entraide possible entre des populations spatialement proches mais distantes sur le plan socio-économique	L'écart entre les inégalités se creuse et Chastre devient une commune fortement inégalitaire et divisée (manque de cohésion communale)
ACTIONS SOCIALES	Existence d'un Plan de Cohésion Sociale Revenu d'intégration sociale (RIS) et GRAPA en dessous de la moyenne wallonne	Peu d'initiatives communales et émanant du tissu associatif	Développement des initiatives (Maison Abbeyfield par exemple)	Part des seniors en augmentation Les inégalités continuent à se creuser et les aides ne parviennent plus à combler les besoins de tous les Chastros

5.7 Constats et pistes de l'Auteur

5.7.1.1 Principaux constats

- Chastre est une commune où il fait globalement bon vivre, cependant les statistiques ne sont pas toutes favorables (forte inégalité des revenus, problème de mobilité, ...) ;
- Le niveau de qualification est particulièrement élevé dans la commune.

5.7.1.2 Pistes d'enjeux

- *L'évolution de Chastre (augmentation des prix de l'immobilier, croissance des inégalités de revenus, etc.) risque d'entraîner la marginalisation de populations plus faibles (dont les personnes âgées qui sont en augmentation). Compte-tenu de l'évolution de la population, comment renforcer le « vivre-ensemble » à Chastre et satisfaire aux besoins de toutes les catégories de population afin de préserver la diversité sociale ?*
- *Comment mobiliser les qualifications des Chastrais dans des projets pour la commune ?*

6 Dimension économique

6.1 Population active et emploi

6.1.1 Population active

En 2016, le taux d'activité administratif des habitants âgés de 15 à 64 ans à Chastre était de 70,3 %. Ce pourcentage correspond à total 3.484 Chastros. Parmi cette population active dans la commune, **63,5% ont un emploi**, ce qui revient à 3.147 personnes. Ces taux sont légèrement inférieurs par rapport aux communes voisines, à l'exception de Court-Saint-Etienne. Ces taux sont en revanche plus élevés que la moyenne wallonne (57,7%).

6.1.2 Demandeurs d'emplois

Le taux de chômage à Chastre ($\pm 10\%$ en 2016) se situe dans la moyenne des communes voisines. Le plus haut taux étant de 11% (Court-Saint-Etienne) et le plus bas étant de 7,6% (Walhain). Le taux de chômage au niveau de la Région wallonne est nettement plus élevé (14,6%).

Au niveau de la Province, Tubize est la seule commune du Brabant wallon à présenter un taux de chômage supérieur à 14% mais inférieur à la moyenne wallonne. À Rebecq, Nivelles et Ottignies-LLN – soit trois communes de l'Ouest et du centre de la Province – le taux de chômage est encore compris entre 12 et 14%. Dans l'Est de la Province, seule la commune de Jodoigne enregistre un taux de chômage supérieur à 10%. Ainsi, d'une manière générale, il semblerait que le taux de chômage soit globalement moins élevé dans les communes rurales⁶².

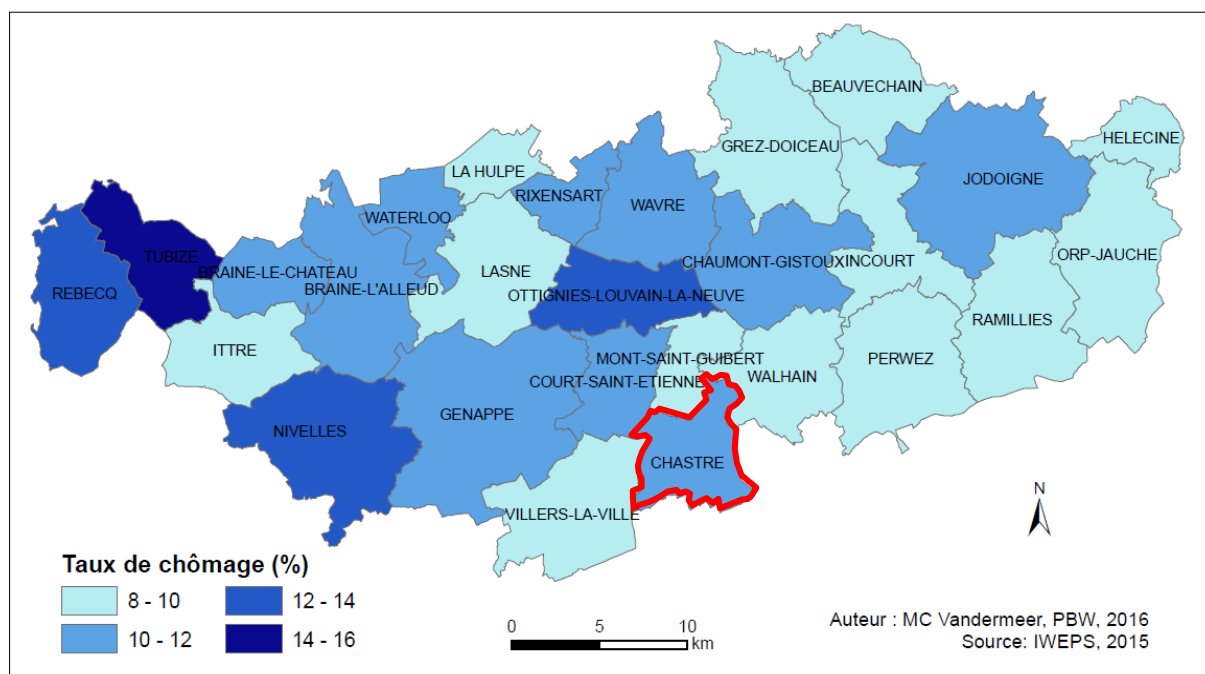


Figure 93 : Taux de chômage des actifs de 15-64 ans dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

⁶² Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

D'après le FOREM, le taux de demandeurs d'emploi en fin 2017 était de 9,46% à Chastre. Rapporté sur la population, ce pourcentage représente 326 demandeurs d'emploi. Ce taux est légèrement inférieur à celui du Brabant wallon qui est de 10,4%. Il est de 12,2%⁶³ pour la Wallonie.

Parmi les 326 demandeurs d'emploi sur la commune de Chastre, un quart a moins de 24 ans. On note également que le niveau d'études ne semble pas avoir d'influence sur la répartition du chômage dans la population chastroise. En effet, on retrouve une part égale entre les demandeurs d'emploi inoccupés ayant un niveau d'études faible, moyen ou supérieur.

6.1.3 Ratio d'emploi intérieur

Le ratio d'emploi intérieur rapporte le nombre d'emplois disponibles sur le territoire communal à la population d'âge actif (15-64 ans) qui y réside.

Ce ratio est de 38,4 pour Chastre en 2016. Ce ratio est très bas comparé à celui de la Région wallonne (56,6%) et encore plus si on le compare au Brabant wallon (67,3%). La comparaison avec les communes voisines montre une situation très inégale. Ainsi, la carte ci-après confirme bien la présence des principaux pôles d'emplois dans le centre-Nord et l'Ouest de la Province. Néanmoins, la majorité des communes propose moins d'un emploi pour deux habitants en âge de travailler⁶⁴.

Dès lors, nous pouvons affirmer que Chastre n'est **pas un pôle d'emploi attractif**. Ce constat implique de nombreux déplacements de la population à l'extérieur de la commune pour aller travailler.

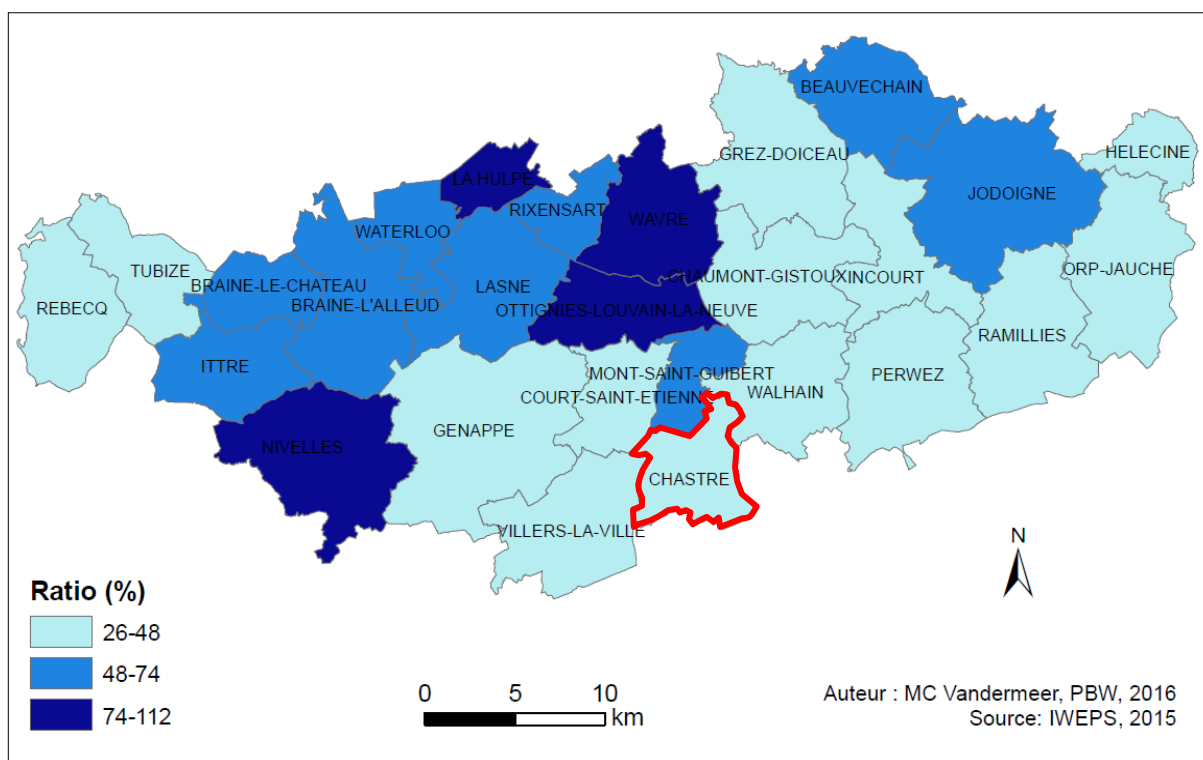


Figure 94 : Ratio d'emploi intérieur dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

⁶³ Le Forem, Federgon, ONEM, Statbel.

⁶⁴ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

6.1.4 Lieu de résidence et de travail

Concernant les travailleurs salariés, en 2013, **seuls 5,3% des Chastrois travaillent dans la commune**. Ce pourcentage a toutefois presque doublé depuis 2008. Une part importante des résidents (36,5%) se rend à Bruxelles ou en Flandres pour y travailler et 39,6% dans une autre commune de l'Arrondissement de Nivelles. On note d'importants flux domicile-travail, essentiellement dans le sens des sorties. Les flux entrants sont beaucoup plus marginaux. Du point de vue du travail, la commune de Chastre est largement tournée vers le Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale.

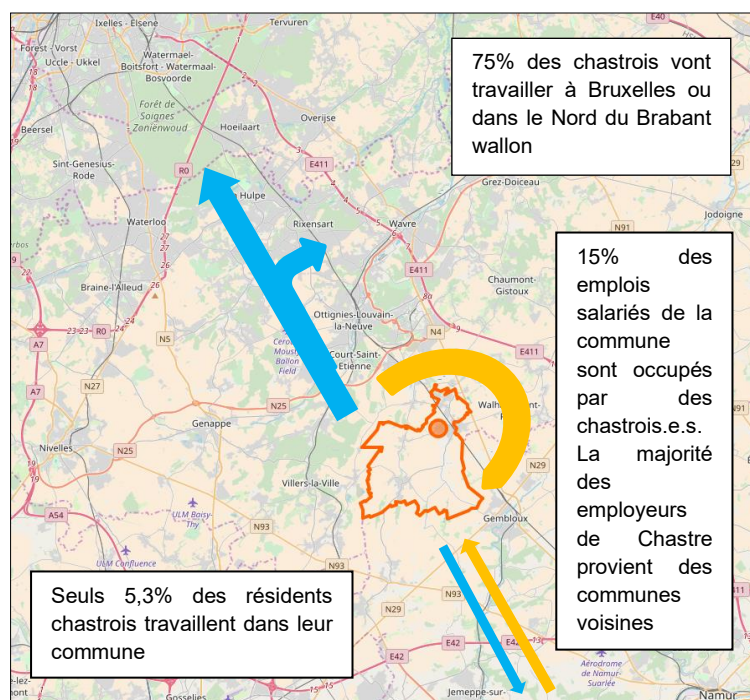


Figure 95 : Flux schématiques de déplacement des salariés depuis et vers Chastre (Source : IWEPS)

Les Chastros n'occupent que 15% des emplois salariés de la commune. L'essentiel de ces emplois sont occupés par des employés venus du Brabant wallon et du reste de la Wallonie.

Dès lors, il est intéressant de s'attarder sur les données de Censur 2011 qui nous fournissent une idée plus précise des déplacements entrant et sortant à la commune de Chastre.

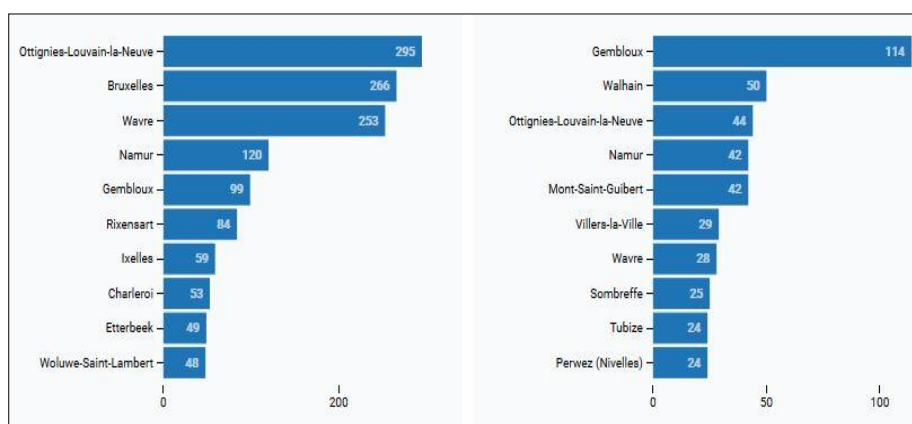


Figure 96 : Lieux de travail extérieurs des chastrois (à gauche) et provenance des travailleurs extérieurs travaillant à Chastre (Source : Censur 2011)

Concernant les départs, on observe que c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui est la destination première (422 travailleurs s'y rendent⁶⁵), suivie d'Ottignies/Louvain-la-Neuve (295) et puis de Wavre (253). Du côté Sud, vers Gembloux et Namur, on dénombre 219 travailleurs. Par conséquent, on note un déséquilibre dans les sens de

⁶⁵ Au total : 266 (Bruxelles) + 59 (Ixelles) + 49 (Etterbeek) + 48 (Woluwe-Saint-Lambert) = 422.

destination. La grande majorité va vers le Nord, suivie loin derrière par la minorité qui va vers le Sud. Les déplacements vers l'Est ou l'Ouest sont très peu représentés dans la mobilité domicile-travail.

Concernant la venue des travailleurs, Chastre accueille essentiellement des travailleurs en provenance des communes voisines dont Gembloux prioritairement. On notera également que les pôles importants que sont Ottignies/Louvain-la-Neuve et Namur fournissent également une part importante de travailleurs dans la commune.

Malgré la présence de quelques activités économiques sur le territoire communal, **Chastre risque d'évoluer vers une commune « dortoir ».**

6.2 Activités économiques

6.2.1 La structure et les types d'emplois dans la commune

6.2.1.1 Emplois salariés

La commune compte 2.643 salariés en 2017. Ce nombre a légèrement augmenté depuis 2008 où l'on en comptait 2.470, soit 173 de moins.

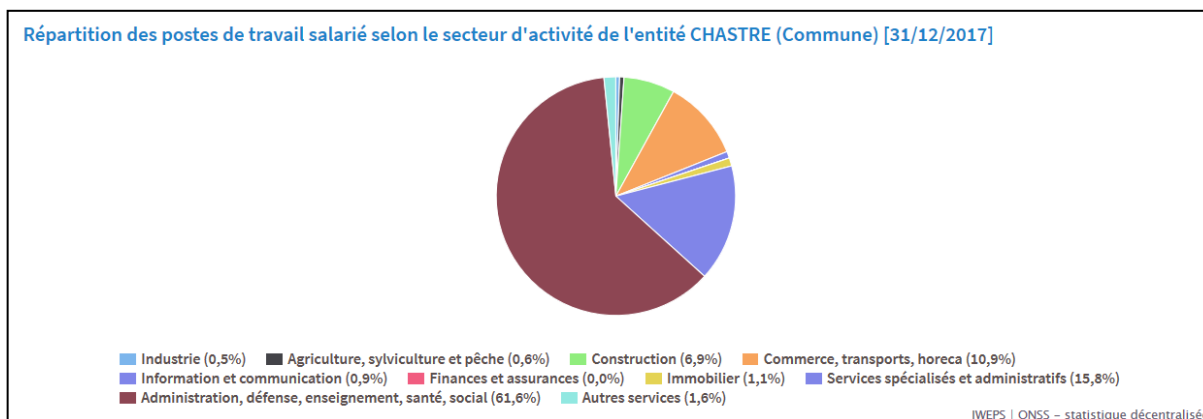


Figure 97 : Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité à Chastre en 2017 (Source : IWEPS, ONSS)

Le premier constat est que la commune de Chastre se caractérise par **la présence d'un secteur tertiaire très important.**

On apprend qu'au sein de la catégorie « Administration, défense, enseignement, santé, social », qui représente 61,6% de la totalité des emplois, deux tiers concernent le secteur de la santé et l'action sociale. De même que pour la catégorie « Commerce, transports, HoReCa », qui représente 11% des secteurs de services, plus de la moitié concerne le domaine du transport.

On **ne retrouve pas à Chastre de fonction commerciale polarisante.** Les principales activités répondent à des besoins de proximité (épicerie, moyenne surface, boulangerie, boucherie, etc.).

Au sein des services, ce sont les secteurs du commerce, de l'administration publique et de la santé qui emploient le plus de salariés.

On notera également **la part infime de l'agriculture par rapport à son occupation spatiale** sur la commune.

Les secteurs de l'administration, des services et des commerces représentent une part prépondérante, déjà présente il y a une dizaine d'années. Sur ce même laps de temps, on constate d'autres évolutions plus variables. Ainsi, le secteur des **services spécialisés et administratifs représente actuellement plus de 16% sur la totalité des secteurs alors qu'il ne représentait que 3% en 2008.** A l'inverse, le secteur de **l'industrie est passé de 8,3% en 2008 à 0,5% en 2017.** Le secteur de la construction a également connu une évolution similaire. Ces constats confirment que l'économie de la commune continue à s'orienter dans le domaine tertiaire.

Si l'on compare l'évolution de l'emploi salarié à Chastre par rapport au reste de la Province pour la période 2010-2015, on constate que celui-ci n'a évolué positivement que dans 14 des 27 communes brabançonnaises wallonnes. La plus forte croissance s'observe à Mont-Saint-Guibert avec une évolution positive de 51%. Ce pourcentage représente plus de 1.000 emplois et peut très certainement s'expliquer par le développement de l'Axis Parc. Les autres fortes croissances s'observent à Braine-le-Château (+ 27%), Court-Saint-Etienne (+ 19%), Tubize (+ 18%) et Incourt (+ 17%). En termes absolus, cela représente la création de respectivement 589, 284, 856 et 79 emplois. L'évolution de l'emploi salarié à Chastre est quant à lui également positif. Inversement, les plus fortes évolutions négatives concernent les communes de Ramillies (- 27%), Chaumont-Gistoux (- 21%) et Hélécinne (- 16%). En termes absolus, cela représente des pertes de respectivement 164, 265 et 45 emplois⁶⁶.

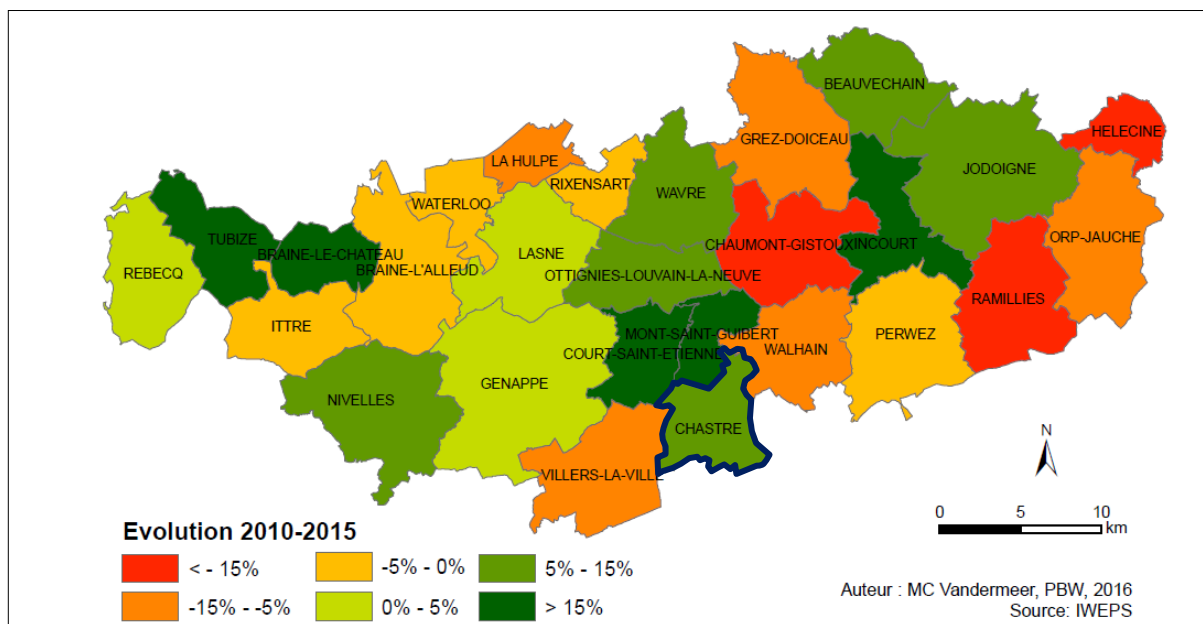


Figure 98 : Evolution de l'emploi salarié dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

6.2.1.2 Emplois indépendants

La **part d'indépendants** dans la population active est de 15,6% (Stabel, 2017). Ce pourcentage représente un total de 773 indépendants. Ce nombre **a fortement augmenté ces dernières décennies** puisqu'on comptait seulement 525 indépendants en 2001. Ce sont les **professions libérales (39,7%)** et **commerciales et services (34,2%)** qui sont les plus représentées. Suit de manière décroissante le secteur de l'industrie et de l'agriculture.

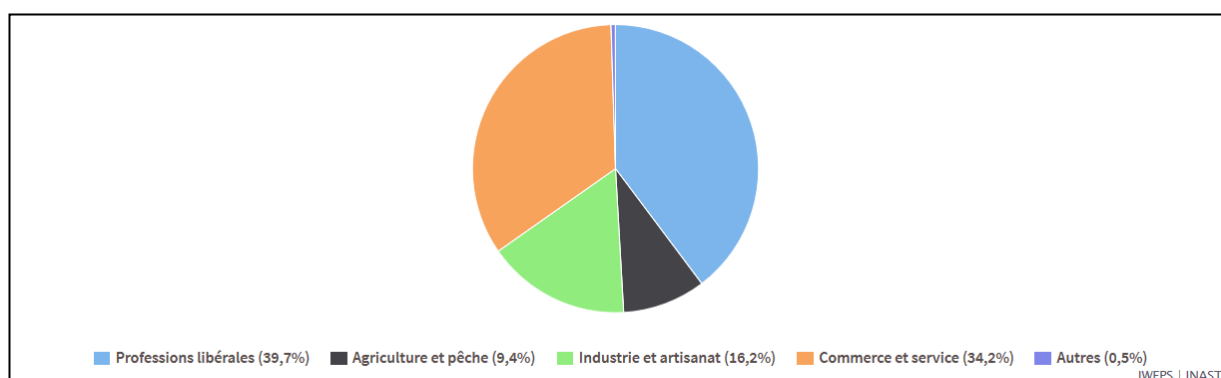


Figure 99 : Répartition des indépendants (y compris les aidants) selon le secteur d'activité à Chastre en 2017 (Source: IWEPS, INASTI)

En 2016, il y avait **621 entreprises** actives sur le territoire communal⁶⁷. Ce nombre **augmente constamment depuis plusieurs années**. On comptait 137 entreprises de moins en 2008. On s'aperçoit également que la

⁶⁶ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

⁶⁷ <https://statbel.fgov.be/fr/commune/chastre#dashboard11>

répartition entre les secteurs se fait de manière moins inégale que dans l'emploi salarié. Même si le secteur tertiaire prédomine, celui de l'agriculture et de l'industrie/construction est davantage représenté.

Aussi bien pour l'emploi salarié qu'indépendant, les **entreprises** situées à Chastre sont **très majoritairement de petite taille (TPE)**, c'est-à-dire des entreprises comprenant moins de 10 salariés. On retrouve également plusieurs moyennes entreprises dans le secteur public. Les grandes entreprises (plus de 50 personnes) sont quant à elles très rares.

En ce qui concerne l'évolution du nombre d'indépendants à l'échelle du Brabant wallon, celle-ci est positive dans toutes les communes. Les plus faibles croissances (+ 5% à + 10%) s'observent principalement dans les communes du centre de la Province tandis que les plus fortes croissances s'observent à Perwez (+ 25%) et à Mont-Saint-Guibert (+ 24%)⁶⁸.

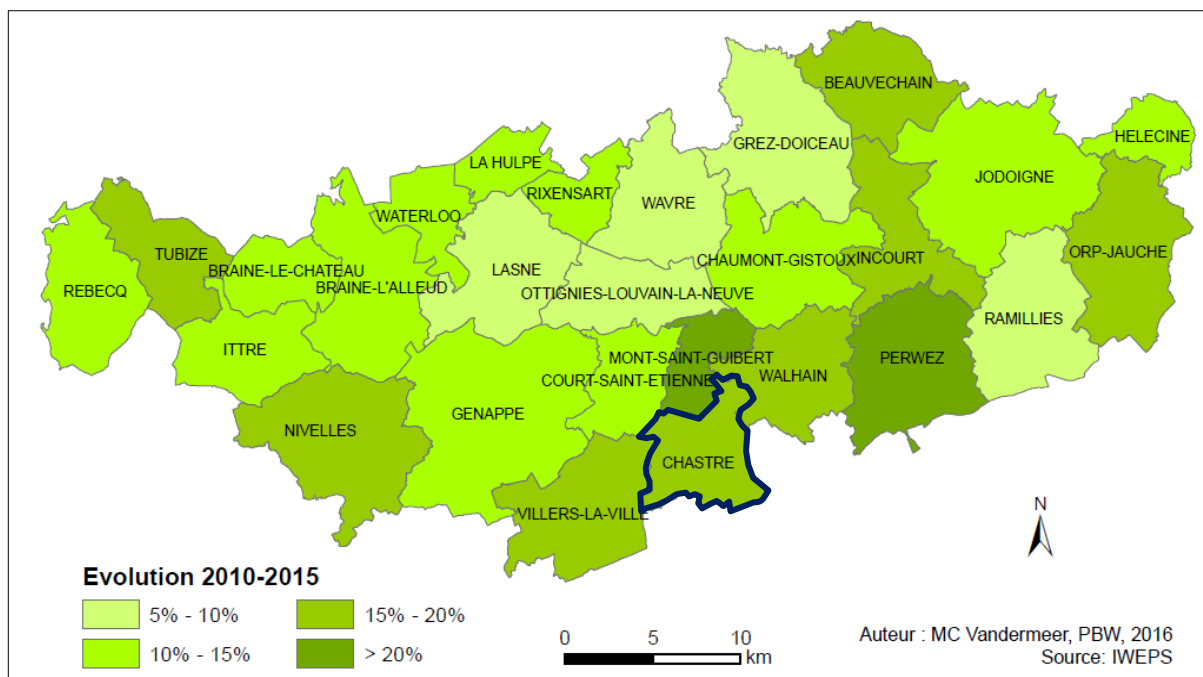


Figure 100 : Evolution du nombre d'indépendants dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

6.2.2 Les activités et zones économiques

L'**activité commerciale** dans la commune de Chastre **est faible**, on y trouve quelques commerces. Ceux-ci subissent une concurrence importante exercée par les commerces et centres commerciaux implantés dans les pôles urbains plus importants dont Wavre, Ottignies/Louvain-la-Neuve et Gembloux. On peut noter le déplacement progressif de l'activité commerciale vers la N4. De nombreuses surfaces commerciales se situent le long de cette nationale, notamment à Corbais et Nil-Saint-Vincent. Récemment, la seule agence bancaire de Chastre a fermé, pour déménager le long de la N4.

En effet, Chastre est à moins de 10 minutes d'une grande surface commerciale⁶⁹. Toutefois, le commerce de proximité est indispensable pour garantir une qualité de vie à la commune. Il importe donc de le soutenir et/ou de l'encourager.

⁶⁸ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

⁶⁹ CAPRU 2017 (SPF Economie, 2013)

Type de commerces	Nombre de commerces
Accueillantes enfants crèches	12
Agriculture	0
Alimentation	15
Animaux	0
Avocat - Architectes - Bureaux d'études	7
Art - Antiquités - Artisanat - Brocantes	10
Automobiles - Autocars - Autobus - Motos - Vélos	4
Banques - Assurances - Crédits - Poste	3
Bijouteries	1
Comptabilité et fiscalité	7
Construction - Bâtiment - Bricolage	20
Electroménagers - Cadeaux - Événements	1
Horeca - Hôtels - Bars - Restaurants - Livraison à domicile	0
Informatique - Bureautique - Communication - Graphisme	11
Jeux - Loisirs - Musique – Extrascolaire	11
Librairies - Papeteries - Bibliothèques-Éditeurs	4
Maison et Jardins - Aménagements extérieurs et intérieurs	14
Médecins généraliste - Spécialiste-Logopède	53
Notaires	0
Optique - Soins de santé - Bien être paramédical	12
Photographie	0
Services aux entreprises	2
Services aux particuliers	8
Supermarchés	1
Textiles - lingerie - vêtements - Articles bébés - Couture	10
TOTAL	206

Figure 101 : Nombre de commerces 2018 (Source : Administration communale)

Chastre dispose d'une seule **zone d'activité économique (ZAE) localisée au nord de la gare de Chastre**, entre le chemin de fer et la rue des Trois Ruisseaux. Un quart de la zone est actuellement occupée (Delhaize et garage automobile).

Le **projet sur le site de l'ancienne sucrerie** serait susceptible de drainer quelques emplois. À ce jour, les idées qui surgissent concernent la création de logements mais également d'un hall commerçant qui accueillera un marché bio et local, une salle de réunion et de fêtes ainsi que des espaces de coworking⁷⁰.

Notons également le **projet de ZAEM dans la commune voisine de Walhain** (projet développé dans le cadre du PCDR de la commune), où une dimension transcommunale pourrait être envisagée.

La ZAEM serait destinée aux PME et TPE locales, actives dans le domaine de l'artisanat (exemples : artisan, menuisier, petit hall de stockage, petit entrepreneur, fabrication de chocolats ou de glaces, entreprise de construction, brasserie artisanale, chauffagiste, atelier de couture, entreprise de toitures, plombier, entreprise de carrelages, atelier de production de desserts ou de fromages, etc.) ou des services (exemples : sandwicherie, petit restaurant, espace de coworking, etc.).

Le dossier de base dans le cadre de la procédure de révision du Plan de Secteur a été transmis au gouvernement en juin 2018.

Nous avons vu que Chastre se situe entre les **deux pôles économiques importants que sont Gembloux et Ottignies/Louvain-la-Neuve**. Il est important de signaler également **l'attractivité de la commune de Mont-Saint-Guibert**. En effet, cette commune est pourvue d'un parc d'activités important « Axis Parc », qui draine quelques 11.400 emplois⁷¹, auquel on peut également rajouter :

- le projet de création d'un écozonage industriel EcoPark (3.000 emplois)
- un parc d'affaires prévoyant 55.000 m² de bureaux, ateliers et bâtiments semi-industriels.

L'évolution de l'activité économique de la commune de Mont-Saint-Guibert aura probablement un impact sur les travailleurs chastrois. En effet, nous avons vu que la majorité d'entre eux travaillent à l'extérieur de la commune. Ce type de projet pourrait dès lors drainer encore davantage d'habitants de Chastre en dehors du territoire communal. Cette évolution est également à mettre en perspective avec le risque croissant que Chastre devienne une commune « dortoir ».

⁷⁰ <https://pour.be/chastre/rehabilitation-de-l-ancienne-sucrerie-de-chastre>

⁷¹ Le Brabant wallon en chiffres, FESBW, 2017

6.3 Agriculture

D'après le Plan de Secteur, c'est-à-dire la situation de droit, la commune de Chastre fait partie des communes du Brabant wallon qui consacre la plus grande partie de son territoire **au secteur agricole, dépassant les 75%**. Ce pourcentage est nettement plus élevé que la moyenne du Brabant wallon qui est de 62,2%.

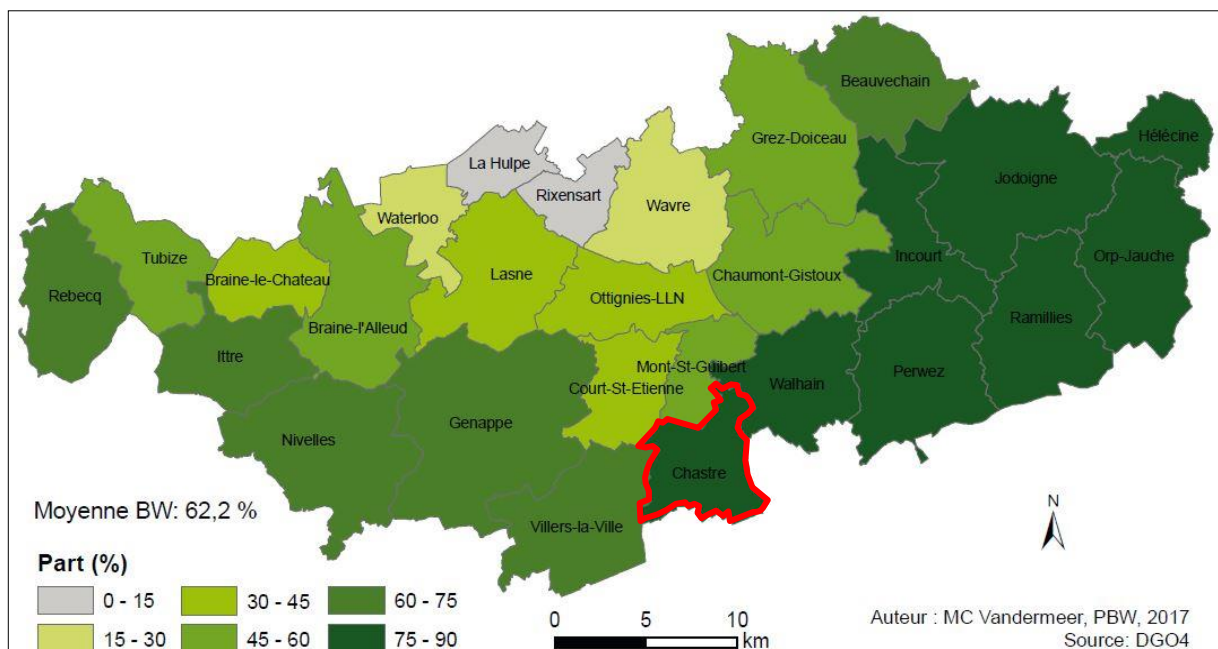


Figure 102 : Part des surfaces agricoles au Plan de Secteur dans les communes du Brabant wallon en 2017 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

La commune de Chastre se situe dans le bas plateau limoneux brabançon, dont la **structure pédologique est propice au développement des cultures**. L'activité agricole au niveau de l'occupation de l'espace communal s'élève à **81,7%**. Ce pourcentage est très élevé si on le compare avec les communes voisines où seule la commune de Walhain dispose d'une plus grande part dédiée au secteur agricole (84,7%). Toutefois, la part de la superficie utilisée pour l'agriculture à Chastre diminue légèrement d'année en année.

C'est le même constat pour le nombre d'exploitations agricoles. Ainsi, le nombre d'exploitations relevées par le recensement agricole de 2018 s'élève à 42. En 2000, on en dénombrait 55 sur la commune. Toutefois, le nombre d'exploitations s'est relativement bien maintenu puisqu'on en comptait 42 en 2008, soit il y a dix ans.

En comparant le nombre de surfaces dédiées à l'agriculture et le nombre d'exploitations, on se rend compte que l'évolution du nombre d'exploitations est plus radicale. On peut ainsi supposer que la taille des exploitations se soit agrandie avec les années. En 2018, on estime la **superficie moyenne d'une exploitation à 57,2 hectares**.

La localisation des exploitations agricoles a également son importance. Ces dernières se situent le plus souvent dans les **noyaux villageois ou en bordure immédiate de ceux-ci**. Cette **proximité avec les habitants est une caractéristique qui contribue grandement à l'ambiance rurale** que l'on retrouve au sein des villages chastrois. Outre l'atout apporté à la qualité de vie, cette situation pourrait également être bénéfique d'un point de vue économique sous la forme de commerces de proximité, de recyclage des déchets (utilisation des compostes ménagers). L'économie sous forme de circuit courts gagnerait ainsi à être davantage réfléchi et développée à Chastre.

Malgré le manque de données récentes, l'analyse de l'évolution du nombre d'exploitations selon l'âge du chef d'exploitation entre 2004 et 2010 nous fournit quelques tendances intéressantes⁷². On observe ainsi que **le nombre d'exploitants a diminué essentiellement dans les classes d'âge plus jeunes** (moins de 55 ans) et a augmenté légèrement dans les personnes plus âgées. Si plusieurs chefs d'exploitation agricole maintiennent leur activité au fil des années, **la relève ne semble pas assurée**. En effet, on note l'absence (quasi) totale

⁷² <http://www.capru.be/variables/agriculture>

d'exploitants de moins de 35 ans en 2010. Il n'y a donc plus de jeunes exploitants sur la commune de Chastre. **Ainsi, la commune est concernée par la diminution du nombre de jeunes exploitants et ne déroge pas à la tendance observée à l'échelle de la Région wallonne.**

En 2019, Chastre dispose de **2.104 hectares de terres arables** dont la moitié (**52,53%**) est dédiée à la **culture des céréales** (froment, orge, maïs, épeautre). Un **quart (23,50%)** est utilisée pour les **cultures industrielles** (betterave sucrière, lin, chicorée). **11,32%** sont consacrés à la **culture de la pomme de terre** et seulement 2,93% aux légumes en plein air. Rajoutons encore qu'un peu moins d'un dixième des terres arables (9,34%) sont utilisées pour les fourrages et que seulement **0,39% des terres sont en jachère**. Ce dernier pourcentage est très faible puisqu'on compte en moyenne 2,2% de terre en jachère dans le Brabant wallon. Chastre exploite donc très (trop) intensivement ses terres agricoles.

Pour les autres cultures, et toujours en comparaison avec le Brabant wallon, on observe que Chastre dispose d'un peu moins de terres consacrées aux fourrages. En revanche, davantage de surfaces sont dédiées à la culture industrielle et à celle des céréales.

On peut noter quelques diversifications agricoles existantes (Saint-Géry-Gentignes, Miscantus, projet du moulin), mais celles-ci restent marginales.

En 2009, on ne **dénombrait aucune exploitation biologique** sur la commune de Chastre⁷³. En 2019 deux exploitations biologiques, la Ferme du Patriote (Gentignes) et le Bois des pauvres (Villeroux) se sont développées sur le territoire chastrois. On notera la présence d'une centrale d'achat « AgricoVert » à Gembloux qui regroupe la production d'une trentaine de maraîchers, éleveurs et transporteurs dont un maraîcher est installé sur Chastre, dans le village de Cortil-Noirmont. Etant constamment à la recherche de nouveaux participants, les agriculteurs de Chastre ont la possibilité d'intégrer facilement cette initiative.

Même si la majorité des initiatives « bio » dans le Brabant wallon se situent surtout à l'Ouest et au centre de la Province, certaines communes voisines de Chastre témoignent d'une **volonté de participer aux nouvelles initiatives**. En effet, le projet d'une champignonnière éco-pédagogique « SmartMush » à Walhain ainsi que le lancement d'une entreprise de maraîchage écologique « Le Trio de la Grelinette » à Court-Saint-Etienne ont récemment vu le jour. Il sera intéressant de voir si Chastre désire ou non s'investir dans des projets similaires.

La part de superficie communale affectée en **zone forestière** au Plan de Secteur dans la commune de Chastre est **très faible (moins de 6%)**.

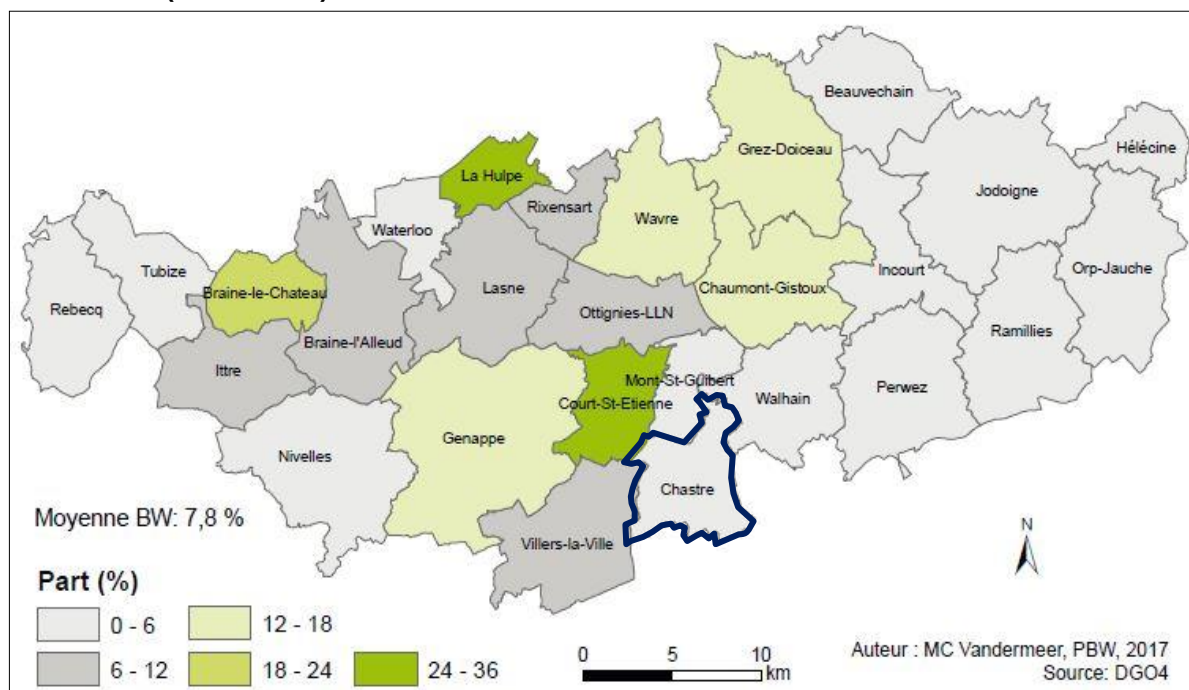


Figure 103 : Part des surfaces forestières au plan de secteur dans les communes du Brabant wallon en 2017 (Source: DGO4)

⁷³ <http://www.capru.be/variables/agriculture>

Toutefois, on dénombre 5 entreprises sylvicoles (sylviculture, exploitation forestière et services annexes) sur la commune⁷⁴.

6.4 Tourisme

Chastre fait partie de la **Maison du Tourisme Destination Brabant wallon**.

La commune dispose d'un **syndicat d'initiative**. Celui-ci se trouve dans l'ancienne aile de l'Administration communale et est accessible au public le samedi matin. Le syndicat d'initiative met à disposition l'essentiel de la documentation (guides, dépliants,) portant sur l'activité culturelle et touristique disponible dans la commune et ses alentours

En termes de découvertes, le **musée français – Bataille de Gembloux, situé à Cortil-Noirmont**, relate la bataille de Gembloux en mai 1940.

On recense également le **tumulus de Noirmont**. Celui-ci est un bien classé et est repris sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie⁷⁵.



Figure 104 : Entrée du musée français – Bataille de Gembloux



Figure 105 : Tumuli de Noirmont

La commune de Chastre **propose 11 balades**. Celles-ci sont dénommées et disponibles sur le site Internet de la commune. De longueur et d'accessibilité variée, ces balades invitent les visiteurs à découvrir les curiosités de Chastre. On découvre ainsi le patrimoine bâti qui reflète en **partie la vocation agricole de la commune (fermes, moulins mais aussi croix de Saint-Géry ou de nombreuses églises)** et le **patrimoine vert (paysage, tumulus, arbres remarquables)**. Pour rappel, Chastre se situe à **proximité de l'abbaye de Villers-la-Ville**, haut lieu patrimonial et culturel en Wallonie.

Rappelons également que la commune de Chastre propose plusieurs événements annuels qui drainent des publics au-delà des limites communales (cf. chapitre « Associations et équipement culturel, vie culturelle »).

On dénombre **deux établissements d'hébergement touristique**. Il s'agit de la chambre d'hôtes « Le Piroy » qui dispose d'une chambre et le gîte rural de Blanmont. Le nombre de nuitées n'est pas renseignée sur le site de la région wallonne pour la commune de Chastre en raison du manque d'établissements. A noter qu'on observe une situation similaire dans les communes du Nord Est (notamment Court-Saint-Etienne et Mont-Saint-Guibert). En revanche, les communes du Sud (notamment Gembloux, Sombreffe et Villers-la-Ville) semblent beaucoup plus attractives.

Chastre est une destination qui pourrait potentiellement être appréciée pour le tourisme à la journée en raison de sa proximité avec de grands centres urbains (dont la capitale du pays). Cette supposition est cependant très

⁷⁴ https://be.kompass.com/fr/a/agriculture-et-sylviculture/02/v/chastre/be_20002_25000_25117/

⁷⁵ http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/pdf/fiche/25117-INV-0013-02

difficilement quantifiable étant donné qu'il n'y a pas d'indicateurs disponibles (tickets de musée, nuitées recensées, ...).

Relevons encore que l'on observe de manière croissante **une nouvelle forme de tourisme, axé sur l'environnement et sa pédagogie** ainsi que sur une volonté toujours plus prégnante de découvrir les produits du terroir. Chastre a l'opportunité d'exploiter davantage ce type de tourisme.

6.5 Synthèse AFOM

DIMENSION ÉCONOMIQUE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
POPULATION ACTIVE ET EMPLOI	Taux d'activité et taux d'emploi dans la moyenne du Brabant wallon et plus élevés que dans la Région wallonne. Taux de chômage relativement faible	Chastre n'est pas un pôle d'emploi attractif	Pôles attractifs à proximité (pas uniquement dans les grandes villes comme en témoigne la commune de Mont-Saint-Guibert).	Pérennisation de la situation de dépendance aux pôles extérieurs
EMPLOI SALARIÉ		Le nombre d'emplois locaux occupés par des habitants de la commune est très faible (inadéquation entre les emplois disponible et les profils des habitants) Baisse continue du nombre de salariés dans le secteur secondaire et accroissement du secteur tertiaire	Le caractère rural de la commune et l'arrivée d'activités économiques peut être un facteur d'attractivité pour les petites entreprises et le développement d'emplois sur la commune Développement dans les communes voisines dont pourrait bénéficier la population chastroise (cf. Mont-Saint-Guibert)	Fragilité de la structure de l'emploi, tributaire de petites entreprises liées au secteur des services et des commerces La mobilité des salariés (navetteurs) détériore la qualité de vie dans la commune
EMPLOI INDÉPENDANT	Diversification plus importante que dans les emplois salariés Croissance de l'emploi indépendant		Attractivité du tissu d'entrepreneurs indépendants et des petites entreprises	
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Professions libérales et PME ZAE artisanale au centre de Chastre	Peu de surfaces ayant une affectation économique disponibles	Le développement des commerces et des services liés à une économie résidentielle, nouveau segment à développer dans l'alimentation et les services à la personne Attractivité pour les petites entreprises et le jeunes désireux de lancer des activités sur le territoire Projet de ZAEM à Walhain	Peu d'attractivité économique liée à une « ville dortoir ».

			Agrandissement de la zone d'activité économique de Mont-Saint-Guibert	
AGRICULTURE	80% du territoire communal est affecté en zone agricole à l'occupation du sol : l'agriculture participe à l'identité rurale de la commune Sols en majorité favorables à l'agriculture La localisation des fermes au sein des villages contribue grandement à l'identité de Chastre Aujourd'hui deux exploitations biologiques, la Ferme du Patriote (Gentignes) et le Bois des pauvres (Villeroix). Diversifications agricoles existantes (Saint-Géry-Gentignes, Miscantus, projet du moulin), mais qui restent marginales	Diminution importante du nombre d'acteurs et du nombre d'exploitations : l'agriculture devient le fait de quelques personnes (exploitants étrangers notamment) et participe de moins en moins à la culture commune Disparition des exploitants de moins de 50 ans L'agriculture biologique est quasiment inexistante à Chastre L'exploitation sylvicole est très faible	Potentiel de développement de labels et de filières de qualité (des communes voisines ont lancé récemment des initiatives) Attrait de la population pour la diversification agricole et les circuits courts offrant une meilleure plus-value aux productions agricoles et des perspectives d'avenir aux petites et moyennes exploitations tenues par des plus jeunes Renouvellement de l'identité agricole	La pression immobilière menace les terres agricoles qui diminuent d'année en année Pas de reprise des exploitations par les jeunes Accentuation des impacts environnementaux d'une agriculture intensive (pollution des nappes phréatiques, perte de biodiversité, érosion des sols, ...)
TOURISME	Proposition de nombreuses balades Présence d'un syndicat d'initiative	Peu d'HoReCa et d'hébergements touristiques Pas de circuits spécifiques sur les fermes et les produits du terroir	Proximité des grands centres urbains Potentiel pour le développement d'un tourisme de journée, dédié à la ruralité et au secteur agricole Proximité de l'abbaye de Villers-la-Ville	

6.6 Constats et pistes de l'Auteur

6.6.1 Principaux constats

- Chastre n'est pas une commune attractive en termes d'emploi ;
- Le secteur agricole occupe 80% des terres communales et n'occupe qu'une très petite minorité de la population active ;
- L'agriculture biologique est très peu présente ;
- L'activité secondaire diminue progressivement au détriment du secteur tertiaire.

6.6.2 Pistes d'enjeux

- *Chastre n'étant pas une commune attractive en termes d'emploi, elle risque de devenir progressivement une commune « dortoir ».*
- *Alors que des communes voisines essayent de nouvelles initiatives en agriculture (axées sur le biologique et le circuit-court), Chastre pourrait participer à ce mouvement.*
- *Développement touristique à orienter par rapport aux pôles urbains avoisinants (courts séjours, journées pédagogiques à la ferme, etc.) pour la promotion de la ruralité*
- *Comment favoriser et valoriser la cohabitation du monde agricole et l'arrivée de nouveaux habitants souvent issus du milieu urbain ?*
- *Comment assurer un développement d'habitat et économique en accord avec le caractère rural de la commune ?*

7 Dimension mobilité

La mobilité constitue une thématique au cœur des préoccupations des citoyens, dans le sens où c'est une donnée cruciale dans leur mode de vie.

L'intermodalité, les mobilités douces, la diminution de l'utilisation des véhicules motorisés, constituent des thématiques auxquelles nous devons donner des réponses rapidement.

Au regard de l'enquête nationale « Monitor »⁷⁶, Chastre apparaît comme une commune dépendante de la voiture, tout comme le reste de la Wallonie, où l'intermodalité est très limitée et où l'usage du vélo reste encore trop anecdotique.

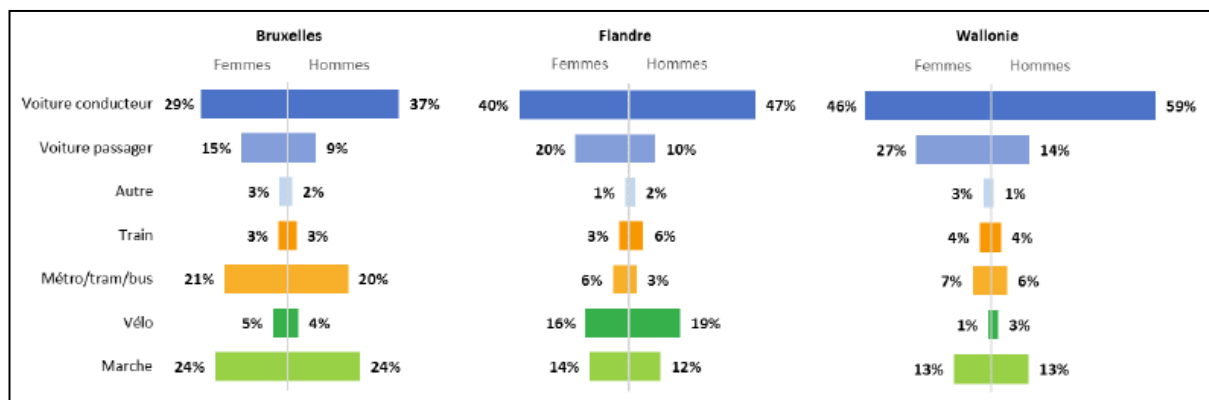


Figure 106 : Répartition modale selon le genre, en fonction de la Région du domicile (en nombre de déplacements) - Base : 25.168 déplacements (Source : Monitor, 2017)

La bonne desserte en train, et la proximité de Bruxelles, font que la proportion, des personnes utilisant d'autres modes de transports que la voiture, est un peu plus importante que certaines communes wallonnes.

⁷⁶ Enquête Monitor sur la mobilité des Belges 2017

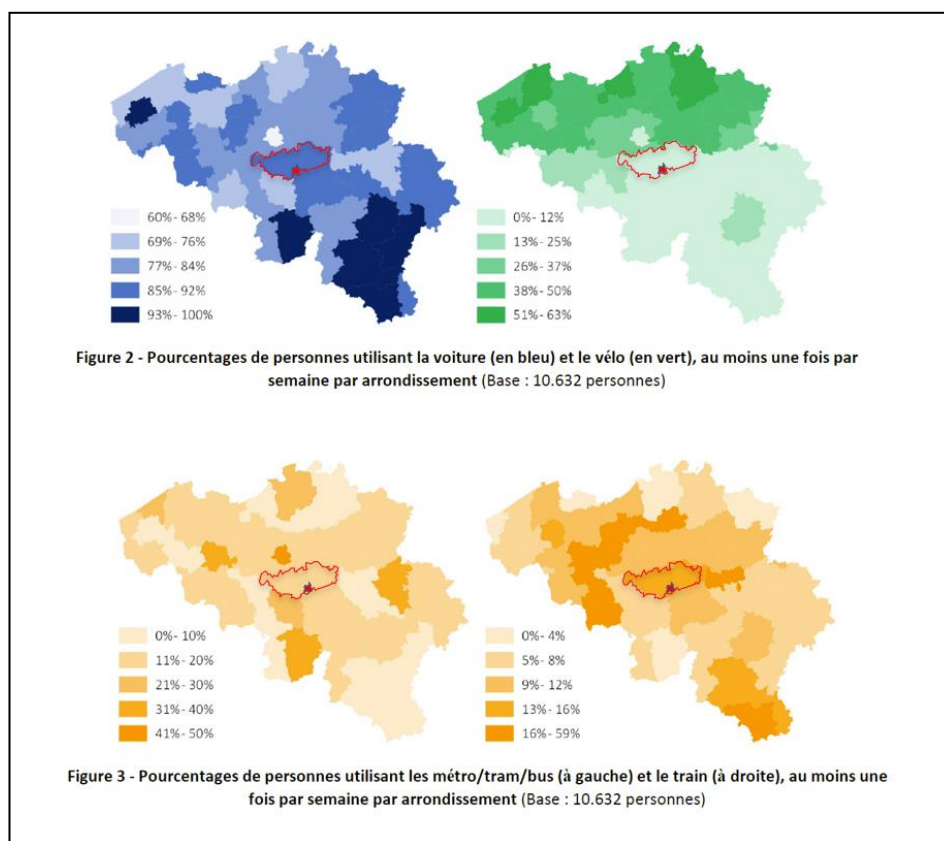


Figure 107 : Pourcentage des personnes utilisant la voiture, le vélo, les métro/tram/bus ou encore le train au moins une fois par semaine et par arrondissement - Base : 10.632 personnes (Source : Monitor, 2017)

La province du Brabant wallon et la Région wallonne ont commandé la réalisation d'un Plan provincial de Mobilité, étude visant à identifier les grands enjeux de mobilité dans le Brabant wallon à l'horizon 2030 (voir à ce propos le chapitre 8.4). Le diagnostic dressé dans le cadre de ce plan révèle le portrait d'une province en pleine croissance, mais indubitablement tournée vers le transport routier. L'habitat et les activités économiques ont été répartis de manière disparate sur le territoire, exacerbant la mobilité individuelle et limitant l'efficacité du transport public.

7.1 Origine et destination des déplacements

7.1.1 A l'échelle de la commune de Chastre

Connaître les interactions entre différentes zones d'un territoire constitue une étape préalable à toute étude de mobilité. Dans ce contexte, nous nous basons sur les **données de Proximus**, disponibles pour la province du Brabant wallon, afin d'identifier les **mouvements de migration entre Chastre et ses territoires voisins**. Ces données datent de 2016 et ne constituent qu'un indicateur des déplacements à différentes périodes de la journée. Il faut noter également que les chiffres repris dans cet indicateur proviennent des traces numériques issues des GSM (smartphones et téléphones mobiles classiques) ; ils sont donc approximatifs et leur obtention peut être limitée pour des questions technologiques.

Pour cette raison, il faut davantage considérer ces données comme un **ordre de grandeur** plutôt qu'une quantification exacte du nombre de déplacements.

Les données origine-destination sont disponibles au niveau communal à l'intérieur de la province du Brabant wallon ; pour les communes du reste de la Wallonie, les données ne sont pas disponibles par commune mais uniquement au niveau de la Province.

Nous présentons ci-dessous trois graphiques de façon à illustrer les mouvements entre Chastre, la Région de Bruxelles-Capitale, la province de Namur et la commune d'Ottignies, que l'on sait être les principales zones d'origine et destination des déplacements, hormis les communes limitrophes. Nous ne possédons pas de données pour la seule commune de Gembloux étant donné qu'elle est reprise dans les données de la province de Namur.

Ces données indiquent, sans surprise, que les mouvements entre Chastre et Bruxelles se font en direction de la Région de Bruxelles-Capitale le matin et en direction de Chastre le soir, avec deux pics entre 6h00 et 7h00 et entre 18h00 et 19h00.

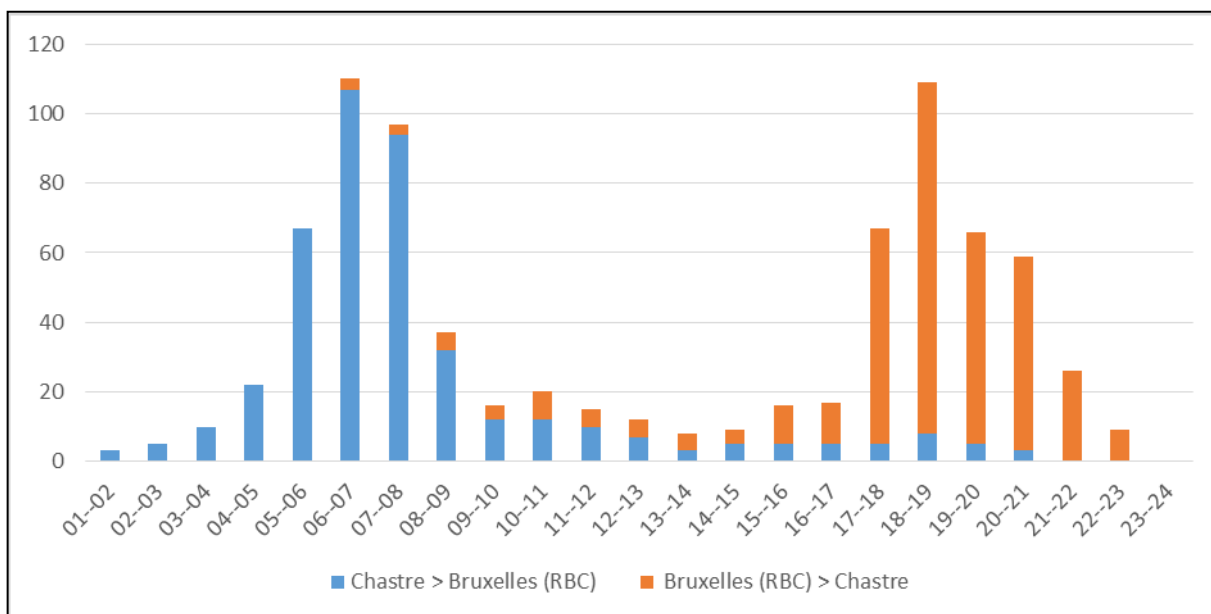


Figure 108 : Mouvements entre Chastre et la Région de Bruxelles-Capitale en journée (Source : Données Proximus de 2016 – mardi)

Le nombre de déplacements en sortie de Chastre le matin et en entrée le soir est également observé pour les déplacements entre Chastre et la province de Namur. Toutefois, étant donné la proximité de Chastre avec plusieurs communes de la province de Namur, nous observons des mouvements en matinée en direction de Chastre. Notons par ailleurs que le pic des déplacements en matinée est plus tardif (7h00-8h00) et le pic de soirée est davantage étalé dans le temps.

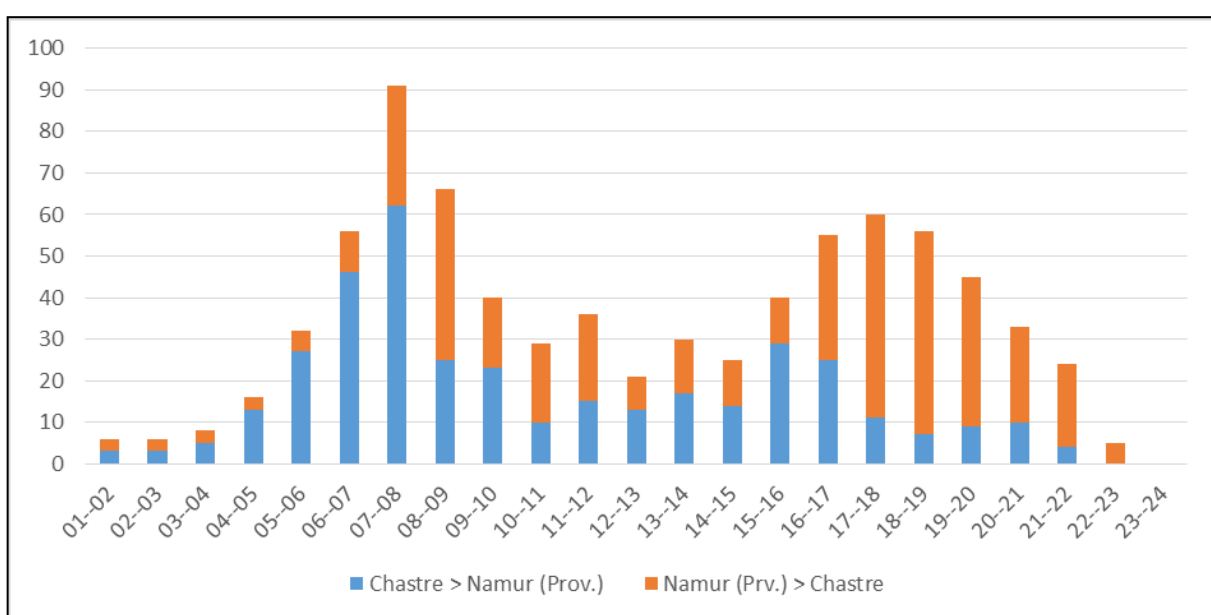


Figure 109 : Mouvements entre Chastre et la province de Namur en journée (Source : Données Proximus de 2016 – mardi)

Les mouvements entre Chastre et la commune d'Ottignies / Louvain-la-Neuve sont également importants, même s'ils représentent environ la moitié des mouvements entre Chastre et la Région de Bruxelles-Capitale. Le profil des déplacements est quant à lui très similaire au profil des déplacements en lien avec la Région de Bruxelles-Capitale.

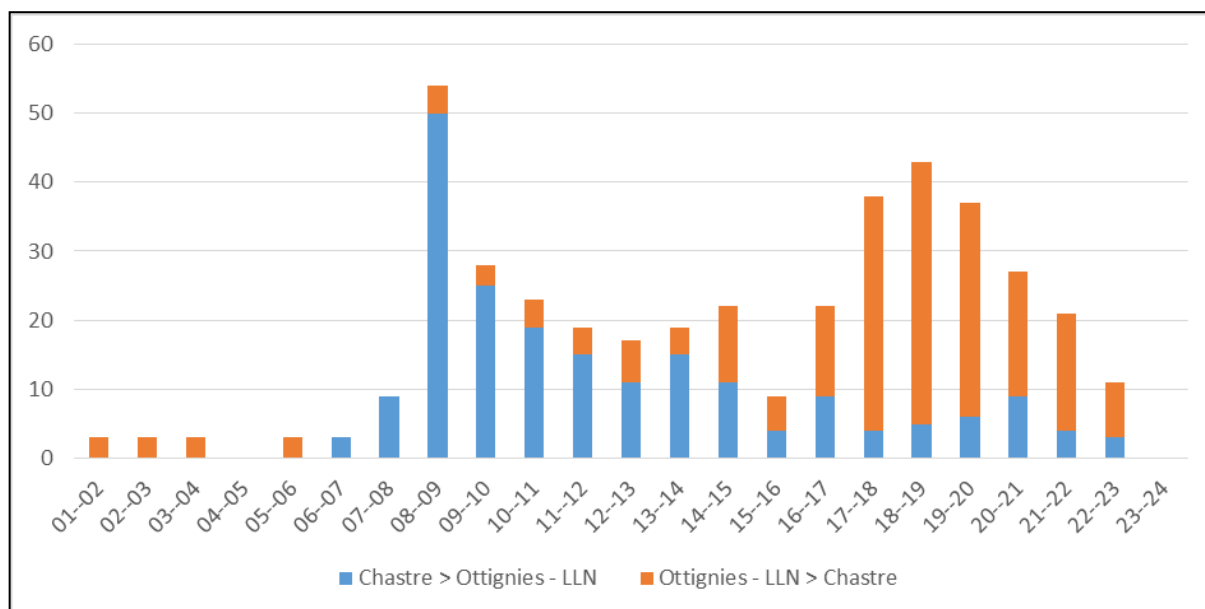


Figure 110 : Mouvements entre Chastre et la commune d'Ottignies / Louvain-la-Neuve en journée (Source : Données Proximus de 2016 – mardi)

7.1.2 À l'échelle de la province du Brabant wallon⁷⁷

7.1.2.1 Les déplacements en lien avec Bruxelles

Les dynamiques d'échange avec Bruxelles sont très différentes en semaine et le weekend. En effet, **en semaine, de nombreux habitants du Brabant wallon (BW) se rendent à Bruxelles le matin pour travailler et reviennent chez eux le soir** ; la dynamique inverse étant bien moins développée. En revanche, le weekend, les échanges sont, d'une part, deux fois moins importants et, d'autre part, les échanges s'équilibrent au cours de la journée.

Notons par ailleurs que les navetteurs du Brabant Wallon vers Bruxelles se localisent préférentiellement dans quelques communes du centre-Nord de la province.

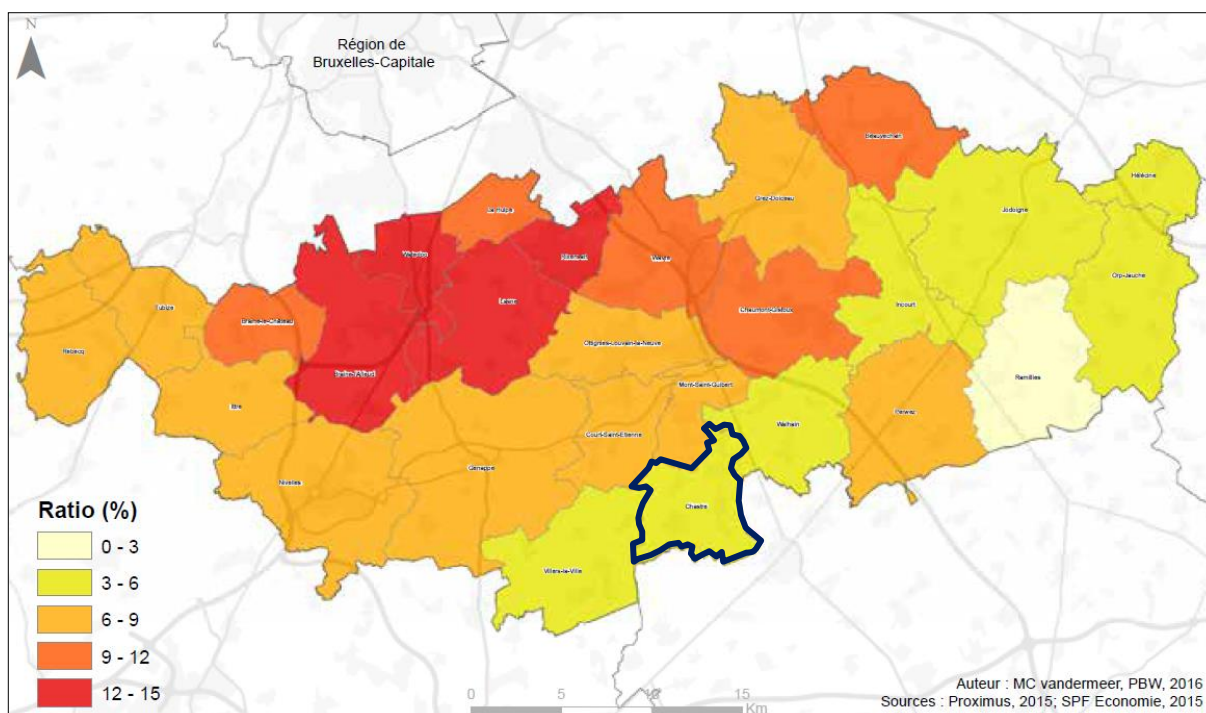


Figure 111 : Part de la population des communes du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles entre 6h et 10h les mardis d'octobre 2015 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

7.1.2.2 Les déplacements en lien avec les autres provinces

Parmi les salariés habitant dans le Brabant wallon et ne travaillant pas dans leur commune, 35% se rendent à Bruxelles, 24% travaillent dans une autre province wallonne et 11% franchissent la frontière linguistique (FESBW, 2017). Pour autant, ces salariés ne résident pas dans les mêmes lieux. Comme expliqué dans la section précédente, **les navetteurs du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles le matin habitent préférentiellement dans les communes du centre-Nord de la Province.**

De plus, la carte ci-dessous met en évidence une véritable logique spatiale résidentielle en lien avec les déplacements quotidiens. En effet, les déplacements au départ des communes du Sud-Ouest de la province s'orientent majoritairement vers le Hainaut tandis que les déplacements au départ des communes du Sud-Est s'orientent préférentiellement vers la province de Namur. **Notons que pour la commune de Chastre, les déplacements se font pour moitié vers la région de Bruxelles et pour moitié vers la province de Namur.** La logique spatiale est également respectée dans l'Est de la province avec une majorité de déplacements vers la province de Liège au départ des communes de l'Est et vers la province du Brabant Flamand au départ des communes du Nord-Est.

⁷⁷ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

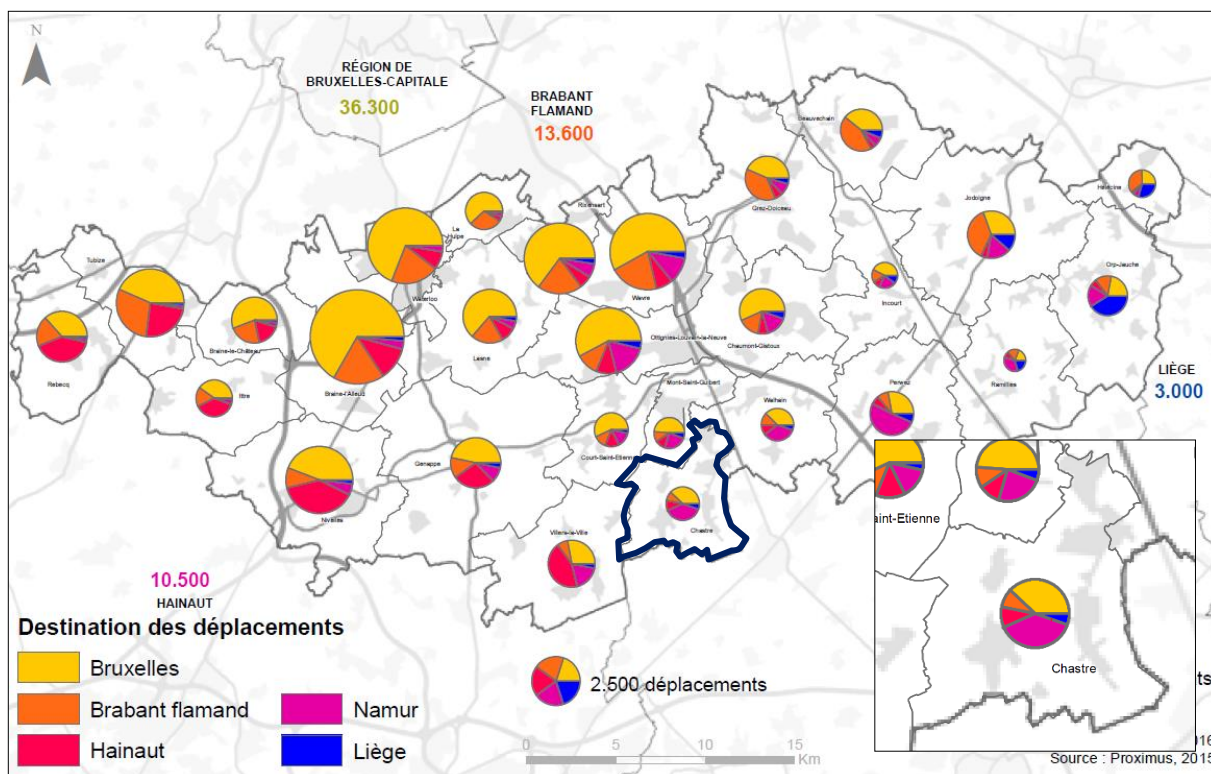


Figure 112 : Nombre moyen de déplacements journalier vers l'extérieur du Brabant wallon les mardis d'octobre 2015 entre 6h et 10h (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

7.2 Transports en commun

7.2.1 Réseau TEC

La commune de Chastre est desservie par les lignes de bus suivantes :

- L24 Wavre – Chastre ;
- L25 Jodoigne – Gembloux ;
- L27 Gembloux - Chastre-Marbais ;
- L30 Nil – Chastre - Court-Saint-Etienne – Ottignies ;
- L34 Louvain-la-Neuve – Chastre ;
- Le Proxibus – L205 Chastre – Louvain-la-Neuve ;
- La ligne du Marché occasionnelle.

À part la ligne 27, l'offre de bus est peu soutenue et vise surtout un public scolaire. Durant le weekend, l'offre est fortement réduite, voire inexistante.

Ligne	Direction	Fréquence - P. Scolaire							Observations
		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
24	Chastre	5	5	6	5	5	0	0	
	Wavre	3	3	0	3	3	0	0	
25 (E4)	Jodoigne	1	1	1	1	1	2	0	Gembloux - Chastre en semaine Chastre - Jodoigne samedi
	Gembloux	1	1	1	1	1	2	0	Chastre - Gembloux en semaine Jodoigne – Chastre samedi
27	Gentignes / Marbais	15	15	15	15	15	2	0	Samedi : Dir. Chastre
	Gembloux	13	13	16	13	14	2	0	
30	Ottignies	2	3	2	2	2	0	0	
	Nil - Saint-Vincent	1	2	3	1	1	0	0	
34	Louvain-la Neuve	7	7	7	7	7	4	0	
	Chastre	9	9	9	9	9	4	0	
205	Louvain-la Neuve	2	2	3	2	2	0	0	
	Chastre	3	3	5	3	3	0	0	

Tableau 3 : Fréquence de passage des bus en période scolaire

L'entité de Chastre est au centre du maillage en étoile des lignes de bus. En effet, la **ligne 30** permet de desservir le quartier de la gare, le complexe hospitalier et résidentiel de la « Petite Maison », l'école Bosco et les bâtiments administratifs de la Ferme Rose. Cette ligne permet en outre de connecter les gares de Chastre et de Blanmont. Le trajet de la ligne emprunte la route provinciale avant de rejoindre Mont-Saint-Guibert puis Court-Saint-Étienne. La liaison entre Chastre et Court-Saint-Étienne (Ottignies) s'effectue en ½ heure.

La **ligne 24** offre une connexion entre la place de la gare de Chastre et Wavre. Le trajet s'effectue en 1 heure.

La **ligne 27** est, quant à elle, celle qui permet le mieux d'offrir une desserte locale à travers les différents villages de la commune. L'itinéraire principal passe par Cortil (domaine de l'ONE), Noirmont (Eglise, Place) avant de rejoindre le centre de Chastre et de poursuivre par la rue des XV Bonniers pour connecter les villages de Villeroux et de Saint Géry par la rue Destraux. L'itinéraire se poursuit vers le centre de Gentignes (poste, écoles, place) et se termine à Marbais. Le parcours entre Gembloux et Gentignes dure environ ½ heure.

Chaque village est desservi par au moins une ligne, même si Chastre reste au centre du maillage.

La **ligne 34** reliant Chastre, Walhain, Mont-Saint-Guibert et Louvain-la-Neuve est celle qui assure la meilleure desserte le weekend. En semaine, cette ligne est complémentaire au Proxibus (L205). Elle permet de desservir Chastre, Mont-Saint-Guibert et Louvain-la-Neuve dans les deux directions, entre les périodes de pointe.

Le **Proxibus (ligne 205)**, reliant la gare de Chastre et Louvain-la-Neuve, dessert :

- dans la commune de Chastre, les villages de Cortil-Noirmont, Saint-Géry, Gentignes et Villeroux ;
- dans la commune voisine de Mont-Saint-Guibert, Hévíllers, Mont-Saint-Guibert ;
- Louvain-la-Neuve.

Deux bus en direction de Louvain-la-Neuve sont opérationnels à l'heure de pointe du matin. Pendant la période de pointe du soir, trois bus assurent la liaison Louvain-la-Neuve en direction de Chastre. **L'offre est davantage concentrée aux périodes de pointe des jours ouvrables et à la période scolaire** ; elle a donc surtout pour but de **couvrir la demande d'un public scolaire – universitaire**. L'offre est plus soutenue les mercredis avec deux bus par sens à la mi-journée.

Le temps de parcours entre Chastre et Louvain-la-Neuve est d'environ 45 min, ce qui est concurrentiel par rapport au train, notamment pour la desserte des villages qui ne sont pas desservis par un arrêt SNCB. Il faut cependant noter qu'il n'y a pas de liaison directe en train entre Chastre et Louvain-la-Neuve, ce qui nécessite une connexion à Ottignies.

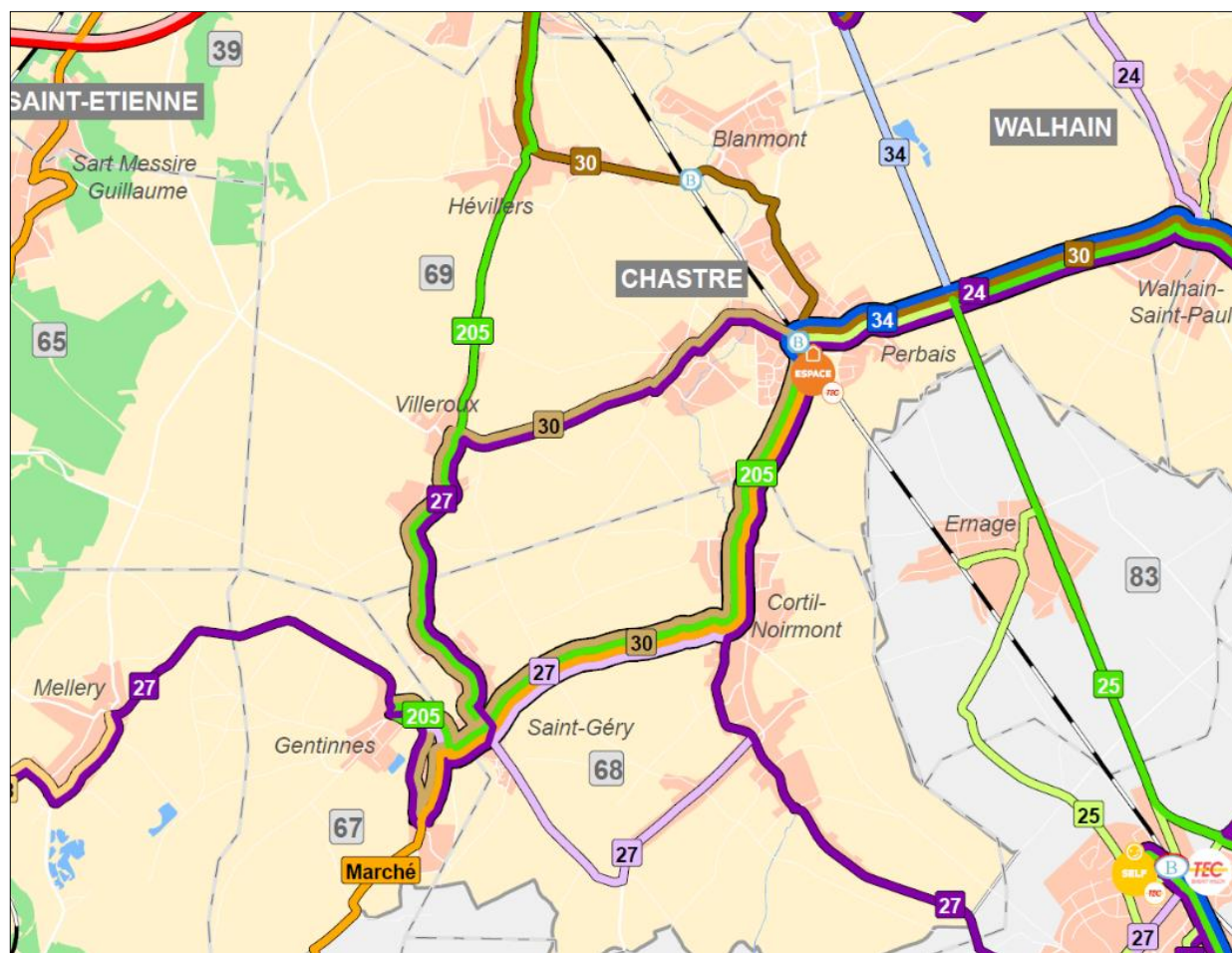


Figure 113 : Lignes TEC à Chastre (Source : TEC)

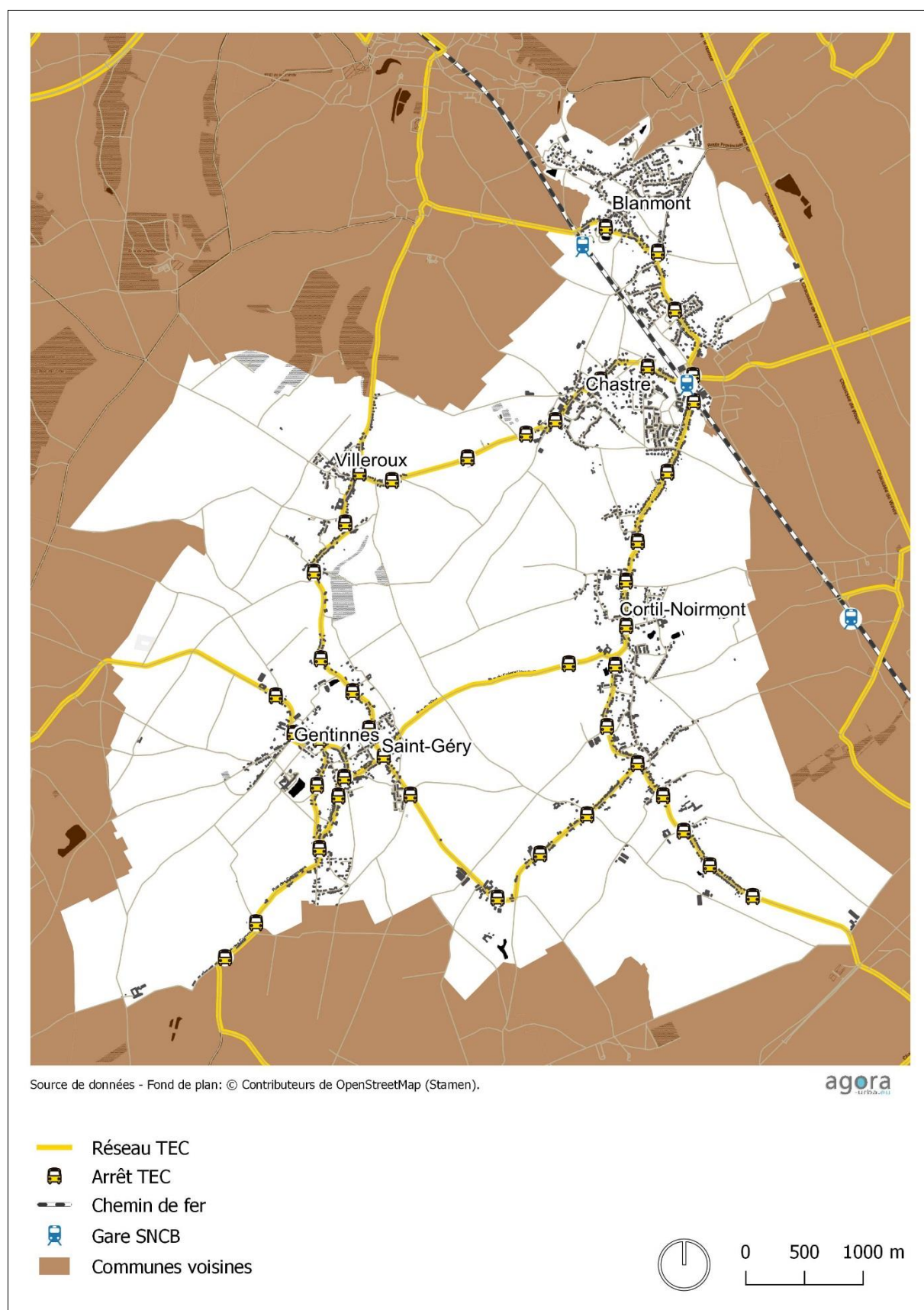


Figure 114 : Lignes et arrêts TC à Chastre (Données DGO1 ; cartographie AGORA)

Les principaux usagers des lignes du TEC sont représentés par la population des moins de 18 ans. Ces derniers empruntent essentiellement la ligne 27, qui est sur-fréquentée en période scolaire (desserte des écoles) et pratiquement non utilisée pendant les congés scolaires.

La commune de Chastre bénéficie de **3 lignes de transport scolaire** : les lignes 1454, 1455 et 1456. La ligne 1454 est gérée par la Commune (bus scolaire communal), quant aux lignes 1455 et 1456, elles sont gérées par le TEC.

7.2.2 Accessibilité transport en commun routier

Les cartes d'accessibilité élaborées par la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial), sur base d'une étude menée entre 2002 et 2005, permettent d'identifier les lieux où il existe une bonne accessibilité par les bus. Les zones à plus haute accessibilité de la commune sont localisées à Chastre et Cortil-Noirmont. Notons à l'inverse la très faible accessibilité en bus de la gare de Blanmont.

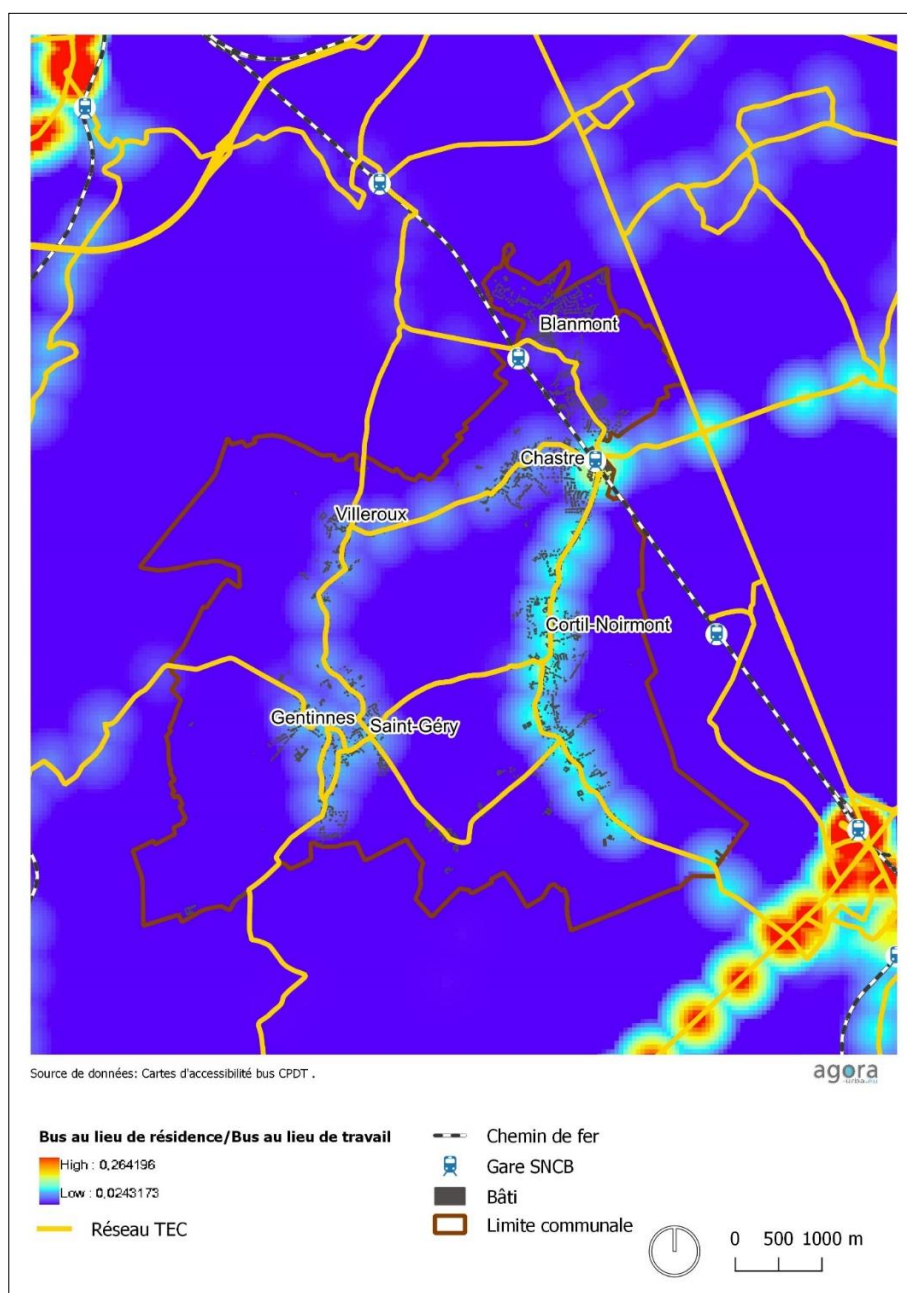


Figure 115 : Carte d'accessibilité CPDT

7.2.3 Réseau SNCB

La commune de Chastre dispose de **deux arrêts ferroviaires sur la ligne 161** (un à Chastre et un autre à Blanmont) desservis par un train L (toutes les heures dans chaque sens). L'offre est renforcée par un train de pointe en direction de Namur en début de matinée et deux trains de pointe dans la même direction en fin d'après-midi.

Le matin, les deux trains de pointe en direction d'Ottignies, s'arrêtant à Chastre et Blanmont, ont comme origine la gare de Gembloux. En fin d'après-midi, un train de pointe assure la liaison Namur – Ottignies.

Le nombre de montées-descentes en semaine dans les deux gares de la commune a diminué de 23% entre 2007 et 2017. La diminution est encore plus importante le samedi (30%).

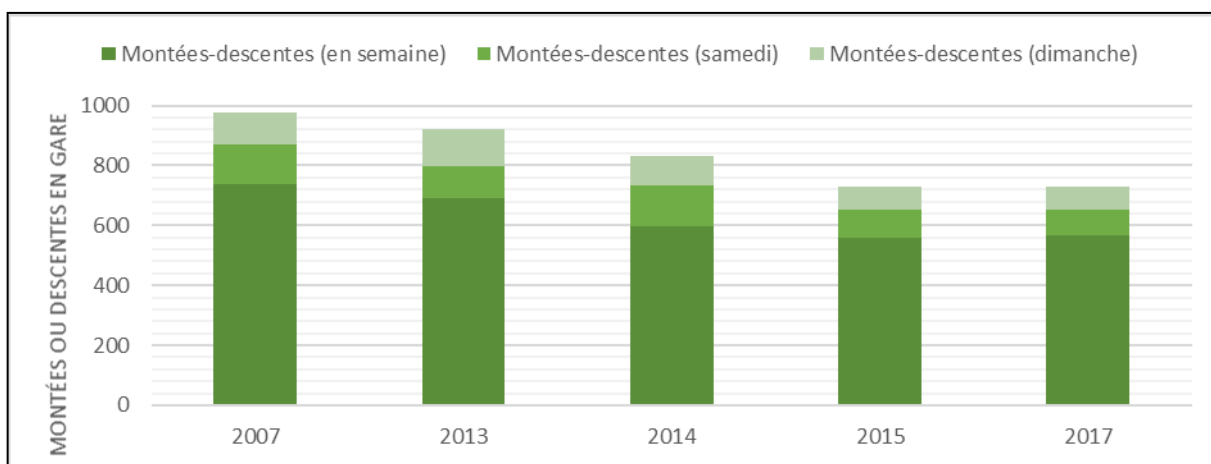


Figure 116 : Montées et descentes en gare – Commune de Chastre (Source : IWEPS)

Dans une moindre mesure, cette tendance de diminution du nombre de montées-descentes est également observée sur les communes limitrophes (ligne 161). À ce titre, la commune voisine de Mont-Saint-Guibert a connu une diminution de la fréquentation semblable à celle de Chastre.

Les raisons de cette diminution ne sont pas connues ; elles peuvent être dues à de multiples facteurs (niveau de service différent, diminution du nombre de navetteurs vers Bruxelles, etc.).

Cette diminution est cependant étonnante quand on sait que la population de la commune a augmentée de façon continue ces dernières années et que la demande de déplacements, de manière générale, en Wallonie, est également en augmentation. Cependant, on peut noter que depuis 2015, les tendances s'inversent avec une augmentation des « montées-descentes » à l'exception de Gembloux.

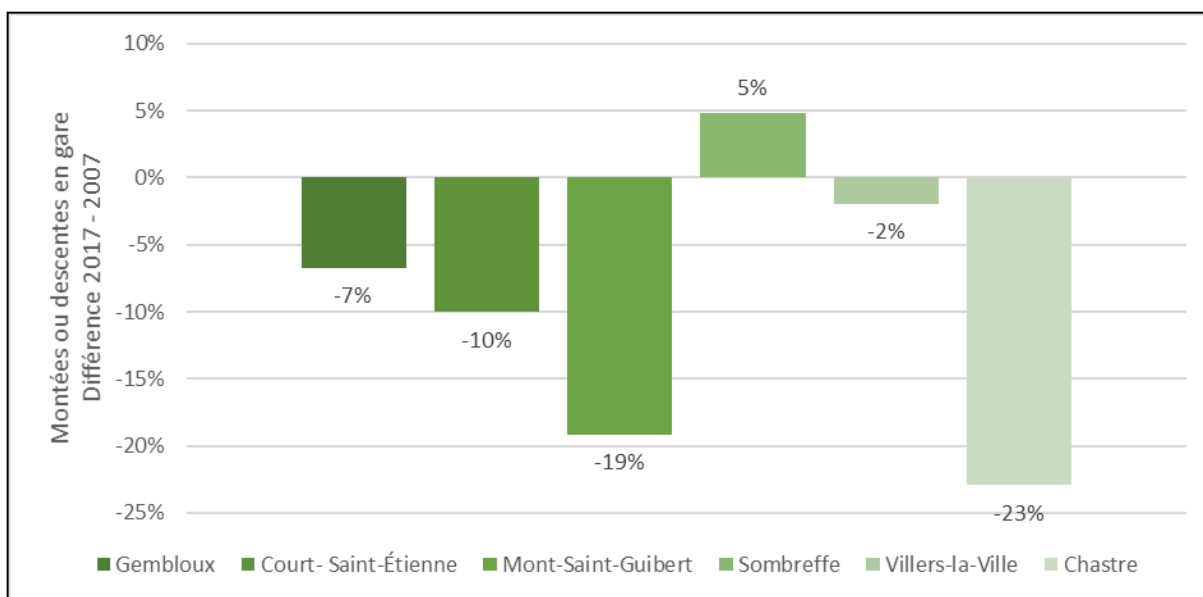


Figure 117 : Différence du nombre de montées et descentes en gare entre 2017 et 2007 (Source : IWEPS)

Etant donné que les données ci-dessus sont agrégées par commune, elles ne permettent pas d'identifier si la tendance est la même pour les deux gares de la commune (Chastre et Blanmont).

Les statistiques dont nous disposons, afin de comparer la fréquentation des deux gares, datent de 2009 (nous ne disposons pas de données actualisées). Ces chiffres permettent de constater que la demande de déplacement en gare de Chastre est deux fois plus élevée que la demande en déplacement à la gare de Blanmont. Cela s'explique par le fait que le rayon d'influence de la gare de Chastre couvre une population plus importante, notamment à l'est (Walhain).

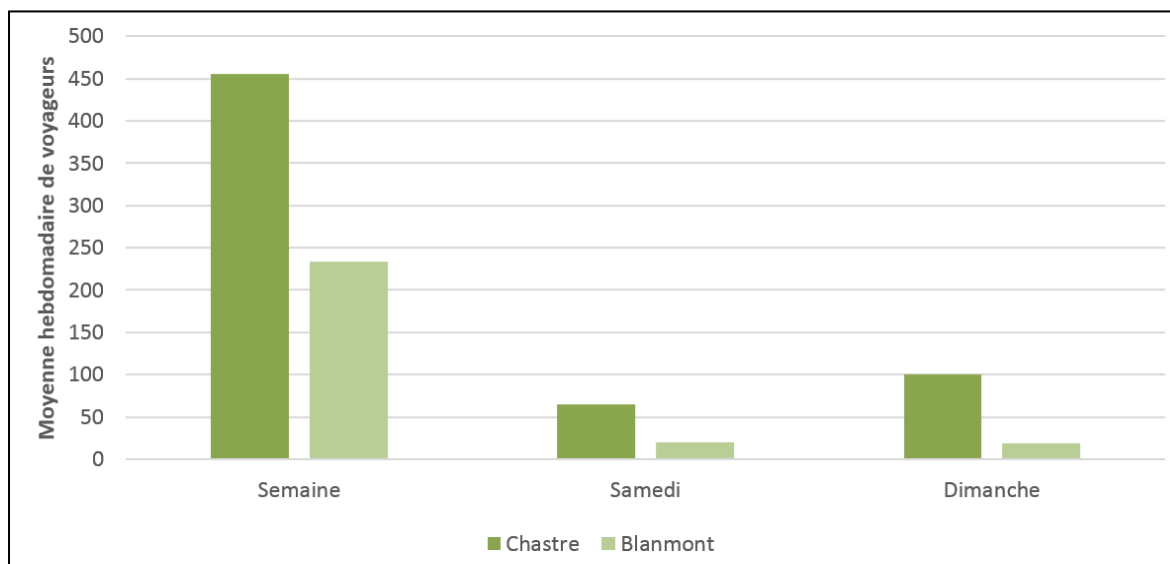


Figure 118 : Nombre moyen hebdomadaire de voyageurs en gare (Source : Naveteurs.be - données 2009)

Il faut également signaler les **possibilités d'intermodalité bus-train** à la gare de Chastre, avec plusieurs lignes de bus qui permettent de drainer les voyageurs depuis les villages les plus proches, tandis que la gare de Blanmont est desservie uniquement par le bus 30 (l'arrêt étant situé à environ 300 m de la gare).

En ce qui concerne l'**intermodalité vélo-train**, les deux gares sont dotées de parkings vélo non sécurisés (20 places à la gare de Blanmont, dont 10 places couvertes et 18 places couvertes à la gare de Chastre).

Le râtelier vélo qui a été installé à la gare de Blanmont n'offre pas la sécurité nécessaire et devrait être changé par un modèle plus sécurisant. Il devrait s'agir préférentiellement d'un parking couvert fermé mis à disposition des navetteurs de la SNCB.

En parallèle aux possibilités de parking vélo dans les gares SNCB, les infrastructures cyclables à proximité des deux gares devraient être améliorées afin de favoriser les rabattements entre les villages et les gares.

7.3 Réseau de modes doux

7.3.1 Réseau de chemins et sentiers

La commune dispose actuellement d'un **réseau développé de chemins et sentiers praticables destinés aux modes doux**.

Ce n'est donc pas tant un problème de réseau proprement dit qu'il faut gérer, mais les différents usages et plus particulièrement la place des piétons et des cyclistes afin de leur fournir des aménagements propices à leur circulation sécurisée au quotidien.

Les routes et chemins agricoles sont nombreux mais leur usage n'est pas nécessairement dévolu aux modes doux et ceux-ci peuvent même, du fait de leur fonction mixte, être inconfortables voire dangereux pour les usagers « faibles ». Certaines routes de remembrement ont d'ailleurs fait l'objet d'une interdiction de circuler pour les véhicules motorisés en raison des conflits d'usage (usage agricole, notamment) qu'elles pouvaient engendrer. Ainsi, la signalisation sur ces types de voirie est multiple : l'usage est parfois réservé aux piétons, cyclistes et cavaliers ainsi qu'au charroi agricole parfois il est uniquement réservé à la circulation locale.

On peut noter l'initiative de Transition Chastre de modifier les panneaux signalant une impasse, avec des autocollants produits par l'asbl Sentiers.be, signalant la possibilité de poursuivre à pied ou à vélo. Signalons également la présence d'un **itinéraire rando-vélo**, le « RVU », entre Leuven, Louvain-la-Neuve et Gembloux. Il traverse l'entité à l'est à la hauteur de Gentinnes et Villeroux.

La commune est également parsemée de « **points-nœuds** » : **un balisage des itinéraires cyclistes** qui couvre toute la province, voire au-delà.

Le Schéma Directeur Cyclable (SDC) est l'étude d'un maillage de la Wallonie en itinéraires cyclables de qualité (notamment le RAVeL), reliant des pôles sélectionnés selon des critères bien précis. Son élaboration a été décidée par le Gouvernement wallon en 2007. L'étude de celui-ci s'est terminée en 2010 ; le Plan « Wallonie cyclable » a dès lors inscrit cet outil dans la stratégie cyclable régionale.

Le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie est composé des données suivantes :

- Les pôles principaux de Wallonie ;
- Les liaisons cyclables entre pôles ;
- Les voiries régionales complémentaires à haut potentiel cyclable.

A l'échelle de Chastre, le Schéma identifie la N273 axe nord-sud comme **une voie régionale complémentaire à haut potentiel cyclable** et **un tronçon complémentaire** Est-Ouest passant par les chemins agricoles entre Villeroux et Gentinnes/Saint Géry et Cortil-Noirmont.

Comme on peut lire dans le schéma de structure « A l'échelle sous-régionale, le schéma de structure reprend l'itinéraire cyclable mis en avant dans le PICM et qui utilise l'axe de la N273. Des aménagements sont cependant nécessaires pour sécuriser cet itinéraire. Ils sont du ressort de la DGO2 qui a proposé plusieurs aménagements dans le cadre du PICM ». Des principes que l'on retrouve dans le plan vélo pour Chastre de 2012. Malgré des volontés affirmées, aujourd'hui rien n'a été réalisé pour affirmer la dimension cyclable de la commune malgré une structure existante.

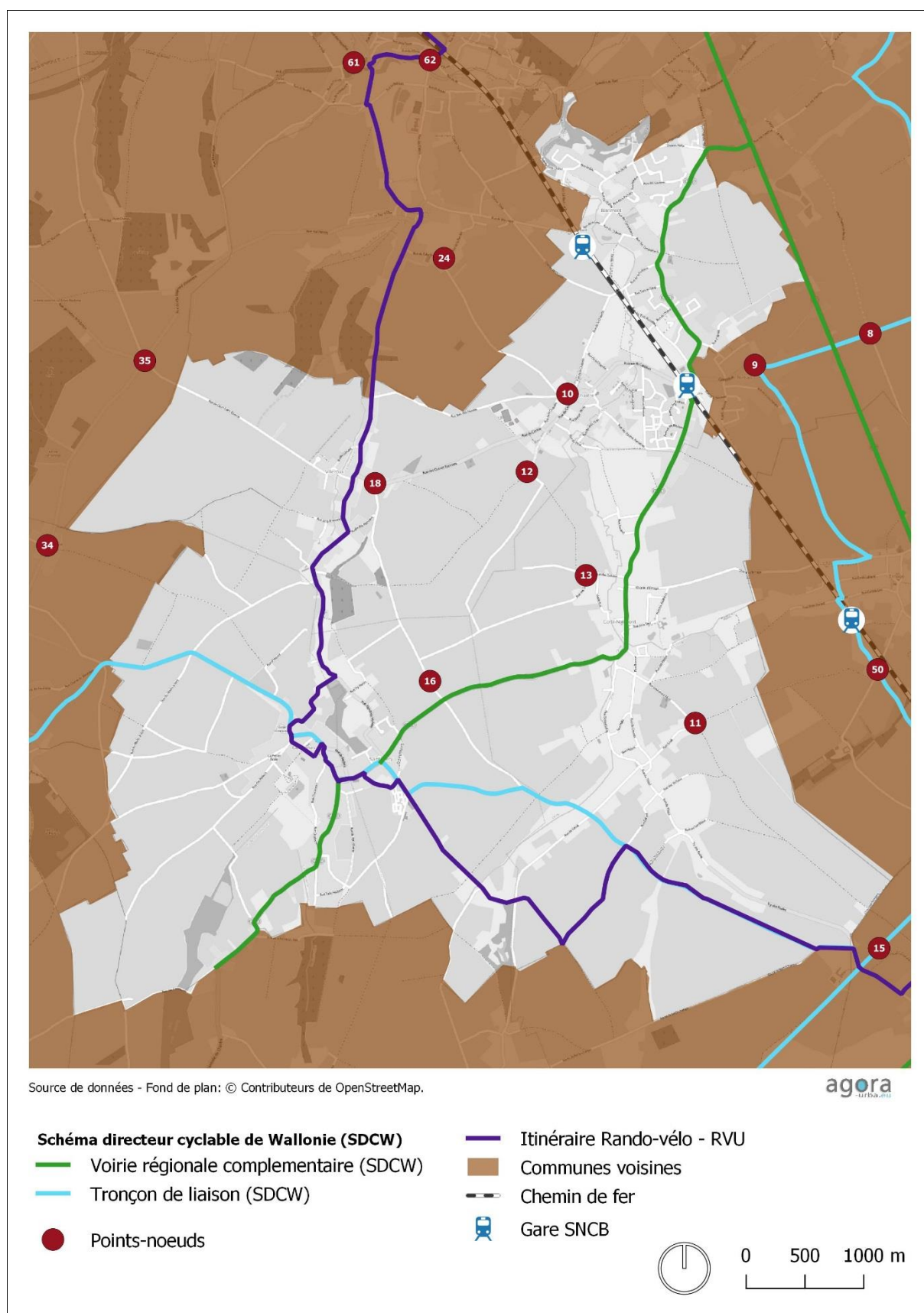


Figure 119 : Modes doux : Schéma directeur cyclable de Wallonie, réseau points nœuds du Brabant wallon et itinéraire rando vélo passant par la commune de Chastre

Au niveau des projets, les citoyens envisagent une connexion au RAVeL de Gembloux (L147), via un itinéraire qui relierait les gares de Chastre et de Gembloux. La traversée d'Hernage le long du chemin de fer pose cependant le problème de l'étroitesse de l'emprise en bordure de voies.

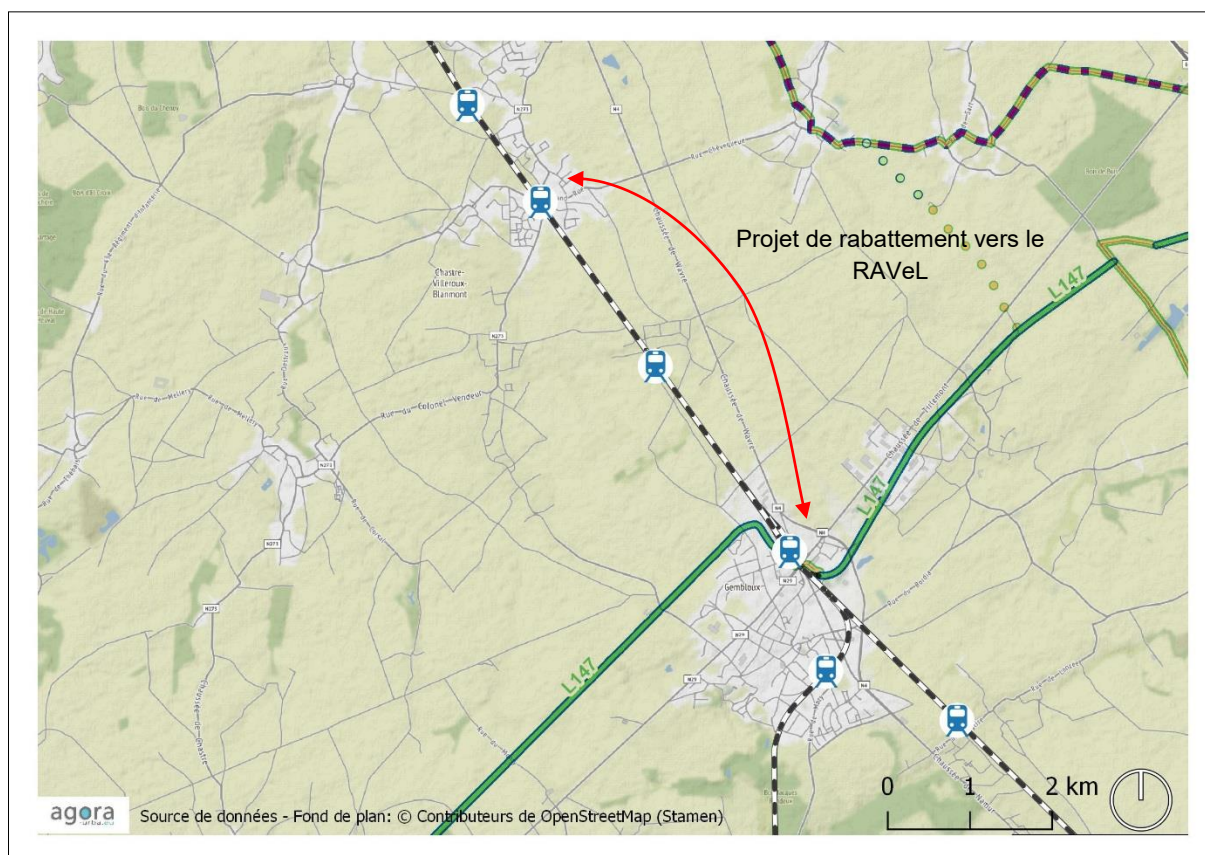


Figure 120 : Schéma – Projet de rabattement cyclable vers le RAVeL

7.3.2 Venelles, ruelles et sentier au cœur des villages

La commune dispose dans le centre et dans certains cœurs de villages de ruelles, venelles et sentiers permettant aux piétons de circuler sans emprunter les axes routiers. Ces petits chemins sont dédiés aux piétons, ils permettent des circulations plus courtes, sécurisées entre deux voies. Ces espaces piétons singuliers abordent des typologies et des aménagements différents. De plus, ils permettent d'accéder à certains cours d'eau qui irrigue la Commune.

7.3.2.1 Blanmont



Figure 121 : Venelles, ruelles et sentier – Blanmont

— — — ■ Sentiers, chemins, ruelles

Un chemin aménagé Nord/Sud partant de la rue du Nil passant la Place de la Fèche, l'espace 2000, l'école de Blanmont et aboutit sur la rue des Combattants.

Au niveau de l'espace 2000, le chemin est éclairé.

Un chemin en terre plus confidentiel relie la zone résidentielle de la rue du Pré à la rue des Lovières. Il permet d'accéder au Ri des Lovières

7.3.2.2 Chastre

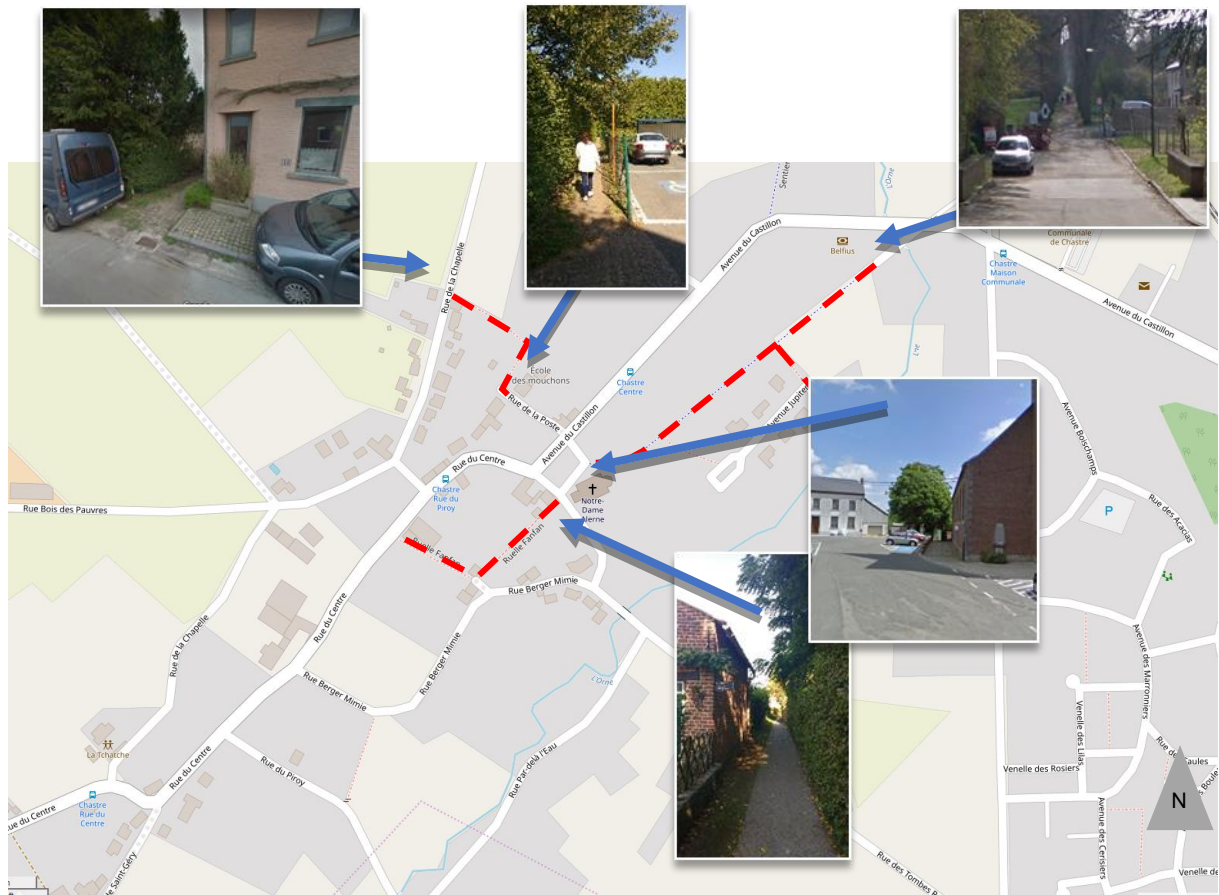


Figure 122 : Venelles, ruelles et sentier - Chastre – Autour de l'église Notre Dame-Centre

— — ■ Sentiers, chemins, ruelles

Le centre de Chastre est irrigué par un axe Ouest/Est piéton aménagé et éclairé. Il passe par la ruelle Fanfan, la place de l'église Notre-Dame, et débouche sur la rue de la Drève à proximité de l'administration Communale.

Plus à l'ouest un petit chemin en terre, relie la rue de la Chapelle à l'école des mouchons.

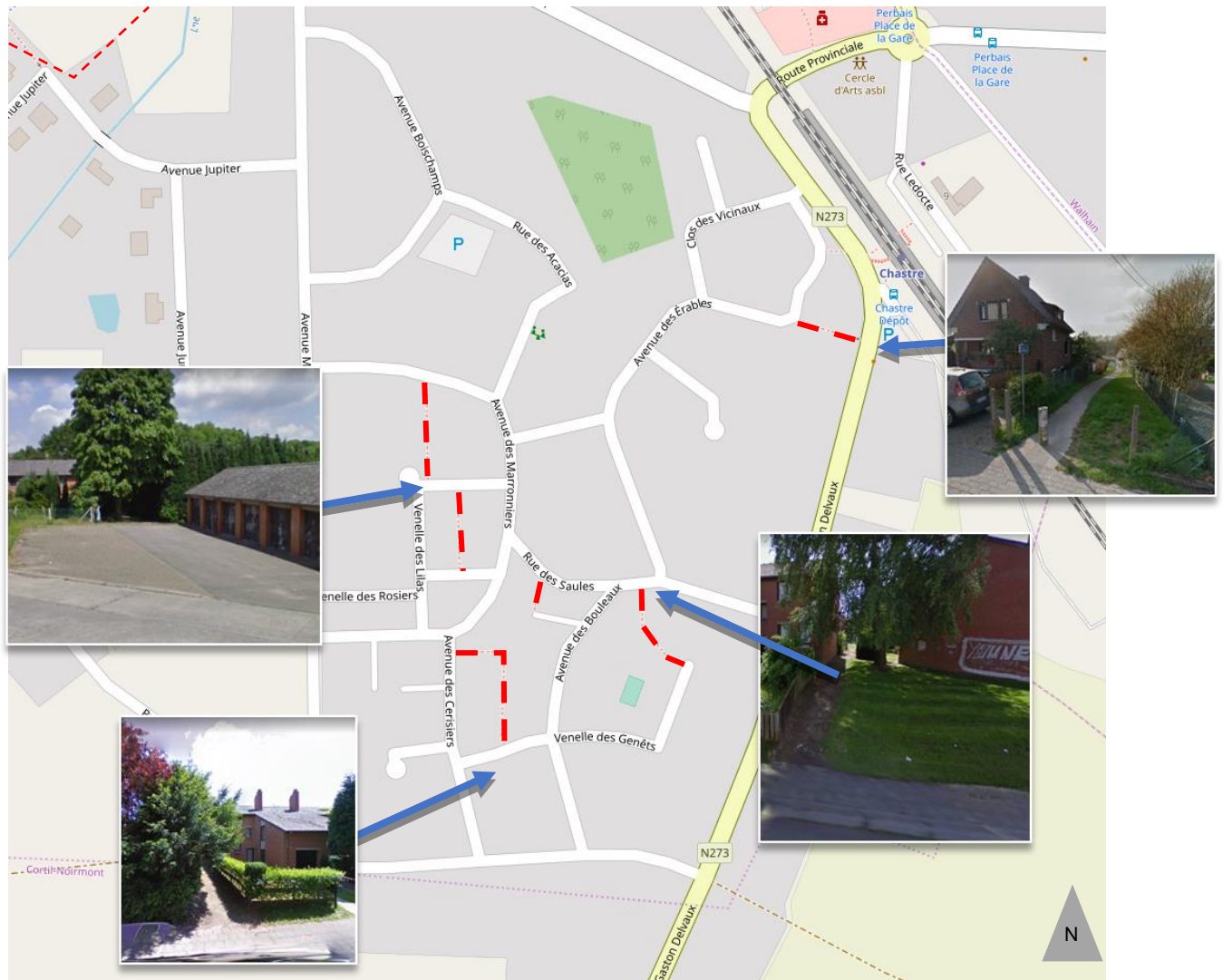


Figure 123 : Venelles, ruelles et sentier – Chastre – Cité social de Chastre

— — — Sentiers, chemins, ruelles

Attention, ici sur le secteur de la cité social de Chastre, les voiries qui ont le nom de « Venelles » ont les caractéristiques d'une rue. En revanche nous avons identifié des passages en terre entre les bâtiments permettant une circulation plus aisée des piétons et ce, hors des voies et qui assurent ces fonctions.

Ces derniers ne disposent d'aucun aménagement et d'aucune signalétique.

7.3.2.3 Cortil-Noirmont

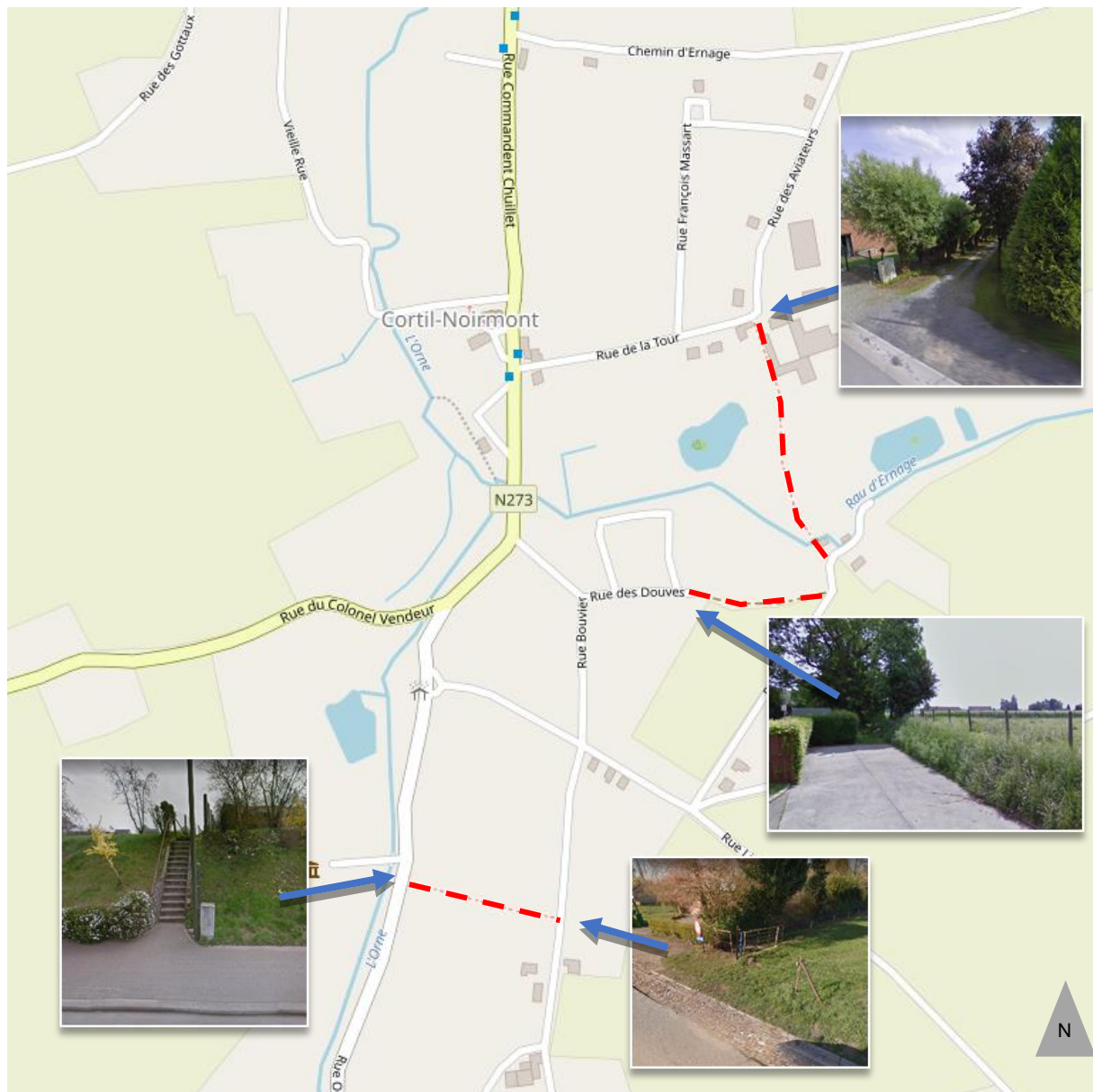


Figure 124 : Venelles, ruelles et sentier –Cortil-Noirmont

— — — Sentiers, chemins, ruelles

Un axe nord sud permet d'éviter la N273. Il prend d'abord la forme d'un chemin en terre permettant de relier la rue de la Tour/Aviateurs, à la rue des Douves et permet d'accéder au Rau d'Ernage. Un second tronçon permet d'accéder à la rue Octave Lotin depuis la rue Bouvier via un escalier.

7.3.2.4 Gentinnes et Saint-Géry



Figure 125 : Venelles, ruelles et sentier – Villages de Gentinnes et Saint-Géry

■ ■ ■ Sentiers, chemins, ruelles

A Gentinne, le Sentier n°36 relie l'Eglise Sainte-Gertrude, à la chapelle du Mémorial Kongolo, à l'abbaye du Mémorial, à un petit bout de la rue du Couvent, en passant par les bois pour enfin regagner la rue de Charlemont.

A Saint-Géry, la ruelle des Loups se prolonge en chemin en terre traversant la rue de Mellery pour regagner la rue Prosper Boufioux, évitant ainsi la N273.

7.3.2.5 Villeroux



Figure 126 : Venelles, ruelles et sentier - Village de Villeroux

— ■ — Sentiers, chemins, ruelles

A Villeroux, un premier chemin relie la rue de Court-Saint-Étienne à la rue du Village. L'accès à la rue du Village est équipé d'un portique. Le second, plus au Nord, entre la rue de la Brasserie et la rue de la Paroche, traverse la Houssière.

7.4 Réseau routier

7.4.1 Accessibilité globale

La commune de Chastre bénéficie d'une **bonne accessibilité autoroutière et routière** que ce soit à partir de la sortie 11 de l'autoroute A4 (E411) via la N273/N29 et/ou la N4/N29.

D'autre part, la **N4 qui tangente le territoire** communal au nord assure de bonnes communications avec le reste du réseau routier et en particulier les liaisons avec Ottignies/Louvain-la-Neuve, au Nord et Gembloux, au Sud.

La **N273**, dite aussi « route provinciale », traverse tout le territoire suivant une diagonale Sud-Ouest/ Nord-Est et constitue un **véritable axe structurant de la commune** sur lequel se greffent les dessertes plus locales (voir carte du réseau viaire ci-après).

A l'exception de la N4 qui tangente le nord de la commune, il n'y a **pas d'axes de circulation de transit dans la commune**. Par transit, nous entendons un trafic dont ni l'origine ni la destination ne concernent le territoire.

A signaler que la N273 déjà citée est parfaitement aménagée sur Chastre mais dès qu'elle pénètre sur le territoire de Sombreffe (qui dépend de la province de Namur), son état et sa largeur ne présentent pas les mêmes qualités et caractéristiques : ceci explique en partie l'absence de trafic de transit.

7.4.2 Hiérarchie des voiries de la commune

La **longueur du réseau routier revêtu** de Chastre est de **120,4 km** (dont 48 km se situe en zone urbanisable). Il se répartit comme suit :

- réseau régional : 9,4 km ;
- réseau communal : 111 km soit 16,5 m par habitant.

La **hiérarchie des voiries** au niveau de la commune s'établit comme suit :

- Il n'y a pas d'autoroute au niveau de la commune ;
- La **N4** constitue l'épine dorsale du réseau routier dans un axe Sud/Nord, touchant la limite communale à l'Est de Chastre. En absence d'un axe structurant Est/Ouest, cette voirie draine des flux automobiles très importants en direction des voiries structurantes menant à l'autoroute E411 (N29 au Sud et la N25 au Nord). Cela entraîne des embouteillages récurrents, notamment entre Corbais et Nil-Saint-Vincent aux heures de pointe. Les surfaces commerciales qui se sont développées le long de la chaussée au niveau de Corbais amplifient ces difficultés.
- **Voiries structurantes** : il s'agit de la trame principale des voiries assurant l'écoulement de la circulation routière. Elle est principalement constituée de la **N273**, seule voirie régionale traversant la commune de Chastre, et des routes de liaison c'est-à-dire des rues et routes qui assurent le contact entre la commune (ou ses hameaux) et les autres communes telles que Walhain, Sombreffe, Villers-la-Ville, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert et Gembloux. À noter que la liaison vers Court-Saint-Etienne est peu fréquentée vu sa largeur et son état pavé.
- **Voiries locales** : ce sont toutes les voiries qui se branchent sur le réseau structurant et qui assurent l'accès et la desserte des logements riverains. Cette catégorie correspond au réseau de collecte et de desserte locale.
- **Routes et chemins agricoles** : le réseau est très développé et homogène. Il présente plusieurs caractéristiques. Il y a d'abord les nouvelles voiries agricoles héritées du remembrement agricole : ce sont des plaques béton de 3,5 m de large, souvent rectilignes, sans espaces de croisement, à usage spécifique des terrains agricoles riverains. Il y a aussi d'anciens chemins agricoles, parfois pavés, parfois en terre : ils constituent sans doute la partie récupérée de la desserte principale des champs avant l'opération de remembrement.

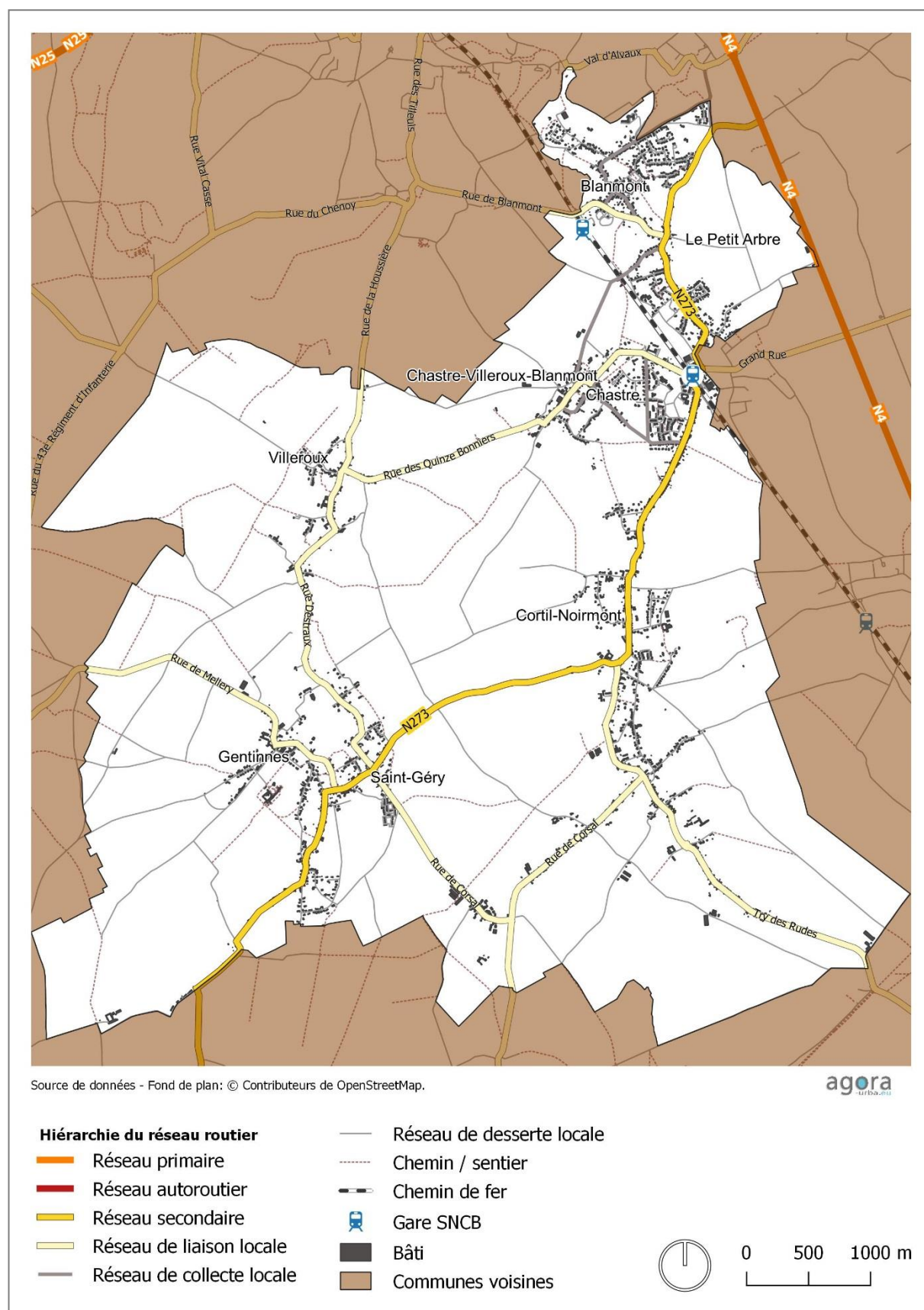


Figure 127 : Hiérarchie du réseau routier de Chastre

7.4.3 Aménagement des zones 30

Les abords des écoles de la commune (écoles de Blanmont, Chastre, Cortil et Gentinnes) ont été aménagés en zone 30. Soulignons que l'aménagement en zone 30 de l'école de Gentinnes a permis de requalifier la voirie Thierry Parmentier (en sens unique) ainsi que de créer une piste cyclable.

7.4.4 Demande de déplacements

En l'absence de données de comptage plus récentes, les flux de 2003 présentés ci-dessous permettent d'avoir un aperçu des voiries les plus chargées du réseau routier de Chastre.

Les flux ci-dessous traduisent la hiérarchie implicite du territoire communal et supra-communal. Celui-ci est desservi par un réseau maillé « orthogonal » où la prédominance des N4 et N29 et le rôle de l'échangeur n°11 de l'E411 sont clairement marqués. À Chastre, la Grand Rue (en direction de Walhain) est l'axe le plus chargé étant donné qu'elle assure la liaison la plus directe entre la commune et la N4.

Les autres voiries jouent le rôle de routes de liaison entre les villages et les communes voisines et absorbent un trafic relativement faible.

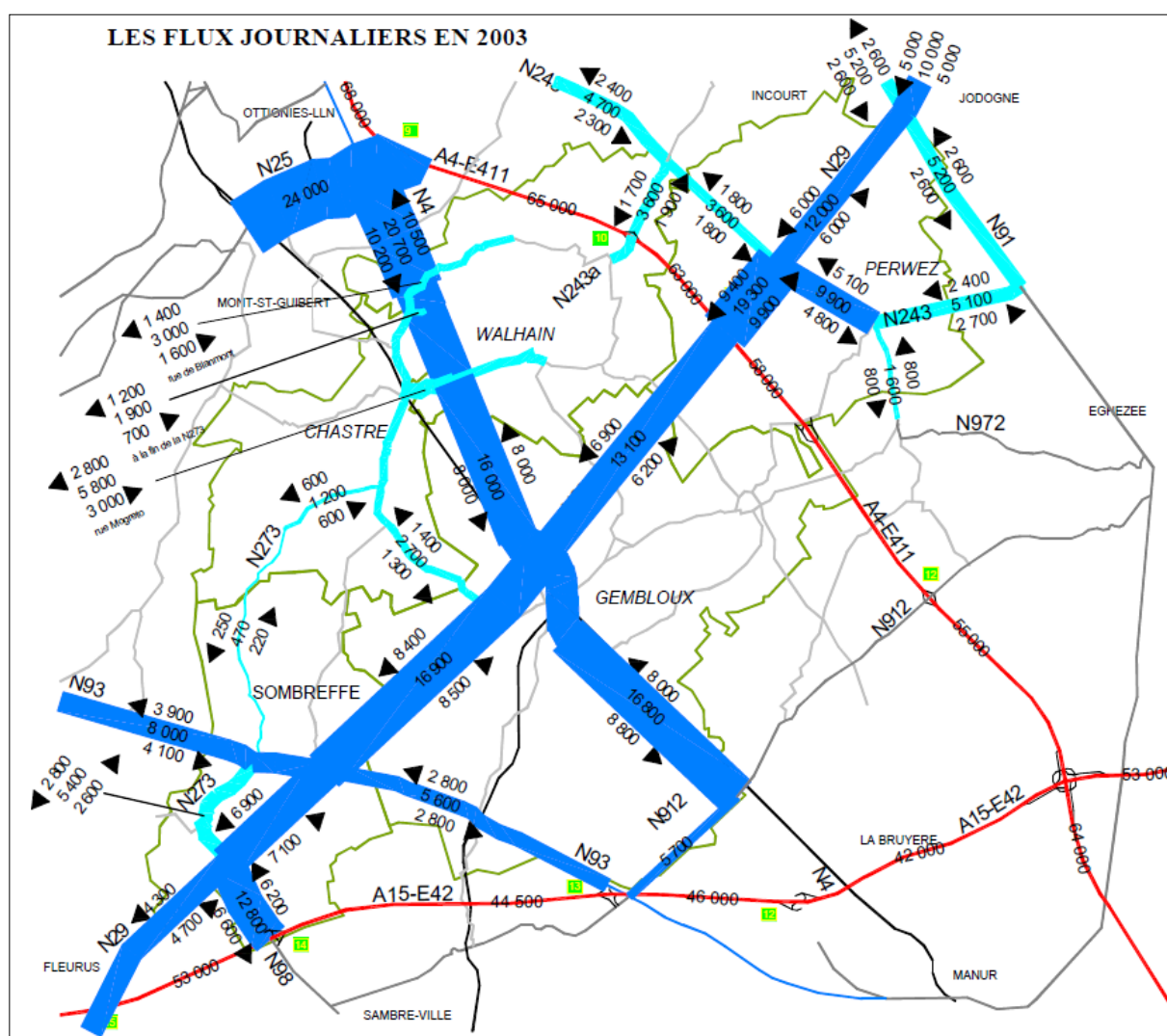


Figure 128 : Flux journaliers en 2003 (Source : PICM de Chastre – Gembloix – Perwez – Sombreffe – Walhain, AGORA/ISIS/FUSAGx/VO Communication)

Le réseau routier de Chastre est **bien hiérarchisé** et offre donc **peu de possibilités de transit**. Les ralentissements récurrents signalés sur la N4 pourraient être générateurs de phénomènes de transit par l'intérieur de la commune entre Saint-Géry, Mont-Saint-Guibert et Louvain-la-Neuve. Toutefois, cet itinéraire est sinueux et ponctué de dispositifs d'apaisement du trafic. Ces dispositifs ralentisseurs permettent de maintenir la cohérence hiérarchique du réseau, avec la N273 et la N4 comme voiries structurantes.

7.5 Services de mobilité

7.5.1 Covoiturage

Il n'y a actuellement **aucun parking dédié au covoiturage sur le territoire de la commune de Chastre**. Le parking de covoiturage le plus proche est celui de la rue des Mélèzes à Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Le plus important parking de covoiturage est localisé à Corroy-le-Grand - E411/ N25a. Ce dernier a une capacité de 133 places et 5 petits espaces de moins de 5 places le long de la N25a.

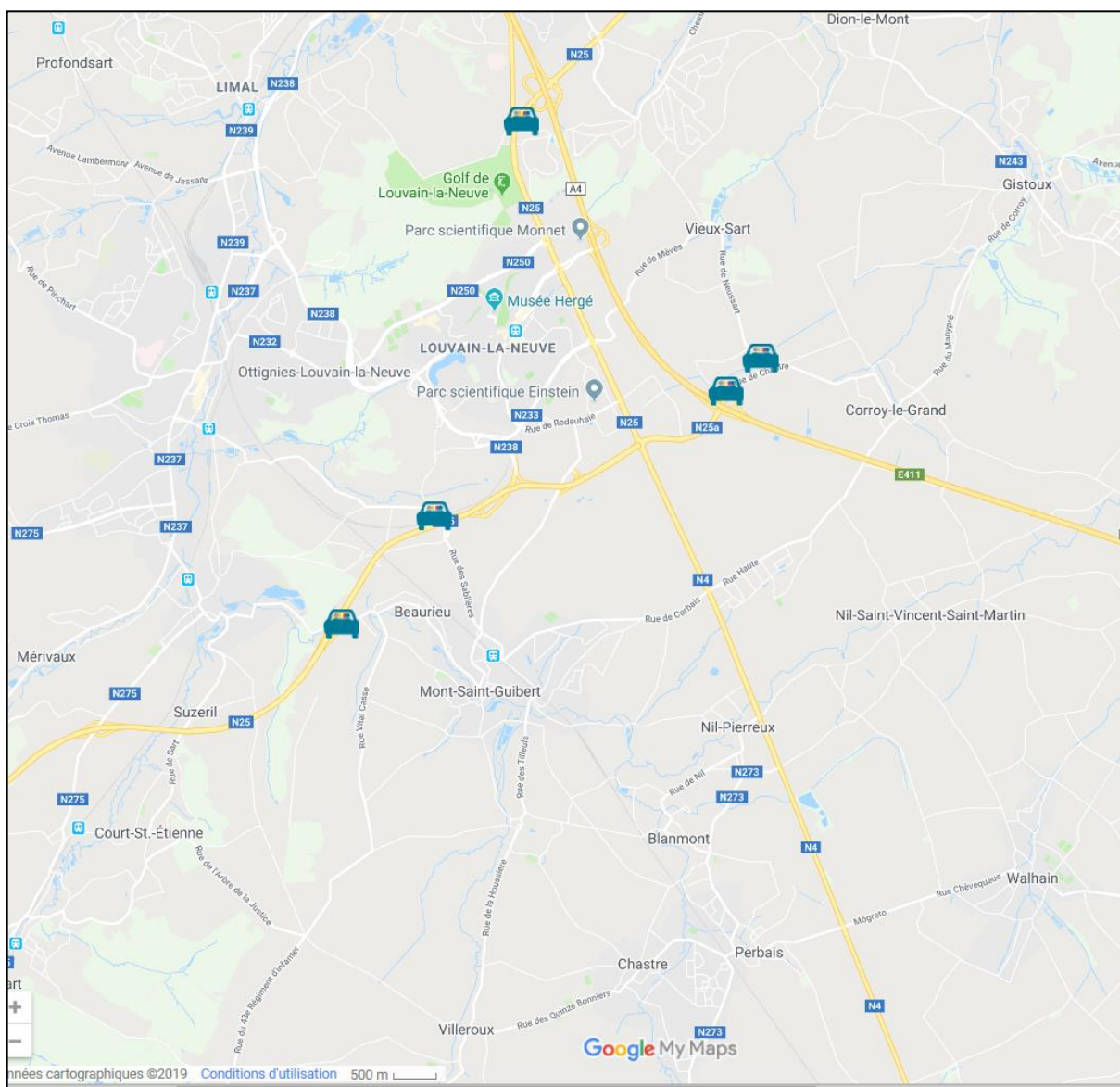


Figure 129 : Les parkings de covoiturage à proximité de la commune de Chastre (Source Province du Brabant wallon consulté sept 2019)

La création de parkings de covoiturage constitue un élément essentiel dans la poursuite des objectifs du gouvernement wallon d'augmenter le taux de covoiturage à l'horizon 2030.

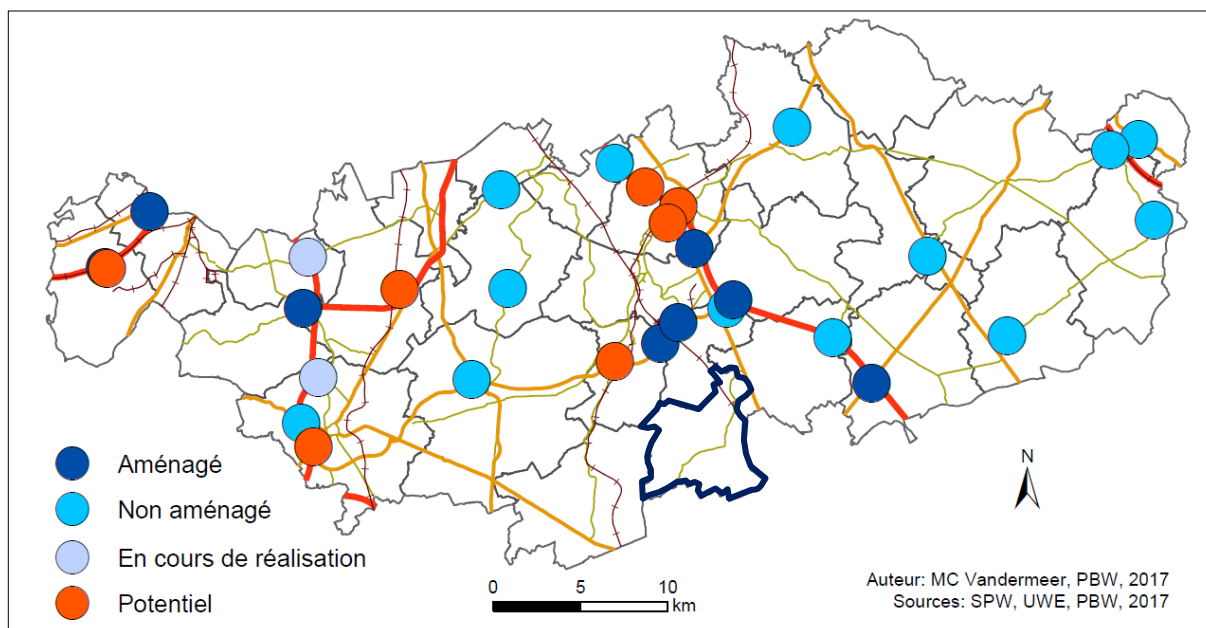


Figure 130 : Les parkings de covoiturage en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

7.5.2 Autopartage

7.5.2.1 « Station fixe »

Cambio, le service d'autopartage de ce type le plus populaire en Belgique, ne possède aucune station à Chastre. Les stations Cambio les plus proches sont situées à Gembloux et Ottignies - Louvain-la-Neuve.

7.5.2.2 Autopartage entre particuliers

Cette formule permet aux propriétaires de rentabiliser leur véhicules, et aux locataires de disposer de véhicule quand ils en ont besoin. Il y a plusieurs entreprises qui proposent ce service en Wallonie. Les modalités varient en fonction de l'entreprise. Par exemple, **CozyCar** est un système d'autopartage entre voisins ou proches et impose un prix d'utilisation au km. **Drivy** repose également sur le partage de véhicules entre privés. Au prix total de la location s'ajoute un prix par km, défini auparavant par le propriétaire. Parmi les autres plateformes citons également **CarAmigo** et **Wibee** ; cette dernière plateforme proposant deux alternatives, c'est-à-dire aussi bien des voitures privées que des voitures appartenant à la société.

Restant dans le même concept, **Avira** est une déclinaison de **CozyCar** pour le transport de personnes à mobilité réduite. Le but d'AVIRA consiste à partager des voitures adaptées aux PMR pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

Contrairement aux voitures Cambio, des voitures de particuliers sont disponibles dans toutes les communes du Brabant wallon ; CarAmigo proposant pas moins de 152 voitures, soit 80% de l'offre.

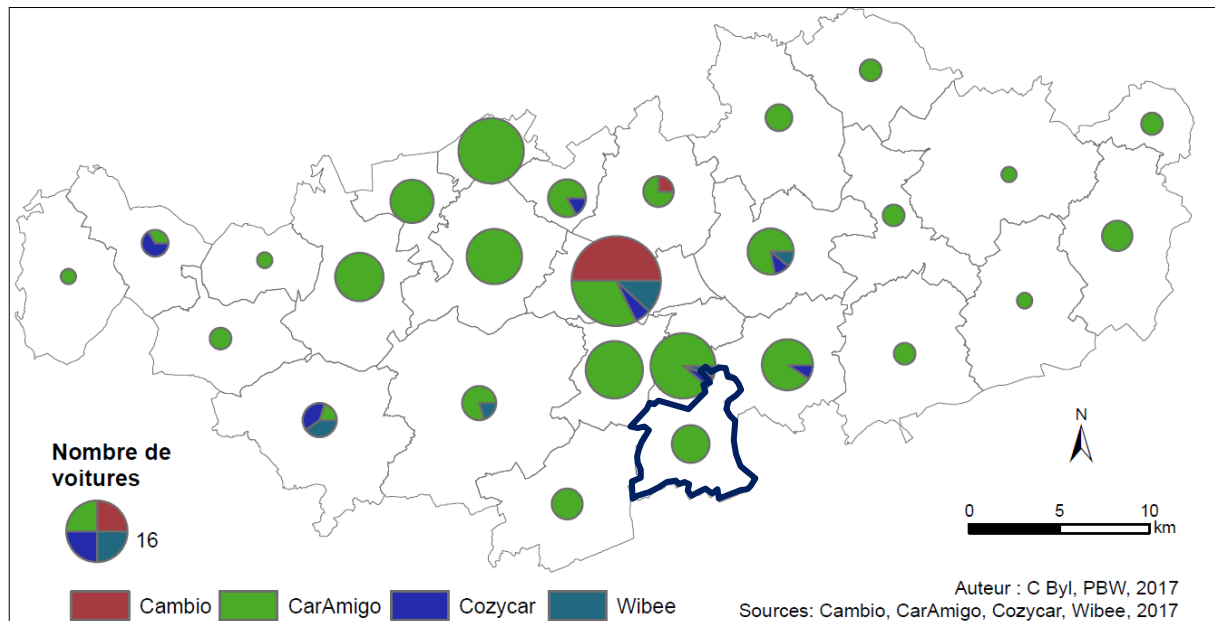


Figure 131 : L'offre en voitures partagées en Brabant wallon en 2017 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

Cette formule d'autopartage nous paraît particulièrement adaptée pour Chastre étant donné sa petite taille et le contexte socio-économique. La phase d'élaboration de fiches projets du PCDR pourrait envisager la mise en place d'une campagne d'information sur les possibilités existantes dans ce domaine de manière à informer les habitants sur les différentes alternatives à la voiture privée.

Comme on peut le lire dans l'introduction du Monitor « *il est crucial de disposer d'une vision juste et détaillée de la situation actuelle afin de prendre des décisions éclairées et mettre en place des mesures efficaces pour améliorer la mobilité quotidienne* » des chastrois.

Aujourd'hui, le plan de mobilité et les données auxquels ils se rapportent sont trop anciennes pour faire évoluer le territoire communal durablement.

7.6 Synthèse AFOM

MOBILITÉ	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
RÉSEAU ROUTIER	L'accessibilité routière et autoroutière est bonne aussi bien au niveau régional (E411) que communal (N4, N29, N273) Réseau routier bien hiérarchisé offrant peu de possibilités au développement d'un trafic de transit Abords des écoles en zone 30	Plusieurs carrefours problématiques sur les communes voisines (embouteillages aux heures de pointes) pour rejoindre la E411	Développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle	Accroissement général du trafic avec l'augmentation de la population et le développement des pôles économiques
TRANSPORTS EN COMMUN	La commune est desservie par 7 lignes de bus dont la ligne 27, qui permet d'offrir une desserte locale à travers les différents villages et une ligne occasionnelle pour le marché Proxibus vers Louvain-La-Neuve 2 arrêts ferroviaires sur la ligne 161 à Chastre et à Blanmont Possibilités d'intermodalité bus-train à la gare de Chastre	Manque de bus en soirée et les week-ends L'offre actuelle en bus cible essentiellement un public scolaire	Intermodalité (subsides TEC possibles) Projet sur le secteur de la gare de Chastre	Accentuation de la dépendance à la voiture
RÉSEAU DE MODES DOUX	Réseau de routes et chemins agricoles intracommunal bien développé La présence d'un réseau venelles, ruelles et sentier au cœur des villages Itinéraire rando-vélo (RVU) Balisage points-nœuds	Manque de chemins et sentiers sécurisés pour les modes doux Parkings vélos non sécurisés au niveau des gares (Chastre et Blanmont)	Projet sur le secteur de la gare de Chastre Améliorer le réseau de venelles, ruelles et sentiers au cœur des villages	Accentuation de l'insécurité pour les modes doux
SERVICES DE MOBILITÉ		Absence de parking de covoiturage	Système d'autopartage type Cambio ou entre particuliers	

7.7 Constats et pistes d'enjeux

7.7.1 Principaux constats

- Une commune dépendante de la voiture ;
- Bonne accessibilité routière et réseau hiérarchisé (offrant peu de possibilités au développement d'un trafic de transit) ;
- Déplacements au départ de Chastre principalement orientés vers Bruxelles et la province de Namur ;
- Bonne desserte en transport en commun dans les principaux villages. Service de Proxibus existant ;
- Offre en transport essentiellement orientée vers un public scolaire ;
- Réseau existant de chemins et sentiers praticables en modes doux mais segmenté et non-sécurisé ;
- Faible pratique du vélo au quotidien
- Présence de sentiers, chemins et ruelles au cœur des villages ;
- P(I)CM ancien qui demande à être mis à jour.

7.7.2 Pistes d'enjeux

- *Quelles mobilités alternatives à la voiture individuelle développer dans un territoire rural ?*
- *Comment renforcer l'attrait des gares SNCB ?*
- *Comment développer des cœurs de village plus sécurisés ?*
- *Comment pérenniser et/ou développer des pratiques intercommunales, telles que le Proxibus ?*
- *Nécessité de développer une stratégie communale en matière de mobilité pour les 10 années à venir sur le territoire communal*

8 Gestion publique du territoire communal

8.1 Organisation politique et moyens humains de la commune

8.1.1 Collège communal

Bourgmestre	Thierry CHAMPAGNE	Officier d'état-civil - Population - Police, sécurité, zone de secours - Travaux - Voiries - Informations et communication - Finances et budgets participatifs - Anciens combattants
1^{er} échevin	Thierry HENKART	Mobilité - Transition écologique (Environnement, Energie, Climat) - Déchets - Cimetières - Patrimoine - Cours d'eau - Technologie de l'information et de la communication
2^{ème} échevin	Stéphane COLIN	Agriculture - Tourisme - Cultes - Seniors, bénévolat - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Pilotage du PCDR
3^{ème} échevin	Christine BRISON	Enseignement - Accueil extrascolaire - Petite enfance - Affaires sociales - Bien-être animal - Participation citoyenne
4^{ème} échevin	Pascal DISPA	Economie et Emploi - Culture - Festivités - Logement - Jeunesse - Sport - Jumelages
Présidence CPAS	Jacqueline COLOT	Egalité des chances - Coopération au développement - Santé - Assuétudes - Pilotage du PCS

Figure 132 : Le Collège communal de Chastre

8.1.2 Conseil communal

Philippe BABOUHOT
Louis BERNY
Frédéric CARDOEN
Michel CORDY
Françoise DASTREVELLE
Nicolas DEWITTE
Fabienne GENDARME
Claude JOSSART
Bérengère LEFRANCO
Michel PIERRE
Hélène RYCKMANS
Jean-Marie THIRY
Geoffroy VERHOEVEN
Hicham ZOUGAGH

Figure 133 : Membres du Conseil communal

8.2 Les moyens financiers de la Commune

Le budget communal permet de faire état des recettes et des dépenses prévues pour une année civile complète. Il se répartit en deux secteurs : **le service ordinaire** (dépenses et recettes de fonctionnement) et **le service extraordinaire** (recettes et dépenses exceptionnelles).

8.2.1 Le service ordinaire

Service Ordinaire	Recettes €
Fonds des Communes (transferts)	€ 1.318.091,63
Impôts et redevances	€ 5.745.266,40
Assurances	€ 12.200,00
Administration générale	€ 100.483,03
Patrimoine Privé	€ 55.484,00
Services Généraux	€ 15.100,00
Services Incendie	€ 108.667,85
Routes et voies navigables	€ 237.460,45
Industries, commerce et classes moyennes	€ 662.754,82
Enseignement gardien et primaire	€ 299.117,95
Bibliothèques publiques	€ 3.000,00
Jeunesse, éducation populaire, sports et loisirs	€ 76.100,00
Enfance * Personnes âgées et handicapées * Exclusion sociale	€ 59.500,00
Aide sociale et familiale	€ 68.174,25
Désinfection, nettoyage et immondices	€ 1.500,00
Cimetière et protection de l'environnement	€ 46.607,11
Logement et aménagement du Territoire	€ 49.678,16
Résultat Recettes	€ 9.356.711,45

Figure 134 : Budget communal 2018 - Recettes ordinaires (Source: Administration communale)

Une grande partie des recettes proviennent des Impôts et des Redevances.

Ces chiffres n'englobent pas la totalité du budget.

Service Ordinaire	Dépenses €
Précomptes et intérêts	€ 204.248,88
Administration générale	€ 2.619.113,59
Impôts et Redevances	€ 7.000,00
Assurances	€ 67.900,00
Administration générale	€ 1.845.521,07
Patrimoine privé	€ 164.393,20
Services généraux	€ 346.424,61
Service incendie	€ 400.069,99
Service de police	€ 726.826,08
Routes et voies navigables	€ 1.480.469,59
Agriculture	€ 7.019,05
Enseignement gardien et primaire	€ 823.373,93
jeunesse, éducation populaire, sports et loisirs	€ 185.663,49
Cultes	€ 64.058,54
Enfance * Personnes âgées et handicapées * Exclusion sociale	€ 1.349.776,01
Aide sociale et familiale	€ 157.591,46
Désinfection, nettoyage et immondices	€ 508.800,00
Eaux usées	€ 165.245,44
Funérailles et protection de l'environnement	€ 131.480,38
Logements sociaux et aménagement du territoire	€ 139.925,04
Résultat Dépenses	€ 9.284.173,35

Figure 135 : Budget communal 2018 – Dépenses ordinaires (Source : Administration communale)

8.2.2 Le Service extraordinaire

Pour l'année 2018, le montant total du service extraordinaire recouvrant ces investissements est estimé à **2.807 113,00 €**.

Ces investissements seront financés par :

- des subsides : 590.200 € ;
- emprunt pour un montant de 1.544.314,60 € ;
- un prélèvement sur le fonds de réserve : 1.008.140,63 €.

En résulte un budget à **l'équilibre avec un montant positif** en fin d'exercice.

An niveau du **budget extraordinaire**, les dépenses semblent mesurées. Elles sont affectées principalement à la rénovation des voiries, au service de l'éducation et des citoyens les plus démunis.

Comme exposé au niveau de la figure ci-dessous, **le taux d'imposition communale est un peu plus élevé que la moyenne** (Cluster, Province, région). L'impôt sur les personnes physiques est de 8,30%⁷⁸ en 2017 alors que la moyenne régionale est à 7,98 % et provinciale à 7,97%

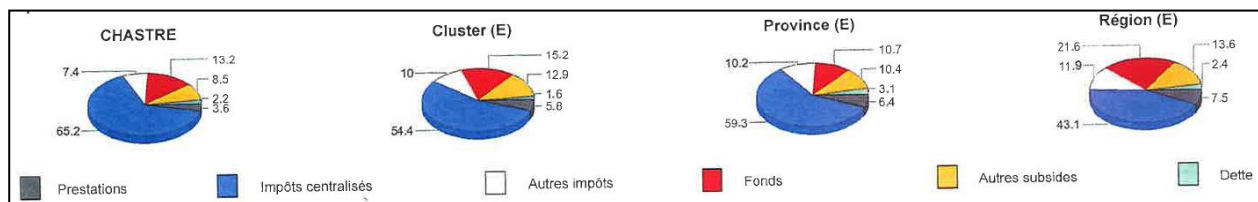


Figure 136 : Ventilation économique des recettes (Source: Profil financier Chastre 2015 Belfius)

8.2.3 Le ratio d'endettement

Commune	2012	2013	2014	2015	2016	2012-2016
Ratio	nc	1.67	1.46	1.44	1.11	-56.6%

Province	2012	2013	2014	2015	2016	2012-2016
Ratio	1.01	0.99	0.95	0.96	0.85	-16.0%

Région	2012	2013	2014	2015	2016	2012-2016
Ratio	1.09	1.09	1.06	1.08	0.99	-10.01%

Figure 137 : Ratios d'endettement (Source : Profil financier Chastre 2015 Belfius)

Il est souhaitable que ce ratio ne dépasse pas 1. On peut voir que la commune à un taux largement supérieur à 1 (monté à plus de 1,67). Cependant, on peut voir qu'en 2014 la commune a été rigoureuse. Il en découle une diminution de ce taux. Celui-ci tend à correspondre au taux moyen de la Région.

Un travail de rigueur a été mené ces dernières années afin de diminuer l'impact de la dette sur les finances communales, ce qui a permis de diminuer son ratio d'endettement. La commune a fait appel au Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) pour un prêt ponctuel. Malgré un travail d'assainissement louable, les finances locales restent fragiles et ce travail d'économie doit encore perdurer.

⁷⁸ Source Profil financier Belfius 2017

8.3 Les outils de planification, de développement et de gestion

Comme le montre le tableau ci-dessous, Chastre est déjà engagée dans des plans stratégiques et de programmation sur son territoire, démarches de nature sectorielle ou plus transversale comme le Schéma de Structure.

Outils stratégiques	Diagnostic	Objectifs	Stratégie	Programmation Actions	Global Sectoriel	Année Mise en Œuvre
SSC	+	+	+	+	G	2008
PCDR	+	+	+	+	G	En cours
PICM	+	+	+	+	S	2005
PCDN	+	+	-	+	S	1995
PCS	-	+	-	+	S	2014-2019

Figure 138 : Outils stratégiques de la commune de Chastre

Les documents les plus aboutis, les plus transversaux et récents sont ceux relatifs à l'aménagement du territoire.

La commune de Chastre est une des premières à se doter d'un PCDN. Ce document de plus de 20 ans est aujourd'hui ancien ; il conviendrait de réaliser une nouvelle version pour faire état de l'évolution du territoire. Il en découlerait une redéfinition des enjeux et des objectifs afin de mieux orienter les actions sur le territoire.

La commune réalisera dans les mois à venir un **Plan Stratégique Transversal (PST)**, qui établira une vision à long terme sur l'ensemble des thématiques communales.

GAL

8.3.1 Le Schéma de Structure

Le Schéma de Structure a été adopté par le Gouvernement wallon en décembre 2008. Les objectifs d'aménagements poursuivis étaient les suivants :

- OBJECTIF 1 : *La maîtrise de l'urbanisation résidentielle ;*
- OBJECTIF 2 : *La conservation des caractéristiques architecturales et urbanistiques spécifiques aux villages ;*
- OBJECTIF 3 : *La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles ;*
- OBJECTIF 4 : *Une gestion du territoire intégrant la dimension environnementale ;*
- OBJECTIF 5 : *La diminution de la dépendance automobile et une politique d'espaces partagés.*

8.3.2 Le Plan Intercommunal de Mobilité

Le PICM a été approuvé par le Conseil communal en 2005. Les objectifs portaient essentiellement sur :

- La maîtrise des vitesses ;
- L'accès et le réaménagement de la N4 ;
- L'amélioration du pôle gare ;
- Le renforcement des modes alternatifs à la voiture notamment cyclable.

Les principales actions identifiées par le plan :

- En matière de hiérarchie viaire et de meilleure accessibilité à la N4 :
 - Aménagement et sécurisation de la liaison Chastre – Gembloux (Noirmont la N29) ;
 - Aménagement de la liaison Chastre et la N4 ;
 - Aménagement d'une liaison vers la N25 ;
 - Hiérarchisation de la voirie.
- En matière de modes doux :
 - Réseau cyclable communal ;
 - Aménagements cyclables ;
 - Mise en place de stationnement vélo ;
 - Piétons et PMR – réseau prioritaire.

Depuis 2005, le plan a été très peu suivi, même si certains secteurs clé comme la gare devraient évoluer. Il y aura lieu de réactualiser les données chiffrées de ce document. Une demande d'actualisation du plan est en cours auprès de la Région encore en 2017. Aujourd'hui, la commune s'engage à aller plus loin que l'actualisation et à se doter d'un plan de mobilité à l'échelle de l'entité.

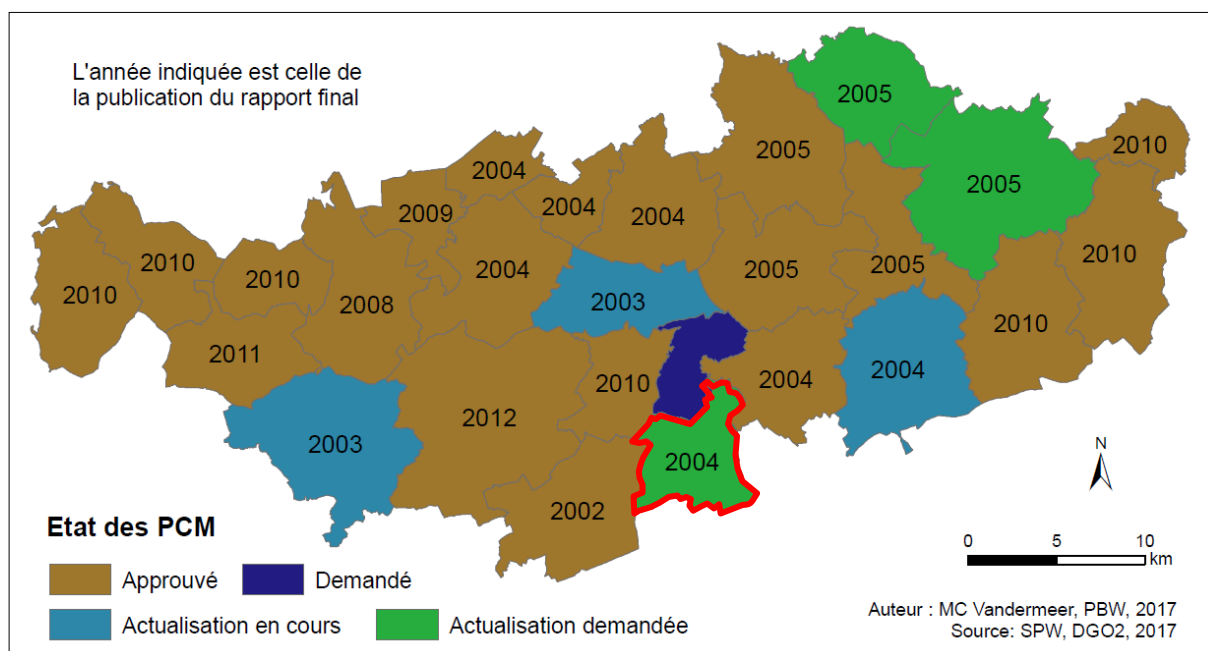


Figure 139 : Les Plans (Inter-)Communaux de Mobilité dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

8.4 Les démarches de coopération supra-communale

8.4.1 Candidature en vue de devenir un Groupe d'Action Locale

En termes de démarches de coopération supra-communale, on peut noter que la commune de Chastre s'est associée aux communes d'Eghezée, Gembloux, Sombreffe en Walhain en 2015 pour répondre à l'appel à projet lié au Programme wallon de Développement Rural 2014 – 2020 et ainsi constituer un Groupe d'Action Locale.

Le but des GAL est de mettre en place et soutenir des projets de développement durable à l'échelle transcommunale. Les 5 communes ont ainsi proposé 6 projets différents mais n'ont pas été sélectionnées pour rejoindre le réseau des GAL.

8.4.2 Contrat de Développement Territorial

Le Brabant wallon a initié une large réflexion avec les communes et les acteurs supra-communaux en vue de mettre en place une stratégie visant un développement territorial optimal et cohérent de ce territoire.

La première phase du Contrat de développement territorial a consisté en un diagnostic de la situation existante sur 20 thématiques dont le logement, l'urbanisation, la mobilité, l'accueil de la petite enfance et des personnes âgées, l'enseignement secondaire, l'agriculture, les inondations, l'économie, le commerce, le tourisme, la culture, ou encore la santé.

Les idées et projets de la population seront analysés lors de la partie D du Contrat de développement territorial qui consiste à définir la stratégie et à identifier les projets à développer prioritairement en vue d'un développement territorial optimal et cohérent en Brabant wallon.

8.4.3 Plan Provincial de mobilité du Brabant wallon

La Province du Brabant wallon et la Région wallonne ont commandé la réalisation d'un Plan provincial de Mobilité. Il s'agit d'une étude visant à identifier les grands enjeux de mobilité dans le Brabant wallon à l'horizon 2030. Le diagnostic dressé dans le cadre de ce plan révèle le portrait d'une province en pleine croissance, mais indubitablement tournée vers le transport routier. L'habitat et les activités économiques ont été répartis de manière disparate sur le territoire, exacerbant la mobilité individuelle et limitant l'efficacité du transport public. Sans action concertée et volontariste en matière de mobilité et d'aménagement du territoire, cette tendance devrait se maintenir durant les vingt prochaines années.

Le Plan provincial de mobilité formule des recommandations et propose une série d'actions concrètes autour de trois axes :

- 1) *L'articulation du développement territorial autour des systèmes de transport : dans une logique de densification des pôles et de localisation des activités en fonction de leur profil de mobilité, l'étude du Plan provincial a notamment répertorié les réserves foncières disponibles et adéquates pour du logement ou des zones d'activités ;*
- 2) *Le développement d'alternatives à la voiture et la maîtrise de la croissance du trafic routier : partant des besoins plutôt que de l'infrastructure existante, le Plan propose de travailler sur base d'un réseau optimal de transports publics et formule des recommandations en faveur de la multimodalité ;*
- 3) *La communication et la bonne gouvernance des politiques de mobilité : pour susciter des changements de comportements auprès des citoyens et se donner les moyens financiers d'une politique aussi volontariste que le requiert la situation.*

8.4.4 Contrat de rivière de la Dyle-Gette

Avec les autres communes⁷⁹ du bassin concerné, Chastre est partenaire du contrat de rivière Dyle-Gette. Sont aussi partenaires les administrations, associations, usagers du cours d'eau, rassemblés en un comité de rivière chargé d'un programme tri-annuel d'actions pour la protection et la valorisation des ressources en eau du bassin.

Le Contrat de Rivière Dyle-Gette propose des animations pour les enfants. Il est aussi actif dans la lutte contre les inondations, rejets des eaux usées, le dépôt de déchets en crête de berges et les plantes invasives.

Un programme d'actions a été défini pour une période de 3 ans à partir de 2017.

Dans le cadre de ce programme :

- *La Province du Brabant wallon (Cellule gestion des cours d'eau non navigables) s'est engagée à réaliser des travaux de stockage des eaux de débordement des cours d'eau (c'est-à-dire l'aménagement de zones d'expansion de crue) dans les vallées suivantes : l'Orne (à Chastre), le Ry du neuf Bois (à Mont-Saint-Guibert), le Gentissart (à Villers-la-Ville), la Thyle (à Villers-la-Ville), le Piétrebais (à Grez-Doiceau), la Cala (à Genappe), le Pisselet (à Chaumont-Gistoux) et la Petite Gette + Ry des Corées (à Orp-Jauche) (échéance : 2019) ;*
- *La Commune de Chastre s'est engagée à instruire un dossier de pose d'égout dans la Rue du Dessus et la Rue vieille (échéance : 2019).*

⁷⁹ Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Hannut, Incourt, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Lincent, Mont-St-Guibert, Orp-Jauche, Ottignies-LLN, Perwez, Ramillies, Rixensart, Walhain, Waterloo et Wavre

8.4.5 Zone de Police Orne - Thyle

Elle regroupe les quatre communes : Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville et Walhain.

Le Conseil de la zone est composé de divers conseillers communaux représentant les communes qui composent la zone de police.

Le Collège de Police est composé des Bourgmestres des communes composant la zone de police.

Le chef de zone est le Commissaire divisionnaire Sylvie DELVAUX.

8.5 Gouvernance et participation citoyenne

8.5.1 Des moyens d'information

La commune dispose d'un magazine d'information trimestrielle « *Bien vivre à Chastre* ». Il renseigne la population à propos des projets, il offre des renseignements pratiques sur la vie communale et il ouvre ses colonnes aux différents acteurs communaux (habitants, échevins et groupe de l'opposition) sur une dizaine de pages. La commune possède également un site internet qui traite de la vie locale, des démarches administratives et de l'agenda communal, ainsi que d'une page Facebook effective. La commune ne propose pas un espace public numérique spécifique aux citoyens.

8.5.2 L'offre institutionnelle participative

La commune dispose d'un échevin en charge du commerce et de la participation citoyenne depuis 2012.

	Niveau de participation				
	Information	Consultation	Concertation	Coproduction	Implication dans l'action
CCATM	X	X			
Commission logement	X	X			X
Commission communale de l'énergie	X				X
Commission « insertion emploi »	X				X
Commission consultative des seniors	X	X			X
Commission communale pour l'intégration de la personne handicapée	X	X			X
Commission du patrimoine funéraire	X	X	X		
PCDN					X
Plan Maya					X
CLDR	X	X	X	X	X
Conseil participatif des jeunes (Maison des jeunes)	X	X			X

Figure 140 : Organes consultatifs et participatifs à Chastre

Malgré l'importance du secteur agricole dans la commune, on peut noter l'absence d'une commission agricole.

Il existe aujourd'hui beaucoup de scènes participatives et elles sont très spécifiques. Ces groupes ne peuvent être considérés comme représentatifs de l'ensemble des couches de population de la commune. Le PCDR devrait améliorer considérablement l'offre en matière de participation citoyenne en apportant une dimension supplémentaire, particulièrement dans les aspects de la concertation et de la coproduction d'une stratégie de développement. Chaque habitant est appelé à donner son avis sur le devenir de la commune dans le cadre de réunions villageoises et il a également la possibilité de s'impliquer plus activement en candidatant pour intégrer la Commission Local de Développement Rural (CLDR) pour toute la durée de l'opération de développement rural (ODR).

8.6 Gestion communale durable

La Commune ne s'est pas engagée dans la mise en place d'un Agenda 21 local. Cependant, dans le cadre de son opération de développement rural, la Commune de Chastre s'est inscrite dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la Commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficacité, la résilience et la suffisance, et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir :

- le souci de préserver les intérêts des générations futures ;
- l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- la participation la plus large des acteurs ;
- la mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural ;
- la solidarité avec les autres territoires ;
- l'évaluation permanente.

8.7 Synthèse AFOM

GESTION PUBLIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
OUTIL DE LA GESTION PUBLIQUE ET STRATÉGIE	Mise en place d'outils de réflexions stratégiques et programmation d'actions à l'échelle communale. Mise en place de l'opération de développement rural (ODR), outil stratégique transversal et outil opérationnel Rigueur budgétaire	Difficultés de mise en œuvre et de coordination de tous les outils stratégiques Des outils territoriaux anciens Taux d'endettement qui tend à diminuer		
DÉVELOPPEMENT DURABLE	Opération de Développement Rural : vers une vision globale et intégrée du développement durable	Vision du « développement « durable » moins développée dans certains domaines : fonctionnement interne de la commune, espaces publics...		
SUPRA COMMUNALITÉ	Participation à des démarches supra-communales : contrat de rivière, coordination Ouest BW entre les centres culturels, etc. Mobilité abordée à l'échelle inter communale (PICM) Coordination avec les communes dans le cadre de l'appel à candidature des communes de Chastre, Éghezée, Gembloux, Sombreffe et Walhain à la mesure leader du Programme wallon de Développement Rural en vue de devenir un Groupe d'Action Locale	Pas de coordination structurée entre les communes de l'Ouest du Brabant wallon (BIRT) Le PICM est caduc	Complémentarités et synergies avec communes voisines - opportunités de financements et d'actions plus nombreuses	Concurrence stérile entre communes en cas d'insuffisance de vision supracommunale Peu de poids de la commune isolée dans le contexte métropolitain
PARTICIPATION	Bonne information communale : 3 publications en toutes boîtes par mois, site internet, journal...	Offre participative limitée	Apport de l'ODR au niveau représentativité citoyenne, concertation et coproduction	

		Possibilité de groupes de travail sur les thèmes non traités dans le cadre de l'ODR	
--	--	---	--

8.8 Constats et pistes de l'Auteur

8.8.1 Principaux constats

- Une politique de rigueur budgétaire qui permet aujourd'hui le maintien des investissements ;
- Une commune aguerrie en matière de participation citoyenne (nombreuses commissions), mais peu dynamique ;
- De nombreux outils existants qui deviennent inadaptés au regard de l'évolution du territoire. Les objectifs devraient évoluer.

8.8.2 Pistes d'enjeux

- *Quels modes de gestion et d'association innovants pour la vie quotidienne et les projets de la commune ? Comment solliciter une plus grande participation citoyenne ?*

9 Equipements techniques

9.1 L'égouttage et l'assainissement des eaux usées

Les eaux usées sont récoltées par un réseau d'égout assez bien développé ; les collecteurs sont effectifs depuis 2015. Sur le territoire communal, plusieurs zones d'assainissement ont été définies par les PASH (Plans d'Assainissement par sous-bassin hydrographique) :

- deux zones **en régime d'assainissement collectif** de plus de 2000 EH et plus, à l'Est et l'Ouest, ce qui correspond à 90% de la population ;
- deux zones **en régime d'assainissement transitoire** correspondant à la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) de Saint-Géry et à la ZACC au Sud de la gare de Chastre, couvrant, potentiellement, 1% de la population ;
- trois zones **en régime d'assainissement autonome** : au Sud de la commune (Corsal) ; au Sud-Ouest de l'entité de Gentinnes et au Nord de la ferme « La Grande Bierwart », ce qui correspond à 9% de la population.

La station « Chastre », d'une capacité de 10.500 équivalents habitants (EH), reprend les eaux usées de Chastre, Blanmont et Cortil-Noirmont. Tandis que la station de Villeroux de capacité de 2.160 EH reprend les eaux usées de Villeroux et Gentinnes-Saint-Géry.

9.1 Le réseau d'eau potable

Le réseau de **distribution d'eau potable** dessert la quasi-totalité des habitations de la commune, à l'exception de quelques habitations non raccordées qui s'alimentent via des puits d'eau souterraine. L'**alimentation en eau** est assurée par la Société wallonne des Eaux (SWDE) et est effectuée au départ de captages extérieurs à la commune. L'eau est stockée dans différents châteaux d'eau et un réservoir. Les volumes semblent suffisants pour répondre aux besoins de la commune. La qualité de l'eau distribuée respecte les normes légales pour l'eau potable.

Le territoire a compté un certain nombre de fontaines publiques, dont certaines sont encore utilisées par les citoyens (au moins une, à Chastre, rue Par-delà l'eau).

9.2 Les équipements liés aux technologies de l'information et de la communication

Les (N)TIC est le terme général qui fait référence aux (nouvelles) technologies utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet et des communications électroniques.

Le réseau à large bande est un exemple de NTIC. Il s'agit d'un réseau de transmission numérique capable d'acheminer de grands débits d'informations (plusieurs Mbit/s) ; la largeur de bande désignant la capacité de transmission et donc la quantité de données transmises. Autrement dit, un réseau à large bande est un réseau à Haut Débit (HD), c'est-à-dire avec une vitesse de téléchargement comprise entre 0,5 et 30 Mbit/s (selon la norme française). Au-delà de 30 Mbit/s, on parle de Très Haut Débit (THD).

Finalement, la fibre optique est le réseau à large bande du futur – tant pour les clients résidentiels que professionnels – car elle offre une plus grande fiabilité, une meilleure protection des données et surtout une vitesse de téléchargement égale ou supérieure à 100 Mbit/s, soit de l'Ultra Haut Débit (UHD). La fibre optique est la nouvelle technologie des réseaux de télécommunications fixes (connexion filaire). Par opposition aux réseaux fixes, il y a les réseaux mobiles (connexion sans fil).

Vitesse de téléchargement	Réseaux fixes	Réseaux mobiles
	Téléphonie fixe	2G (téléphonie mobile et messagerie)
De 0,5 à 30 Mbit/s (HD)	- ADSL (cuivre)	3G (transmission de données, Internet)
De 30 à 100 Mbit/s (THD)	- VDSL (cuivre) ; - Vectoring (cuivre+fibre)	4G
Plus de 100 Mbit/s (UHD)	- Câble coaxial+fibre ; - Full fibre optique	4G+, 4,5G, 5G

Figure 141 : Evolution des TIC (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

9.2.1 La couverture de la commune en réseaux fixes

A Chastre, l'ensemble des ménages ont accès aux télécommunications avec une vitesse de de 100 Mbit/s.

L'IBPT construit les cartes de l'atlas fixe sur base des données communiquées par les opérateurs. Ces données sont collectées pour chaque adresse de l'inventaire des adresses en Belgique.

Sur base des données ainsi récoltées, Statbel, l'office belge de statistique, effectue les calculs des taux de couverture agrégés en termes de ménages et de population pour les différentes zones géographiques du pays. L'IBPT ne vérifie pas l'exactitude de ces données. Toutefois, il effectue des analyses de cohérence et n'affiche sur la carte que les données jugées plausibles.

Pour des raisons pratiques, l'IBPT n'est en effet pas en mesure de vérifier l'exactitude des données. Cela nécessite d'effectuer des contrôles au sein de chaque ménage.

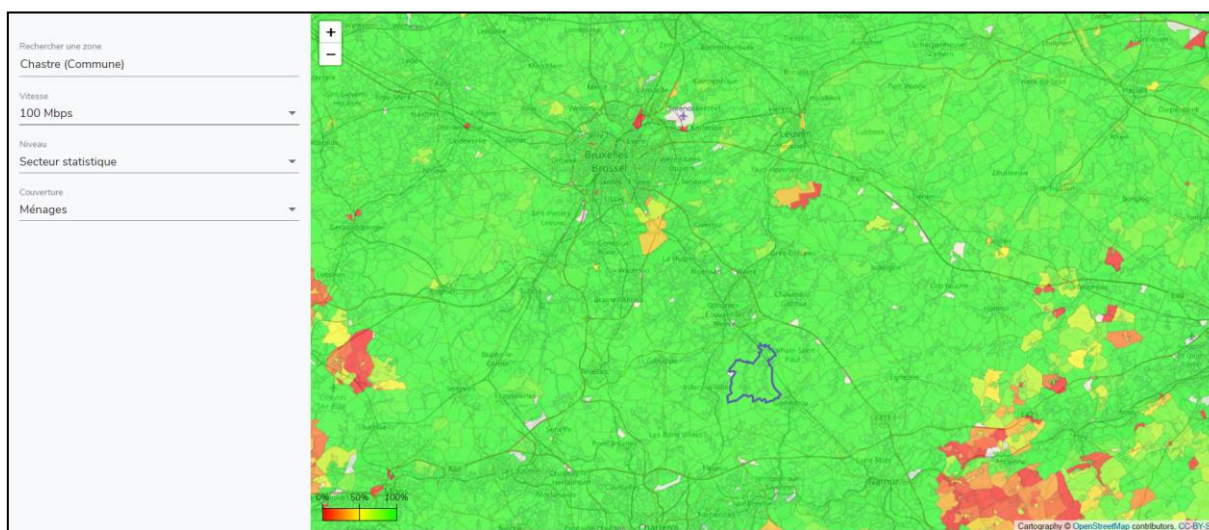
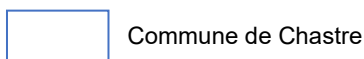


Figure 142 : Cartes de couverture Internet fournies par les opérateurs. Chaque opérateur fournit à l'IBPT sa couverture Internet par ligne fixe estimée (Source : Institut belge des services postaux et des télécommunications, octobre 2019)

Légende



Commune de Chastre

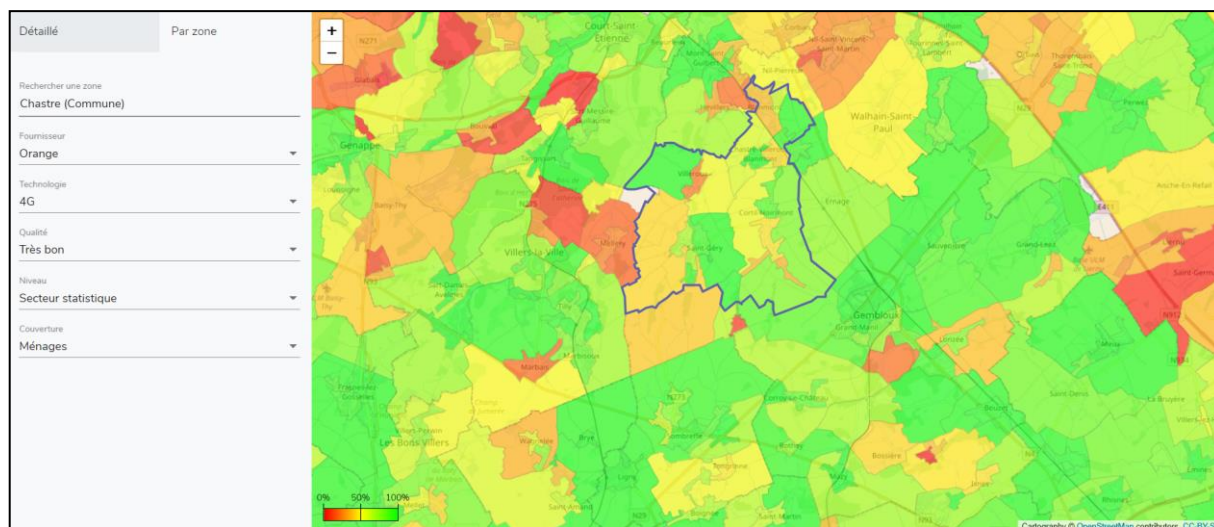
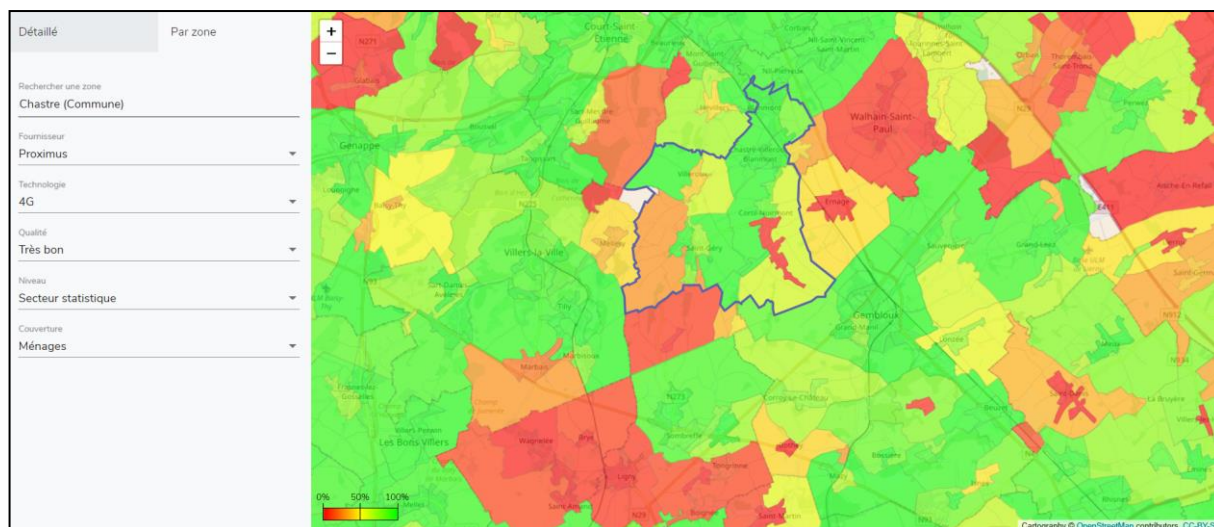
9.2.2 La couverture de la commune en réseaux mobiles

A Chastres, concernant la télédistribution et les télécommunications, l'ensemble des foyers ont accès à la **télédistribution** ainsi qu'aux services **internet** et de **téléphonie fixe** via la 4G

La couverture en **téléphonie mobile** de la commune est actuellement assurée par la présence de 4 sites relais opérationnels.

L'IBPT construit les cartes de l'atlas mobile sur base des données communiquées par les opérateurs. Ces données sont validées : au cours du processus de validation, l'IBPT vérifie que les cartes sont en cohérence avec les tests de mesures sur les routes qu'il effectue avant chaque mise à jour.

L'IBPT effectue ces tests sur l'ensemble du territoire belge. Pour que les cartes soient publiées, elles doivent respecter un niveau minimum de fiabilité. La carte affiche la présence d'un signal en fonction de sa puissance (signal satisfaisant, bon ou très bon).



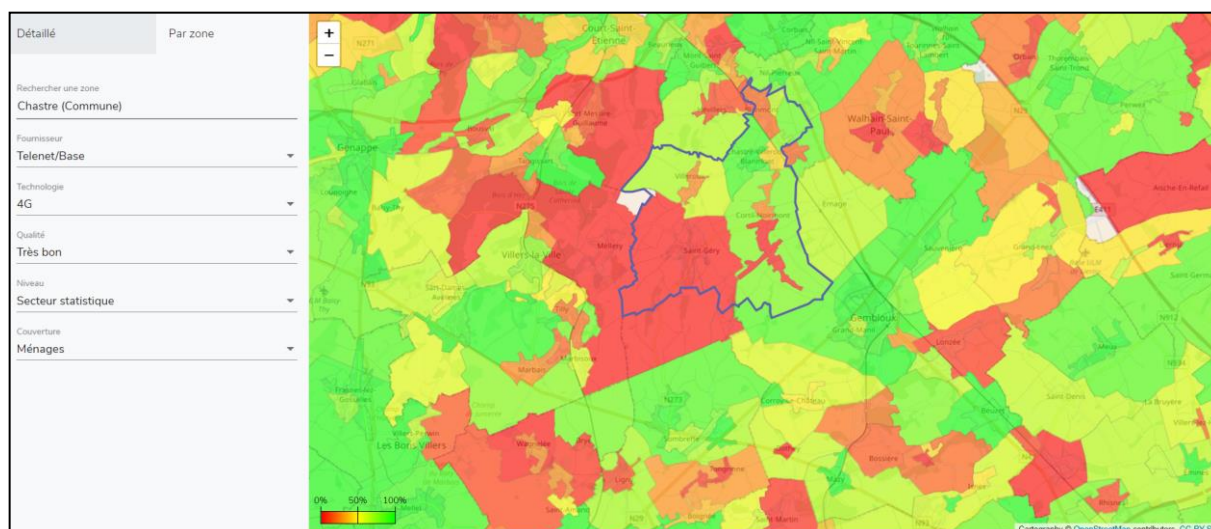
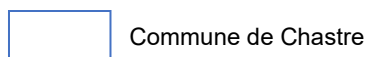


Figure 143 : Cartes de couverture du signal mobile fournies par les opérateurs. (Source : Institut belge des services postaux et des télécommunications, octobre 2019)

Légende



Les 3 principaux opérateurs sont présents sur la moitié de la commune. Le secteur de Cortil-Noimont jusqu'à Gembloux et le village de Gentinnes ne sont pas couverts par Telenet/Base. Les antennes sont placées soit sur des châteaux d'eau soit sur des pylônes.

9.2.3 Le déploiement de la fibre optique

La fibre optique est la technologie qui permet d'atteindre les meilleurs débits Internet. Aujourd'hui, l'accès à la fibre optique concerne principalement les entreprises.

Les principales données dont nous disposons, sont issues du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon de 2018.

Aujourd'hui, deux acteurs sont identifiables :

- La **SOFICO** - Société de Financement Complémentaire des infrastructures - gère le réseau de fibre optique public wallon depuis 2002. Aujourd'hui, le réseau de fibre optique, compte environ 3.000 kilomètres de câbles localisés principalement le long des grands axes routiers wallons. Le réseau couvre l'ensemble du territoire wallon mais aussi la Région bruxelloise, Gand et Anvers. Il permet notamment de raccorder les bâtiments du Service Public de Wallonie, les centres administratifs et informatiques de la FWB, les universités francophones en Wallonie et à Bruxelles, 18 hautes écoles en Wallonie, la RTBF, une vingtaine de sites hospitaliers situés en Wallonie et à Bruxelles et 87 zones d'activités en Wallonie ;
- **Proximus** développe ses propres infrastructures lui permettant une gestion totalement autonome de son réseau de fibres optiques. On y trouve les parcs d'activités économiques, les centres d'affaires et les groupements d'entreprises. On les trouve également dans les grands projets de réaménagements résidentiels et dans les grandes villes. Proximus a la volonté d'également relier les particuliers.



Figure 144 : Extrait carte réseau fibre optique (Source : SOFICO octobre 2019)

Légende

- Localisation commune de Chastre

Au niveau de la Province, cela concerne principalement les zones Ouest et centre ; l'Est étant dépourvu d'importants axes routiers à l'exception de la E40 à son extrémité. Des boucles urbaines permettent par ailleurs de couvrir les villes et les zones d'activité économique de la Région.

Liste des parcs d'activités entièrement fibrés à ce jour à l'échelle de la province :

- Louvain-la-Neuve,
- Nivelles Sud.

9.3 Le domaine énergétique

9.3.1 Réseaux d'énergie

Le gestionnaire du réseau d'électricité et du réseau de distribution de gaz naturel est ORES. Le réseau local de distribution d'électricité dessert l'ensemble de la commune ; il est encore aérien en certains endroits. Certains villages de la commune ne sont pas reliés au réseau de gaz de ville. ORES étudie cependant la faisabilité de l'expansion du réseau de distribution.

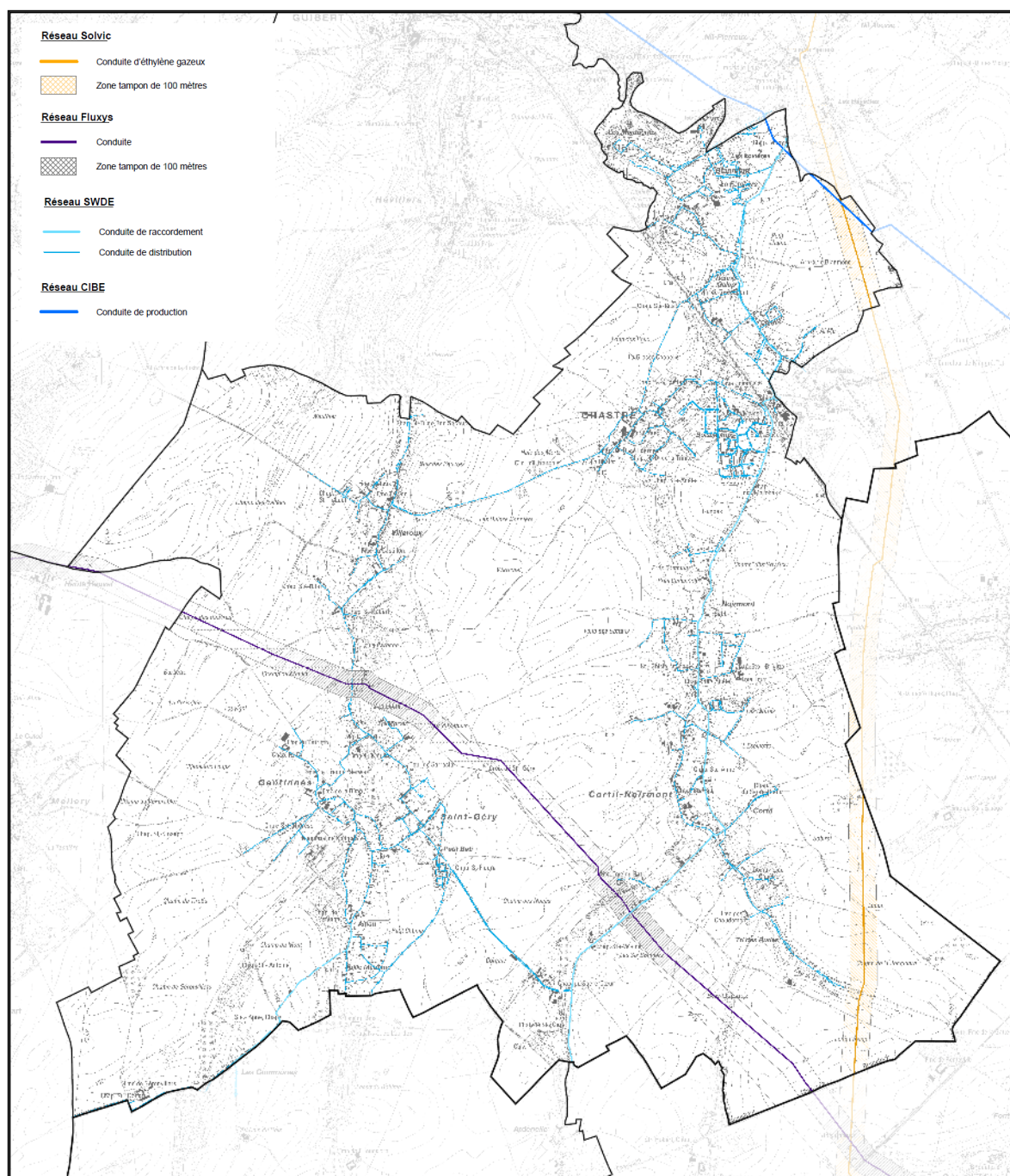


Figure 145 : Réseaux et équipements techniques (Source : Schéma de Structure)

9.3.2 Consommations énergétiques

En 2016, la consommation finale d'énergie du territoire chastrois s'élevait à 120 GWh⁸⁰. Le tableau ci-dessous reprend les consommations des différents secteurs d'activité sur le territoire, ainsi que leur quote-part respective.

⁸⁰ Un gigawattheure est une unité de mesure d'énergie (consommation et production). Elle est égale à une puissance d'un gigawatt agissant pendant une heure. Un gigawattheure équivaut à 1.000.000 kWh. Afin de donner un ordre de grandeur, un ménage wallon consomme en moyenne sur une année 3.500 kWh d'électricité, soit 0,0035 GWh.

Secteur	Consommations en 2016 (GWh)	% de la consommation totale
Résidentiel	62	51,7
Transport	33	27,5
Tertiaire	16	13,3
Industrie	5	4,2
Agriculture	4	3,3
Total	120	100

Tableau 4 : Consommations d'énergie par secteur d'activité en 2016 (Source : IWEPS)

Le secteur résidentiel et les transports sont les plus gros consommateurs d'énergie avec, respectivement, ~ 52% et ~ 27,5%.

9.3.3 Evolution des consommations énergétiques par vecteurs énergétiques (2006 – 2016)

La figure ci-dessous reprend les consommations énergétiques par secteur selon 2006 et 2016.

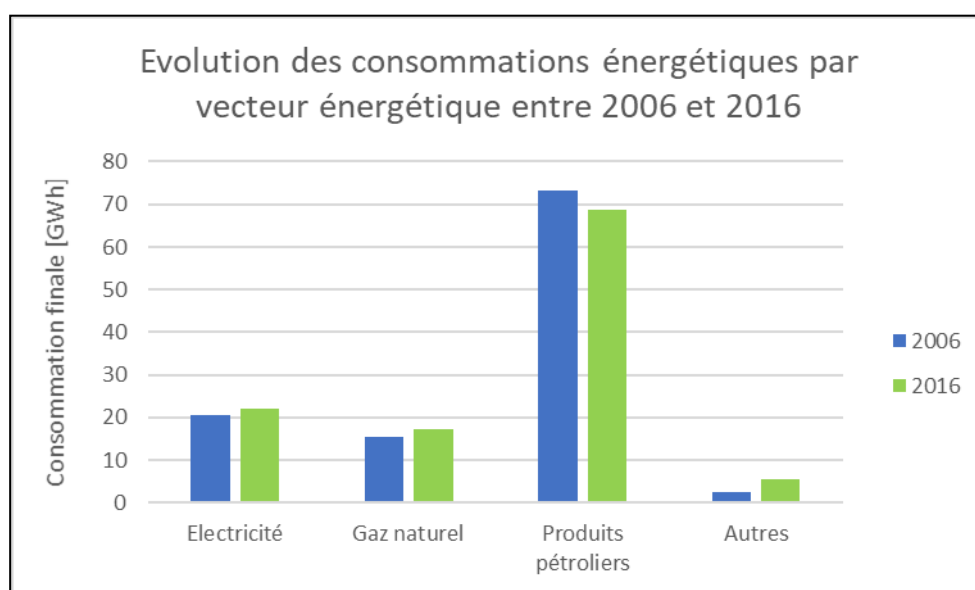


Figure 146 : Evolution de la consommation énergétique par vecteurs énergétique entre 2006 et 2016 (Source : IWEPS)

En termes de vecteurs énergétiques, on peut observer que les préférences des Chastrois vis-à-vis des sources d'énergie ont évolué en 10 ans. Les autres vecteurs énergétiques ont tendance à augmenter au détriment des produits pétroliers. L'évolution la plus importante concerne les sources d'énergie alternatives qui ont doublé. En 2014, seul le solaire était exploité à Chastre⁸¹.

À l'échelle du Brabant wallon, la disparité dans la répartition de la population et des activités économiques entraîne des spécificités locales en matière de consommation énergétique. Ainsi, en 2014, les communes les plus énergivores sont Wavre (1.185 GWh), Ittre (1.028 GWh), Braine-l'Alleud (945 GWh) et Nivelles (904 GWh) tandis que les communes dans lesquelles la consommation énergétique est minime sont Hélécine (99 GWh), Incourt (101 GWh), Ramillies (108 GWh) et **Chastre (112 GWh)**. Précisons toutefois que ces chiffres résultent d'une modélisation du bilan régional et non pas d'observations réelles⁸².

⁸¹ CDT, 2017

⁸² Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

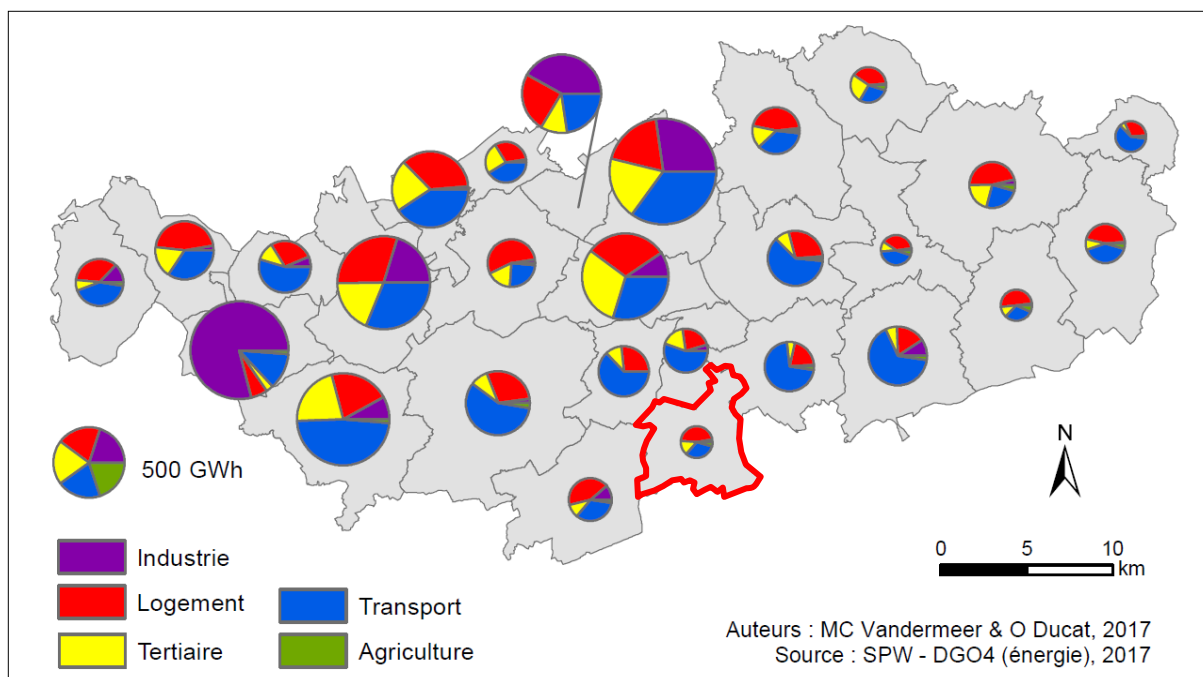


Figure 147 : Consommation finale d'énergie dans les communes du Brabant wallon en 2014 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

En ce qui concerne le **secteur du logement**, les consommations énergétiques les plus importantes s'observent logiquement dans les communes les plus peuplées de la province : Braine-l'Alleud (257 GWh), Ottignies-Louvain-la-Neuve (227 GWh), Wavre (214 GWh), Waterloo (208 GWh) et Nivelles (178 GWh). À l'opposé, les communes de Tubize, Mont-Saint-Guibert et Chastre ont des **besoins énergétiques pour le logement par habitant 10% à 12% moins élevés que la moyenne provinciale**⁸³.

9.3.4 Bilan CO₂

En 2006, le territoire a émis 28.565 t_{éq}CO₂⁸⁴, réparties par secteur de la manière suivante :

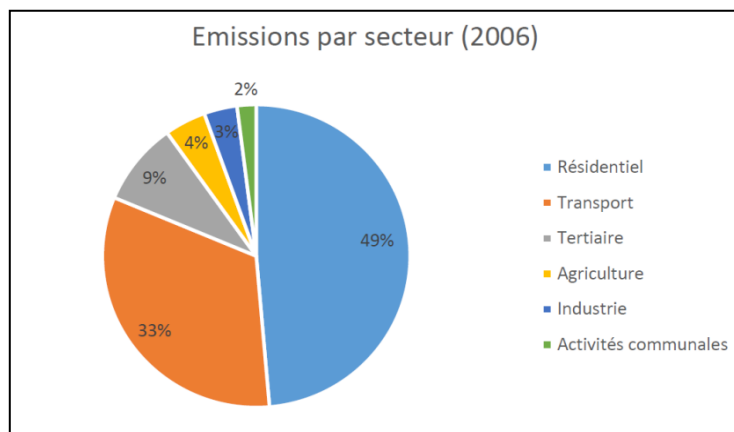


Figure 148 : Répartition des émissions par secteur d'activité (Source : PAEDC)

Au vu des consommations énergétiques reprises au Tableau 4, il était attendu que le secteur résidentiel soit le principal émetteur de CO₂ avec 49% d'émissions, devant les transports avec 33% d'émissions. Les activités communales représentent 2% des émissions territoriales.

⁸³ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

⁸⁴ Une tonne de CO₂ équivalent est une unité de mesure qui permet de quantifier les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) dans l'atmosphère. Le terme équivalent englobe, en plus du CO₂, les autres gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote, etc.) qui sont rapportés en CO₂ en comparant leur pouvoir de réchauffement global respectif. Ainsi, le méthane et le protoxyde d'azote sont des gaz à effet de serre respectivement 21 fois et 310 fois plus puissants que le CO₂. Pour donner un ordre de grandeur, 0,0035 GWh correspondent à 1 t_{éq}CO₂.

9.3.5 Évolution des émissions (2006-2014)

De 2006 à 2014, l'émission totale du territoire de Chastre est passée de 28.565 téqCO₂ à 24.483 téqCO₂, soit une réduction de 14% tous secteurs confondus.

Secteur	Emissions 2006 (téqCO ₂)	Emissions 2014 (téqCO ₂)	Evolution	
			téqCO ₂	%
Résidentiel	13.890	10.805	-3.085	-22%
Transport	9.335	8.380	-955	-10%
Tertiaire	2.528	3.134	606	24%
Agriculture	1.246	947	-299	-24%
Industrie	994	742	-252	-25%
Activités communales	573	475	-98	-17%
Total	28.565	24.483	-4.082	-14%

Tableau 5 : Evolution des émissions entre 2006 et 2014 (Source : PAEDC)

Dans le PAEDC, cette réduction des émissions est due aux douceurs climatiques de la saison de chauffe 2014.

9.3.6 Potentiels théoriques d'économie d'énergie et de développement d'énergies renouvelables à l'horizon 2030

Plus de la moitié de la puissance électrique verte du Brabant wallon provient de **l'énergie solaire**. L'énergie éolienne représente encore 31% de cette puissance électrique tandis que la biomasse n'en représente que 10%. Enfin, l'utilisation de l'énergie hydraulique est marginale.

Selon le Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, les communes les mieux équipées en petites installations solaires sont Braine-l'Alleud (6.114 kW), Wavre (5.926 kW) et Ottignies-LLN (4.382 kW) ; soit les principales communes polarisantes de la province.

Lorsque la P_{end}^{85} est relativisée par le nombre d'habitants, la P_{end} moyenne de la province est de 178 W/hab. C'est moins que la moyenne régionale qui est de 199 W/hab. À l'échelle des 27 communes brabançonnaises, les P_{end} par habitant les plus importantes s'observent à Walhain (328 W/hab), Incourt (306 W/hab) et **Chastre (305 W/hab)**. Il s'agit essentiellement de communes rurales peu denses. Inversement, les P_{end} par habitant les plus faibles s'observent dans des communes plus denses : Waterloo (105 W/hab), Tubize (111 W/hab), La Hulpe (120 W/hab) et Rixensart (123 W/hab)⁸⁶.

⁸⁵ La puissance électrique nette développable.

⁸⁶ Diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018.

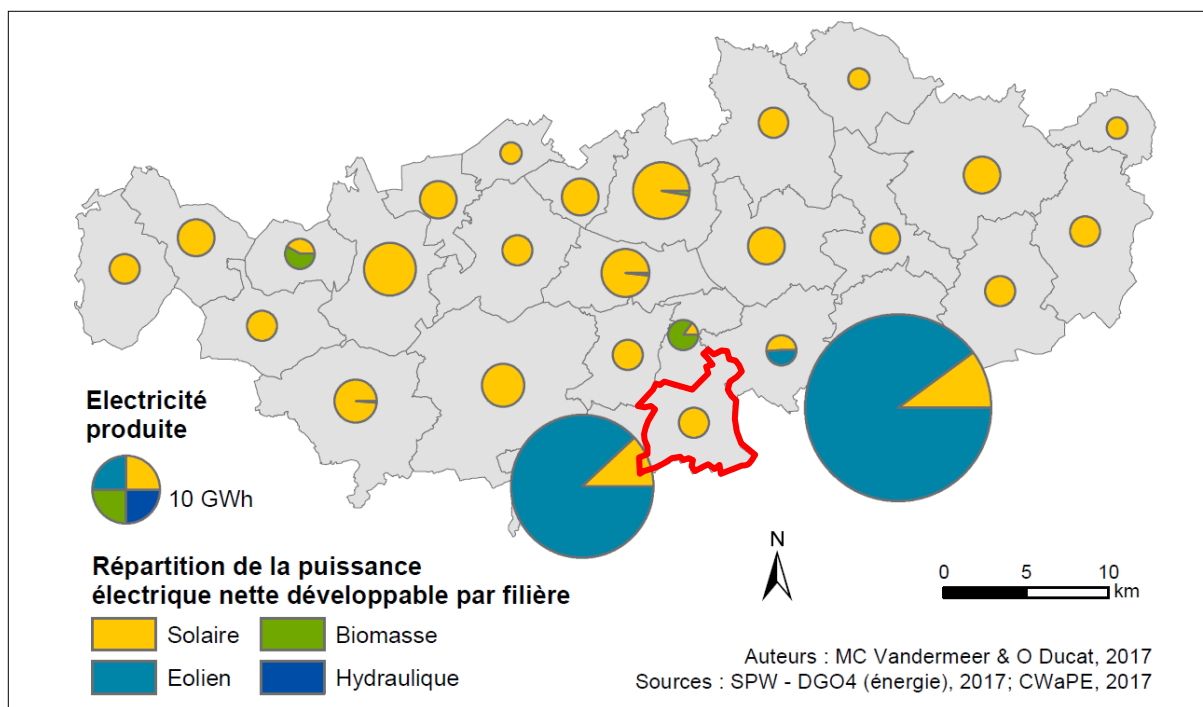


Figure 149 : Production d'électricité selon les sources d'énergie renouvelable dans les communes du Brabant wallon en 2014 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)

Etant donné le caractère résidentiel de la commune de Chastre, le plus important potentiel d'économie d'énergie réside dans **l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments** et dans le **recours aux énergies renouvelables**.

Le Tableau 6 évalue les actions possibles dans le secteur résidentiel, le transport et les activités communales. Le Tableau 7 reprend le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire.

Secteur	Potentiel d'économies d'énergie	Quantité	Economies d'énergie (GWh/an)	Réductions des émissions (tCO2/an)
Résidentiel	Isolation thermique des toitures	1500	13,327	3.195
	Isolation thermique des murs	300	3,786	908
	Remplacement des châssis	1500	3,369	807
	Remplacement des chaudières gaz vetustes par des chaudières à condensation	1500	15,792	3.198
	Remplacement d'ampoules 60 W par des lampes LED 9 W	15000	0,558	155
	10% d'économie électrique dans les logements (gestes au quotidien)	1500	0,525	145
Transport	Nouveaux télétravailleurs	300	0,170	45
	Personnes adoptant une écoconduite (6% d'économie)	120	0,108	28
	Nouveaux covoitureurs	50	0,113	29
Activités communales	Isolation thermique des toitures	7	147,500	30
	Remplacement de chaudières	2	20,000	4
Total			205,248	8.544

Tableau 6 : Potentiel d'économies d'énergie (Source : PAEDC)

Technologie	Temps de fonctionnement à puissance nominale (h/an)	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Production électrique (GWh/an)	Production thermique (GWh/an)	Total (GWh/an)	Pourcentage du potentiel total
Eolien	2.190	18.400		40,296	-	40,296	57%
Hydroélectricité	3.300	18		0,059	-	0,059	0%
Bois	4.800			-	-	-	0%
Biométhanisation	6.500	144	180	0,936	1,170	2,106	3%
PAC Géothermie	1.800		10.600		19,080	19,080	27%
Solaire thermique	900			-	-	-	0%
Solaire photovoltaïque	900	10.000		9,000	-	9,000	13%

Tableau 7 : Potentiel en énergies renouvelables (Source : PAEDC)

Il apparaît que les actions sur le bâti, le transport et les activités communales permettraient une économie d'émissions de GES de 8.544 téqCO₂. D'autre part, la production théorique d'énergies renouvelables sur le territoire pourrait atteindre 70,541 GWh/an, dont 57% serait générée par la seule technologie éolienne. Ce potentiel de 40,296 GWh éolien permet d'éviter 11.162 téqCO₂.

Le potentiel total théorique d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables⁸⁷ à l'horizon 2030 s'élève donc à 274 GWh/an, soit une réduction des émissions de 26.099 téqCO₂/an.

Signalons qu'un projet de parc éolien sur le plateau central de la commune a été initié. Ce projet a rencontré la résistance de riverains et fait l'objet actuellement d'un recours au Conseil d'Etat.

L'implantation d'un « parc solaire » nécessite une surface au sol considérable, difficilement justifiable sur de la terre agricole.

9.3.7 Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat ⁸⁸

En adhérant à la Convention des maires pour le climat et l'énergie⁸⁹, Chastre se dote d'un cadre pour contribuer à l'objectif de maintien de la hausse des températures moyennes sous la barre des 2°C. Cet objectif couvre non seulement les émissions directes de l'administration communale, mais aussi toutes les émissions de CO₂ du territoire de la commune : bâtiments résidentiels, commerces, transports ou encore les émissions liées à l'agriculture.

Ce plan est soutenu par la Région wallonne via le **programme POLLEC**. Ce dernier permet d'aider les communes dans l'élaboration des outils pour faciliter l'adhésion à la convention des maires. Chastre pourrait profiter de cette vision à 2030 - 2050. Elle permettrait d'orienter des choix et prendre des décisions afin de tracer une ligne directrice et des jalons pour l'avenir.

Dans ce contexte, la commune a réalisé un **plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat** (PAEDC), intégrant les volets d'atténuation et d'adaptation dans un délai de deux ans suivant la signature officielle de la Convention. Le PAEDC repose sur un inventaire de référence des émissions et une évaluation des

⁸⁷ Hors hydroélectricité et bio-méthanisation

⁸⁸ <http://www.chastre.be/ma-commune/services-communaux/energie-nouveau/politique-energie-climat>

⁸⁹ La convention des maires pour le Climat et l'Energie est une initiative volontaire rassemblant des communes qui s'engagent à réduire les émissions à effets de serre (calculées en équivalent CO₂) sur leur territoire. Pendant les premières années de la convention, celle-ci s'adressait aux communes situées en Europe ; actuellement la convention des maires est accessible au monde entier. C'est une des plus grandes initiatives locales pour le climat et l'énergie dans le monde.

risques et vulnérabilités liés au changement climatique. Tous les deux ans un rapport de mise en œuvre de ce plan devra être soumis à la Convention pour évaluer le progrès réalisé et réajuster les priorités.

Toutes les actions possibles n'ont pas le même impact sur le bilan carbone et certaines sont plus complexes dans leurs mises en œuvre. Dans une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie, le PAEDC de Chastre privilégie les travaux d'isolation des bâtiments avant de recourir aux énergies renouvelables domestiques. De surcroît, en plus de l'isolation de ses bâtiments et du remplacement des chaudières vétustes, le plan propose une actualisation du cadastre énergétique de la commune afin de cibler les autres travaux pertinents à réaliser et un suivi des consommations du parc immobilier communal via une comptabilité énergétique permettant la détection, quasi immédiate, d'anomalies de fonctionnement.

Le PAEDC constitue une suite logique et cohérente avec les actions déjà entreprises par la commune de Chastre depuis plusieurs années en matière de développement durable (PCDN, Plan Maya, tri et collecte des déchets organiques, fauchage tardif, ou encore l'action « cimetières naturels »).

9.4 La gestion des déchets

La Commune de Chastre a décidé de passer à un nouveau système de collecte des déchets, en collaboration avec l'InBW, Intercommunale du Brabant wallon. Depuis 2016, deux conteneurs à puce ont remplacé les sacs blancs payants :

- Un conteneur avec couvercle gris pour les déchets résiduels ;
- Un conteneur avec couvercle vert pour les déchets organiques : déchets de cuisine, petits déchets de jardin, autres matières biodégradables.

La mise en place d'une collecte des déchets organiques a permis de réduire les volumes d'ordures à incinérer. Comme on peut le lire dans la presse « *la puce a fait maigrir les déchets de 27 %, puisqu'on est passé de 132,8 kg produits par an et par habitant en 2015 à 96,6 kg par an et par habitant, dont 25,1 kg de déchets organiques* »⁹⁰.

Le coût-vérité en matière de gestion des déchets ménagers en Wallonie résulte de l'application du principe du pollueur-payeur : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge. Le taux de couverture du coût-vérité se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses : pour l'année 2018, la commune de Chastre était à **86% du coût-vérité**.

La commune bénéficie d'un service d'enlèvement à la demande. Depuis 2016, c'est l'Intercommunale qui propose ce service ainsi que la Ressourcerie de la Dyle.

Il y a 6 stations de bulles à verre, comprenant chacune 2 conteneurs.

La commune ne dispose pas de parc à conteneur sur son territoire. Le plus proche se situe à Walhain.

Quelques dépôts illicites de déchets sont relevés dans la commune, notamment au niveau des sites de bulles à verre, sur les bords de route, le long des cours d'eau. Cependant, ils restent marginaux.

⁹⁰ Le soir, « Chastre : la puce qui fait maigrir les déchets » 12 mai 2017.

9.5 Synthèse AFOM

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
ENERGIE	Le réseau local de distribution d'électricité dessert l'ensemble de la commune Participation au programme POLLEC (réalisation d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat)	Le mazout est le principal combustible utilisé sur le territoire Certains villages ne sont pas raccordés au gaz de ville	Potentiel d'économie d'énergie dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et dans le recours aux énergies renouvelables Etude par ORES de la possibilité d'expansion du réseau de distribution de gaz	Un projet éolien fait actuellement l'objet d'un recours au Conseil d'Etat
EAU	90% de la population en régime d'assainissement collectif Réseau de distribution d'eau complet Fontaines publiques encore utilisées			
TÉLÉCOMMUNICATION	Le réseau de télédistribution, internet et téléphonie fixe couvre l'ensemble de la commune Couverture GSM assurée par les 3 principaux opérateurs	Pas de couverture réseau par Telenet/Base pour le secteur de Cortil-Noirmont et le village de Gentinnes	La fibre optique notamment pour les entreprises	Nuisances pour la population située à proximité immédiate des antennes (champs électromagnétiques)
DÉCHETS	Conteneurs à puce en remplacement des sacs blancs payants pour déchets résiduels et organiques Service d'enlèvement à la demande 6 stations de bulles à verre	Pas de parc à conteneur sur le territoire communal Dépôts illicites de déchets	Conscience des habitants sur la nécessité de réduire les déchets	Risques de pollution du sol et des nappes phréatiques et des eaux de surface (cours d'eau)

9.6 Constats et pistes de l'Auteur

9.6.1 Principaux constats

- Le gaz n'alimente pas toute la commune (encore beaucoup de mazout)
- Participation au programme POLLEC
- Le réseau de télécommunication mobile couvre l'ensemble de l'entité
- Le réseau de télécommunication fixe, avec une vitesse de 100 Mbit/s, couvre le besoin des ménages
- Existence PAEDC
- Potentiel pour l'éolien
- Programme ambitieux de collecte des déchets

9.6.2 Pistes d'enjeux

- *Gestion et développement des énergies renouvelables au lieu des énergies fossiles*
- *L'accès au télécommunication et développement des mailles nécessaires permettant d'inscrire Chastre dans un processus de « Smart Cities »*

10 Évaluation du respect des principes directeurs du développement durable

Le présent document faisant état de la situation existante est passé au crible des grands principes directeurs du développement durable. Pour cela nous reprenons les 17 objectifs à court et moyen terme que le Gouvernement wallon s'est engagé à atteindre pour cheminer progressivement vers la vision à long terme de développement durable.

Le positionnement de la commune de Chastre par rapport à ces différents objectifs est noté sur une échelle indicative Faible – Moyen – Fort.

Faible	Moyen	Fort
+	++	+++

Grandes thématiques	Objectif de Développement Durable - ODD	Positionnement de la Commune Sans Objet – Faible – Moyen –Fort	
Humanité	ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Chapitre 4 « Dimension humaine » : présence d'un CPAS, participation au plan de cohésion sociale	++
	ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Chapitre 4 « Dimension humaine » : présence d'un CPAS, participation au plan de cohésion sociale, 4 médecins généralistes sur la commune, aucun médecin à Villeroux, 1 maison de repos, 1 ASBL pour les personnes du 3 ^{ème} âge	+++
	ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Chapitre 4 « Dimension humaine » : 6 écoles maternelles, 5 écoles primaires, 2 écoles de l'enseignement spécialisé, pas d'enseignement secondaire, cours de langues et remédiation pour adulte à la Maison de la Région des Quartiers « Alpha-Chastre »	++
	ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Chapitre 4 « Dimension humaine » : cours de langues et remédiation pour adulte à la Maison de la Région des Quartiers « Alpha-Chastre »	++
	ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Sans objet	Sans objet
Planète	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Chapitre 9 « Equipements techniques » : le réseau de distribution en eau potable dessert la quasi-totalité des habitations (quelques habitations s'alimentent via des	+++

		puits d'eau souterraine), réseau d'égout bien développé, zones d'assainissement définies par le PASH	
	ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Chapitre 9 « Equipements techniques » : accès à l'électricité et au gaz naturel	+++
	ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Chapitre 3 « Dimension physique » : pas de bassin d'orage pour lutter contre les inondations, projet de ZIT en rive droite de l'Orne	+
	ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Sans objet	Sans objet
	ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Chapitre 3 « Dimension physique » : protections de sites (4 SGIB et 1 RN), participation au Contrat de Rivière de la vallée de la Dyle, Combles et Clochers, Biodibap, PCDN, convention Bords de Route, Semaine de l'arbre, Plan Maya, Cap'hirondelles	++
Prosperité	ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Chapitre 4 « Dimension humaine » : présence d'un CPAS, participation au plan de cohésion sociale, pas d'exploitation biologique	++
	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Chapitre 4 « Dimension humaine » : pas d'ALE sur la commune, service d'insertion commun « Cluster de l'Escale » Chapitre 6 « Dimension économique » : captif des bassins d'emplois périphériques	+
	ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Chapitre 4 « Dimension humaine » : projets de logement alternatif Chapitre 6 « Dimension économique » : projet sur le site de l'ancienne sucrerie (espaces de co-working notamment)	++
	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Chapitre 4 « Dimension humaine » : présence d'un CPAS, participation au plan de cohésion sociale, présence de quartiers sociaux (+/- 300 logements sociaux sur la commune)	++

		Chapitre 7 « Dimension mobilité » : manque de chemins et sentiers sécurisés pour les modes doux	
	ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Chapitre 6 « Dimension économique » : pas d'exploitation biologique, possibilité d'intégrer la centrale d'achat « AgricoVert » de Gembloux	+
Paix	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Chapitre 4 « Dimension humaine » : administration communale, poste de Police, CPAS	++
Partenariats	ODD 17 : Renforcer les moyens du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Programme POLLEC et signature Convention des maires depuis fin 2017.	++

Synthèse par thématique

Humanité	++
Planète	++ / +++
Prospérité	+ / ++
Paix	++
Partenariats	++

11 Annexes

11.1 Liste des arbres remarquables recensés sur la commune

	Adresse	Arbre	Groupe d'arbre	Alignement d'arbres
Gentannes Saint Géry	RUE DES ECOLES 16	Erable sycomore		
	RUE DES ECOLES 16	Tilleul à grandes feuilles		
	RUE DU COUVENT 140	Saule blanc		
	RUE DU COUVENT 140	Chêne rouge d'Amérique		
	RUE DU COUVENT 140	Aulne blanc		
	RUE DU COUVENT 140	Tilleul argenté pleureur		
	RUE DU COUVENT 140	Frêne commun		
	RUE DU COUVENT 140	Erable argenté		
	RUE DU COUVENT 140			Marronnier d'Inde
	RUE DU PONT D'ARCOLE		Tilleul à grandes feuilles	
	PLACE DE GENTINNES	Platane commun		
	PLACE DE GENTINNES	Marronnier d'Inde		
	RUE ARDENELLE			Saule blanc
	RUE DE MELLERY 91		Frêne pleureur	
Villeroux	RUE DESTRAUX, 17	Chêne pédonculé		
	RUELLE DES MOINEAUX 1	Marronnier d'Inde		
	RUE JEAN GOFFAUX	Tilleul de Hollande		
	RUE DE COURT-SAINT-ETIENNE 3	Frêne commun		
	RUE DE COURT-SAINT-ETIENNE, 3	Frêne pleureur		
	RUE DE COURT-SAINT-ETIENNE 3	Hêtre pourpre		
	RUE GILMONT 19	Frêne commun		
	RUE D'HEVILLERS 38	Noyer commun		
Cortil-Noirmont	RUE DE CORSAL 50	Frêne commun		
	RUE GRÉAT, 24	Châtaigner commun		
	RUE LIEUTENANT-LOUIS-MIZZI	Châtaigner commun		
	RUE LIEUTENANT-LOUIS-MIZZI		Marronnier d'Inde	
	RUE OCTAVE LOTIN			Tilleul à grandes feuilles
	RUE OCTAVE LOTIN 9	Hêtre pourpre		
Chastre	PLACE DU 7ÈME TIRAILLEUR MAROCAIN	Frêne commun		
	RUE DU PIROY 2	Marronnier d'Inde		
Blanmont	RUE DES TOMBES ROMAINES 3		Marronnier d'Inde	
	RUE DU CHÂTEAU 2	Châtaigner commun		
	RUE DU CHÂTEAU 2	Châtaigner commun		
	RUE DU CHÂTEAU 2	Hêtre pourpre		
	RUE DU CHÂTEAU 2	Hêtre pourpre		
	RUE DU CHÂTEAU 2	Chêne pédonculé		
	RUE DU CHÂTEAU 2		Châtaigner commun	
	RUE DU CHÂTEAU 12	Hêtre pleureur		
	RUE DU CHÂTEAU 12	Hêtre pourpre		
	RUE DE LA FECHERE 3	Frêne pleureur		

Table des illustrations

Figure 1 : Chastre dans son contexte géographique (Source: OpenStreetMap)	13
Figure 2 : Typologie des communes et polarités du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	14
Figure 3: Zoom carte Occupation du Sol - (Source : données CPDT 2018, cadastre ; cartographie AGORA).....	16
Figure 4 : Zoom carte Occupation du Sol - (Source : données CPDT 2018, cadastre ; cartographie AGORA) ...	17
Figure 5 : Niveau d'artificialisation des zones au Plan de Secteur (Source : CPDT 2008)	19
Figure 6 : Carte du Plan de Secteur (Source : données SPW, cartographie AGORA)	20
Figure 7 : Répartition des affectations du Plan de Secteur par commune (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	21
Figure 8 : Part des surfaces agricoles au Plan de Secteur dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018).....	21
Figure 9 : extrait carte des OPTIONS (Source : Schéma de structure Communal Chastre)2008.....	22
Figure 10 : Réserves foncières en ZACC (Source : Contrat de développement Territorial, 2018)	24
Figure 11 : Carte de la classe des pentes dans la commune de Chastre (Source : données DGARNE, cartographie AGORA)	29
Figure 12 : Carte de localisation des anciennes carrières et sablières (Source : données DGARNE, cartographie AGORA)	30
Figure 13: Carte du zonage du territoire belge pour l'Eurocode 8 issue de l'Annexe Nationale Belge (Source : Observatoire Royal de Belgique).....	31
Figure 14 : Carte des sols de la commune (Source : données DGARNE, cartographie AGORA).....	32
Figure 15: Localisation des sols potentiellement pollués par rapport au plan de secteur (Source : SPW ; Cartographie : AGORA).....	33
Figure 16: Zone sur les parcelles potentiellement polluées en zone d'habitat (Source : SPW ; Cartographie : AGORA)	34
Figure 17: Réseau hydrographique de la commune de Chastre (Source : IGN ; Cartographie : AGORA).....	35
Figure 18: Localisation des stations d'épuration de la commune de Chastre (SPGE, 2019).....	36
Figure 19: Localisation des captages d'eau souterraine au sein de la commune de Chastre (Source : SPW ; Cartographie : AGORA).....	37
Figure 20: Qualité des eaux souterraines de Chastre entre 2004 et 2008	37
Figure 21 : Qualité de l'eau à Chastre (Source : Contrat de rivière Dyle-Gette asbl)	38
Figure 22 : Réseau d'analyse de la qualité de l'eau à Chastre (Source : Contrat de rivière Dyle-Gette asbl)	39
Figure 23: Inventaire des atteintes aux cours d'eau de Chastre (CRDG, 2016)	40
Figure 24: Risque de ruissellement concentré de l'entité de chastre (Source: SPW; Cartographie: AGORA)	42
Figure 25: Carte des zones d'aléa d'inondation à Chastre (Source : données DGARNE 2016, cartographie AGORA)	44
Figure 26: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Cortil-Noirmont (Source : SPW, 2016)	45
Figure 27: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Chastre (Source : SPW, 2016)	46
Figure 28: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Blanmont (Source : SPW, 2016)....	47
Figure 29: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Gentinnes et Saint-Géry (Source : SPW, 2016)	48
Figure 30: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Villeroix (Source : SPW, 2016).....	49
Figure 31: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour 25 ans et population touchées ..	51
Figure 32: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour 50 ans et populations touchées	51
Figure 33: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour 100 ans et populations touchées	52
Figure 34: Emprise de la zone inondable pour le scénario de période de retour extrême et populations touchées	52
Figure 35 : Localisation des sites bénéficiant d'un statut de protection défini par la loi de Conservation de la Nature en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018).....	57
Figure 36: Localisation des éléments naturels sous protection dans la commune de Chastre (Source : SPW, Cartographie : Agora).....	59
Figure 37: Bords de route en fauchage tardif de la commune de Chastre (Source : SPW - 2018 ; Cartographie: Agora).....	60
Figure 38: Les différentes zones humides non protégées de Chastre (Source : CRDG 2015 ; Cartographie : AGORA)	61
Figure 39 : Actions réalisées dans le cadre du PCDN (Source : Administration communale)	63

Figure 40 : Schéma d'organisation d'un paysage rural wallon d'openfield dominé par les cultures (Source : CPDT)	71
Figure 41 : Cartes des PIP, LVR et PVR à Chastre (Source : ADESA)	75
Figure 42 : Période de construction du bâti dans les communes du Brabant wallon en 2016 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)	81
Figure 43 : Carte structure du bâti zoom Gentinnes et Saint-Géry (Source : Agora)	82
Figure 44 : Carte structure du bâti zoom Cortil-Noirmont (Source : Agora)	83
Figure 45 : Carte structure du bâti zoom Villeroux (Source : Agora)	84
Figure 46 : Carte structure du bâti Chastre et Blanmont (Source : Schéma de Structure Communal)	85
Figure 47 : Site à Réaménager Inventaire : Sucrerie de la Gare (Source : DG04)	86
Figure 48 : Schémas d'orientation locaux ancien PCA : PCA n° 1 et PCAR de la Gare commune de Chastre (Source:DG04)	86
Figure 49 : Avant-Projet Plaine de Jeux de Cortil (Source : Commune de Chastre)	91
Figure 50 : Esquisse place de la Gare (Source : Commune de Chastre – EPU-re)	96
Figure 51 : Carte du patrimoine classé (Source : SPW, 2018)	99
Figure 52 : Évolution de la population à Chastre entre 1991 et 2017 (Source : IWEPS, SPF Économie - Statbel)	105
Figure 53 : Accroissement annuel des communes wallonnes entre 2014 et 2019 (Source : SPF Économie et IWEPS)	106
Figure 54 : Évolution démographique de 1992 à 2017 – Solde sur 1.000 habitants (Source : IWEPS, SPF économie - Statbel)	106
Figure 55 : Solde migratoire des communes wallonnes avec la Région de Bruxelles-Capitale entre 01/01/1994 et le 01/01/2014 (Source : Registre National, Statistic Belgium et l'IWEPS)	107
Figure 56 : Solde migratoire des communes wallonnes avec la Flandre entre 01/01/1994 et le 01/01/2014 (Source: Registre National, Statistic Belgium et l'IWEPS)	108
Figure 57 : Solde migratoire entre communes wallonnes du 01/01/1994 et le 01/01/2014 (Source : Registre National, Statistic Belgium et l'Iweeps)	108
Figure 58 : Pyramide des âges de la population de Chastre au 1 ^{er} janvier 2018, proportion en pourcentage (Source : Cytise, SPF Economie – Statbel)	109
Figure 59 : Évolution de la part des moins de 20 ans à Chastre entre 1992 et 2018	110
Figure 60 : Densité de population et nombre d'habitants selon l'âge dans les communes du Brabant wallon en 2017 (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	110
Figure 61 : Proportion d'habitants par village au 31/12/2017 (Source : Administration communale)	111
Figure 62 : Evolution du nombre d'habitants par village 2012-2017 (Source : Administration communale)	111
Figure 63 : Perspective d'évolution de la population 2018-2033 (Source : IWEPS – Régistre national SPF économie – Statbel)	112
Figure 64 : Typologie des ménages en 2019 à Chastre et dans l'arrondissement de Nivelles (Source : IWEPS 2015)	117
Figure 65 : Évolution par type de ménage entre 2003 et 2019 (Source : IWEPS)	118
Figure 66 : Typologie des ménages par village au 3/12/2018 (Source : Administration communale)	118
Figure 67 : Typologie du parc de logements en 2018 à Chastre, en Brabant wallon et en Wallonie (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)	119
Figure 68 : Superficie résidentielle de Chastre, ses communes voisines, la Province du Brabant wallon et la Région wallonne 2019 (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)	120
Figure 69 : Age des bâtiments en 2017 à Chastre, en Brabant wallon et en Wallonie (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)	121
Figure 70 : Part des bâtiments érigés après 2011 (Source : IWEPS, SPF Finances, SPF économie - Statbel)	121
Figure 71 : Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaires en 1997 et 2007 (Source : Statbel – SPF Economie)	122
Figure 72 : Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaires en 2017 (Source : Statbel – SPF Economie)	122
Figure 73 : Prix moyen des maisons dans les communes du Brabant wallon en 2016 (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	123
Figure 74 : Densité de population et nombre de logements en projet dans les communes du Brabant wallon en 2016 (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	125
Figure 75 : Zoom carte des propriétés publiques (Source : Cadastre – AGORA)	126
Figure 76 : Nombre et typologie des logements publics et part de ménages en bénéficiant dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de développement Territorial du Brabant wallon, 2018)	128

Figure 77 : Établissements à Chastre (Source : Administration communale).....	133
Figure 78 : Structures d'accueil de la petite enfance à Chastre (Source: http://www.chastre.be).....	134
Figure 79 : Accueil des personnes âgées en brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	136
Figure 80 : Echelle des besoins en médecins généralistes en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	138
Figure 81 : Accès aux structures médicales de garde en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial, 2018)	139
Figure 82 : Les hôpitaux du Brabant wallon disposant de lits agréés (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	140
Figure 83 : Salles pouvant être louées	142
Figure 84 : Diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon	142
Figure 85 : Nombre d'infrastructures sportives et de sports praticables dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)	144
Figure 86 : Diversité des infrastructures sportives en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	144
Figure 87 : "Radar" des dimensions de la famille « Moyens de vie » (Source : IWEPS 2015)	150
Figure 88 : "Radar" des dimensions de la famille « Relations avec les institutions » (Source : IWEPS 2015)	151
Figure 89 : "Radar" des dimensions de la famille « Cadre de vie » (Source : IWEPS 2015).....	151
Figure 90 : Indicateur d'accès aux droits fondamentaux dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	152
Figure 91 : Revenu moyen par habitant à Chastre et ses communes voisines 2015 (Source : Statbel)	153
Figure 92 : Revenus par tranche en 2015 à Chastre et en Brabant wallon (Source : IWEPS, SPF Economie – DG statistique/Statistics Belguim).....	153
Figure 93 : Taux de chômage des actifs de 15-64 ans dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	159
Figure 94 : Ratio d'emploi intérieur dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	160
Figure 95 : Flux schématiques de déplacement des salariés depuis et vers Chastre (Source : IWEPS)	161
Figure 96 : Lieux de travail extérieurs des chastrois (à gauche) et provenance des travailleurs extérieurs travaillant à Chastre (Source : Censur 2011)	161
Figure 97 : Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité à Chastre en 2017 (Source : IWEPS, ONSS).....	162
Figure 98 : Evolution de l'emploi salarié dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	163
Figure 99 : Répartition des indépendants (y compris les aidants) selon le secteur d'activité à Chastre en 2017 (Source: IWEPS, INASTI).....	163
Figure 100 : Evolution du nombre d'indépendants dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	164
Figure 101 : Nombre de commerces 2018 (Source : Administration communale).....	165
Figure 102 : Part des surfaces agricoles au Plan de Secteur dans les communes du Brabant wallon en 2017 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)	166
Figure 103 : Part des surfaces forestières au plan de secteur dans les communes du Brabant wallon en 2017 (Source: DG04)	167
Figure 104 : Entrée du musée français – Bataille de Gembloux.....	168
Figure 105 : Tumuli de Noirmont	168
Figure 106 : Répartition modale selon le genre, en fonction de la Région du domicile (en nombre de déplacements) - Base : 25.168 déplacements (Source : Monitor, 2017)	175
Figure 107 : Pourcentage des personnes utilisant la voiture, le vélo, les métro/tram/bus ou encore le train au moins une fois par semaine et par arrondissement - Base : 10.632 personnes (Source : Monitor, 2017).....	176
Figure 108 : Mouvements entre Chastre et la Région de Bruxelles-Capitale en journée (Source : Données Proximus de 2016 – mardi).....	177
Figure 109 : Mouvements entre Chastre et la province de Namur en journée (Source : Données Proximus de 2016 – mardi)	177
Figure 110 : Mouvements entre Chastre et la commune d'Ottignies / Louvain-la-Neuve en journée (Source : Données Proximus de 2016 – mardi)	178
Figure 111 : Part de la population des communes du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles entre 6h et 10h les mardis d'octobre 2015 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	179

Figure 112 : Nombre moyen de déplacements journalier vers l'extérieur du Brabant wallon les mardis d'octobre 2015 entre 6h et 10h (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	180
Figure 113 : Lignes TEC à Chastre (Source : TEC)	182
Figure 114 : Lignes et arrêts TC à Chastre (Données DGO1 ; cartographie AGORA)	183
Figure 115 : Carte d'accessibilité CPDT	184
Figure 116 : Montées et descentes en gare – Commune de Chastre (Source : IWEPS)	185
Figure 117 : Différence du nombre de montées et descentes en gare entre 2017 et 2007 (Source : IWEPS)...	186
Figure 118 : Nombre moyen hebdomadaire de voyageurs en gare (Source : Naveteurs.be - données 2009)	186
Figure 119 : Modes doux : Schéma directeur cyclable de Wallonie, réseau points nœuds du Brabant wallon et itinéraire rando vélo passant par la commune de Chastre	188
Figure 120 : Schéma – Projet de rabattement cyclable vers le RAVeL	189
Figure 121 : Venelles, ruelles et sentier – Blanmont	190
Figure 122 : Venelles, ruelles et sentier - Chastre – Autour de l'église Notre Dame-Centre	191
Figure 123 : Venelles, ruelles et sentier – Chastre – Cité social de Chastre	192
Figure 124 : Venelles, ruelles et sentier –Cortil-Noirmont.....	193
Figure 125 : Venelles, ruelles et sentier – Villages de Gentinnes et Saint-Géry.....	194
Figure 126 : Venelles, ruelles et sentier - Village de Villeroix	195
Figure 127 : Hiérarchie du réseau routier de Chastre.....	197
Figure 128 : Flux journaliers en 2003 (Source : PICM de Chastre – Gembloux – Perwez – Sombreffe – Walhain, AGORA/ISIS/FUSAGx/VO Communication).....	198
Figure 129 : Les parkings de covoiturage à proximité de la commune de Chastre (Source Province du Brabant wallon consulté sept 2019)	199
Figure 130 : Les parkings de covoiturage en Brabant wallon (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	200
Figure 131 : L'offre en voitures partagées en Brabant wallon en 2017 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	201
Figure 132 : Le Collège communal de Chastre	207
Figure 133 : Membres du Conseil communal	207
Figure 134 : Budget communal 2018 - Recettes ordinaires (Source: Administration communale).....	208
Figure 135 : Budget communal 2018 – Dépenses ordinaires (Source : Administration communale)	209
Figure 136 : Ventilation économique des recettes (Source: Profil financier Chastre 2015 Belfius)	210
Figure 137 : Ratios d'endettement (Source : Profil financier Chastre 2015 Belfius)	210
Figure 138 : Outils stratégiques de la commune de Chastre	211
Figure 139 : Les Plans (Inter-)Communaux de Mobilité dans les communes du Brabant wallon (Source : Contrat de développement Territorial du Brabant wallon, 2018)	212
Figure 140 : Organes consultatifs et participatifs à Chastre	214
Figure 141 : Evolution des TIC (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)	222
Figure 142 : Cartes de couverture Internet fournies par les opérateurs. Chaque opérateur fournit à l'IBPT sa couverture Internet par ligne fixe estimée (Source : Institut belge des services postaux et des télécommunications, octobre 2019).....	222
Figure 143 : Cartes de couverture du signal mobile fournies par les opérateurs. (Source : Institut belge des services postaux et des télécommunications, octobre 2019).....	224
Figure 144 : Extrait carte réseau fibre optique (Source : SOFICO octobre 2019).....	225
Figure 145 : Réseaux et équipements techniques (Source : Schéma de Structure)	226
Figure 146 : Evolution de la consommation énergétique par vecteurs énergétique entre 2006 et 2016 (Source : IWEPS).....	227
Figure 147 : Consommation finale d'énergie dans les communes du Brabant wallon en 2014 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018).....	228
Figure 148 : Répartition des émissions par secteur d'activité (Source : PAEDC).....	228
Figure 149 : Production d'électricité selon les sources d'énergie renouvelable dans les communes du Brabant wallon en 2014 (Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon, 2018)	230